

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 45

R. T. F.

(Organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974
relative à la radiodiffusion et à la télévision.)

Rapporteur spécial : M. Jean CLUZEL.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allières, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 49), 3148 (tome XX) et in-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

Loi de finances. — Radiodiffusion et télévision.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	9
TITRE PREMIER. — Les principaux problèmes posés à la RTF à la fin de 1977	17
CHAPITRE PREMIER. — La situation financière de la RTF à la fin de 1977.	19
Section 1. — Le bilan de l'exercice 1976	19
1. — Sociétés de programme	19
2. — Sociétés techniques »	20
Section 2. — La situation financière de la RTF en 1977	21
CHAPITRE II. — La qualité des programmes	23
Section 1. — Le bilan à l'automne 1977	23
1. — Les Français face au petit écran	23
2. — La demande d'émissions culturelles	24
3. — La création sur le petit écran	25
Volume des émissions de fiction diffusées en 1976 et 1977 sur les trois chaînes de télévision	26
TF 1	26
Antenne 2	26
FR 3	27
Prévisions pour les trois années à venir	27
Section 2. — Les suggestions de votre rapporteur	28
1. — Renforcer le rôle de la Commission de répartition du produit de la redevance	28
2. — Harmoniser les programmes	29
3. — Développer les ventes à l'étranger	29
a) Le sous-titrage	30
b) Le doublage	30
c) Le tournage des fictions en plusieurs langues	30
Section 3. — Les principales réformes à réaliser	30
1. — Dans le domaine de la fiscalité	30
a) La RTF et l'impôt sur les sociétés	30
b) La RTF et la TVA	31
2. — Aménager le régime du droit d'auteur	32
1° Quelle est la situation ?	32
2° Les grandes lignes d'un aménagement du droit d'auteur.	34

	Pages.
CHAPITRE III. — Les problèmes de droit et de déontologie posés à la RTF.	35
Section 1. — Le régime juridique de la radiodiffusion a vécu	35
1. — Contraintes techniques	36
2. — Contraintes juridiques	37
3. — Contraintes politiques	38
Section 2. — Les problèmes de déontologie	40
1. — Définir une déontologie de l'information	40
a) La multiplication des incidents	40
b) La réglementation des campagnes électorales sur les antennes de la RTF	40
c) L'évolution du rôle de la télévision dans le débat politique	41
2. — Veiller au respect des règles en matières de publicité indirecte	44
CHAPITRE IV. — L'action internationale des organismes de RTF	46
Section 1. — La présence française sur les ondes reste très insuffisante	46
Section 2. — L'action internationale de Télé-Diffusion de France (TDF)	49
1. — Les relations multilatérales	49
2. — Les relations bilatérales	50
Section 3. — L'action internationale de la Société française de Production (SFP)	54
a) Missions d'assistance technique	54
b) Fourniture de prestations pour des sociétés de télévision étrangères	55
c) Accords passés avec des télévisions étrangères	55
d) Action commerciale internationale	56
Section 4. — L'action internationale de l'Institut national de l'Audiovisuel (INA)	56
1. — La diffusion internationale	56
a) Pays d'Afrique francophone et de l'Océan Indien	57
b) Pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, du bassin méditerranéen, d'Amérique du Nord.	58
2. — La promotion internationale	60
3. — L'assistance conseil à l'étranger	62
TITRE II. — La situation des sept organismes de RTF en 1977	65
CHAPITRE PREMIER. — Radio-France	67
Section 1. — Bilan d'activité	67
1. — Renouvellement des émissions	67
a) France-Inter et l'information	67
b) France-Musique	68
c) France-Culture	68

	Pages.
2. — Reconstitution des orchestres de Radio-France	68
3. — Action de décentralisation et de contact	69
4. — Action internationale de Radio-France	69
5. — Effort de rénovation technique	70
6. — Problèmes de diffusion	70
Section 2. — Objectifs définis pour 1978	71
1. Radio-France et l'avenir	72
2. — Les expériences de Radio-Vacances et de Radio-Solitude.	72
CHAPITRE II. — <i>TF 1</i>	75
Section 1. — Bilan d'activité	75
Section 2. — Objectifs définis pour 1978	75
CHAPITRE III. — <i>Antenne 2</i>	77
Section 1. — Bilan d'activité	77
1. — Consolidation de l'acquis	77
2. — Nouveautés	77
Section 2. — Objectifs retenus pour 1978	78
A. — Les principaux projets	78
1. — Séries et feuilletons	78
2. — Documents	78
3. — Dramatiques	78
4. — Divertissement	78
5. — Information	78
B. — Les moyens financiers	79
CHAPITRE IV. — <i>FR 3</i>	80
Section 1. — Bilan d'activité	80
A. — Chaîne nationale	80
B. — Direction des régions	83
C. — Délégation aux stations d'Outre-Mer	88
Section 2. — Objectifs définis pour 1978	88
A. — Chaîne nationale	88
B. — Direction des régions	89
C. — Délégation aux stations d'Outre-Mer	90
CHAPITRE V. — <i>Télédiffusion de France</i>	91
1. — Achèvement en 1977 du programme de mises en service d'émetteurs nouveaux du troisième réseau de télévision	91
2. — Poursuite de la résorption progressive des zones d'ombre ...	92
3. — Continuation du programme de coloration par duplication du premier réseau de télévision	95
4. — Amélioration des conditions d'écoute, dans le Sud-Est et la Corse, en radiodiffusion sonore en modulation d'amplitude ...	96
5. — Poursuite des programmes de couverture en radiodiffusion sonore en modulation de fréquence	97
6. — Il convient en outre de noter	97

	Pages.
CHAPITRE VI. — Institut national de l'Audiovisuel	99
Section 1. — Bilan et perspectives pour 1978	99
A. — Archives audiovisuelles	99
B. — Recherche	99
C. — Formation professionnelle	101
1. — Formation sur le plan national	101
2. — Coopération	101
D. — Activités extérieures	102
E. — Coproductions cinématographiques	102
Section 2. — Nature des difficultés rencontrées par l'INA	103
A. — Les difficultés de trésorerie	103
B. — Les problèmes immobiliers de l'INA	104
CHAPITRE VII. — Société française de Production	106
Section 1. — Bilan d'activité	106
A. — Le volume horaire réalisé par la SFP en 1977	106
1. — Le volume horaire réalisé en production	106
a) Coproductions et productions SFP	106
b) Commandes de productions des sociétés de programme	107
2. — Volume horaire réalisé en façonnage	107
B. — La politique de diversification des activités a été poursuivie	108
1. — Les nouveaux marchés	108
a) L'institutionnel et la publicité	108
b) L'édition	110
2. — Les activités de recherche	111
a) Les nouveaux médias	111
b) L'adéquation des moyens à la production	112
Section 2. — Difficultés financières de la SFP	112
A. — Exécution de l'exercice 1976	112
B. — Exécution de l'exercice 1977	116
C. — Problèmes immobiliers de la SFP	121
TITRE III. — Les prévisions financières pour 1978	123
CHAPITRE PREMIER. — La redevance	123
Section 1. — Taux et montant de la redevance	123
A. — Le taux de redevance	123
B. — Le montant global de la redevance	124
C. — Le remboursement par l'Etat des exonérations de redevance	125
D. — Les frais de recouvrement	125

	Pages
Section 2. — Répartition du produit de la redevance au profit des organismes	126
1. — Les dotations préciputaires	126
2. — La répartition du produit résiduel de la redevance	127
A. — Les mécanismes de répartition	127
a) Les institutions	127
b) Les méthodes de classement	128
c) La formule de répartition	128
B. — Les résultats de la répartition pour 1978	129
CHAPITRE II. <i>Les autres ressources</i>	132
Section 1. — Les recettes publicitaires	132
Section 2. Les autres recettes	134
CHAPITRE III. — <i>Les données sur la situation financière en 1978 des organismes créés par la loi du 7 août 1974</i>	136
Section 1. — Le budget consolidé de la RTF	137
Section 2. — La structure du financement en 1978 des organismes issus de l'ORTF	138
Section 3. — Tableau des versements effectués à l'INA et à la SFP.	139
Section 4. — Tableau des effectifs	139
Section 5. — Ventilation des dépenses des sociétés de programme depuis 1975	140
Conclusion	141
Compte rendu du débat en commission	142
Amendement	145

ANNEXES

	<u>Pages.</u>
ANNEXE I. — Analyse structurelle des programmes d'une semaine de télévision (20 au 26 juin 1977)	151
ANNEXE II. — Script de l'incident du jeudi 21 juillet à 20 heures sur TF 1	221
ANNEXE III. — Ventes françaises à l'étranger des émissions de radio-diffusion-télévision française par les organismes de RTF	226
ANNEXE IV. — Réponses des présidents de sociétés de programme concernant les suites données aux rapports Peyrefitte et Chavanon sur la violence.....	235
ANNEXE V. — Application du droit de réponse à la radiodiffusion-télévision en 1976 et 1977	238
ANNEXE VI. — Notes d'analyse des organisations syndicales des sociétés et organismes de radio et télévision	239
ANNEXE VII. — Système de tarification de la Société française de Production (SFP) et son plan de charge en 1977.....	250

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

1977, une étape importante pour la RTF...

Le service public de la radio et de la télévision, tel qu'il résulte de l'application de la loi du 7 août 1974, atteint en cette fin d'année une étape importante de son développement. Ne serait-ce que parce que le mandat de cinq conseils d'administration sur sept vient à expiration le 31 décembre 1977 (1).

... et un moment opportun pour dresser un premier bilan.

La discussion qui s'engage au Parlement dans le cadre du débat budgétaire se situe à un moment opportun pour tenter de dresser un premier bilan et d'esquisser les perspectives offertes à notre radio-télévision nationale.

Pour cela, votre rapporteur a souhaité, avec l'accord de son président, M. Edouard Bonnefous, présenter devant la Commission des Finances un rapport d'orientation afin de recueillir l'avis et les observations de ses membres. Ce rapport écrit tient compte des propositions retenues au cours des discussions en commission le jeudi 20 octobre et le jeudi 17 novembre 1977.

*
* *

Dresser un premier bilan de la mise en place des structures de la RTF n'est pas chose aisée, certains organismes n'étant pas encore parvenus à trouver leur équilibre. Votre rapporteur souhaite néanmoins vous faire part de ce qu'il juge, à ce jour, positif et négatif des effets de la loi du 7 août 1974.

(1) Le mandat du Président de la SFP est de six ans, conformément au droit commun des sociétés.

Le Conseil d'administration de l'INA ayant été renouvelé au printemps 1976, le mandat de ses membres n'expire qu'en 1979.

I. — Les programmes.

a) L'opinion des Français sur leur télévision n'avait jamais fait l'objet d'étude d'ensemble. Des éléments d'appréciation partiels n'autorisaient pas une **appréhension** précise du phénomène.

Une enquête menée conjointement, en 1977, par le service des études et de la recherche au Ministère de la Culture et de l'Environnement et le Centre d'études d'opinion a permis de combler cette lacune.

... une demande
d'émissions cultu-
relles insatisfaite...

Ainsi la demande d'émissions culturelles des téléspectateurs n'apparaît pas satisfaite. Deux suggestions sont formulées en conclusion de cette enquête :

— la programmation d'émissions culturelles en début de semaine donne de meilleurs résultats que leur programmation pendant le week-end ;

— la présentation d'émissions culturelles sous forme de magazines réalisés en direct avec des invités ou la diffusion d'un film suivi d'un débat attire davantage de public.

b) La mise en place de trois sociétés de télévision indépendantes a conduit à l'instauration d'une certaine *compétition*. Mais l'existence d'un service public de la radio et de la télévision et les structures de financement de ces sociétés doivent exclure toute notion de *concurrence* au sens réel du terme.

Oui à une cer-
taine compétition
non concurrence.

En effet, l'émulation entre les chaînes ne doit pas conduire à une « guerre des programmes » dont le téléspectateur subirait alors les conséquences: A cet égard, le manque d'harmonisation apparaît comme l'un des plus graves problèmes posés à la RTF et comme une application critiquable de la loi par les responsables des sociétés de programme.

Votre rapporteur suggère que la coordination et l'harmonisation des programmes s'imposent aux directions des sociétés par le biais d'un organisme coordonnateur composé paritairement de représentants des trois sociétés de télévision.

c) La création à la télévision reste une préoccupation majeure en cette fin d'année. *Le bilan établi pour 1976 traduit une situation critique :*

Un bilan de la
création.

Sur un total de 1 439 heures de fiction diffusée par les trois chaînes de télévision, 674 heures; soit 47 %, sont des émissions françaises, et 765 heures, soit 53 %, des productions étrangères.

Parmi les propositions de votre rapporteur pour favoriser la création, il convient de noter un aménagement des droits d'auteur tendant à privilégier les œuvres de création par rapport aux œuvres répétitives.

d) Des problèmes de déontologie continuent à être posés à la RTF.

La violence envahit toujours le petit écran. Le Parlement ne peut donc rester insensible à cette situation. L'an dernier, déjà, notre éminent collègue, le président Edouard Bonnefous, en avait saisi le Gouvernement. En juin 1977, votre rapporteur a renouvelé ses inquiétudes dans le cadre d'une question orale avec débat. Il a, d'autre part, demandé aux présidents des sociétés de programme de lui faire connaître quelles avaient été les suites données aux recommandations des Commissions Chavanon et Peyrefitte.

Enfin, la publicité clandestine que le Sénat avait dénoncée voici bientôt six ans surgit de nouveau de façon indirecte depuis l'étranger, à l'occasion de retransmissions sportives. Votre rapporteur se doit d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce point.

II. — La gestion.

a) Les responsabilités de chaque société apparaissent mieux définies depuis 1974 parce qu'il est désormais possible de les individualiser. La mise en place de conseils d'administration assumant la direction effective des sociétés ou organismes a permis de mieux cerner la gestion des uns et des autres.

La Société Radio-France, qui dispose heureusement depuis la réforme d'un budget propre, bénéficie ainsi de l'indépendance nécessaire à son développement. Cette liberté d'action était indispensable pour assurer une meilleure couverture du territoire et l'extension de la présence française sur les ondes internationales.

L'Institut national de l'audiovisuel et Télé-Diffusion de France ont pu engager une politique « extérieure » dont les premiers résultats sont prometteurs.

La Société française de production, principal organisme de création télévisuelle, représente un outil unique. Elle rencontre encore certaines difficultés d'adaptation. Votre rapporteur considère néanmoins comme positif que, dans le domaine de l'esprit

La violence et la
publicité clandestine.

Des responsabi-
lités mieux définies.

et de la culture, la compétition s'exerce entre la SFP et d'autres sociétés du secteur privé, mais dans le respect de certaines règles. Ainsi, la SFP pourra-t-elle affirmer sa place sur le plan national et développer ses actions de coproductions à l'étranger.

b) La réalisation, en 1976, de « bénéfiques » par six des sept organismes est un élément d'appréciation important de la gestion. Mais votre rapporteur dénie à la notion de bénéfique — appliquée en cette matière — ses conséquences fiscales et limite l'acception du terme à la seule gestion rigoureuse des deniers publics qui permet la meilleure satisfaction des « téléspectateurs contribuables ».

Aménager le statut fiscal des organismes de RTF.

La réalisation de stocks d'émissions de création ne doit pas être pénalisée, et pas davantage la constitution de réserves nécessaires à la réalisation d'investissements lourds ou plus simplement l'amélioration de trésoreries trop souvent exsangues. Votre rapporteur suggère qu'une « provision pour création originale », exempte par conséquent de l'impôt sur les sociétés, puisse être inscrite au bilan.

Un aménagement des taux de la TVA apparaît également souhaitable. Les émissions de création pourraient être soumises à un taux réduit, à l'exemple de ce qui a été institué pour la presse. Ce système contribuerait assurément au développement de la création à la télévision.

Par ces deux mesures, il s'agirait, ni plus ni moins, d'assurer aux sociétés de RTF le versement intégral du montant des sommes acquittées par les téléspectateurs (1).

...des plus-values dégagées en 1976...

c) Des plus-values de redevances ont été dégagées au cours de l'exercice 1976 pour un montant d'environ 80 millions de francs (hors taxes). La répartition de ce supplément envisagé par l'autorité de tutelle ne doit pas conduire à faire payer les déficits de certaines sociétés par les résultats de la gestion prévoyante des autres. Ce serait contraire à l'esprit de la loi et ne constituerait pas un encouragement à l'exercice efficace des responsabilités.

d) Le budget consolidé de la RTF s'élève, en 1978, à 4 197 millions de francs (hors taxes). Il a connu depuis 1975 une progression de 55 % en francs courants et d'environ 20 % en francs constants.

(1) Ce qui permettrait, en outre, de rendre possible financièrement l'excellente suggestion de notre collègue M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles pour le budget de la RTF, tendant à augmenter les ressources consacrées à la création.

... un budget en
regression.

Ce projet de budget appelle plusieurs observations :

1. Le prélèvement pour frais de recouvrement de la redevance dépasse toujours le plafond de 5 % fixé par le Code général des impôts, au moment même où la redevance radio est supprimée (ce qui conduira à des économies importantes dans la gestion du service) ;

2. L'évaluation à 204,1 millions de francs du remboursement par l'État des exonérations de redevance, contre 180,3 millions de francs en 1977, représente une augmentation de 13,2 %.

3. Bien que le montant des dotations préciputaires diminue de près de 14 % en 1978, votre rapporteur dénonce une nouvelle fois cette pratique. En effet, aucune disposition de la loi du 7 août 1974 ne permet l'affectation de dotations préciputaires aux sociétés de programme.

4. Le rôle de la Commission de répartition du produit de la redevance devrait être renforcé et le classement des sociétés abandonné. La commission, qui pourrait être dotée d'un fonds représentant 0,50 % du budget total de la RTF, soit 20 millions de francs, attribuerait des bonifications en tenant compte des indices de qualité et d'audience, du respect du cahier des charges et d'un indice de satisfaction du public qui serait créé.

e) L'analyse de la gestion des organismes de RTF conduit votre rapporteur à formuler plusieurs remarques :

1. L'absence de services communs pour les affaires communes alourdit inutilement les charges supportées par les organismes de RTF. A cet égard, la mise en place de délégations communes à l'étranger pour la promotion et la diffusion des émissions françaises pourrait servir d'exemple.

2. L'organisation comptable des organismes de RTF appelle toujours les mêmes critiques. La comptabilité analytique n'apparaît pas maîtrisée. L'absence de normes communes n'autorise pas de comparaison entre sociétés. Les délais de publication des comptes financiers ne sont pas respectés.

3. La structure des dépenses des organismes permet de constater la part très importante des dépenses de personnel et d'administration. Le volume des programmes s'est, par ailleurs, considérablement accru. En 1977, les trois chaînes de télévision diffuseront plus de 9 000 heures d'émissions. La création subit les conséquences

Renforcer le rôle
de la Commission
de répartition.

Des problèmes
de gestion.

de cette croissance des dépenses. Seul, le recours aux séries étrangères, dont le coût est très faible, permet d'augmenter le volume horaire diffusé en tenant compte des possibilités budgétaires.

Des aménagements souhaitables sur le plan social.

4. Sur le plan social, la réforme réalisée en 1974 n'a pas provoqué de difficultés insurmontables. Néanmoins, la définition d'un cadre général pour l'élaboration et la mise à jour des conventions collectives apparaît nécessaire. Votre rapporteur a rencontré, comme chaque année, les représentants des syndicats de personnels. Leurs observations sont reproduites in extenso en annexe.

Des atteintes graves aux installations de la RTF.

f) Enfin, votre rapporteur ne peut manquer de souligner la gravité des atteintes portées aux installations de la RTF par les attentats et les vols. Pour la seule année 1977, leur coût s'élèvera, pour TDF, à plus de 45 millions de francs.

III. — Le service public.

Les problèmes posés au service public de la RTF ont retenu l'attention de votre rapporteur.

a) Le monopole de radiodiffusion est devenu une fiction juridique. L'autorisation accordée aux radios périphériques et le développement, ces derniers mois, de « stations pirates » remettent en cause le régime juridique de la radiodiffusion. L'action de contrôle menée par TDF connaît des limites.

Le monopole : une fiction juridique.

Ceux qui souhaitent communiquer entre eux au-delà des frontières régionales ou des obstacles géographiques pourraient trouver dans la création de stations locales la possibilité de s'exprimer.

Mais le domaine des ondes est un « patrimoine limité ». Aussi convient-il d'organiser le développement de radios locales.

Pour votre rapporteur, les radios locales en France ne peuvent s'épanouir que dans le cadre du monopole, *l'extension du service public de la radio* offrant à tous égards des meilleures garanties.

b) L'avènement de la télévision par satellites dans un proche avenir portera atteinte au monopole de la télévision. Il existe déjà 160 satellites en orbite géostationnaire qui servent à des fins civiles et militaires.

Les satellites :
une nouvelle révo-
lution technique.

Le système expérimental de télécommunication franco-allemand « Symphonie » permet déjà la transmission et la distribution de programmes éducatifs de télévision. Grâce à ce réseau, la France a pu établir des liaisons télévisées avec certains de ses Départements et Territoires d'Outre-Mer.

L'utilisation des satellites prépare une nouvelle révolution technique dont les conséquences sont présentement incalculables.

Les faiblesses
de l'action vers
l'étranger.

c) Le service public de la RTF ne doit pas être limité à l'hexagone. L'action de diffusion et de promotion de la culture française relève de cette même mission. Votre rapporteur a pu constater les faiblesses de cette action vers l'étranger. Il suggère la création d'un fonds d'aide à l'exportation » qui permettrait de développer les tentatives encourageantes des organismes de RTF. Il demande également que les crédits des ministères concernés soient revalorisés, notamment pour accroître la présence française sur les ondes.

Préserver le plu-
ralisme sur les an-
tennes.

d) L'accès du pluralisme sur les antennes de la radio et de la télévision doit être préservé. Votre rapporteur propose de distinguer plus nettement l'information et les interventions des partis. Ces derniers pourraient bénéficier de tribunes fréquentes sur les trois chaînes à des heures de grande écoute. La soudaine et envahissante présence des hommes politiques dans les journaux télévisés serait ainsi ramenée à des proportions plus normales.

L'ambiguïté du
système actuel de
tutelle.

e) Enfin, votre rapporteur tient à souligner l'ambiguïté du système actuel de tutelle de la RTF. En effet, depuis août 1976, les Services du Premier ministre cumulent les rôles de tuteur et d'arbitre.

Le contrôle de l'utilisation des deniers publics et la préparation des décisions qui engagent l'avenir à long terme de l'audiovisuel en France devrait, selon votre rapporteur, être effectivement assurés par un interlocuteur de rang gouvernemental.

*
* *

En conclusion de cet exposé introductif, votre rapporteur souhaite attirer l'attention du Sénat sur les conséquences, pour l'avenir de notre radiodiffusion-télévision nationale, des choix et des orientations qui seront arrêtés au cours de la présente discussion budgétaire.

**Des perspectives
à moyen terme
inquiétantes pour
la RTF.**

Le projet de budget de la RTF pour 1978 tel qu'il est soumis au Parlement marque une étape dans le développement de ce moyen de communication privilégié. Mais une progression de 8,6 % de la redevance n'autorise pas de grands desseins en raison même de l'importance de la masse salariale et de son taux annuel de croissance par rapport à cette augmentation : *1978 sera donc une année médiocre pour la radio et la télévision française.*

Plus inquiétantes sont les perspectives offertes pour 1979 et 1980. La RTF ne serait plus en mesure d'assurer sa mission de service public si des moyens nouveaux n'étaient dégagés, à moins que ne soit freinée l'augmentation de la durée des programmes (*environ 9 000 heures en 1977 pour une possibilité de « consommation moyenne » d'un peu plus de 1 000 heures*).

*
* *

Après avoir évoqué les principaux problèmes posés à la RTF cette année, votre rapporteur se propose de dresser le bilan d'activité depuis un an et les perspectives pour 1978 des sept organismes de RTF, puis il exposera les prévisions financières pour 1978.

Enfin, comme chaque année, il a réservé une large place, en annexe, à des documents destinés à compléter l'information du Sénat. Il souhaite remercier plus particulièrement le < Service d'observation des programmes > qui a réalisé, à sa demande, < l'analyse structurelle des programmes d'une semaine de télévision > (pour la première fois, un tel document peut être présenté à l'attention du Parlement). Il adresse également ses remerciements à toutes celles et à tous ceux, de toutes responsabilités, de toutes sociétés et de tous services, qui, tout au long de l'année, ont répondu avec bonne grâce et loyauté à ses questions ainsi qu'à ses demandes de précisions.

TITRE PREMIER

**LES PRINCIPAUX PROBLEMES POSÉS A LA RTF
A LA FIN DE 1977**

Parmi les problèmes posés à la radiodiffusion-télévision française à la fin de cette année, quatre d'entre eux ont retenu plus particulièrement l'attention de votre rapporteur :

- la situation financière à la fin de 1977 ;
- la qualité des programmes ;
- les problèmes de droit et de déontologie posés à la RTF ;
- l'action internationale des organismes de RTF.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION FINANCIERE DE LA RTF A LA FIN DE 1977

SECTION 1. — Le bilan de l'exercice 1976.

Les résultats de l'exercice 1976 appellent plusieurs remarques.

1. Les sept sociétés ou organismes de RTF ont dégagé, en 1976, un bénéfice après impôt, à l'exception de la SFP qui nécessite un développement particulier. Ces résultats ont fait couler beaucoup d'encre tout au long du premier semestre de cette année. Il était question, pour les quatre sociétés de programme, de 100 millions de francs de bénéfices. En réalité, il s'agissait d'un peu plus de la moitié de ce chiffre.

Cela illustre la confusion qui est souvent faite entre les différentes notions de bénéfices. Dans un bilan de société publique comme privée, deux séries de résultats apparaissent significatifs :

a) Le résultat d'exploitation qui traduit la différence entre les charges supportées et les produits réalisés ;

b) Le résultat net comptable qui est obtenu après comptabilisation des profits et déduction des pertes et de l'impôt sur les sociétés.

Un tableau résume ces chiffres :

1° Sociétés de programme.

	EXERCICE 1976			
	Bénéfice d'exploitation.	Bénéfice imposable.	Montant impôt sur sociétés.	Bénéfice net après impôt.
	(En millions de francs.)			
TF 1	3,7	14,2	7,1	3,9
A 2	24,9	12,4	6,2	2,3
FR 3	14,8	38	19	7,6
Radio France ..	15,3	20,3	10,1	6,9
Total	58,7	(1) 84,9	42,4	20,7

(1) Certaines provisions ont été réintégrées dans le montant des bénéfices soumis à l'impôt.

2' Sociétés « techniques ».

	RESULTAT d'exploitation.	BENEFICE NET après impôt.
	(En millions de francs.)	
TDF	14,8	0,20
INA	7,7	8,5
SFP	— 39,9	— 67,0

Les bénéfices d'exploitation dégagés permettent aux sociétés de programme de maintenir leur patrimoine, c'est-à-dire leurs stocks d'émissions.

Enfin il convient de préciser que les 58,7 millions de francs de bénéfices d'exploitation réalisés par les quatre sociétés de programme représentent à peine 2 % du budget total de ces sociétés.

2. La Société française de production a enregistré, en 1976, une perte de 67 millions de francs. Ces mauvais résultats peuvent être expliqués, pour près d'un tiers par les conséquences financières de la grève des artistes interprètes qui s'est déroulée de novembre 1976 à février 1977. Les pertes totales pour la SFP résultant de la grève se sont élevées à 43,1 millions de francs, dont 21,8 millions de francs au titre de l'exercice 1976. Une contribution forfaitaire de 19 millions de francs a été versée par les sociétés de programme à la SFP, au titre de l'exercice 1976.

Les autres causes du déficit peuvent être ainsi analysées :

— le montant des amortissements est élevé, en raison du coût des biens de l'ORTF dévolus à la SFP ;

— la diversification des activités de la SFP n'a produit à ce jour que des charges, en particulier dans le domaine de la production cinématographique. Il est encore trop tôt pour apprécier les résultats de cette politique ;

— la dimension même de l'entreprise (plus de 3 000 personnes) constitue une charge permanente qui ne peut être modulée en fonction du plan de production.

Doit-on remettre en cause l'existence de la SFP comme certains le suggèrent ? Cela ne semble pas souhaitable. La SFP représente

un outil de grande valeur que beaucoup de pays nous envient. Il faut lui permettre de s'imposer sur le marché de la production audiovisuelle. Cela ne se réalise pas en trois ans.

3. Des plus-values de redevances ont été dégagées au cours de l'exercice 1976 pour un montant d'environ 80 millions de francs hors taxes. Ce supplément de recettes fiscales a été versé aux quatre sociétés de programme qui perçoivent directement le produit de la redevance tout au long de l'année, en fonction de la clé de répartition applicable (en l'espèce celle de 1976).

La tutelle semble aujourd'hui vouloir procéder à une autre répartition de ces plus-values afin d'améliorer la situation financière de certains organismes.

Ce projet, qui sera soumis prochainement au Parlement, revient finalement à faire payer les imprudences de certains — ou les contraintes subies — par les résultats de la gestion prévoyante des autres. Cela paraît contraire à l'esprit de la loi et ne constitue pas un encouragement à l'exercice efficace des responsabilités.

4. Pour conclure ce rapide examen de l'exercice 1976, votre rapporteur ne peut manquer de souligner, en le regrettant, le caractère fluctuant » des comptes arrêtés par les sociétés de programme car ils ont subi de sensibles modifications depuis juin 1977.

Les lenteurs de la liquidation des créances de l'ex-ORTF expliquent, mais en partie seulement, ce phénomène que nous déplorons une nouvelle fois. Nous ne saurions admettre sans réagir une telle imprécision dans les résultats et de tels retards dans leur publication (1).

SECTION 2. — La situation financière de la RTF en 1977.

Les premiers éléments d'appréciation dont dispose votre rapporteur sur la situation financière à la fin du premier semestre 1977 n'appellent pas à ce jour de longs développements.

Les sociétés de programme ne devraient pas dégager d'importants bénéfices en 1977. Au 1^{er} juillet de cette même année, en effet, l'évolution de la perception de la redevance radio-télévision ne permet pas d'envisager une sensible progression de son produit, par rapport aux prévisions.

(1) Les comptes financiers de l'exercice 1976 ont été publiés, à titre provisoire, le 1^{er} juin 1977.

Trois organismes rencontrent, en 1977, certaines difficultés :

1° L'INA connaît, depuis sa création, des problèmes de trésorerie. L'Institut n'a bénéficié à l'origine d'aucune dotation pour assurer son fonds de roulement. Le déficit au 1^{er} octobre est de 20 millions de francs, soit 10 % de son budget ;

2° La SFP supportera en 1977 la charge résultant de la grève des artistes-interprètes qui n'a pas été imputée sur l'exercice 1976, soit plus de 20 millions de francs ;

3° TDF devra faire face, en 1977, au coût croissant des attentats et des vols contre ses installations. La perte est évaluée pour 1977 à plus de 45 millions de francs (1).

(1) Chiffre estimatif arrêté au 30 octobre 1977.

CHAPITRE II

LA QUALITE DES PROGRAMMES

SECTION 1. — Bilan à l'automne 1977.

L'opinion des Français sur leur télévision n'avait jamais fait l'objet d'étude d'ensemble. Des éléments d'appréciation partiels n'autorisaient pas une appréhension précise du phénomène.

Deux études récentes ont permis de progresser dans cette voie.

1. — LES FRANÇAIS FACE AU PETIT ÉCRAN

Une étude publiée en janvier 1977 par le « Centre d'études d'opinion » permet de mieux cerner les caractères spécifiques de cette France du « petit écran ». Selon cette enquête, il existe « six Frances de téléspectateurs » :

1. — Les « gros consommateurs » sur une longue durée quotidienne (9,8 %). Ce sont surtout des personnes âgées, l'ensemble des retraités, beaucoup d'agriculteurs et de femmes au foyer ;

2. — Les « faibles consommateurs » (32,4 %), surtout des jeunes, étudiants, cadres supérieurs et professions libérales ;

3. — Les « téléspectateurs de la soirée » (14 %) : personnes âgées, étudiants ou agriculteurs d'un niveau secondaire ;

4. — Les « téléspectateurs de la journée » (12,5 %). Peu de cadres supérieurs et de professions libérales ;

5. — Les « téléspectateurs de récréation » (10,4 %). Plutôt citadins que ruraux ;

6. — Les téléspectateurs plus portés vers les journaux d'informations et le théâtre (20,9 %). Ce sont surtout des cadres supérieurs de l'ensemble des activités publiques et privées.

On a pu regrouper ces six catégories en trois grands groupes :

1. — Un premier, fondé sur la quantité consommée ;
2. — Un second, qui oppose les téléspectateurs de la journée à ceux de la soirée ;
3. — Un troisième, qui distingue les téléspectateurs en fonction de leur niveau culturel.

Un chiffre retient plus particulièrement l'attention. Sur la population équipée de télévision, un « téléspectateur moyen » regarde chaque semaine la télévision durant dix-huit heures quinze minutes environ.

2. — LA DEMANDE D'ÉMISSIONS CULTURELLES (1)

Sollicités de juger globalement leur télévision, les téléspectateurs s'expriment ainsi :

Trouvent qu'il y a	Pas assez.	Trop.
	(En pourcentage.)	
— Emissions sur l'histoire	37	2
— Variétés	35	16
— Retransmissions théâtre de boulevard.	29	7
— Dramatiques	27	10
— Retransmissions théâtre classique ...	26	4
— Emissions architecture, monuments..	26	3
— Jeux	25	15
— Retransmissions de ballets	25	6
— Sport	23	12
— Emissions peinture, sculpture	21	4
— Retransmissions théâtre contempo- rain	21	5
— Magazines sur le cinéma	21	4
— Feuilletons et séries	19	21
— Retransmissions concerts classiques..	18	7
— Magazines sur le théâtre	18	4
— Retransmissions d'opéra	17	7
— Emissions sur les livres	15	7

(1) Etude du Service des études et de la recherche du Ministère de la Culture et de l'Environnement et du Centre d'études d'opinion 1977.

La demande la plus importante porte sur les émissions à caractère historique ; elle est exprimée par plus du tiers des téléspectateurs.

La trop grande rareté des magazines culturels, qu'ils traitent d'architecture et de monuments, de peinture et de sculpture, de cinéma ou de théâtre, est ressentie par 20 à 25 % des téléspectateurs.

Quant aux retransmissions de spectacles, les plus demandées sont celles de théâtre classique et de ballet (environ 25 %) suivies des retransmissions de théâtre contemporain (21 %). Les retransmissions musicales (concert et opéra), pourtant peu favorisées par la programmation actuelle, sont celles où la demande potentielle reste la moins forte (17 %) : encore qu'un tel chiffre suffise amplement à justifier un effort supplémentaire.

Une émission, quelle qu'elle soit (aussi bien film que variétés), est mal reçue si elle est diffusée à une mauvaise heure : c'est encore plus vrai pour les émissions culturelles qui ont par nature des difficultés à trouver un public. D'autre part, quel que soit l'horaire, certaines situations de concurrence sont plus difficiles à affronter que d'autres : ainsi la concurrence des films, des variétés et du sport.

Deux suggestions ont été formulées dans l'étude du Ministère des Affaires culturelles :

— la programmation d'émissions culturelles en début de semaine donne de meilleurs résultats que leur programmation pendant le week-end ;

— la présentation de la culture sous forme d'un magazine réalisé en direct avec des invités, ou la diffusion d'un film suivi d'un débat attire plus de public.

3. — LA CRÉATION SUR LE PETIT ÉCRAN

a) *Bilan.*

Dresser un bilan des créations télévisuelles françaises n'a pas été aisé en raison de l'absence de normes communes aux trois chaînes. Votre rapporteur a pu obtenir cette année, grâce au concours de l'autorité de tutelle, des statistiques précises et comparables. Trois tableaux retracent le volume d'émissions de fiction diffusées sur les trois chaînes en 1976 et en 1977.

**Volume des émissions de fiction diffusées en 1976 et 1977
sur les trois chaînes de télévision.**

TF 1.

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
		(En heures.)	
1976			
Fiction française	255	114	369
Fiction étrangère	216	132	348
dont :			
Américaine	(161)	(78)	(239)
Total	471	246	717
1977 (1)			
Fiction française	116	96	212
Fiction étrangère	162	128	290
dont :			
Américaine	(77)	(65)	(141)
Total	278	224	502

(1) Chiffres au 31 août 1977.

Antenne 2.

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
		(En heures.)	
1976			
Fiction française	161	67	228
Fiction étrangère	197	192	389
dont :			
Américaine	(173)	(154)	(327)
Total	358	259	617
1977 (1)			
Fiction française	142	66	208
Fiction étrangère	220	106	326
dont :			
Américaine	(135)	(82)	(217)
Total	362	172	534

(1) Prévisions jusqu'au 31 décembre 1977.

FR 3

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
	(En heures.)		
1976			
Fiction française	55	22	77
Fiction étrangère	28	»	28
dont :			
Américaine	(9)	»	(9)
Total	83	22	105
1977			
Fiction française	49	24	73
Fiction étrangère	26	»	26
dont :			
Américaine	(12)	»	(12)
Total	75	24	99

b) Les objectifs en matière de création originale ont été définis en août 1976 dans une lettre du Premier Ministre aux présidents des sociétés de programme. M. Jacques Chirac invitait alors, à la demande de M. le Président de la République, les sociétés de télévision à orienter leurs efforts dans le sens d'une amélioration de la qualité des programmes, notamment par l'augmentation du nombre de créations télévisuelles françaises. A ce titre, TF 1 et Antenne 2 doivent diffuser chaque semaine deux œuvres de fiction originales et FR 3 soixante au total dans l'année.

Depuis, à l'occasion de leurs négociations, en janvier 1977, tant avec les syndicats d'artistes interprètes qu'avec les syndicats de réalisateurs, les sociétés de programme ont dû préciser leurs intentions en matière de diffusion de fiction pour les trois années à venir :

Prévisions pour les trois années à venir.

SOCIETE	ANNEE			Total.
	1977	1978	1979	
	(En heures.)			
TF 1.....	182	199	217	598
Antenne 2	149	167	184	500
FR 3.....	43	50	56	149
Total	374	416	457	1 247

c) La compétition commerciale ou la simple concurrence entre les chaînes a une influence directe sur la diffusion des émissions de création. Cette situation se traduit de trois façons :

1" L'existence de plus en plus fréquente de situations de concurrence entre des produits semblables, aux mêmes heures, entre plusieurs chaînes, au détriment de situations de complémentarité qui étaient en principe plus faciles à organiser à l'époque de l'Office :

2" Le rejet croissant des émissions « culturelles » hors des heures d'écoute maximum (même si globalement ces émissions sont toujours aussi nombreuses) ;

3" La raréfaction des créations de fiction, trois fois plus coûteuses que les autres émissions.

SECTION 2. — Les suggestions de votre rapporteur.

1. — RENFORCER LE RÔLE DE LA COMMISSION DE RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE

La note de qualité — contrairement à une opinion trop couramment répandue — a une importance prépondérante dans la variation de la répartition du produit de la redevance entre les différentes sociétés, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, qui rend compte de la traduction financière des « notes » attribuées en 1977.

SOCIÉTÉS de programme.	COMMISSION de la qualité.	SONDAGES qualité.	TOTAL qualité.	SONDAGES d'écoute.	TOTAL général.
(En millions de francs.)					
TF 1	- 2,3	3,7	- 1,4	2,9	- 4,3
Antenne 2	- 9,4	1,2	- 8,2	- 5,4	+ 2,8
FR 3	8,2	- 2	- 6,2	+ 7,7	+ 1,5
Radio-France	3,4	+ 2,1	- 1,3	- 1,3	0

Néanmoins, la faible ampleur des variations opérées et des sommes en jeu enlève une grande partie de l'intérêt d'un tel mécanisme.

Doit-on renoncer aux sondages ? Faut-il supprimer les mécanismes de répartition ? Votre rapporteur vous propose une toute

autre orientation. Les notes doivent être conservées mais le classement entre sociétés doit être, lui, abandonné. En effet, il est quelque peu ridicule d'enlever aux uns pour donner aux autres. La Commission de répartition n'attribuerait plus, alors, que des bonifications en tenant compte des indices maintenus, d'un indice de satisfaction du public qui serait créé et du respect du cahier des charges.

Pour ce faire la commission pourrait être dotée d'une somme de l'ordre de 0,50 % du budget total de la RTF (soit environ 20 millions de francs, alors que, pour 1977, les variations furent de plus ou moins 7,22 millions de francs et, pour 1978, seront de plus ou moins 3,9 millions de francs).

2. — HARMONISER LES PROGRAMMES

Il s'agit essentiellement d'assurer la complémentarité entre les programmes des trois chaînes de télévision.

L'autonomie des sociétés de RTF reconnue par la loi du 7 août 1974 n'exclut ni la coordination ni l'harmonisation. En effet, les sociétés de programme constituent un même service public de radiodiffusion et de télévision. Elles ont pour mission de satisfaire les goûts du plus vaste public.

Les programmes doivent donc être variés.

En admettant cet objectif atteint, il convient également de programmer et d'harmoniser les rediffusions. Les sociétés de programme possèdent des stocks de qualité. La rediffusion offre un triple intérêt :

- le choix du téléspectateur est accru ;
- le prix moyen d'une œuvre est abaissé (300 000 F l'heure en moyenne) ;
- la qualité de ces émissions est certaine. Elles supportent aisément la concurrence avec les productions étrangères.

3. — DÉVELOPPER LES VENTES A L'ÉTRANGER (1)

Les émissions de fiction française ont un coût élevé. Leur prix moyen s'établit à plus d'un million de francs l'heure (500 000 F pour les documentaires de création). La série étrangère revient à 50 000 F l'heure pour une première diffusion, moins de la moitié lorsqu'il s'agit d'une rediffusion.

(1) Voir Annexe III.

Ces différences de prix entre les productions françaises et étrangères s'expliquent pour l'essentiel par la dimension des marchés. Les séries américaines sont vendues dans l'ensemble du monde occidental. Leur amortissement est aisé.

Le marché extérieur des émissions de fiction françaises connaît les limites de la francophonie. En outre, la plupart des ventes aux pays de langue française interviennent à des tarifs préférentiels. Le seul acheteur au prix du marché est le Québec. Aussi convient-il d'envisager une autre politique des ventes à l'étranger.

Trois possibilités sont offertes :

a) *Le sous-titrage*. — L'Institut national de l'audiovisuel exporte ainsi ses productions vers les pays de langues arabe, anglaise et espagnole.

b) *Le doublage* dans les langues les plus pratiquées (l'anglais principalement).

c) *Le tournage des fictions en plusieurs langues*. — Certaines productions cinématographiques sont tournées en français et en anglais, s'assurant ainsi un débouché sur le marché américain.

La promotion de la culture française doit les utiliser au mieux.

Nombre d'heures d'émissions vendues à l'étranger.

(TF 1, A 2, FR 3, INA et SFP.)

1975	392 heures.
1976	1 091 heures.
1977 (prévisions) (dont 650 heures à l'INA)...	1 700 heures.

SECTION 3. — Les principales réformes à réaliser.

1. — DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ

a) *La RTF et l'impôt sur les sociétés.*

Les organismes de radio et de télévision sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Pour l'exercice 1976, les quatre sociétés de programme (TF 1, A 2, FR 3, Radio-France) ont versé, à ce titre, 42,4 millions de francs.

L'opinion publique ne comprend pas que la redevance acquittée par les téléspectateurs revienne, même pour une faible partie, à l'Etat sous la forme d'un impôt. L'Etat semble reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Votre rapporteur estime souhaitable de demander au Gouvernement la définition d'un statut fiscal des sociétés et organismes de radio-télévision qui permette au produit de la redevance d'être intégralement affecté aux sociétés de RTF. Or, en 1976, soit au titre de la TVA, soit au titre de l'impôt sur les sociétés, l'Etat a perçu (net) environ 266 millions de francs, soit plus de 10 % du montant de la redevance versé par les auditeurs et téléspectateurs. Mais reprenons successivement le problème de l'impôt sur les bénéfices, puis celui de la TVA.

Une société de radio et de télévision qui dégage des bénéfices témoigne ainsi du bon emploi des deniers publics. Un résultat positif permet également de constituer des provisions pour les investissements lourds qui ne peuvent être réalisés sur le budget annuel de fonctionnement et pour lesquels les emprunts seraient trop coûteux.

Mais à la différence d'une entreprise privée ou nationalisée, une société de radio ou de télévision ne réalise pas de bénéfices proprement commerciaux. Lorsque, par exemple, l'établissement public de télédiffusion investit pour réaliser de nouvelles installations, il n'accroît pas ses capacités de production et sa rentabilité. Au contraire, cet investissement implique une augmentation des frais financiers et de fonctionnement sans permettre une progression des ressources. Aussi votre rapporteur dénie-t-il à la notion de bénéfice ses conséquences fiscales et limite-t-il l'acceptation de ce terme à la seule gestion rigoureuse des deniers publics. La réalisation de bénéfices résulte d'une décision volontaire du conseil d'administration de ne pas dépenser la totalité de la dotation budgétaire. Il convient donc de cesser de culpabiliser les responsables de radio et de télévision.

C'est la raison pour laquelle votre rapporteur vous propose que soit admis, exclusivement pour les sociétés de RTF, un poste budgétaire appelé « Provision pour création originale ». L'esprit de la législation fiscale serait ainsi respecté puisqu'il s'agirait de « geler » provisoirement des sommes pour permettre un accroissement de la création.

b) *La RTF et la TVA.*

Le problème de l'application de la TVA aux organismes de RTF se pose en des termes identiques. Une partie de la redevance acquittée par le téléspectateur retourne au Trésor public (mais une

partie seulement). En effet, les sociétés ou organismes de RTF récupèrent la TVA sur leurs achats (fonctionnement et investissements).

L'exonération d'une partie quelconque des activités (même celles de l'esprit) soulèverait de grandes difficultés. D'autre part, les sociétés ne pourraient plus récupérer la TVA sur la totalité de leurs achats ; la perte subie par l'Etat (pour 1976 : 224 millions de francs au titre des quatre sociétés de programme) serait supportée par les contribuables (il faut rappeler que l'Etat lui-même paie la TVA sur ses achats).

Un aménagement des taux apparaît néanmoins souhaitable. Les émissions de création pourraient être ainsi soumises à un taux réduit de TVA à l'exemple de ce qui a été institué pour la presse. L'incidence de la fiscalité indirecte serait ainsi neutralisée, ce qui est bien l'objectif poursuivi.

2. — AMÉNAGER LE RÉGIME DU DROIT D'AUTEUR

La protection du droit d'auteur est un élément important de la promotion de la culture française et de la lutte contre l'envahissement culturel de l'étranger.

Cependant, dans le domaine particulier de la télévision, le régime de la propriété littéraire et artistique n'apparaît pas, dans les procédures actuelles, contribuer de façon satisfaisante à cette promotion en privilégiant les œuvres répétitives par rapport aux œuvres de création à la diffusion nécessairement plus restreinte.

1° *Quelle est la situation ?*

Les relations entre les sociétés d'auteurs et la télévision font l'objet d'accords particuliers.

Un protocole signé le 12 avril 1976 entre, d'une part, TF 1, A 2, FR 3 et l'INA et, d'autre part, la SACD, la SGDL, la SACEM et la SDRM fixe les conditions dans lesquelles les sociétés d'auteurs autorisent, conformément à la loi du 11 mars 1957, les organismes de télévision à faire appel aux œuvres faisant partie de leurs répertoires respectifs.

En rémunération de cette autorisation, TF 1, A 2 et FR 3 versent aux sociétés d'auteurs un pourcentage de leurs recettes calculé ainsi :

— 4,5 % de leurs recettes de redevance (hors TVA) :

— 4,16 % de leurs recettes de publicité (hors TVA) et un supplément forfaitaire de 450 000 F (300 000 F pour FR 3) indexé sur les sommes précitées, destiné à la rémunération complémentaire des réalisateurs de télévision.

L'INA, qui est partie à l'accord pour la distribution culturelle internationale, rembourse aux sociétés de programme les sommes couvrant la rémunération du droit de reproduction afférent aux œuvres utilisées à ce titre, sans constituer cependant un accroissement de la rémunération du droit d'auteur.

Enfin, un accord du 7 janvier 1977 a fixé les conditions régissant la commercialisation des émissions. Les sociétés d'auteurs reçoivent, pour prix des autorisations de cession à titre onéreux des émissions, 9 % du produit brut de la totalité des ventes.

Montant des redevances versées en 1975 et en 1976
par les sociétés de programme de télévision aux sociétés d'auteurs
(après déduction des parts affectées aux émissions publiques
et aux réalisateurs au titre du « droit image »).

	1975	1976	Pourcentage.
	(En francs.)		
SACEM	33 580 824,12	41 142 175,78	44,50
SACD	18 865 631,53	23 113 581,90	25
SGDL	2 641 188,41	3 235 901,46	3,50
SDRM	20 374 882,05	24 962 653,75	27
Total	75 462 526,11	92 454 327,59	

Les sociétés d'auteurs répartissent les sommes recueillies entre les auteurs dont les œuvres ont été diffusées par les sociétés de télévision.

Les instruments de cette répartition sont les suivants :

— les sociétés d'auteurs établissent des classifications tenant compte de la nature des œuvres et de leurs conditions de diffusion et définissant des taux minutaires :

— les sociétés de télévision adressent aux sociétés d'auteurs un relevé complet des œuvres qu'elles diffusent avec, pour chacune, la durée exacte du passage à l'antenne ;

— par ailleurs, les auteurs eux-mêmes remplissent, à l'attention des sociétés d'auteurs dont ils sont membres, des « bulletins » précisant la nature de leur œuvre et mentionnant les coauteurs éventuels.

Afin de développer la création, les sociétés de programme et l'INA, d'une part, et les sociétés d'auteurs, d'autre part, sont convenus de favoriser « par priorité » les œuvres de création originale pour la télévision ainsi que les premières diffusions (accord du 12 avril 1976). Les nouvelles règles de répartition définies par le protocole du 12 avril 1976 produiront leurs premiers effets en janvier 1978.

2° *Les grandes lignes d'un aménagement du droit d'auteur.*

Une nouvelle règle dans la répartition des droits d'auteur pourrait, *en privilégiant les œuvres de création par rapport aux œuvres répétitives*, contribuer à l'amélioration des programmes de télévision. A cet égard, les principes suivants pourraient être avancés :

— les règles de classification des œuvres utilisées lors de la répartition des droits devraient être élaborées d'un commun accord entre sociétés de télévision et sociétés d'auteurs ;

— à l'intérieur d'un répertoire, un équilibre doit être trouvé par l'ensemble des auteurs intéressés, de telle sorte que soit assurée une certaine valorisation des œuvres de création :

— le critère de la durée doit être complété pour tenir compte de la spécificité des œuvres de création à la télévision.

Sur ces trois points, une large concertation entre les parties intéressées pourrait permettre de définir des solutions satisfaisantes.

CHAPITRE III

LES PROBLEMES DE DROIT ET DE DEONTOLOGIE POSES A LA RTF

SECTION 1. — Le régime juridique de la radiodiffusion a vécu.

La France a créé depuis trente ans dans le domaine de la radiodiffusion une fiction juridique. Le monopole confié autrefois aux PTT, puis à l'ORTF et aujourd'hui à l'Etablissement public TéléDiffusion de France a été vidé de son contenu.

L'autorisation accordée aux radios périphériques (Radio - Télé - Luxembourg, qui émet depuis le Grand-Duché, et Europe n° 1 depuis la Sarre) a porté une première atteinte au monopole. L'établissement d'un émetteur de RMC à Remoules, en territoire français, depuis le 14 juillet 1974, en totale contravention avec la réglementation en vigueur, a marqué une nouvelle étape dans la remise en cause du régime juridique de la radiodiffusion.

En 1977, deux raisons se sont conjuguées pour donner à ce phénomène de contestation une actualité nouvelle :

— Les « émissions pirates » se sont multipliées :

- « Radios-vertes », à Paris, en mars 1977 ;
- « Radio-Beau-Délire », à Lille, en juin 1977 ;
- « Radio-Star », dans le Val-de-Marne, en juin 1977 ;
- « Radio-Active », à Grenoble, en juin 1977 ;
- « Radio-Libre 44 », à Nantes, en juin 1977 ;
- « Radio-Fil bleu », à Montpellier, en juillet 1977.

TDF parvient à maîtriser ce développement encore limité (1), mais cette action de contrôle connaît des limites.

— Les quelques expériences de radio locales réalisées par FR 3 ou Radio-France ont connu un grand succès (FR 3 Mont-Blanc, Radio-Val-d'Isère, les « radios vacances » et « Radio-Solitude » dans les Cévennes avec le concours de l'INA).

¹ Il s'agit essentiellement de la technique du brouillage.

Quelles pourraient être les missions dévolues aux radios locales ?

— *Tout d'abord, traduire les courants profonds de la vie quotidienne des Français. L'expérience de FR 3 Mont-Blanc, qui a rencontré à Chamonix une approbation générale, semble devoir être développée dans d'autres régions de France.*

— *En second lieu, favoriser le développement de la communication entre des communautés très décentralisées ou que la géographie isole (exemple : les émissions quotidiennes « La France côté jardin » où les richesses de quatre régions sont mises en valeur pendant cinq semaines ; ou encore le festival de la Maurienne en juillet 1977, au cours duquel ont été programmées cinq matinées complètes de la chanson régionale).*

Ceux qui souhaitent communiquer entre eux au-delà des limites régionales ou des obstacles géographiques, devraient pouvoir trouver, grâce aux radios locales, la possibilité de s'exprimer (Radio-Solitude dans les Cévennes, assurée par Radio-France et l'INA).

Il ne peut s'agir cependant d'autoriser la multiplication de radios pirates qui conduirait inéluctablement à l'anarchie.

Comme le rappelait M. Jean Autin, président de l'Etablissement public de diffusion, le domaine des ondes constitue *« un patrimoine limité »*.

Il y va donc de l'intérêt national d'organiser le développement des radios locales.

Des contraintes existent en effet. Elles sont de trois ordres :

1. — CONTRAINTES TECHNIQUES TOUT D'ABORD

Les dangers que font courir ces stations pirates sont réels. Ils sont d'autant plus graves qu'il est difficile d'apprécier à l'avance les troubles que peut occasionner un émetteur. Ainsi, un relais de TDF situé à Gex (à la frontière franco-suisse) perturbait les liaisons radio de l'aéroport de Genève - Cointrin.

Plus inquiétantes pour l'avenir sont les radios frontalières qui émettent en modulation de fréquence depuis l'Italie (Radio 102 [1] Vintimille) avec des stations puissantes de 8 à 10 kW (la tour Eiffel

(1) Cette fréquence de 102 MHz n'est pas réservée à la radio.

ayant un émetteur de 12 kW). Ces stations sont créées en contradiction avec le plan international des fréquences qui réglemente l'utilisation des ondes (Genève, novembre 1975). Des fréquences sont ainsi réservées pour l'aviation civile ou pour les besoins militaires. La création de radios frontalières dans d'autres pays du Marché commun aurait de lourdes conséquences.

Enfin, l'exemple de l'Italie conduit à une grande réserve. Par un arrêt de la Cour constitutionnelle italienne de juin 1976, les radios locales ont été placées hors du monopole d'Etat, sans pour autant leur donner de véritable statut. Radios privées commerciales ou politiques se sont multipliées. Elles sont aujourd'hui plus de 1 200. De temps à autre, le brouillage des ondes qui en résulte est tel que les avions ne peuvent pas décoller de Milan ou de Turin !

Cette anarchie n'est pas tolérable. C'est la raison pour laquelle il convient de définir un cadre juridique dans lequel pourraient se développer les radios locales.

2. — CONTRAINTES JURIDIQUES

Elles se résument en une alternative : les radios locales hors du monopole ou dans le monopole ?

En France, la loi de 1972 qui précise la notion de monopole prévoit que des dérogations peuvent être accordées par décret. Quatre cas sont envisagés :

1. Pour la diffusion de programmes à des publics déterminés ;
2. Pour la diffusion de programmes en circuit fermé dans des enceintes privées ;
3. Pour des expériences de recherche scientifique ;
4. Dans l'intérêt de la défense nationale ou de la sécurité publique.

Seul le premier cas de dérogations peut s'appliquer aux radios locales. Dans une déclaration interprétative devant la Haute Assemblée, le 29 juin 1972, M. le Secrétaire d'Etat à l'Information a défini les limites de ce premier type de dérogations. Il s'agit de permettre l'adaptation du monopole aux nouvelles techniques audiovisuelles, c'est-à-dire à la distribution des programmes, soit par câble, soit par cassettes, soit encore par satellite. Les radios locales ne font pas appel à des techniques nouvelles. Il apparaît donc difficile d'envisager le développement des radios locales hors du monopole, dans le cadre de la législation en vigueur.

Les missions dévolues à l'Établissement public de diffusion et aux sociétés nationales de programme FR 3 et Radio-France doivent permettre de répondre à ce besoin nouveau.

3. — CONTRAINTES POLITIQUES, ENFIN

Des municipalités, des partis politiques ou des groupes de pression appellent de leurs vœux la réalisation de radios locales. Dans tous les cas, il convient que le législateur se montre vigilant afin d'assurer le respect d'un réel « pluralisme » sur les ondes.

Par ailleurs, la reconnaissance de courants d'expression locaux ne doit pas compromettre l'existence de la presse régionale. Comme la presse écrite, la radio locale est en mesure de remplir une même mission de services. Des garanties devront donc être apportées aux organes régionaux de presse écrite.

Les solutions retenues à l'étranger.

Deux exemples apparaissent significatifs : celui de la Grande-Bretagne et celui des États-Unis.

En Grande-Bretagne coexistent deux réseaux de radios locales : celui organisé autour de la BBC et le réseau privé contrôlé par l'Independent Broadcasting Authority (IBA).

La BBC procède depuis quinze ans au développement de stations de radio locales. Elles sont actuellement au nombre de vingt. La création de quarante-cinq autres est programmée dans les prochaines années.

L'IBA a été chargée par le Gouvernement de gérer les télévisions et radios locales commerciales. Son conseil d'administration est composé de membres désignés par le Ministère de l'Intérieur et le président est nommé par le Premier Ministre. L'IBA a codifié un ensemble de règles qui s'imposent aux radios locales. Elle choisit, dans le cadre de la législation en vigueur, la société avec laquelle est conclu le contrat pour l'exploitation d'une radio indépendante. Toute participation financière majoritaire est exclue. Un journal est autorisé à détenir une participation si la création d'une station de radio lui porte effectivement préjudice. Mais il ne peut posséder plus de 14 % du capital.

L'IBA contrôle les programmes, veille à l'impartialité (aucune municipalité n'a le droit d'être actionnaire). La publicité est strictement réglementée.

Le rapport Annan sur l'avenir de la radiodiffusion en Grande-Bretagne, publié en mars 1977, propose de réunir sous une même autorité les deux réseaux distincts de radios locales afin d'assurer le développement de ce nouveau mode de radiodiffusion.

Aux *Etats-Unis*, la multiplication des stations locales a été favorisée par l'existence d'un régime juridique très souple : la licence. La Commission fédérale des communications qui les délivre assure la « police des ondes ». En 1977, on dénombre plus de huit mille stations locales.

La presse régionale subit de ce fait un grave préjudice tant sur le plan de ses ressources publicitaires que sur celui de son audience.

Enfin, on peut relever que la radio de grande diffusion, couvrant tout un Etat, est en voie de disparition.

*
* *

Les radios locales en France ne peuvent s'épanouir que dans le cadre du monopole par une extension du service public, que cette mission soit confiée à la société FR 3, à Radio-France ou à une filiale de l'une et de l'autre, en veillant à ne pas limiter les moyens (et le rôle) de Radio-France à une radio parisienne, alors qu'il s'agit d'une société nationale.

Créer une radio locale représente un investissement peu coûteux. On évalue l'émetteur modulation de fréquence à 50 000 F et le budget mensuel de fonctionnement à 30 000 F (bien entendu, ce chiffre varierait avec le nombre de personnes employées par la station locale).

Mais, plus qu'une simple décision financière, il s'agit d'un choix politique. *Il ne peut plus être différé.* L'absence d'une réglementation adaptée risque en effet de conduire à court terme à l'éclosion désordonnée de stations pirates. L'établissement public de diffusion pourra-t-il alors maîtriser un tel développement ? Des difficultés en personnel et en matériel ne manqueraient de surgir.

SECTION 2. — Les problèmes de déontologie.

1. — DÉFINIR UNE DÉONTOLOGIE DE L'INFORMATION

Trois aspects ont retenu plus particulièrement l'attention de votre rapporteur.

a) *La multiplication des incidents.*

Plusieurs sociétés de programme ont fait preuve, au cours de ces derniers mois, d'un certain relâchement. Qu'il s'agisse de l'intrusion à l'antenne de l'auteur d'un ouvrage sur les finances d'un parti de l'opposition ou de l'irruption de syndicalistes « très introduits » sur le plateau d'un journal télévisé (1), ou encore de la collaboration accordée à un organe de propagande de la majorité, *il convient de dénoncer ces pratiques*. Ces incidents démontrent la fragilité et la vulnérabilité de l'organe d'information que représentent la radio et la télévision.

Tout ceci témoigne d'un manque de rigueur qui ne laisse d'inquiéter à quelques mois d'une importante consultation électorale.

b) *La réglementation des campagnes électorales sur les antennes de la radio et de la télévision nationale.*

Elle est, aujourd'hui encore, imparfaite, voire incomplète. Elle concerne deux types d'élections :

1. L'élection du Président de la République au suffrage universel (décret n° 64-231 du 14 mars 1964) ;

2. Les élections législatives (loi n° 66-1022 du 29 décembre 1966 complétée par une décision du conseil d'administration de l'ORTF du 10 février 1973).

La réglementation concernant l'usage des antennes nationales de radio et de télévision par les partis et groupements en vue des élections législatives a été récemment modifiée pour tenir compte de la suppression de l'ORTF. Le Conseil des Ministres a adopté, le 6 juillet, un projet de loi (2) modifiant l'article L. 167-1 du Code électoral qui organise l'utilisation des antennes de la radio-diffusion-télévision française par les partis ou groupements en vue des élections législatives. Une commission composée d'un président de

⁽¹⁾ Voir script annexe n° 11.

⁽²⁾ Ce projet de loi sera soumis au Parlement au cours de la présente session.

section au Conseil d'Etat ou d'un conseiller d'Etat, d'un conseiller à la Cour de Cassation et d'un conseiller-maître à la Cour des Comptes exercera les compétences qu'avait le Conseil d'administration de l'ORTF. Il appartiendra à cette commission d'arrêter les dispositions pratiques en application des textes en vigueur.

Un cas n'a pas été envisagé. Il n'existe, en effet, aucune réglementation particulière pour la programmation d'émissions de propagande électorale pour les élections municipales. La première conséquence a été, en mars 1977, l'improvisation à laquelle se sont livrées les sociétés de programme ; la seconde, la polarisation de tous les organes d'information sur l'élection du maire de Paris. A titre d'exemple, un tableau des personnalités politiques invitées à s'exprimer sur les antennes de Radio-France entre le 21 février et le 20 mars 1977 a été établi :

Raymond Barre	53' 05''
Roger Chinaud	12' 20''
Jacques Chirac	1 h 31' 03''
Jacques Dominati	11' 30''
Yves Guéna	12' 25''
Jean Lecanuet	20' 15''
Jérôme Monod	29' 55''
Michel d'Ornano	1 h 14' 25''
Michel Poniatowski	15' 55''
Norbert Segard	27' 15''
Robert Fabre	5' 20''
Henri Fiszbin	10' 20''
Michel Jobert	7' 50''
Pierre Mauroy	27' 15''
Georges Marchais	1 h 32' 40''
François Mitterrand	1 h 00' 50''
Michel Rocard	16' 50''
Georges Sarre	49' 20''

c) *L'évolution du rôle de la télévision dans le débat politique.*

L'utilisation de la radio et de la télévision par les principaux responsables politiques nationaux depuis plusieurs mois et plus nettement encore ces dernières semaines a révélé le rôle aussi nouveau qu'essentiel de la radio et de la télévision dans le débat

politique. Les media ne sont plus seulement le miroir du débat politique, mais ils tendent à devenir un instrument actif au service des hommes politiques.

Pour certains, la démocratie a tout à gagner dans ce débat devant des millions de citoyens téléspectateurs.

Votre rapporteur est plus réservé sur cette évolution des missions dévolues à la radio et à la télévision. Les manœuvres des appareils politiques ne doivent pas se substituer à ce que d'aucuns ont appelé les pressions du pouvoir. Les personnalités politiques n'ont pas à dicter aux responsables de l'information radio ou télévisée le rythme de leurs passages à l'antenne. L'information-spectacle ne doit pas être privilégiée au détriment de la réflexion et du commentaire sur l'information politique, et pas davantage les vedettes de la politique imposer leurs exigences et s'adresser au-delà du petit écran qui aux Français, qui à ses partenaires, qui encore à ses militants. Le débat qui s'organise ainsi entre quelques personnalités du monde politique n'est plus l'expression d'une démocratie vivante.

Votre rapporteur propose d'appeler les responsables de l'information dans les sociétés nationales à plus de mesure.

Les journaux télévisés ne doivent plus être des tribunes réservées aux partis politiques. Par contre, les chaînes pourraient offrir chaque semaine une émission aux partis ou mouvements politiques à une heure de grande écoute. Ainsi cesserait la confusion des genres.

Deux pays étrangers peuvent servir à cet égard d'exemple :

— en Grande-Bretagne, l'intervention des partis politiques sur les ondes est régie par un accord signé en 1947 entre le Gouvernement, les partis politiques et la BBC. Conformément à cet accord, le Gouvernement a la possibilité d'utiliser la radio et la télévision pour une allocution ministérielle ; les partis politiques, quant à eux, disposent d'un temps d'antenne proportionnel au nombre de suffrages recueillis aux précédentes élections législatives (une loi de 1969 précise que pendant la campagne électorale il est interdit à un candidat de participer à une émission si son rival n'y a pas été également convié) :

— la législation en vigueur en République fédérale d'Allemagne prévoit que chaque parti politique peut disposer gratuitement d'un certain temps d'antenne pour les émissions destinées à sa campagne électorale. Sa durée est fonction des résultats obtenus

aux précédentes consultations. Tous les partis, même ceux qui ne sont pas représentés au Parlement, se voient attribuer un temps d'émission.

Avant chaque élection, des négociations se déroulent entre représentants des partis et des deux chaînes.

Les partis politiques sont responsables des émissions qu'ils réalisent à leurs frais. Chaque émission politique est précédée d'un avertissement identifiant le parti.

DOCUMENT : SONDAGE

Les téléspectateurs jugent l'information à la télévision.

(Panel permanent de 400 téléspectateurs de la Lettre de l'Audiovisuel.)

Un questionnaire simple a été soumis à l'échantillon : trois questions, portant essentiellement sur les journaux télévisés quotidiens.

Etant donné la dimension de l'enquête, il faut évidemment se garder d'en considérer les résultats avec une rigueur excessive. Ceux-ci n'ont — et c'est vrai pour les sondages — qu'une valeur indicative. Mais on peut remarquer qu'ils se recourent le plus souvent avec les chiffres de CEO ou du CESP. En les complétant de précisions non encore établies.

QUESTION 1. — Regardez-vous les journaux télévisés ? (toutes chaînes confondues, mais exception faite des journaux régionaux) :

— Regardent régulièrement	21 %
— Regardent irrégulièrement	44 %
— Ne regardent jamais	31 %
— Sans réponse	4 %

Commentaire. — Le pourcentage de non-téléspectateurs (31 %) semble peu élevé par rapport à d'autres enquêtes publiées. L'explication peut être double : d'une part, les enquêtes en question excluaient parfois le journal de 13 heures de TF 1, qui a une audience importante (voir question suivante), notamment en province. D'autre part, une ambiguïté peut survenir avec ceux qui déclarent regarder les journaux irrégulièrement. On peut considérer cette dernière notion du « très rarement » au « pas tous les jours ».

QUESTION 2. — Lesquels, parmi les cinq journaux télévisés suivants, avez-vous l'habitude de suivre plus volontiers ?

	TF 1 13 h	TF 1 20 h	A 2 20 h	FR 3 22 h	TF 1 23 h	A 2 23 h
	(En pourcentage.)					
Régulièrement	9	12	2	6	2	1
Irrégulièrement	13	19	9	12	4	2
Jamais	63	61	81	74	82	84
Sans réponse	10	8	5	8	12	13

Commentaire. — Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il faut cependant formuler une observation quant aux résultats du 22 heures de FR 3 : c'est une moyenne sur sept jours qui ne laisse pas paraître la grande disparité entre les quatre premiers jours de la semaine (audience forte en raison du film) et les trois autres jours (audience faible de l'ordre de 2 %).

Quant aux résultats, ils confirment la prédominance très nette des journaux de TF 1, tant à 13 heures (audience moyenne 27 %) qu'à 20 heures (audience moyenne 31 %). Antenne 2 est encore en régression : à titre indicatif, les derniers chiffres du CEO ne créditent le 20 heures que d'un score de 10 % (contre 14 % il y a six mois). On s'interroge, pour cette chaîne, sur l'opportunité d'un journal à 13 heures.

QUESTION 3. — Si vous regardez, régulièrement ou non, les quatre journaux suivants, les jugez-vous politiquement :

	TF 1 13 h	TF 1 20 h	A 2 20 h	FR 3 22 h
	(En pourcentage.)			
Impartiaux	16	17	3	10
Plutôt orientés vers :				
La majorité	5	5	1	3
L'opposition	1	4	5	1
Sans avis	5	5	2	3
Pourcentage interrogé.....	27	31	11	17

Commentaire. — Les téléspectateurs jugent leurs journaux comme plutôt impartiaux. Notamment TF 1 où le pourcentage de ceux qui l'estiment orienté vers la majorité est presque égal à ceux qui pensent le contraire. En revanche, les téléspectateurs estiment Antenne 2 plus favorable à la gauche. Mais cette chaîne n'ayant, en fait, qu'une audience réduite, il s'est trouvé peu de téléspectateurs pour répondre à la question. Faut-il prendre ces maigres pourcentages pour valables ?

2. — VEILLER AU RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ INDIRECTE

En ce qui concerne la publicité indirecte — c'est-à-dire la publicité qui n'apparaît pas en tant que telle à l'auditeur ou au téléspectateur et que, pour cette raison, on qualifiait naguère de « clandestine » — aucun manquement grave aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur n'a été constaté au cours de ces derniers mois.

Seules quelques citations condamnables, parce qu'elles auraient pu être évitées, ont été relevées dans les programmes de TF 1 et A 2.

Il est cependant caractéristique de noter que la totalité de ces citations, qui concernent des produits dont la publicité est légalement interdite (alcools et tabac) proviennent des émissions sportives.

Certes, la vigilance des sociétés et l'action des pouvoirs publics (préfets et procureurs généraux) a conduit à une régression sensible de ce type de publicité dans les émissions relatant des événements sportifs ayant eu lieu en France.

Mais une proportion importante des citations illicites enregistrées proviennent des retransmissions de rencontres sportives disputées à l'étranger.

Il ressort au surplus des relevés effectués que les panneaux de l'espèce disposés sur les stades étrangers ont une nette tendance à se multiplier.

Il est donc clair que les agences et les annonceurs, qui n'ont plus la possibilité d'insérer de messages publicitaires dans les émissions sportives réalisées en France, s'adressent désormais systématiquement aux organisateurs de manifestations sportives retransmises depuis l'étranger pour atteindre le public français.

La loi nationale se trouve ainsi délibérément et gravement tournée.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'en vertu de l'article L. 21 du Code des débits de boissons et de l'article 2 de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme, les sociétés nationales de télévision encourent elles-mêmes les sanctions édictées par ces textes en diffusant des émissions — fussent-elles d'origine étrangère — qui contiennent des mentions publicitaires en faveur des boissons alcooliques ou des produits du tabac, la réception effective en France de ces annonces permettant de considérer, selon le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, que l'infraction est réputée commise sur notre territoire.

Votre rapporteur estime, pour sa part, que les sociétés nationales de télévision devraient être invitées à renoncer à de telles retransmissions — quelles que soient l'importance de l'événement sportif qui en est l'objet et la légitime attente des téléspectateurs — chaque fois que la demande des organismes français tendant à l'élimination des publicités en faveur de l'alcool et du tabac — et spécialement des publicités correspondant à des contrats récents conclus en fonction de la présence de la télévision — n'aura pu aboutir.

Une telle attitude aurait très vite un effet dissuasif dans la mesure où, d'une part, les organismes français se retirant de l'opération, la contribution financière respective des autres organismes « relayeurs » s'en trouverait accrue d'autant et, d'autre part, la rentabilisation des investissements publicitaires ne serait plus complètement assurée.

CHAPITRE IV

L'ACTION INTERNATIONALE DES ORGANISMES DE RTF

Votre rapporteur a souhaité, cette année, dresser un bilan de l'action internationale des différents organismes de RTF : la présence française sur les ondes n'apparaît pas satisfaisante. Les activités internationales des organismes de RTF doivent être développées.

SECTION 1. — La présence française sur les ondes reste très insuffisante.

Lors de la discussion budgétaire à l'automne 1976, votre rapporteur avait souligné la faiblesse des moyens accordés à Radio-France pour ses émissions vers l'étranger.

A la différence de ses principaux concurrents européens, et en particulier de la BBC, Radio-France ne dispose d'aucun relais hors du territoire national. Par contre, les vingt émetteurs situés en France représentent un outil de qualité qui est sous-utilisé.

Le Parlement a obtenu que le Gouvernement alloue, pour l'année 1977, une dotation précipitaire de 5 millions de francs à Radio-France pour développer son action internationale.

Bilan de l'action de Radio-France Internationale en 1977.

1 Le maintien en 1977 de 17 h 30 d'émissions quotidiennes vers l'Afrique et l'océan Indien à raison d'environ 50 % de relais des chaînes nationales, le reste en émissions spécifiques, dont une heure en langue anglaise. Ces émissions sont diffusées d'Allouis et d'Issoudun, sur des émetteurs ondes courtes de 500 et 100 kilowatts, à raison de 183 heures-fréquences par jour.

2° Le maintien en 1977 d'une heure quotidienne d'émission en langue espagnole, diffusée par un émetteur en ondes moyennes de 300 kilowatts à Toulouse et par un émetteur en ondes courtes de 100 kilowatts à Allouis.

3° Le maintien en 1977 d'une heure quotidienne (menacée en 1976 faute d'avoir été financée) d'émission en langue allemande, diffusée à Berlin sur l'émetteur en modulation de fréquence des Forces françaises, à Strasbourg par un émetteur ondes moyennes de 300 kilowatts et à Allouis par deux émetteurs ondes courtes de 100 kilowatts.

4° Le maintien en 1977 de cinq heures de retransmission du programme de France Inter (de 13 heures à 18 heures, heures françaises) vers la côte Est de l'Amérique du Nord et vers l'Amérique centrale, par trois émetteurs d'Issoudun dont un de 500 kilowatts. Pas plus qu'en 1976, il n'a été possible à Radio-France d'intervenir sur ce programme, faute de moyens financiers pour le faire transiter par un studio auprès duquel serait affecté un minimum de personnel technique et de programmes.

5° La création, depuis le 7 mars 1977, d'une émission d'une heure en langue portugaise qui est diffusée par deux émetteurs ondes courtes d'Allouis entre 21 h 15 et 22 h 15 (heure du Portugal).

6° La création, depuis le 1^{er} avril 1977, d'une chaîne d'une durée de quinze heures par jour (de 7 heures à 22 heures, heure française) à destination de l'Europe de l'Est. La diffusion est assurée par les quatre émetteurs ondes courtes d'Allouis et d'Issoudun, dont un de 500 kilowatts, les autres de 100 kilowatts.

Au cours du premier mois, cette chaîne a diffusé exclusivement le programme de France-Inter, interrompu périodiquement par des annonces identifiant la station, donnant ses caractéristiques techniques et invitant à écrire des comptes rendus sur la qualité de la réception.

Dès le second mois, le programme a été composé par un dosage d'émissions reprises en direct ou en différé sur les trois chaînes nationales.

Enfin, trois mois après, le programme s'est enrichi de quatre quarts d'heure d'informations en français, répartis dans la journée. Ces bulletins traitent des problèmes intéressant l'Europe de l'Est qui ne sont pas évoqués dans les bulletins nationaux ou développent ceux qui n'ont fait l'objet que d'interventions trop brèves.

Chacune de ces actions a fait l'objet d'études conjointes entre la Société Radio-France et l'Etablissement public de télédiffusion.

Malgré la création de deux nouveaux programmes, ce bilan révèle une situation critique. La présence française sur les ondes est très insuffisante.

Cela tient d'abord à des problèmes techniques. Ils ne sont pas sans solution. Des études sont en cours avec les radiodiffusions d'autres pays européens pour déterminer les possibilités d'échanges de services en matière d'émetteurs. La France, qui ne dispose pas de relais à l'étranger, pourrait proposer l'utilisation des émetteurs d'Allouis-Issoudun qui ne sont pas pleinement employés. Cela tient aussi à une mauvaise coordination des moyens mis en œuvre. Ainsi, le programme à destination de l'Amérique du Nord se limite, depuis février 1976, à une pure et simple retransmission de France-Inter pendant cinq heures (avec le décalage horaire qui est de moins 6 heures sur la côte Est. un programme adapté à l'après-midi est diffusé en français de sept heures à douze heures).

En effet, si des crédits ont été attribués à TéléDiffusion de France pour le fonctionnement des émetteurs, la Société Radio-France n'a reçu aucune aide pour ce programme. ce qui exclut toute intervention spécifique au cours du relais. La décision d'émettre vers l'étranger, et en particulier de le faire dans une langue étrangère, appartient au Ministère des Affaires étrangères qui doit assurer le financement de ces actions. La politique suivie par notre pays qui privilégie presque partout la langue française, compte tenu des moyens d'émissions en ondes courtes dont il dispose et faute d'un financement approprié, rend l'action de Radio-France difficilement comparable à celle de la BBC qui, outre son service mondial en anglais, produit et diffuse des émissions dans une quarantaine de langues étrangères.

- Votre rapporteur doit déplorer également le manque de dynamisme de la promotion des émissions qui sont réalisées à destination de l'étranger. La présence française sur les ondes devrait être appuyée par des campagnes d'information dans les pays concernés. Là encore, la BBC montre l'exemple.

Pour votre rapporteur, c'est la conception même du rôle que doit jouer la radiodiffusion dans l'action internationale de la France qui doit être reconsidérée. Faute de moyens accrus, la présence française sur les ondes risque hélas ! en 1978 comme en 1977, de n'être que symbolique.

SECTION 2. — L'action internationale de Télé-Diffusion de France (TDF)

Les missions internationales de TDF sont nombreuses et variées :

1. — LES RELATIONS MULTILATÉRALES

Sur le plan multilatéral et en dehors même de son action internationale propre qui s'exerce tout naturellement dans le domaine technique, Télé-Diffusion de France est chargée d'assurer — le cas échéant en liaison avec les sociétés de programme (TF 1, A 2, FR 3 et Radio-France) et l'Institut national de l'Audiovisuel — les relations avec les organisations internationales gouvernementales (telles l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, etc.) ou professionnelles (telles l'UER : Union européenne de radiodiffusion, l'ABU : l'Union de radiodiffusion de la zone Asie-Pacifique, l'ABSU : Union des radiodiffusions des Etats arabes ou l'URTNA : Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique).

L'activité de l'UER est à cet égard très significative. Elle s'étend, en effet, aux problèmes techniques et juridiques de la radio et de la télévision qui sont souvent inséparables des problèmes de programmes.

Dans le domaine technique, l'UER définit des normes et étudie d'autre part les applications pratiques de technologies nouvelles comme la distribution par câbles, les vidéocassettes et vidéodisques, la radiodiffusion et la télévision par satellites, l'enregistrement automatique et sélectif des programmes de télévision ou la téléinformatique.

Dans le domaine juridique, cette activité s'étend aussi bien aux tarifs des transmissions par satellites, aux problèmes contractuels avec les auteurs et les interprètes des œuvres diffusées ou aux négociations avec les organisateurs de manifestations sportives transmises en télévision qu'aux incidences qu'auront les applications futures des technologies nouvelles encore au stade expérimental.

Il convient de souligner également le rôle international que Télé-Diffusion de France assure en qualité de diffuseur dans les échanges bilatéraux et multilatéraux des programmes de radio et de télévision, qu'il s'agisse de concerts, de manifestations sportives ou d'activités quotidiennes...

2. — LES RELATIONS BILATÉRALES

Sur le plan bilatéral, Télé-Diffusion de France est tout naturellement le successeur de l'ORTF pour tout ce qui concerne l'action technique et la coopération technique internationale.

Télé-Diffusion de France apporte, sous des formes très variées, une assistance technique aux pays étrangers, en particulier aux pays en voie de développement qui en font la demande. Cette assistance a pour objet de permettre aux organismes de ces pays de disposer des moyens en hommes et en matériel nécessaires au fonctionnement technique de la radio et de la télévision.

Cette action s'exerce régulièrement dans certains pays francophones d'Afrique noire et de l'océan Indien en liaison étroite avec le Ministère de la Coopération, TDF fournissant aux organismes de radio et de télévision de ces pays des prestations très variées : mise à disposition de coopérants pour des missions de longue durée, organisation de stages de perfectionnement, fourniture de matériel radioélectrique d'équipement et de maintenance, assistance pédagogique (étude de plans de formation, assistance aux centres locaux de formation, etc.). En outre, les services d'ingénierie de Télé-Diffusion de France sont en mesure de réaliser dans le monde entier des études d'installations concernant le domaine de l'audiovisuel, que ces missions soient directement assurées par l'Etablissement public ou par l'intermédiaire de ses filiales SOFRATE* (Société française d'études et de réalisation d'équipements, de radiodiffusion et de télévision) ou ADETE (Agence pour le développement de la télévision en Arabie Saoudite).

Si l'action de Télé-Diffusion de France est particulièrement importante dans un grand nombre de pays d'Afrique francophone et du monde arabe, elle commence en outre à s'étendre dans d'autres continents, en Amérique latine et en Asie par exemple. Parmi les principaux clients, il convient de citer, outre l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak, Abu Dhabi, la Libye, le Zaïre, le Gabon et la Côte-d'Ivoire.

La formation des hommes représente un autre domaine d'activité très important. En effet, outre les travaux d'études qui précèdent normalement la mise en place des équipements et le contrôle technique de leur réalisation, une assistance technique globale est

habituellement nécessaire. Elle comporte notamment la formation du personnel sur place ou en France et la mise à disposition d'experts permettant d'assurer le fonctionnement normal des installations jusqu'à ce que le personnel local ait reçu une formation appropriée.

Pour l'accomplissement de cette mission de coopération audiovisuelle, Télé-Diffusion de France, en tant que de besoin, s'assure le concours de l'Institut national de l'Audiovisuel pour tout ce qui concerne la formation et de la Société française de production pour un certain nombre de prestations qui relèvent de la compétence de cette société.

On peut donc estimer que, grâce aux structures mises en place par Télé-Diffusion de France, l'action technique internationale de la France en matière de radio et télévision se poursuit dans des conditions d'efficacité au moins comparables à celles qui existaient à l'époque de l'ORTF.

INGENIERIE INTERNATIONALE

Coopération avec les Etats africains.

L'aide que la France apporte à certains pays africains a créé depuis longtemps des liens particuliers entre les organismes de radiodiffusion de ces pays et l'organisme correspondant français qui, dans les nouvelles structures, comprend le Service des relations internationales et de la coopération traitant les aspects contractuels des relations en cause et la Direction de l'ingénierie traitant de leur application

L'action d'ingénierie comporte deux aspects :

a) Les études d'ingénierie proprement dites : installations nouvelles, rénovations, études et conseils techniques :

b) Le fonctionnement d'un service spécialisé pour l'approvisionnement des pays contractants en composants et équipements divers. Ce service fait profiter ces Etats de la connaissance approfondie des composants et des fournisseurs, et de la centralisation des fournitures avant leur envoi dans les pays demandeurs.

Travaux d'ingénierie

Des études d'ingénierie ont été faites en 1976 pour les pays suivants :

- Benin. — Centre production : émetteur de 10 kilowatts;
- Burundi. — Centre émetteur en modulation de fréquence;
- Cameroun — Programme complet de radio scolaire (projet technique) ;
- Côte-d'Ivoire. — Centre de production pour la télévision scolaire ;
- Gabon. — Etude générale sur les moyens audio-visuels ;
- Haute-Volta. — Réseau de diffusion pour la radio scolaire ;
- Iles du Cap-Vert. — Réseau en ondes décimétriques ;
- Ile Maurice. — Réseau de télévision ; car de reportage couleur ; équipement film ;
- Madagascar. — Station d'émission 0.hm ;
- Mauritanie. — Projet d'un Centre de production ;
- Niger. — Centre de production pour la télévision scolaire ;
- Sénégal. — Centre émetteur ; projet pour une unité de reportage vidéo ;
- Zaïre. — Centre de production : recette technique.

Activité d'aide à l'approvisionnement.

Gestion de quatre-vingt-huit comptes d'Etat pour un montant total de 112 millions de francs.

Chiffre d'affaires en 1976 : 22 millions de francs hors taxes.

Le service a traité presque 6 000 documents en 1976 par suite de la diversité des composants demandés.

Actions internationales.

Dans le cadre des opérations et des contrats qui sont gérés par la SOFRATEV et par l'ADETE, sociétés filiales de TDF, l'ingénierie assure les études techniques, le contrôle et la mise en exploitation de grandes réalisations de production et d'émission, tant en radio-diffusion sonore qu'en télévision.

En 1976, les opérations les plus importantes ont été les suivantes :

Arabie Saoudite.

Passage à la couleur de cinq centres de production de télévision ; étude des spécifications ; étude de l'offre du constructeur ; recette des installations : Riyadh, Jeddah, Damman, Qassim et Médine.

Etude de neuf nouveaux centres de production :

- Riyadh. — Six studios TV ; deux studios d'actualités ; ensemble film complet ; cinq cars de reportage ; étude du bâtiment assurée par la SCET internationale ;
- Riyadh. — Etude préliminaire d'un centre de télévision éducative ;
- Haïl ;
- Tabuk. — Centre de production ;
- Badana. — Un studio moyen films ;
- Hafr El Baten. — Car de reportage ;
- Abha. — Recette du complexe production-émission.

Etude du réseau d'émission :

Etudes des centres d'émission de Riyadh, Haïl, Tabuk, Badana et Hafr El Baten :
Etude de la liaison hertzienne Qassim - Haïl.

Emirat d'Abu Dhabi.

Etude et contrôle de l'installation de la Maison de la radiodiffusion et de la télévision à Abu Dhabi comprenant :

Equipement radio :

- seize studios ;
- annexes diverses ;
- équipements de reportage ;
- deux émetteurs MF - 2⁷ × 1 kilowatt ;
- faisceaux hertziens ;
- station d'écoute à quatre cabines.

Equipement télévision :

- trois studios ;
- centre de production film ;
- bloc-programme complet ;
- deux émetteurs de 20 kilowatts ;
- faisceaux hertziens ;
- pylône d'émission.

Centre culturel :

- salle de conférences : équipements films.

Zaïre.

Participation à la création de la Cité de la Voix du Zaïre :

- contrôle des études des bâtiments techniques et de la climatisation, de l'acoustique ;
- contrôle des études d'équipements radio et TV ;
- contrôle de la fabrication des matériels et des recettes en usine et en installation finale.

Centre radio :

- quatorze studios et annexes ;

Centre télévision :

- quatre studios ; deux studios film ; trois studios de post-synchro ; un ensemble de fabrication film.

Centre d'enseignement :

- deux studios radio ; un studio TV ; un studio post-synchro ; salles de cours ; laboratoires.

Bureaux :

- tour de vingt étages.

Iran.

Institut de recherche :

- étude de l'équipement ; programme de recherche.

Centre de formation professionnelle :

- participation avec l'INA et l'ENST à la définition d'un centre de formation.

Pakistan.

Avant-projet d'un centre de formation professionnelle cinéma-TV en cours de négociation.

Nigéria.

Etude pour la création de centres de production TV type dans chacun des dix-neuf Etats : en projet.

Tunisie.

Préétudes pour la coloration du studio d'actualités de Tunis ;

Préétudes de cars de prise de vues couleur

Syrie.

Préétude pour la coloration du centre TV de Damas ; préétude d'un projet de centre TV à Damas.

Libye.

Participation en association avec SOCOTEC-CECOBA à l'étude du complexe de la radio et de la télévision de Tripoli (contrat signé par l'ORTF) :

- deux studios de production TV ; un studio de production d'actualité ; régie finale, centre Nodal, moyens de lecture et d'enregistrement ; équipement film ; six studios radiodiffusion sonore.

URSS

Présentation du système de télétexte Antiope en vue de son application pour les jeux Olympiques de Moscou en 1980.

SECTION 3. — L'action internationale de la Société française de production (SFP).

Cherchant de nouveaux débouchés, la SFP a naturellement développé son action vers l'étranger. Grâce à ses bureaux à Rio de Janeiro, Tokyo et Abidjan, elle se trouve présente sur les continents Sud-américain, asiatique et africain. Très souvent sollicitée pour des missions d'assistance technique, elle a mené une action de promotion internationale des équipements, de la technologie et du savoir-faire français. Elle a également fourni des prestations pour des sociétés étrangères de télévision, conclu des accords particuliers avec certains organismes étrangers de télévision et contribue à la présence culturelle française à l'étranger, au travers de la vente de ses productions.

1. — MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

La SFP a participé à de nombreuses missions d'assistance technique, notamment dans le cadre de *missions d'ingénierie* conduites par TDF, la SOFRATEV et l'INA, ou lors de la mise en exploitation d'équipement SECAM. Ces missions se sont déroulées en Iran, en Irak, au Maroc, en Grèce, au Gabon, en Libye, en Arabie Saoudite et au Zaïre.

La SFP a également participé à la mise *en exploitation de programmes télévisés dans les pays en voie de développement.*

La SFP a aussi contribué au *développement du procédé SECAM* en participant avec ses personnels et ses matériels à des expositions internationales (exposition française technique et scientifique de Caracas, en liaison avec la SOFRATEV ; foire internationale de Bogota où la SFP a animé un stand de l'audiovisuel pour le compte d'Intersecam ; semaine de la télévision française à Moscou).

Enfin, SFP accueille des *stagiaires étrangers* qui viennent effectuer des stages d'application et d'information sur les métiers de l'audiovisuel. La SFP détache aussi certains de ces agents pour des tâches d'enseignement.

2. — FOURNITURE DE PRESTATIONS POUR DES SOCIÉTÉS DE TÉLÉVISION
(A l'occasion d'événements de portée internationale.
essentiellement sportifs ou politiques.)

La SFP a ainsi assuré les reportages des manifestations ou événements suivants :

- Grand Prix de Monaco, pour TMC, TV globo, canal 7, Argentine et Télécom - Colombie ;
- Internationaux de tennis de Roland-Garrós pour NBC ;
- Elections législatives et sénatoriales espagnoles en juin 1977 ;
- Le Nurbügring pour Sud Westfunk ;
- Le Grand Prix du castellet pour TV globo et canal 7. Argentine ;
- Les jeux méditerranéens d'Alger ;
- Les jeux panarabiques de Damas ;
- Match de boxe pour NBC et ABC ;
- Les jeux bolivariens à La Paz ;
- Roland-Garros pour la RAI ;
- Le combat Monzon - Valdes pour CBS ;
- Le Grand Prix de Dijon pour CBS ;
- La Coupe d'Europe à Dusseldorf.

3. — ACCORDS PASSÉS AVEC DES TÉLÉVISIONS ÉTRANGÈRES

Pour développer son action internationale la SFP a conclu de nombreux accords avec des organismes étrangers de télévision, notamment avec :

- la Société ivoirienne de cinéma ;
- la télévision et radiodiffusion bulgare ;
- la télévision soviétique ;
- les chaînes de la télévision japonaise ANB et NHK ;
- la Bavaria.

L'accord signé avec la Bavaria le 30 mars 1977 prévoit la coproduction d'une série de télévision réalisée par Bernard Borderie et de plusieurs films cinématographiques de long métrage, réalisés par Christian Jaque (*La Vie Parisienne*), Billy Wilder (*Fedora*), Ted Kacheff (*Le Grand Chef*), R. W. Fassbinder (*Despair*) et J. Sturges (*Le Styx*).

4. — ACTION COMMERCIALE INTERNATIONALE

Des problèmes particuliers se posent pour la commercialisation à l'étranger des produits destinés à la télévision.

Les prix sur le marché international sont faibles :

D'une part, le marché francophone pratique des prix inférieurs aux prix de revient réels ; d'autre part, ces produits se trouvent en concurrence directe avec les produits anglo-saxons qui sont offerts sur le marché à des prix très bas, car ils ont déjà été amortis sur leurs marchés nationaux.

Par ailleurs pour être vendables les produits doivent être soit doublés, soit tournés en double version ; c'est pour ce motif que la SFP a entrepris la réalisation directement en langue anglaise de certaines collections (« Living jazz in Paris », « La Cuisine française »).

Enfin les produits français doivent être convertis aux normes américaines pour la vente sur les marchés japonais et sud-américains, et ces conversions sont onéreuses.

En dépit de ces difficultés, le chiffre d'affaires à l'exportation (vente des produits SFP et fourniture de prestations) a plus que doublé de 1975 à 1976.

SECTION 4. — L'action internationale de l'Institut national de l'Audiovisuel.

L'action internationale de l'INA peut être analysée selon des fonctions assez identiques à celles utilisées pour décrire l'action sur le territoire : diffusion, promotion et assistance conseil.

1. — LA DIFFUSION INTERNATIONALE

Si la diffusion en France a connu en 1976 des difficultés (indisponibilité du réseau de distribution, etc.), il n'en est pas de même pour la diffusion, soit culturelle soit commerciale, vers l'étranger.

En ce domaine, les efforts entrepris le sont depuis longtemps en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Coopération.

Le service de la diffusion internationale (qui est rattaché administrativement à une même direction qui le regroupe avec le département de la formation professionnelle) a, en 1976, mis en place des secteurs géographiques pour mieux appréhender les demandes et problèmes spécifiques de chacune des régions de diffusion. En outre, l'établissement de liens contractuels bilatéraux, basés sur une échelle de participation financière allant de la contribution symbolique à l'acte commercial, l'amorce d'une politique de coproductions adaptées aux pays, les sous-titrages et le doublage d'émissions documentaires et culturelles ont aussi élargi et modifié les relations avec l'étranger.

Enfin, il convient de mentionner la réalisation de deux types d'opérations nouvelles :

— la fabrication de « pilotes » à la demande du Ministère de la Coopération qui a versé pour ce faire une subvention de 300 000 F. Ces pilotes déjà réalisés constituent les prototypes de séries de natures diverses (sports, vie quotidienne, grands inventions, variétés, jeux) qui pourraient être poursuivies à la demande, avec la plus grande souplesse possible ;

— l'opération Symphonie : l'AUDECAM a demandé à l'INA de participer, en liaison avec l'OFRATEME, à l'envoi par satellite à Bouaké (télévision éducative) d'un certain nombre de programmes. Soixante-neuf heures d'émissions ont été expédiées en 1976 par ce canal et cette entreprise devrait prendre plus d'ampleur en 1977. D'autre part, l'AUDECAM a également demandé à l'institut de produire un film sur les satellites de communication, film qui pourrait être exploité à l'étranger.

a) *Pays d'Afrique francophone et de l'océan Indien.*

Les statistiques font apparaître en fin d'année un volume de distribution supérieur en moyenne à celui fixé par la convention passée entre le Ministère de la Coopération et l'INA, qui prévoyait la fourniture de cinq heures hebdomadaires : la plus grande partie de cet excédent s'explique par la fourniture de programmes à titre onéreux, à laquelle s'ajoute celle d'émissions très anciennes en rediffusion (environ 200 heures).

La plupart des programmes ont été expédiés, après visionnage et sélection à Bry-sur-Marne par des représentants des organismes

africains, ce qui a entraîné un pourcentage d'utilisation qui se situe autour de 100 % (compte non tenu des doubles et triples diffusions de certains programmes) alors qu'on pouvait l'estimer en moyenne en 1975 à 70 %.

On a assisté, en outre, dans bon nombre de pays, à une transformation de la nature des demandes. Chacun veut, d'une part, affirmer sa personnalité et, de l'autre, s'ouvrir au monde entier, au détriment de l'image traditionnelle, culturelle ou autre, de la France.

Ces pays assistés par le Ministère de la Coopération sont au nombre de dix et quatre d'entre eux (Côte-d'Ivoire, Gabon, île Maurice et Zaïre) émettent en couleur.

b) *Pays du Moyen-Orient, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, du bassin Méditerranéen, d'Amérique du Nord.*

En 1976, en dépit des événements d'Afrique du Nord (conflit algéro-marocain) et surtout de ceux du Liban, Beyrouth étant la base de diffusion au Proche-Orient et malgré un développement de la production nationale de certaines stations étrangères, la diffusion a connu une notable expansion.

En présence du vide créé en Asie du Sud-Est par la disparition des bureaux de Pnom Penh et de Saigon, l'INA a établi une représentation à Singapour dont le titulaire a reçu mission de prospecter le marché et d'établir un circuit interorganismes de diffusion.

D'autre part, après étude sur place des potentialités des pays d'Amérique latine, des rapports directs ont été rétablis ou créés avec les organismes de télévision grâce en particulier, à la représentation installée à Mexico. Des circuits de distribution ont été établis dans cette région.

Pays du Moyen-Orient :

Le bureau de Beyrouth a repris son activité en 1977.

Le doublage ou sous-titrage électronique en arabe, prévu sur place, des émissions choisies se révèle prometteur, dans la mesure où il permettra une distribution plus rapide et à la carte, suivant le goût de chacun. Correspondants principaux : Liban, Syrie, Jordanie, Irak et Arabie Saoudite.

Pays du Sud-Est Asiatique :

Le représentant de l'INA à Singapour ayant pris ses fonctions depuis très peu de temps, il ne s'agit que d'une ébauche des opérations dans cette partie du monde. En dehors de Singapour même, la Malaisie et le Pakistan ont réservé un accueil favorable aux propositions de l'INA.

Amérique latine :

Le bilan de cette zone géographique est satisfaisant :

— au titre des activités culturelles. 91 heures 54 minutes de programme ont été envoyées ;

— au titre des activités commerciales menées pour l'INA. 34 heures 20 minutes ont été vendues ;

— au titre des actions commerciales menées pour le compte des sociétés de programme, 8 heures 30 minutes ont été vendues.

Bassin méditerranéen :

L'effort entrepris en 1975 a été poursuivi en 1976 et s'est traduit par une augmentation globale de la présence de réalisations françaises dans cette région.

Les organismes des pays maghrébins, malgré la politique d'arabisation, ont diffusé un volume d'émissions éducatives accru par rapport aux années précédentes.

Enfin, en Grèce l'effort du bureau de l'INA s'est traduit par un accroissement considérable de la diffusion de programme français qui a atteint 320 heures. A Chypre, le volume fourni a doublé et au Liban, la télévision nationale a repris la diffusion des émissions.

Amérique du Nord :

Un accord commercial mais à caractère culturel a été conclu avec l'Office de radiodiffusion télévision québécoise en prolongement du protocole franco-québécois.

Des contacts permanents ont lieu entre les responsables de l'INA, et ceux des organismes québécois pour accroître la collaboration des deux organismes.

Des négociations sont en cours avec la CBC Toronto pour la réalisation de versions anglaises de certaines émissions.

L'action commerciale :

Outre les activités menées au titre de la diffusion dite culturelle, l'INA a accru les ventes d'émissions à l'étranger. La totalité des actions commerciales de l'INA a dépassé en 1976, 3 720 000 F ce qui représente une importante augmentation par rapport à 1975.

Pour l'Europe occidentale, les meilleurs clients de l'INA, ont été la Suisse romande, l'Allemagne, la Scandinavie, la Belgique, la Hollande et la Grèce.

D'une façon générale, un effort de promotion a été fait et a connu des prolongements en 1977. Des copies de visionnage et des cassettes ont été envoyées en URSS.

En Amérique du Nord, tandis que les relations avec les organismes québécois étaient renforcées par diverses conventions, l'étude du marché des Etats-Unis était poursuivie ; des propositions précises ont été rapportées par une mission de l'INA pour être présentées aux ayants droit et des résultats concrets devraient s'ensuivre.

2. — LA PROMOTION INTERNATIONALE

Elle comprend deux volets : la participation de l'INA aux manifestations internationales et la représentation de l'Institut à l'étranger, soit directement au sein d'organisations internationales, soit par le biais de ses bureaux à l'étranger :

— la présence de l'INA dans des manifestations a pris des formes multiples : journées d'information organisées à l'étranger (par exemple, à l'Institut français de Londres) ou projection de réalisations audiovisuelles dans les festivals internationaux (la présence de l'INA, à ce titre, a été plus particulièrement affirmée à la Mostra de Venise et au festival de Cannes) :

— la représentation de l'INA à l'étranger est effective dans un grand nombre d'organisations : UER, CIRCOM, IBI, etc. Elle est plus particulièrement assurée par le département de la formation professionnelle (compte tenu de l'importance prise par les stages organisés à l'intention de pays extérieurs) et par le département des archives (qui a pris l'initiative de la création d'une association internationale des archives de télévision avec des homologues allemand, britannique, suédois, italien). Mais les autres services ont également établi des contacts internationaux (cas du GRM ou des ateliers) correspondant à leur spécificité.

Cette activité a pour corollaire une information de l'INA auprès des étrangers de passage en France. Un grand nombre de responsables de radio-télévision étrangères ont été ainsi reçus, isolément ou en délégation ;

— enfin, l'INA est présent à l'étranger par ses bureaux à l'étranger qui ont non seulement pour tâche de développer la diffusion des produits de l'Institut, mais aussi de faire connaître toutes ses autres activités.

En fait, la disparition successive des bureaux à l'étranger dont avait hérité l'INA, disparition due soit à la décision du quai d'Orsay (Rabat et Tunis en 1975) soit à la situation politique nouvelle (Saigon et Pnom Penh en 1975), ne laissait plus la charge, fin 1976, que de deux représentations :

— Beyrouth qui continua à assumer jusqu'à la fin du premier semestre 1976 la charge des émissions d'information en langue française sur les antennes libanaises et celle de la diffusion de programmes dans les pays du Proche-Orient ;

— Alger, seul bureau maintenu dans ses structures normales à la demande des autorités de tutelle.

La suppression des bureaux nommés plus haut aurait donc pu gêner l'action internationale de l'INA, si celui-ci n'avait entrepris une politique de rapports directs avec les organismes étrangers.

Mais, d'un autre côté, la création ou le développement, à l'initiative de l'INA, de délégations à Singapour, à Athènes et à Mexico, ont permis d'obtenir en quelques mois des résultats intéressants.

La mise en commun des représentations à l'étranger entre les sept organismes héritiers de l'ORTF, recommandée par la tutelle, est maintenant effective. Une quinzaine de bureaux répartis sur les cinq continents sont à la disposition de chacun des organismes. Un bureau a été ouvert à Tokyo à frais partagés. Le service public français de radio-télévision dispose donc de nouveau d'une représentation générale à l'étranger.

Cependant, l'INA, outre cette mission générale, a confié à ses bureaux des tâches spécifiques en rapport direct avec ses différentes missions.

Ces derniers ont à charge de faire connaître le fonctionnement et les missions de l'INA, d'informer celui-ci des structures tech-

niques des programmes des sociétés, d'amorcer ou de suivre des actions de coopération en liaison avec le responsable de la région dont ils dépendent, de participer aux délégations de la direction auprès des organismes régionaux de radio et TV (ASBU - URTNA - ABU), d'organiser les missions venant de France, d'étudier la mise en place de circuits de distribution, etc.

3. — L'ASSISTANCE CONSEIL A L'ÉTRANGER

Les actions d'expertise conseil ingénierie à l'étranger ont connu en 1976 une évolution importante. De la conduite d'actions ponctuelles on est passé à la mise en œuvre d'une politique globale d'assistance technique et d'ingénierie.

En effet, en 1975 les premières actions importantes de l'INA hors de France étaient directement héritées d'opérations lancées ou négociées du temps de l'ORTF ; et pour sa première année d'existence, l'INA s'est fixé pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ces interventions auprès de partenaires étrangers.

Progressivement, en relation avec les pouvoirs publics et les autres organismes issus de l'ORTF, ont été dessinés les éléments d'une politique globale principalement axée sur le développement de moyens de formation mis en place et gérés par nos partenaires dans leurs propres pays. Ce qui suppose à la fois que le département de la formation professionnelle commence à organiser des formations de formateurs étrangers, et que l'INA apporte une assistance technique à la création des moyens de formation organisés dans les pays demandeurs eux-mêmes.

Une telle politique implique de nouveaux modes de collaboration au sein même du milieu professionnel français et notamment la négociation d'accords avec divers organismes en fonction de leurs vocations propres, que ces organismes soient issus de l'ORTF ou non (ex : Ecole nationale supérieure des télécommunications).

C'est dans ce but qu'a été créée au sein de l'INA une « mission expertise conseil ingénierie », rattachée à la fois à la formation professionnelle et à la recherche prospective, et dont la section « étranger » est chargée d'animer et de coordonner les actions relevant de cette politique.

En 1976, les actions entreprises ou poursuivies ont été principalement de deux types :

— Les unes concernent la création d'organismes nouveaux de formation aux métiers de l'audiovisuel (notamment l'Institut Hassan-II de la communication audiovisuelle au Maroc ou l'Ecole supérieure de radiodiffusion et de télévision en Iran). De tels projets ont nécessité une analyse spécifique des besoins, une traduction en termes pédagogiques adaptés au pays et l'examen de leurs implications administratives et financières (personnel, constructions, équipements, etc.). Ils ont été l'occasion de préparer les équipes de projets en bénéficiant de l'expérience professionnelle de l'INA, d'associer divers partenaires dans le cadre d'accords spécifiques de coopération professionnelle et d'accroître la capacité de l'INA à répondre à de telles demandes extérieures ;

— Les autres plus orientées vers l'assistance technique et pédagogique, se présentent sous forme d'ensembles d'interventions combinées (mise en place de formateurs français, formation de formateurs nationaux, appui méthodologique, fourniture de documents et produits pédagogiques, etc.) visant à doter le plus rapidement possible les pays demandeurs de moyens propres de formation. Dans la plupart des cas, les formations mises en place ont été conçues de telle façon que soient facilitées les procédures d'équivalence des diplômes délivrés avec ceux en vigueur à Bry-sur-Marne.

TITRE II

**LA SITUATION DES SEPT ORGANISMES DE RTF
EN 1977**

A la demande de votre rapporteur, les sept organismes de RTF ont bien voulu communiquer leur bilan d'activité et présenter leurs objectifs pour 1978. Les principaux problèmes de chaque organisme seront évoqués à cette occasion.

CHAPITRE PREMIER

RADIO-FRANCE

SECTION 1. — Bilan d'activité.

Radio-France a en premier lieu, voulu maintenir sa réputation de radio différente et de radio de qualité.

Les résultats de cet effort sur l'ensemble des programmes (France-Inter, France-Culture, France-Musique, FIP, Radio-France Internationale) ont été jugés positifs. aussi bien par la Commission de la qualité que par le public.

La Commission de la qualité a accordé à Radio-France sa meilleure note, 13,5 (en 1976, Radio-France avait eu aussi la note la plus élevée, 13, à égalité avec FR 3).

L'appréciation du public, mesurée par les sondages du Centre d'études d'opinion a donné elle aussi une note de qualité en net progrès, 13,2 contre 12,5 en 1976.

D'une année à l'autre, on constate aussi une variation positive de l'audience + 4,3, ce qui montre que la recherche de qualité n'est pas en contradiction avec la volonté de servir un large public.

Cet effort s'exerce suivant des axes différents. que l'on peut désigner par les termes de mouvement, créativité, diversification, décentralisation, contact avec le public. Bornons-nous à en citer quelques aspects essentiels.

1. — RENOUELEMENT DES ÉMISSIONS

Après la rénovation initiale, l'évolution s'est poursuivie dans chacun des programmes :

a) *France-Inter et l'information* : Réforme du journal de la mi-journée et de la soirée pour séparer nettement l'information des commentaires, interviews ou débats.

Création d'émissions nouvelles : dans le journal : *Scénarios du Futur* (hebdomadaire), *Petits Déjeuners* (politique, interview hebdomadaire d'un leader), *Billets du Jour* (quotidien). Dans le programme : *La Grande Aventure du CNRS* (hebdomadaire), nouvelles émissions de fiction (aux *Tréteaux de la Nuit* s'ajoutent les *Spectacles Inter* consacrés au théâtre) ou d'histoire (*Les Oubliés de l'Histoire*, quotidien), émissions humoristiques (*L'Apocalypse est pour demain*).

b) *France-Musique* a poursuivi un effort en direction du public jeune (podium Jeune-Musique) et surtout en faveur de la musique vivante (accueil des productions des orchestres de Radio-France et des formations extérieures).

c) *France-Culture*. — Réforme complète des émissions musicales de la chaîne pour assurer une nouvelle complémentarité avec celles de France-Musique : deux grandes émissions musicales quotidiennes, avec très peu de commentaires, et un grand magazine hebdomadaire.

Création (en octobre) de la *Matinée des autres* (consacrée entièrement aux cultures étrangères).

2. — RECONSTITUTION DES ORCHESTRES DE RADIO-FRANCE

L'année 1977 a permis de mener à bien la rénovation des orchestres et chœurs, durement éprouvés lors de la fin de l'ORTF. Le niveau de recrutement exigé a été très élevé et la qualité d'ensemble obtenue est reconnue en France et hors de France : chefs prestigieux à la tête des orchestres, tournées à l'étranger : en octobre, le National a donné une série de dix concerts en Allemagne fédérale.

En même temps, des accords ont pu être passés avec d'autres formations : IRCAM, Orchestre de Paris, et les retransmissions ont connu un progrès considérable : 250 opérations extérieures pour la saison 1975-1976, 350 pour la saison 1976-1977. Il résulte de tout cela un accroissement de la part de musique vivante dans les programmes diffusés.

3. — ACTION DE DÉCENTRALISATION ET DE CONTACT

Radio-France s'est attachée à faire entendre toutes les voix françaises :

— Opérations communes du Journal et de France-Inter en province : France-Inter dans le Nord, France-Inter en Poitou-Charentes ;

— Envoyés spéciaux permanents de Radio-France dans les régions (Marseille, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Toulouse, Lyon) ;

— Emissions décentralisées ou itinérantes des trois chaînes (toutes les émissions de France-Inter notamment) ;

— Actions de promotion sur l'ensemble du territoire (*Jour J de la Musique, Nous sommes tous des poètes*, etc.) ;

— Présence dans les festivals de province, qu'il s'agisse d'art dramatique ou de musique, en collaboration avec les centres de création locaux ou régionaux ;

— Création d'un nouveau FIP à Strasbourg, ce qui porte à dix le nombre des FIP en dehors de Paris.

Parmi les actions de « contact » avec des publics localisés, il ne faut pas évidemment exclure celles que permet la maison de Radio-France : l'exposition *La Mer vivante* a reçu 130 000 visiteurs. Les émissions publiques rassemblent des auditoires de plus en plus nombreux : 7 000 abonnements aux concerts actuellement contre 4 900 fin 1976.

4. — ACTION INTERNATIONALE DE RADIO-FRANCE

Elle a connu en 1977 des développements importants grâce aux crédits nouveaux obtenus à l'initiative du Sénat :

— *En mars 1977* : création d'une émission quotidienne d'une heure en langue portugaise ;

— *En avril 1977* : création d'une chaîne en langue française de quinze heures quotidiennes à destination de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

Ce programme, actuellement composé d'émissions reprises des autres chaînes de Radio-France, doit s'enrichir, en fin d'année, d'une heure par jour d'émissions spécialement conçues à l'intention de ces publics.

Ces émissions nouvelles s'ajoutent à celles de la Chaîne Sud (dix-sept heures trente par jour vers l'Afrique et l'Océan Indien), au relais de France-Inter vers la côte Est de l'Amérique du Nord et du Centre (cinq heures par jour) et aux émissions vers l'Espagne (une heure quotidienne) et vers l'Allemagne (une heure également).

5. — EFFORT DE RÉNOVATION TECHNIQUE

Radio-France a continué, en 1977, à améliorer la qualité sonore de ses émissions en rénovant des installations techniques dont la réalisation remonte à 1963, date de l'inauguration de la Maison de la Radio.

La rénovation de cinq studios a été effectuée ou achevée en 1977, ce qui porte à neuf le nombre des studios entièrement rééquipés depuis l'installation de Radio-France en matériel offrant les meilleures performances stéréophoniques : six autres studios sont en cours de rééquipement.

Le matériel mobile s'est accru d'une régie supplémentaire, qui s'ajoute aux matériels de prise de son transportables haute fidélité destinés à France-Musique et au car-podium de France-Inter.

6. — PROBLÈMES DE DIFFUSION

Ces problèmes sont essentiellement du ressort de Télé-Diffusion de France.

Le Midi méditerranéen pose encore quelques problèmes de réception en modulation d'amplitude, et France-Inter n'y lutte pas à armes égales avec RMC. Les ondes longues y sont mal reçues, et jusqu'à présent les ondes moyennes de Marseille et de Nice sont insuffisantes pour couvrir les dix départements.

Une amélioration est en vue : un nouvel émetteur de 300 kilowatts ondes moyennes a été mis en service le 15 novembre 1977. Le passage à 600 kilowatts est annoncé pour le 20 janvier 1978.

La réception de France-Inter va aussi être confortée en Corse, par quatre nouveaux émetteurs de 20 kilowatts.

En outre, l'installation d'un autre émetteur de 600 kilowatts dans la région de Nice, prévue au plan de répartition des fréquences, est actuellement à l'étude.

Quant aux réseaux de modulation de fréquence, il faut souligner l'installation de nouveaux émetteurs à Verdun, Mendè et Vittel.

SECTION 2. — Objectifs définis pour 1978.

Il est malaisé, en matière de programmes radio, de définir des objectifs précis et immuables : un temps d'expérimentation est toujours nécessaire et seules des orientations peuvent être indiquées.

Celles de France-Inter viennent d'être définies lors du renouvellement d'automne : l'accent est mis sur l'information séparée du commentaire, sur l'information scientifique, sur l'humour et sur la fiction.

Pour France-Culture, un effort particulier en direction des attentes d'un public jeune sera amorcé dès janvier 1978, en soirée.

France-Musique, qui maintiendra ses orientations essentielles : ouverture à toutes les musiques, souci d'atteindre des publics nouveaux, création musicale, développement de la connaissance et de la pratique musicale, axera son effort sur une programmation plus rigoureuse et une présentation plus sobre et plus efficace.

Les ambitions communes aux trois programmes métropolitains, et spécialement celle d'une décentralisation maximale de la production dans toute la mesure des possibilités financières et techniques, demeureront inchangées.

Dans le domaine de l'action internationale, les objectifs nouveaux, sous réserve de l'obtention des moyens financiers demandés, concernent en priorité :

— l'extension des émissions vers l'Amérique du Nord, de cinq heures à treize heures par jour, avec deux heures trente d'émission originales ;

— vers l'Amérique du Sud : création d'une émission de quatre heures quotidiennes en langue française, dont une heure de programmes spécifiques.

1. — RADIO-FRANCE ET L'AVENIR

1978 peut être aussi, si la possibilité financière en est accordée à Radio-France, l'année d'une expérimentation décisive dans le domaine de la radio de communication.

Le Bureau d'études et de prospection de Radio-France et l'INA ont entrepris en liaison avec la DATAR une étude de base pour le développement du service public en matière de communications sociales. Les besoins et les ressources en matière de communication étant identifiés à l'échelon des collectivités locales, et les « intérêts communs » définis, des stations expérimentales permettraient de tester les formules les mieux adaptées à des attentes sans doute très diverses.

D'autres domaines de recherche sont également explorés, notamment le « domaine sonore », où Radio-France s'efforce de susciter un programme d'études interdisciplinaires et internationales, et l'utilisation pour la radio sonore des futurs satellites de communication.

2. — LES EXPÉRIENCES DE RADIO-VACANCES ET DE RADIO-SOLITUDE

Radio-France a été autorisée à installer deux stations de vacances : la première à Val-d'Isère, du 20 décembre au 3 mai 1976, la seconde à La Baule, en juillet et août 1976. Les deux stations ont repris leur activité l'une pendant l'hiver 1976-1977, l'autre pendant l'été 1977. Radio-France a fait d'autres propositions qui n'ont pu être réalisées.

Ces deux stations légères, disposant d'un petit émetteur en MF et bénéficiant d'une aide matérielle des municipalités, ont été conçues essentiellement comme des stations de service.

Les programmes (quinze heures à Val-d'Isère, dix-sept heures à La Baule), définis sous la seule responsabilité de Radio-France, ont comporté essentiellement deux éléments :

— relais des programmes métropolitains (FIP et France-Inter) ;

— émissions réalisées localement : informations sur la vie locale, renseignements utiles : météo, navigation et baignades à La Baule, sécurité des skieurs à Val-d'Isère.

Dans les deux cas, mais surtout à La Baule, l'activité de la station s'est étendue rapidement à l'animation de multiples activités de loisirs : jeux, concours de plage, sports, spectacles, bals.

L'existence d'une radio temporaire a stimulé considérablement les initiatives locales, qui se sont multipliées d'une année à l'autre.

L'activité de Radio-France a été appréciée par la presse locale et régionale et par la population.

Dans les deux cas, les autorités locales ont souhaité une reprise de cette activité, et Radio-France a reçu un bon nombre d'autres demandes.

Quant à l'opération Radio-Solitude, elle a été la première entreprise systématique de recherche pour mettre la radio au service de la communication sociale.

Elle a eu pour cadre la région du parc national des Cévennes et de sa zone périphérique, et a associé, en septembre 1976, la cellule d'études prospectives commune à Radio-France et à l'Institut national de l'Audiovisuel et la chaîne France-Culture.

Le choix d'une région en voie de désertification correspond à certaines préoccupations de la DATAR. De plus, l'expérience pouvait prendre appui sur des travaux déjà effectués par l'établissement public du parc national des Cévennes.

L'opération pour l'essentiel a consisté en une vaste enquête au cours de laquelle, grâce aux équipes de l'INA et de France-Culture, la parole a été laissée aux Cévenols pour exprimer à la fois leurs préoccupations quotidiennes et leurs besoins en matière de communication.

Des « veillées » ont permis d'établir la communication entre villages isolés, et l'organisation et la réalisation d'émissions par les habitants à qui des moyens d'enregistrement ont été confiés, ont donné des résultats positifs.

La diffusion des témoignages recueillis a été assurée par France-Culture pendant toute une semaine (cent heures d'émissions au total). Un émetteur MF temporairement installé par TDF a permis de relayer sur place un programme généralement difficile à capter dans cette région.

Cette opération originale a reçu de la part de la population une adhésion significative. Les élus locaux, maires, conseillers

généraux, les autorités administratives ont regretté son caractère éphémère, et insisté pour qu'elle soit reprise. Des pétitions ont été adressées à Radio-France. L'expérience d'une radio de communication, essentiellement différente, par son contenu et par son mode de réception, a révélé une « demande sociale » jusque-là ignorée, mais particulièrement vive. Elle a montré aussi que les techniques modernes de communication pouvaient contribuer au renouveau de régions en voie de désertification en ouvrant des services nouveaux répondant aux besoins des collectivités.

Un projet de structure de communication est actuellement élaboré pour cette région. Il doit s'intégrer dans le plan de radios expérimentales.

CHAPITRE II

TF 1

SECTION 1. — **Bilan d'activité.**

En 1977, la société TF 1 s'est efforcée d'accroître ses objectifs de production et de diffusion d'émissions relevant de la création télévisuelle, c'est ainsi que les commandes de fiction à la Société française de production sont passées de 42 h 30 en 1976 à 57 h 45 en 1977. Cet effort sera poursuivi et accru en 1978.

Dans le domaine de l'information, elle s'efforce de remplir sa mission avec le maximum d'efficacité, n'hésitant pas quand l'actualité l'exige à bousculer quelque peu les horaires normaux de diffusion ou à ouvrir l'antenne pour des « flashes » spéciaux. L'existence de l'émission hebdomadaire « *L'Événement* » permet à la fois de traiter l'information « à froid » à partir d'éléments filmés mais également « à chaud » quelques heures seulement après que soient intervenus des événements politiques d'importance (exemple le débat Fabre-Marchais diffusé le jeudi 15 septembre à 20 h 30 pour lequel une double dérogation : heure de passage et temps d'antenne avait été accordée).

En marge de sa mission d'information générale, la société assure en outre la diffusion d'informations pratiques dans le cadre d'émissions de service du type de l'émission quotidienne « *A La Bonne Heure* ».

SECTION 2. — **Objectifs définis pour 1978.**

En 1978, la société TF 1 n'envisage pas d'extension de ses programmes, notamment de ses programmes diffusés l'après-midi.

Dans le cadre d'objectifs horaires constants, elle s'efforcera d'améliorer la qualité de ses programmes et de poursuivre sa politique de renouvellement et de recherche de nouveaux talents.

Cette politique s'inscrira, bien entendu, dans la ligne des recommandations du Président de la République et des accords passés notamment avec les artistes interprètes, accords qui prévoient une augmentation du volume des émissions de fiction française produites et diffusées et la poursuite de l'effort entrepris dans le domaine des émissions documentaires, de jeunesse et des émissions lyriques et chorégraphiques.

Par ailleurs, le souci de la société de gagner de nouveaux publics s'est manifesté dès la rentrée de septembre 1977 par la création d'un magazine hebdomadaire de football.

Tous ces projets doivent bien entendu demeurer compatibles avec les moyens financiers dont disposera TF 1 en 1978.

CHAPITRE III

ANTENNE 2

SECTION 1. — Bilan d'activité.

Antenne 2 s'est efforcée de mener une politique de création originale et de qualité, dans deux directions :

- consolidation de l'acquis (ouverture sur les problèmes de société, diversification) ;
- programmes nouveaux.

1. — CONSOLIDATION DE L'ACQUIS

Diffusion de films français en remplacement des séries américaines.

Magazine du mercredi à 20 h 30.

2. — NOUVEAUTÉS

« *De mémoire d'homme* » de Pierre Bellemare.

Magazine de l'image « *Voir* ».

Magazine du jeudi soir « *Un homme un jour* » de J.-M. Cavada.

Emissions médicales de Pierre Desgraupes.

« *Le dessus du panier* » de Philippe Bouvard.

Le magazine du cinéma.

« *Contre ut* » et « *Musique and Music* » de Jacques Martin.

C'est ainsi qu'en 1976, 1465 heures d'émissions culturelles ont été diffusées (documentaires, magazines, fiction française, émissions musicales) dont 167 heures de fiction originale française et 262 heures de documentaires.

SECTION 2. — Objectifs retenus pour 1978

A. — LES PRINCIPAUX PROJETS

1. *Séries et feuilletons* : 82,5 millions de francs.

Un juge, un flic.

Le tourbillon des jours.

L'Orient-Express.

Aventures australiennes.

Le jeune homme vert.

Histoires de voyous.

Les héritiers.

Les grands procès témoins de leur temps.

Aéroport.

2. *Documents* : 23,8 millions de francs.

Seront prévues des séries de documents suivantes :

Huit documents sociologiques, sept sur l'histoire de l'archéologie, trois sur les sciences, cinq sur l'art et l'architecture, deux sur la littérature, deux sur le théâtre et le cinéma, quatre sur la musique, quatre sur la culture générale, un sur le sport.

3. *Dramatiques* : 88,5 millions de francs.

4. *Divertissement* : 49,5 millions de francs.

Budget de production pour 1978.

396,5 millions de francs, dont 20 millions de francs réservés aux objectifs nouveaux (fixés par les accords avec les comédiens et les réalisateurs)

La répartition entre les dramatiques, séries françaises et documents se faisant pour un volume proche de 200 millions de francs.

5. *Information.*

Les lignes directrices de l'information sont axées vers l'explication, l'ouverture de l'antenne vers la province et le monde, l'introduction des thèmes nouveaux et controversés :

Les journaux :

Le journal quotidien « *C'est la vie* » de 18 h 40 à 18 h 50.

Le journal de 20 heures.

Le journal-magazine « *Samedi et demi* ».

Le journal de 23 heures, privilégiant politique, économie et culture.

Le journal de 13 heures du dimanche.

Les magazines :

« *Cartes sur table* ».

· *Question de temps* » (politique, grands problèmes contemporains).

Le sport :

« *Stade 2* ».

Retransmissions le mercredi soir et le samedi après-midi.

Budget 1978 : 27,1 millions de francs pour 1978, non compris les crédits pour la Coupe du Monde de football.

B. — LES MOYENS FINANCIERS

Exemple de ventilation de crédits pour l'année 1977 ainsi que pour certains objectifs spécifiques à 1978 :

	1977	1978
	(En millions de francs.)	
Journal, télévisé quotidien.....	13,000	13,340
Partis politiques	0,810	0,850
Législatives	»	0,350
Municipales	0,365	
Bureaux à l'étranger.....	3,892	4,653
Sports	5,700	5,699
Journal des sourds et malentendants.....	0,130	0,132
Coupe du monde de football.....	»	0,160
Magazine du mercredi.....	»	1,316

CHAPITRE IV

FR 3

SECTION 1. — **Bilan d'activité.**

A. — CHAÎNE NATIONALE

Dans le respect des obligations de son cahier des charges FR 3 a poursuivi sa triple mission d'informer, d'éduquer et de divertir.

Autour des lignes de force que sont les films de long métrage, les grandes émissions de connaissance et d'information, les œuvres dramatiques et lyriques, les tribunes libres, le cinéma 16, les jeux de 20 heures, les émissions pour la jeunesse, plusieurs innovations sont venues enrichir le programme national. Il faut rappeler « *Les samedis de l'histoire* » nouvel essai de création dramatique ; « *Espace musical* », destiné à mieux faire apprécier la musique classique ; une série magistrale comme « *Méditerranée* » ; « *L'homme en question* », débat autour d'une personnalité ; des émissions régulières sur le cheval, la mer, etc.

Il faut cependant signaler les efforts particuliers qui ont été fait dans deux directions : cinéma 16 et connaissance.

Cinéma 16 : l'intérêt manifesté par les téléspectateurs pour la « création » et pour l'évolution de la « dramatique » constitue un phénomène intéressant quand on songe que « Cinéma 16 » traite des thèmes se situant à l'opposé du vaudeville et de la facilité.

Cet effort s'est poursuivi en 1977 malgré l'existence d'une crise d'auteurs qui semble frapper l'ensemble du monde de la création. Il s'agit avant tout de mettre en production des projets écrits par des auteurs travaillant sur des thèmes contemporains et en délaissant romans, pièces de théâtre et reconstitutions historiques.

Pour ce qui est du plan-cadre 1977, il est possible de constater la présence de jeunes créateurs :

- Jean-Claude Sordelli : premier texte (report de 1976 pour cause de grève) ;
- Maurice Bruzek : deuxième texte ;
- Jean Larriaga : troisième texte et troisième film ;
- Sylvain Joubert : deuxième texte ;
- Bernard d'Abrigeon : première réalisation dramatique.

Lille :

« *Le Rabat-Joie* », de Jean Larriaga (auteur et réalisateur), troisième film, date de tournage : du 28 février au 25 mars 1977.

« *Le Loup blanc* », de Paul Féval (3 x 1 heure), réalisation : Jean-Pierre Decourt, adaptation : M. de Turenne et Jean-Pierre Decourt, date de tournage : du 6 juin 1977 au 12 août 1977.

« *La Femme rompue* », de Simone de Beauvoir, adaptation : Françoise Verny, réalisation : Josée Dayan, date de tournage : à partir du 14 mars à New York, du 30 mars au 11 mai 1977.

« *Rachid Saïd* ». texte original de Régine Martial et Jean-Louis Comolli, réalisation : Régine Martial, date de tournage : du 10 octobre 1977 au 1^{er} novembre 1977.

Lyon :

« *Le Voyageur sans billet* », Serge Ganzl, réalisation : Bernard Abrigeon, date de tournage : du 26 septembre 1977 au 4 novembre 1977, texte envoyé en région : 8 décembre 1976.

« *La Photo Souvenir* », Edmond Séchan, Jean-Claude Carrière, date de tournage : du 23 mai 1977 au 29 juin 1977.

« *Entre chiens et loups* ». Michel Picard, Patrick Saglio, date de tournage : du 29 août 1977 au 7 octobre 1977.

Marseille :

« *L'Amuseur* », Sylvain Joubert, Bruno Gantillon, deuxième texte de Sylvain Joubert, date de tournage : à partir du 4 avril 1977 au 9 mai 1977.

« *La Discorde* ». de Jean-Louis Curtis, réalisation : Georges Franju, date de tournage : du 11 avril 1977 au 21 mai 1977.

« *Moi Présidente* », Maurice Bruzek, deuxième texte, Henri Pasmentier, Claude de Givray, réalisation : Claude de Givray, date de tournage : octobre-novembre 1977.

« *La Lavande et la Liberté* », Jean Prat, date de tournage : du 1^{er} au 28 mars 1977.

« *L'Internement* », texte de Serge Ganzl, réalisation : Gérard Chouchan.

« *Le Dernier Mélodrame* », texte original de B. Dimey, réalisation : Georges Franju, date de tournage : du 7 novembre 1977 au 13 décembre 1977.

Connaissance est une série d'émissions documentaires visant à faire le point des connaissances qui fondent la société contemporaine. Cette série constitue l'amorce d'une véritable « encyclopédie audiovisuelle », couvrant quatre domaines principaux :

- les sciences de la nature ;
- les sciences de l'homme ;
- l'histoire ;
- les arts et les techniques.

Cette ambition dépassant largement les moyens de FR 3, c'est par la coproduction avec des sociétés extérieures et des télévisions étrangères, que FR 3 a pu mettre en œuvre la réalisation d'un certain nombre de séries.

Deux d'entre elles constituaient un prolongement de séries de la 3^e chaîne de l'ORTF : il s'agit des *Grandes batailles du passé* d'Henri de Turenne et Daniel Costelle (15 émissions réalisées en 1975, 1976 et 1977), et des *Dossiers noirs* de Jean-Michel Charlier (15 émissions en 1975-1976).

Toutes les autres séries ont été strictement conçues dans la perspective encyclopédique adoptée par la case « *Connaissance* ».

Méditerranée : treize émissions réalisées sous la responsabilité de Fernand Braudel, professeur à la Sorbonne, et Georges Vallet, directeur de l'Ecole française de Rome.

Les Grands Fleuves : quatorze émissions réalisées en 1976-1977 (le Mississippi, la Tamise, le Saint-Laurent, la Volga, la Loire, le Rhin, le Tage, le Nil, l'Amazone, le Danube, l'Orange, la Vistule, le Gange, le Pô).

Voyages dans le cosmos ou la nouvelle astronomie populaire : six émissions de Jean Lallier et Monique Tosello, sous la responsabilité de Jean-Claude Pecker, professeur au Collège de France.

Les Mystères de la Terre : quatre émissions de Philippe de La Cotardière.

La Révolution nucléaire : quatre émissions d'Henri Champetier.

Les Maîtres d'Œuvres : (du verre, de la terre, de la pierre, etc.) ; six émissions de Jean Lallier et Monique Tosello.

D'autres émissions, sans relever d'une série, répondent à l'esprit de la case « *Connaissance* » : deux sur Iglolik, la « *Planète eskimaude* », trois sur Versailles, Notre-Dame et le Mont Saint-Michel : quatre sur le développement des villes moyennes françaises, etc.

Parmi les séries en projet, figurent notamment *La Révolution romantique* de Marcel Brion, *L'Aventure de l'art moderne* d'André Parinaud. et les *Grandes Villes du Monde* d'Yves Lequin et Roger Chartier.

B. — DIRECTION DES RÉGIONS

En 1976, les programmes régionaux concernaient trois cases hebdomadaires de 26 minutes diffusées en décrochage sur les onze régions correspondant aux Directions décentralisées de FR 3 : Lille, Nancy, Strasbourg, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Rennes et Paris Ile-de-France.

Les émissions résultaient de l'entière initiative régionale et trouvaient leurs créneaux de diffusion en décrochage entre 20 heures et 20 h 30 les lundi, mercredi et vendredi.

A compter du 22 mars 1976, une extension du volume horaire des productions régionales a été mise en œuvre se traduisant au total par 197 heures d'émissions supplémentaires par comparaison avec la grille de 1975 dont l'application s'était poursuivie jusqu'à cette date. La structure de programme s'en est trouvée modifiée avec l'apparition d'une nouvelle grille comportant des émissions quotidiennes régionalisées de 13 minutes entre 19 h 05 et 19 h 20 et une émission hebdomadaire de 52 minutes le dimanche entre 19 h 05 et 20 heures. La réforme ainsi poursuivie répondait à un triple souci :

— rendre les émissions quotidiennes, y compris le dimanche, avec un horaire de démarrage constituant pour les téléspectateurs régionaux un véritable rendez-vous quotidien :

— rapprocher les émissions régionales des préoccupations de leur audience géographique en donnant à 22 régions la possibilité de prendre l'antenne ;

— promouvoir une politique d'amélioration de la qualité en permettant aux régions de ne pas s'enfermer dans une production qui se limiterait à un débouché strictement délimité par les frontières de réception de leurs émetteurs et assurer en conséquence une nécessaire communication entre les idées aboutissant soit à des échanges au niveau interrégional, soit à l'accès de l'antenne nationale.

Dans ces perspectives, la grille des émissions s'est présentée de la façon suivante :

a) Une émission de 13 minutes réalisée deux fois par semaine, les lundi et jeudi, avec des préoccupations répondant au souci de l'information et du service et avec un décrochage sur 22 régions : Lille, Amiens, Nancy, Reims, Strasbourg, Dijon, Besançon, Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, Nice, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Rennes, Nantes, Limoges, Poitiers, Paris Ile-de-France, Caen, Rouen et Orléans. L'émission du lundi se trouve orientée sur le sport, la seconde, le jeudi, traite des problèmes économiques, sociaux et politiques en liaison avec l'actualité des régions concernées :

b) Une émission de 13 minutes réalisée quatre fois par semaine les mardi, mercredi, vendredi et samedi, mais limitée pour les décrochages à sept zones de diffusion regroupant les Directions décentralisées de FR 3 : Lille, Strasbourg-Nancy, Lyon-Dijon, Marseille, Bordeaux-Toulouse-Limoges, Rennes et Paris Ile-de-France ; la production se répartit en fonction de leurs potentiels de fabrication sur les onze régions productrices correspondant aux Directions régionales FR 3 et la diffusion sur sept zones implique un système de rotation et d'échanges d'émissions qui permet de présenter à l'ensemble des téléspectateurs ce qu'il y a de plus intéressant au niveau régional dans toute la France. Au global, 490 émissions sont ainsi réalisées dans l'année avec répartition en collection dont l'inspiration laisse cependant toute liberté à l'expression régionale :

— le mardi, sous le titre générique « *Caractères* » ;

— le mercredi, sous le titre générique « *Une Façon de Vivre* » ;

— le vendredi, sous le titre générique « *Des Talents et des Gens* » ;

— le samedi, divertissement, sous le titre générique « *Entracte* ».

Le système d'échanges laissé à l'initiative régionale implique que chacune des zones de diffusion pourra programmer des émissions réalisées à l'aide du potentiel de production de son propre territoire :

— une fois sur trois le mardi et le samedi ;

— sept fois sur huit le mercredi ;

— trois fois sur cinq le vendredi.

c) Une émission de 52 minutes « *Hexagonal* » réalisée le dimanche par les Directions régionales à tour de rôle suivant leurs potentiels disponibles de production mais avec une diffusion à l'échelon du réseau national. Cet accès à l'antenne nationale n'exclut cependant pas les émissions spécifiques en décrochage pour le même créneau à raison de cinq dimanches dans l'année.

Le volume global des émissions régionales à diffusion nationale a ainsi notablement augmenté :

— du 1^{er} janvier au 22 mars : 17 heures d'émissions ;

— du 22 mars au 31 décembre : 52 heures d'émissions.

A ce volume, il convient d'ajouter les 2 251 heures 40 des actualités télévisées régionales réalisées chaque jour sauf le dimanche de 19 h 20 à 19 h 40 au niveau des vingt-deux régions, plus l'édition supplémentaire du Mans dans la région Pays de la Loire et l'édition supplémentaire « Quercy Rouergue » diffusée depuis Toulouse.

Le bilan doit enfin être complété par les 73 heures 20 d'émissions en langue locale que réalisent les stations de Strasbourg (alsacien), Rennes (breton), Bordeaux (basque) et Marseille (corse).

*
* *

En 1977, les objectifs de programme ont été maintenus sous la même forme que celle définie au moment de l'application de la réforme du 22 mars de l'année précédente.

Sur une année pleine de quarante-six semaines, la répartition de la production régionale s'est faite de la manière suivante :

1' 2 024 émissions de treize minutes de caractère informatif et service diffusées les lundi et samedi sur vingt-deux régions.

2' 655 émissions de treize minutes de caractère artistique diffusées les mardi, mercredi, vendredi et samedi sur sept zones de diffusion à raison de :

93 émissions < *Caractères* (mardi) ;

256 émissions « *Une façon de vivre* » (mercredi) ;

184 émissions *Des talents et des gens* > (vendredi) ;

92 émissions « *Entracte* » (samedi).

3 63 émissions de 52 minutes < *Hexagonal* » diffusées le dimanche. Sur le plan de cette série d'émissions une concertation interrégionale s'est développée dans le souci d'une cohérence de programmation et d'un appel plus large à la création régionale. Le principe d'une mensualisation du programme a été adopté de façon à ce que prévale une thématique identique sur quatre émissions réalisées chacune sous la responsabilité d'une région différente : cette politique a conduit sur le plan des choix à une concertation entre les différents responsables régionaux qui dépassait le cadre habituel de la répartition des moyens de production et favorisait la créativité régionale. Le principe des décrochages régionaux n'en a pas été abandonné pour autant et sur l'année, quatre dimanches ont été accordés pour une diffusion strictement régionale à l'intérieur des zones de diffusion existantes, ce qui correspond à un total de vingt-quatre émissions.

Dans les émissions faisant l'objet d'une conception interrégionale ont été notamment programmées :

— une série d'essais régionaux de style documentaire ou dramatique ;

— une série d'émissions consacrées à la musique populaire et au folklore : < *C'est pas tout le monde qui connaît* » ;

— une série d'émissions consacrées au < *Cinéma du soleil* » avec ce que représente la Provence par rapport aux cinéastes et comédiens issus de son terroir.

— une série d'émissions consacrées à l'inspiration d'une littérature théâtrale par rapport à l'histoire ou aux traditions des régions « *Mélodrames* ».

— une série d'émissions sur les grands hommes des régions et sur l'influence de certaines villes dans le développement d'une pensée : *« Ces lieux où souffle l'esprit »* ;

— une série d'émissions s'inspirant des situations auxquelles les médecins se trouvent confrontés dans leurs activités en région : *« Carnets de médecins »* ;

— une série d'émissions sur les guérisseurs et herboristes participant à des formes de croyance et de pratique régionales : *« La France des médecins sauvages »*.

Sur le plan des émissions en langue locale aucune modification n'a été apportée au programme qui comporte toujours un volume annuel de 73 heures 20.

Pour les Actualités télévisées régionales, l'effort a été maintenu également au même niveau. Un effort s'est toutefois manifesté pendant la période des vacances. Déjà en 1976, les stations avaient rompu avec une tradition qui conduisait à des jumelages pendant les mois de juillet et d'août et, à sept exceptions près, les journaux télévisés régionaux avaient pu conserver leur autonomie de diffusion. En 1977, deux stations seulement, Dijon et Besançon, n'ont pu aboutir à une indépendance totale et ont dû réaliser une édition commune au niveau de leurs deux zones de diffusion avec répartition par moitié du temps d'antenne dont ils disposaient.

Deux extensions importantes de programmes ont également marqué l'activité régionale de FR 3 :

1 La région Alsace tenant compte de facteurs spécifiques a reçu les moyens nécessaires lui permettant de produire et de programmer dans l'année huit émissions de 52 minutes en décrochage supplémentaire exceptionnel. La diffusion s'en effectue le dimanche une fois par mois, sauf pendant la période des vacances d'été, entre 19 h 05 et 20 heures par occultation du programme *« Hexagonal »* dont les autres régions assurent la programmation au niveau de l'antenne nationale.

2" Une émission régionale de 15 minutes a été programmée chaque semaine depuis le 8 janvier au niveau des onze Directions décentralisées de FR 3. Cette production, présentée sous le titre générique *« Samedi entre nous »*, est réalisée principalement en vidéo, habituellement en direct sous la forme d'un télé-club per-

mettant aux animateurs régionaux de recevoir en studio des invités marquants liés à l'actualité. La charge nouvelle résultant de ce créneau supplémentaire correspond à un total annuel de 506 émissions.

C. — DÉLÉGATION AUX STATIONS D'OUTRE-MER

En ce qui concerne les Départements et Territoires d'Outre-Mer, les objectifs poursuivis et réalisés par FR 3 en 1977 sont les suivants :

1. — Etablissement d'une liaison d'information télévisée quotidienne par satellites avec la Nouvelle-Calédonie. Cette liaison fonctionne depuis le 7 février 1977 et elle permet aux téléspectateurs calédoniens de suivre, en images, l'actualité nationale et internationale en même temps que les téléspectateurs métropolitains. Antérieurement à cette réalisation, les images ne pouvaient être diffusées localement qu'une semaine après leur présentation en métropole, compte tenu des délais d'acheminement du matériel.

2. — Diffusion en couleur des émissions de télévision à la Guadeloupe (avril 1977), la Martinique (juin 1977), la Guyane (septembre 1977) et la Nouvelle-Calédonie (décembre 1977).

3. — Installation d'une station de radio à Mayotte. Cette station fonctionne depuis le 28 mai 1977.

4. — Augmentation du volume global d'émissions de télévision diffusées dans les DOM-TOM. La moyenne hebdomadaire est passée de trente-neuf heures en 1976 à quarante-quatre heures en 1977.

SECTION 2. — Objectifs définis pour 1978.

A. — CHAÎNE NATIONALE

Pour ce qui concerne 1978, compte tenu des perspectives budgétaires de l'exercice, la Chaîne nationale envisage de reconduire quantitativement les objectifs de programme 1977.

Toutefois, dans ces limites, elles ont entrepris des études pour renouveler les contenus de certaines de ces émissions principales, études qui n'ont pas encore abouti.

Outre la programmation le mercredi de l'émission « *Un Journal, un Evénement* », reportage directement lié à l'actualité, on peut cependant noter d'ores et déjà dans le domaine de l'information la création dès octobre 1977, dans le cadre des moyens de l'actualité télévisée, d'une nouvelle émission hebdomadaire (le mardi soir) d'une durée de treize minutes, intitulée « *Réussite* » : son but est de montrer au public les réussites de notre pays dans les domaines techniques, scientifiques et économiques.

En 1978 sont prévus un magazine hebdomadaire du plein air et de l'aventure (trente minutes, le dimanche après-midi) destiné aux jeunes et aux sportifs (activités liées à la nature, pêche, chasse, activités marines, aériennes, pédestres, cavalières, voile. etc.) et une émission sur les sciences (quinze minutes, le lundi soir) composée d'informations essentiellement scientifiques ou techniques.

Leur financement est à l'étude dans le cadre des moyens de la Chaîne nationale.

B. — DIRECTION DES RÉGIONS

Les orientations dégagées pour 1978 confirment l'expression d'une double tendance :

— accentuer la régionalisation par le développement de la production et de la diffusion régionales ;

— assurer la promotion des programmes régionaux au niveau national.

Ces orientations se traduisent dans les objectifs prévisionnels retenus pour 1978, qui comportent :

— l'accentuation de la régionalisation : il est envisagé de créer chaque semaine deux émissions de treize minutes produites et diffusées dans les vingt-deux régions ;

— l'accroissement des activités de production régionale : quarante-six émissions de vingt-six minutes, réalisées dans les régions, seront proposées à la Chaîne nationale en 1978, soit une émission régionale diffusée chaque dimanche sur le réseau national :

— enfin, de nouvelles possibilités d'accès à l'antenne nationale contribueront à assurer une meilleure promotion des émissions régionales.

C. — DÉLÉGATION AUX STATIONS D'OUTRE-MER

Les projets de FR 3 pour 1978 dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer sont les suivants :

1. — Installation d'une station de radio à Wallis et Futuna. Le coût de l'opération est évalué à 0,7 million de francs en investissement et 1,8 million de francs en fonctionnement. Le Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer a financé les investissements tandis qu'une dotation préciputaire a été allouée à FR 3 pour les dépenses de fonctionnement.

2. — Réalisation d'une liaison satellite d'information télévisée quotidienne avec Saint-Pierre-et-Miquelon (inauguration prévue pour le début de janvier 1978). Le coût de l'opération est évalué à 0,7 million de francs, dont 0,3 million de francs en redevance à verser à TDF, et 0,4 million de francs en fonctionnement. Pour la réalisation de cet objectif, FR 3 n'a pas reçu d'allocation préciputaire et a dû en dégager le financement par compression sur ses autres postes de dépenses.

3. — Présentation dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer des principaux matches de la Coupe du Monde de football, par liaisons satellites. Le coût de cette opération exceptionnelle est évalué à 0,5 million de francs, et son financement n'a pas fait l'objet d'allocation préciputaire.

4. — Retransmission par satellites de toutes les émissions de campagne électorale réalisées en métropole à l'occasion des élections législatives. Le coût de l'opération (location des satellites) est évalué à 1,1 million de francs, et son financement devrait être assuré par l'Etat en application des dispositions de l'article 12 du cahier des charges de FR 3.

CHAPITRE V

TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF)

La politique menée en 1977 par l'Etablissement public de diffusion et projetée en 1978 est particulièrement caractérisée par la continuité dans la réalisation des objectifs décidés antérieurement et qui sont pour l'essentiel les suivants :

— achèvement en 1977 du programme de mises en service d'émetteurs nouveaux du troisième réseau de télévision ;

— poursuite de la résorption progressive des zones d'ombre ;

— continuation du programme de coloration par duplication du premier réseau de télévision ;

— amélioration des conditions d'écoute, dans le Sud-Est et la Corse, en radiodiffusion sonore en modulation d'amplitude ;

— poursuite des programmes de couverture en radiodiffusion sonore en modulation de fréquence.

1. — Achèvement en 1977 du programme de mises en service d'émetteurs nouveaux du troisième réseau de télévision.

Depuis le début de l'année 1977, neuf émetteurs ont été mis en service sur le réseau FR 3 :

Chaumont (Chalindrey), le 15 mars ;

Morteau (Montlebon), le 31 mars ;

Autun (Bois-du-Roi), le 19 avril ;

Chartres (Montlandon), le 7 mai ;

Ajaccio (Coti Chiavari), le 18 juin ;

Bastia (Serra di Pigno) (1), le 18 juin ;

Porto-Vecchio (Col de Mela), le 30 juin ;

Corte (Antisanti), le 1^{er} août ;

Champagnole (Le Bulay), le 31 août.

1 : Installation mise hors service par attentat le 13 août.

D'ici à la fin de l'année, le réseau des émetteurs de FR 3 sera achevé par la mise en service de quatre nouvelles stations :

- Ussel (Meymac), en octobre ;
- Guéret (Saint-Léger-le-Guérotois), en octobre ;
- Parthenay (Amailoux), en novembre ;
- Argenton (Malicornay), en décembre.

Ainsi, le programme de mise en service des émetteurs du troisième réseau aura donc été réalisé selon le calendrier prévu en cinq années (de fin 1972 à fin 1977), alors qu'il avait fallu dix ans pour la deuxième chaîne et quinze ans pour la première.

La progression du nombre d'émetteurs et du pourcentage de population desservie, situation en fin d'année, figure dans le tableau ci-dessous :

A N N E E	N O M B R E d'émetteurs.	P O U R C E N T A G E de couverture.
1972	6	25
1973	26	50
1974	55	70
1975	74	85
1976	95	94
1977	108	97

De plus, la couverture doit être améliorée dans les prochaines années par l'installation de réémetteurs.

2. — Poursuite de la résorption progressive des zones d'ombre.

La résorption progressive des zones d'ombre fait partie des missions de l'Etablissement public de diffusion qui, aux termes de la loi du 7 août 1974 sur la Radiodiffusion et la télévision se doit « de créer les équipements nécessaires pour couvrir les zones qui ne peuvent pas encore recevoir les émissions de toutes les sociétés nationales ».

C'est à cette tâche précise qu'est consacrée la plus grande part de l'ensemble du précipt de la redevance alloué chaque année à Télé-Diffusion de France.

Pour mener à bien cette mission tout en restant dans ses limites budgétaires, TDF est dans l'obligation d'appliquer un certain nombre de règles. Celles-ci prévoyaient, jusqu'à la fin de 1976, la prise

en charge par l'établissement des équipements techniques des installations desservant plus de 1 000 habitants pour les première et deuxième chaînes, plus de 8 000 pour la troisième.

Dans le but d'améliorer la couverture des zones d'ombre en facilitant l'équipement des zones rurales particulièrement défavorisées, ces règles ont été modifiées par la circulaire n° 1 009 que le Premier Ministre a adressée le 20 janvier 1977 à MM. les Préfets.

Ce texte précise entre autres modalités que l'Etablissement public de diffusion :

— terminera d'ici à deux ans la desserte des agglomérations comptant plus de 1 000 habitants pour les premier et deuxième réseaux ;

— terminera pour le troisième réseau la desserte des agglomérations comptant plus de 8 000 habitants et abaissera progressivement ce seuil jusqu'à 1 000 habitants ;

— prendra en charge un premier réémetteur pour toutes les zones rurales qui ne reçoivent aucun programme, quel que soit le nombre d'habitants ;

— aidera les communes de toutes ces zones à financer leurs deuxième et troisième réémetteurs s'ils décident de les installer en même temps que le premier en leur accordant par l'intermédiaire de la SAR une subvention de 20 % du coût des matériels techniques ;

— aidera les communes à financer les infrastructures par une subvention de 1 million répartie selon les indications de la DATAR.

Le coût de l'ensemble du programme découlant de ces nouvelles dispositions, qui se traduira par l'installation soit de stations de réémission, soit d'antennes communautaires, a été estimé à environ 300 millions de francs 1977 hors taxes en frais d'investissement qui induiront, à terme, 150 millions de francs 1977 hors taxes de charges annuelles de fonctionnement.

La seule couverture des petites zones d'ombre de moins de mille habitants selon les modalités précisées dans la circulaire indiquée ci-dessus nécessitera de la part de TDF un effort total d'au moins 150 millions de francs (en valeur hors taxes), représentant la création de plus de 1 000 stations de réémission ou antennes communautaires.

Dans l'immédiat, les droits constatés supplémentaires de redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision de 1975 affectés à l'Etablissement public de diffusion par l'article 9 de la loi de finances rectificative pour 1976 ont été affectés comme le prévoit cette loi, à la résorption progressive des zones d'ombre et le budget de TDF pour 1977 a été révisé début avril pour porter de 42,02 à 54,92 millions de francs le montant des autorisations d'engagement concernant le réseau des réémetteurs de télévision (soit une majoration de 26 % par rapport aux 33,17 millions de francs de l'année 1976).

L'augmentation de la dotation précipitaire attribuée à TDF a permis :

- d'accélérer le rythme d'abaissement de 8 000 à 1 000 habitants du seuil en vigueur pour le troisième réseau ;
- de commencer à financer les installations d'un premier réémetteur dans les zones qui ne reçoivent encore aucun programme, quel que soit leur nombre d'habitants, dans les départements qui auront déjà établi la liste de leurs besoins et fixé leurs priorités :
 - d'une part, par la reprise en compte par TDF de stations actuellement en cours d'installation afin d'assurer la transition entre l'ancienne réglementation et la nouvelle par rachat ou par d'autres modalités à préciser par convention avec les collectivités locales ;
 - d'autre part, par la création en 1977 de 80 à 100 stations de réémission nouvelles supplémentaires.

Cet effort doit se traduire par la mise en service au cours de cette année de 540 réémetteurs environ, soit 245 pour TF 1 (dont une centaine sur le réseau TF 1 couleur), 145 pour Antenne 2 et 150 pour FR 3, effort dont les résultats se feront également sentir en 1978 pour les mises en service puisqu'il en est prévu 900 environ. Toutefois la réduction de la dotation précipitaire en 1978, qui a dû être compensée par un recours très important à l'emprunt, a entraîné un fléchissement généralisé des autorisations d'engagement dans le projet de budget actuel et pèsera sur les budgets à venir.

Pour 1978, le montant des autorisations d'engagement affecté, selon le projet de budget, au Réseau secondaire de télévision, s'élève à 68,27 millions de francs, 21,39 millions étant réservés aux sta-

tions de moins de 1 000 habitants. A noter que pour 1978 le Réseau secondaire de télévision regroupe les réémetteurs et les antennes communautaires dont la dotation est de l'ordre de 5 millions de francs.

L'ambition de l'Etablissement public de diffusion était d'atteindre, à partir de 1978, un rythme annuel de 200 stations de réémission ou antennes communautaires.

3. — Continuation du programme de coloration par duplication du premier réseau de télévision.

Au cours du mois de septembre 1975, le Gouvernement a décidé que la coloration de la première chaîne se ferait par duplication du premier réseau et approuvé le projet de réalisation qui prévoyait l'échelonnement des mises en service de fin décembre 1975 à décembre 1983.

Jusqu'à présent le programme s'est déroulé selon les prévisions initiales tant sur le plan des autorisations d'engagement que des mises en service des émetteurs, toutefois des rabais importants obtenus auprès des fournisseurs ont permis d'anticiper des commandes d'achat d'émetteurs.

Il serait donc possible d'accélérer dans une certaine mesure, à partir de 1978, le programme des réalisations de façon à avancer substantiellement la date d'achèvement de ce réseau. Le projet d'accélération a été soumis aux Autorités de tutelle.

Le montant des engagements prévus dans le projet de budget pour 1978 s'élève à 85.65 millions de francs. En 1977, sont inscrits 78.43 millions de francs.

Depuis le début de l'année 1977, huit émetteurs ont été mis en service sur le réseau 1 bis TF 1 :

- Mantes (Maudétour), le 8 avril ;
- Amiens (Saint-Just-en-Chaussée), le 7 mai ;
- Paris (tour Eiffel [définitif]), le 8 juin ;
- Abbeville (Limeux), le 18 juin ;
- Dunkerque (mont des Cats), le 8 juillet ;
- Niort (Maisonny), le 4 août ;
- Boulogne (mont Lambert), le 5 août ;
- Lyon (mont Pilat), le 31 août.

D'ici à la fin de l'année, trois nouvelles stations seront mises en service :

Lyon (Fourvière), en septembre ;
Marseille (Grande-Etoile), en novembre ;
Marseille (Pomègues), en novembre.

La couverture en population desservie, qui était de 28 % fin 1976, devrait passer à 40 % fin 1977 pour atteindre 52 % fin 1978 après les mises en service prévues de treize émetteurs nouveaux dont voici la liste :

Limoges (Les Cars), premier trimestre 1978 ;
Saint-Etienne (Croix-de-Guizay), premier trimestre 1978 ;
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), premier trimestre 1978 ;
Rennes (Saint-Pern), deuxième trimestre 1978 ;
Hirson (Landouzy), deuxième trimestre 1978 ;
Caen (mont Pinçon), deuxième trimestre 1978 ;
Neufchâtel (Croixdalle), deuxième trimestre 1978 ;
Mortain (Grand-Fontaine), deuxième trimestre 1978 ;
Cherbourg (Disgoville), troisième trimestre 1978 ;
Alençon (monts d'Amain), troisième trimestre 1978 ;
Nantes (Haute-Goulaine), quatrième trimestre 1978 ;
Angers (Rochefort), quatrième trimestre 1978 ;
Laval (mont Rochard), quatrième trimestre 1978.

4. — Amélioration des conditions d'écoute, dans le Sud-Est et la Corse, en radiodiffusion sonore en modulation d'amplitude.

Dans le but d'améliorer et de compléter la desserte de l'émetteur ondes longues d'Allouis dans le Sud-Est et en Corse où la réception s'est dégradée depuis la mise en service, à Roumoules (Alpes-de-Haute-Provence), du nouvel émetteur ondes longues de Radio Monte-Carlo, trois grandes opérations d'équipement sont menées par TDF.

Deux opérations sont en cours de réalisation, il s'agit :

— de la mise en place d'un nouvel émetteur onde moyenne de 600 kilowatts (deux fois 300 kilowatts couplés) à Marseille Réalor, le premier émetteur de 300 kilowatts sera mis en exploitation en novembre 1977, le second devant être mis en service au cours du premier trimestre 1978 :

— du programme d'équipement de la Corse en onde moyenne échelonné de 1976 à 1979 et qui comporte :

Deux émetteurs de 20 kilowatts et 40 kilowatts à Ajaccio ;

Deux émetteurs de 20 kilowatts à Bastia ;

Deux émetteurs de 20 kilowatts dans la région de Porto-Vecchio ;

Deux émetteurs de 20 kilowatts dans la région d'Aléria.

Fin 1976, des émetteurs de 20 kilowatts à Ajaccio et à Bastia (1) ont été installés à la place des émetteurs de 8 kilowatts. En 1978, il est prévu la mise en service des deuxièmes émetteurs de 40 kilowatts d'Ajaccio et de 20 kilowatts de Bastia.

La troisième opération concerne la création d'un émetteur onde moyenne sur la Côte d'Azur, pour laquelle la recherche d'un emplacement favorable est en cours. Dans l'hypothèse où un site d'implantation serait définitivement retenu il conviendrait d'inscrire, ultérieurement, une dotation au projet de budget pour 1978.

5. — Poursuite des programmes de couverture en radiodiffusion sonore en modulation de fréquence.

TDF poursuit la politique d'extension progressive du réseau :

— Réseau principal, avec des émetteurs de 2 kilowatts et de 0,250 kilowatt, reprise d'un programme interrompu en 1971, six stations nouvelles de trois émetteurs de 2 kilowatts et une station de trois émetteurs de 0,250 kilowatt seront installés en 1977 et 1978 ;

— Réseau secondaire, avec des réémetteurs dans les vallées montagneuses et dans les villes de plus de 10 000 habitants.

6. — Il convient en outre de noter.

— La poursuite de la régionalisation du troisième réseau de télévision (au niveau de la couverture et des équipements de faisceaux hertziens) : Niort en 1977 et Pic du Midi pour 1978 ;

— La mise en œuvre de la politique définie en matière de satellites de diffusion directe consistant, d'une part à participer

(1) Installation mise hors service par attentat le 13 août.

au programme européen de lancement d'un satellite expérimental vers 1981-1982 et, d'autre part à disposer à cette échéance d'une station terrienne d'émission et de récepteurs individuels :

— Le développement des équipements permettant à terme la mise en exploitation des nouveaux services (télétexte et systèmes de diffusion cryptée de l'image et du son).

Remarque. — Il convient de souligner que le compte d'investissement de TDF a subi les conséquences des destructions occasionnées soit par malveillance (Narbonne, Marseille-Réaltor et Rennes-CCETT et Pré-en-Pail), soit par tempêtes (Carcassonne Pic de Nore).

En ce qui concerne les destructions opérées par un groupe terroriste contre les installations du Centre émetteur de Bastia Serra di Pigno le problème du financement de la reconstruction est posé.

CHAPITRE VI

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)

SECTION 1. — Bilan et perspectives pour 1978.

A. — ARCHIVES AUDIOVISUELLES

L'activité en 1976 se caractérise par le fort développement des travaux de restauration du fonds d'archives et par le doublement des versements des émissions de la majorité des sociétés de programme. Des problèmes subsistent à la diffusion où les lentes négociations avec les différentes catégories d'ayants droit entravent la diffusion « hors antenne ».

En 1977, la parution au *Journal officiel* le 6 juillet 1977 de l'arrêté portant nomination des membres du Comité de conservation des archives audiovisuelles, doit, aux termes du cahier des charges, permettre la concertation en ce domaine avec les sociétés et aussi améliorer le versement des émissions des différentes sociétés nationales.

B. — RECHERCHE

Recherche prospective.

Bien qu'à l'origine les travaux de recherche du Département de la recherche prospective aient été centrés sur l'analyse de l'audiovisuel comme moyen d'expression, les activités 1976 et 1977 traduisent l'élargissement du domaine d'application et le renouvellement des méthodes ; elles ont porté sur :

— des expérimentations en collaboration avec des partenaires locaux sur l'incidence des dispositifs de communication telle que l'expérience de radio locale tentée dans les Cévennes ;

— des études menées, en collaboration avec l'OFRATEME, sur l'insertion de l'audiovisuel sur le monde scolaire ;

— des investigations sur les nouveaux usages des satellites (Télé-conférence).

Un travail est actuellement en voie d'achèvement sur les industries de l'audiovisuel ; il a été commandé par la DGRST et réalisé en coproduction avec le Ministère de la Culture. Il s'agit de déterminer les éléments structurels de cette branche industrielle et la façon dont les différentes firmes peuvent organiser leur stratégie dans un tel cadre.

Ces quelques voies de recherche pourront être reprises et développées dans les années qui viennent. Elles constitueront également quelques-uns des sujets de l'action programme « communication et société ». Ainsi, l'INA pourra se confronter avec les équipes de recherche extérieures sur quelques-uns des thèmes qui paraissent fondamentaux pour l'évolution de la communication. La réflexion de chacun des partenaires devrait s'en trouver fécondée et vivifiée.

Programme de création et de recherche.

La situation de ce département se résume par :

— un respect du cahier des charges, avec une réserve pour A 2 qui n'a diffusé que douze heures d'émissions ;

— l'amélioration des procédures de production puisque l'INA a pu faire reconnaître son droit de choisir les moyens et les personnels nécessaires à la réalisation des productions commandées par les sociétés alors que précédemment l'obligation de faire appel au personnel et au matériel de la SFP était imposée ;

— la programmation trop tardive de ses émissions.

Création musicale.

Le Département de recherche et création musicale a, en 1976 :

— réalisé un prototype d'appareil pour la synthèse des sons ;

— produit un volume supérieur à celui prévu pour le cahier des charges (soixante-seize heures d'émissions radiophoniques diffusées par Radio-France).

C. — FORMATION PROFESSIONNELLE

1. — *Formation sur le plan national.*

Pour le compte des organismes nationaux, ce département a traité, en 1976, 220 demandes de stages groupés. Le nombre de journées stagiaires (45 760) — qui s'est accru de 100 % par rapport à 1975 — a permis de réaliser l'équilibre, qu'il n'avait pas été possible de maintenir en 1975, entre les stages nationaux et les stages étrangers.

Mais on peut cependant relever que l'ensemble des organismes, mise à part la Société française de Production, n'a pas toujours été en mesure de définir à temps les orientations nécessaires à la préparation du « catalogue » des actions de formation proposées par l'INA, ce qui a empêché l'Institut d'effectuer une planification d'ensemble des activités de formation pour 1977. Afin de normaliser les rapports avec les sociétés de programme, l'Institut a créé un comité pédagogique où les orientations de sa politique sont étudiées avec les représentants des six organismes issus de la loi du 7 août 1974. Ce comité fonctionne de façon satisfaisante.

D'autre part, on a pu constater un allègement de la contribution forfaitaire des sociétés, celle-ci passant de 18 200 000 francs en 1975 à 16 880 000 francs en 1976 et 11 000 000 francs en 1977.

2. — *Coopération.*

Les actions entreprises en 1976 se sont traduites par une augmentation du nombre de journées stagiaires de 40 % ; elles ont porté sur :

- des stages de longue durée (cycle de deux ans) réunissant 230 stagiaires ;
- l'organisation des épreuves de sélection regroupant 1 300 candidats aux soixante postes du cycle 1977-1978.

S'ajoutent à ces opérations :

- les missions de longue durée (Institut Hassan II de la Communication) ou de courte durée (Ecole supérieure de radio télévision en Iran) au cours desquelles les équipes de l'INA ont collaboré à la mise en place de nouveaux centres de formation ;

— l'assistance technique apportée à des organismes étrangers de radiotélévision (Studio école de Côte-d'Ivoire) par la mise en place de formateurs français, la formation de formateurs et l'envoi de documents pédagogiques.

D. — ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

En 1976, le Service de l'Action internationale a diffusé : 7 730 heures gratuites ou à titre onéreux ; 603 heures vendues par le service commercial.

Quant aux bureaux à l'étranger, on notera la suspension des activités du bureau de Beyrouth en 1976, activités qui ont été reprises en 1977. et la croissance des activités de celui d'Alger.

De plus, des représentants de l'INA ont été installés à Singapour et à Mexico : ils ont reçu pour mission de prospecter le marché et d'étudier la possibilité d'établir de nouveaux circuits de diffusion.

E. — COPRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Depuis 1975 et par une convention passée avec le Centre national du Cinéma, l'INA a la qualité de producteur de films cinématographiques. Il est présent comme observateur à la commission d'avances sur recettes.

Les coproductions sont réalisées avec des :

— organismes divers qu'ils soient français ou étrangers (UNESCO, Office de Création, télévisions étrangères...);

— producteurs privés du cinéma :

— auteurs mêmes des films.

Pour l'exploitation des coproductions deux régimes coexistent, les films pour lesquels est prévue une diffusion prioritaire sur les écrans de télévision et ceux qui, ayant reçu une avance sur recettes, doivent, conformément à la convention passée avec le CNC, être exploités en priorité dans les circuits cinématographiques.

L'INA a consacré à cette activité :

— en 1975 : 2 800 000 F ;

— en 1976 : 2 860 000 F.

Aujourd'hui, tout en continuant cette politique de collaboration avec le cinéma, l'INA s'efforce de développer une politique de coproductions plus axée sur la réalisation de films destinés aux télévisions, soit en soutenant des cinéastes chevronnés mais difficiles (Maurice Pialat, Jacques Rivette, Jean-Marie Straub, Chris Marker, etc.), soit les auteurs nouveaux (citons Frank Cassenti, Théo Angelopoulos, Benoît Jacquot, Patricia Moraz, Chantal Akerman, etc.).

Une mention spéciale de la politique de l'INA en matière de court métrage doit être faite. Sa présence à la commission d'attribution de subventions au court métrage, qui relève de la responsabilité de l'Office de Création », lui assure une vision d'ensemble de tout ce qui est proposé dans ce domaine, en France, et lui permet de soutenir des auteurs inconnus, deux institutions unissant alors leurs efforts pour les prendre en charge. Il est à noter que l'exploitation cinématographique étant, pour le court métrage, toujours aléatoire, la priorité de diffusion sur les écrans de télévision est, là, de rigueur.

C'est ainsi qu'en août et septembre de cette année, l'INA diffusera sur FR 3 six émissions de 45 minutes chacune, intitulées *Ciné-Court*, qui rendent compte, avant toute exploitation cinématographique, de sa participation à l'industrie du court métrage depuis son existence et qui révéleront vraisemblablement certains des auteurs audiovisuels qui compteront dans les années qui viennent.

SECTION 2. — Nature des difficultés rencontrées par l'INA

A. — LES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE

Pour le 1^{er} semestre 1977, le montant hors taxes des recettes d'exploitation fait apparaître un rythme d'évolution relativement modéré (32 % des prévisions annuelles). Cet écart entre les prévisions et les réalisations s'explique en grande partie par :

— l'absence de fonds de roulement. En effet, l'arrêté de dévolution de l'actif et du passif à court terme de l'ex-ORTF n'étant pas paru, l'Institut n'a pu bénéficier jusqu'à ce jour des sommes qui doivent lui être attribuées ;

— le retard apporté par les organismes issus de la loi du 7 août 1974 au versement de leur contribution forfaitaire :

— les procédures que doivent appliquer les ministères pour liquider la rémunération des services rendus par l'Institut.

Il faut cependant remarquer que les interventions de l'Institut et des autorités de tutelle ont conduit les Ministères à accélérer leur versement par rapport à l'exercice précédent.

Des solutions qui permettraient une nouvelle amélioration en 1978 sont actuellement à l'étude dans les services de l'INA et des Ministères intéressés.

B. — LES PROBLÈMES IMMOBILIERS DE L'INA

La situation actuelle se caractérise tant par la dispersion géographique des locaux de l'Institut à Paris et en banlieue que par l'inadaptation et l'exiguïté d'un bon nombre de ces locaux eu égard aux activités poursuivies.

Les surfaces actuellement occupées ont une contenance totale de 39 671 mètres carrés plancher hors œuvre. Elles sont réparties entre dix points d'implantation comprenant :

- deux immeubles propriétés de l'Institut :
 - l'un à Paris, le centre Jules-Ferry (3 647 mètres carrés) qui abrite les services centraux ;
 - l'autre à Bry-sur-Marne (22 567 mètres carrés) où sont installés les services de la formation professionnelle, de l'action internationale et de la recherche prospective ;
- des locaux mis gratuitement à la disposition de l'Institut pour les besoins des archives audiovisuelles en application des cahiers des charges des sociétés de programme, au centre Sulzer-Cognacq-Jay et à la Maison de Radio-France (3 408 mètres carrés) ;
- et pour le reste des locaux pris en location, à savoir :
 - à Paris, des immeubles situés quai de Valmy et rue Michel-Lecomte, utilisés par les services de création et de recherche ;
 - en banlieue, des emprises dans l'immeuble des Mercuriales, à Bagnolet (1), ainsi qu'à Gennevilliers et à Saint-Maur et des magasins aux Essarts (Yvelines), pour les besoins des archives audiovisuelles,

le tout d'une superficie de 10 049 mètres carrés.

(1) Cette location a été rendue indispensable par la décision de la Société française de production de ne plus louer à l'INA les locaux que le Service des archives occupait aux Buttes-Chaumont depuis sa création par l'ORTF.

Dans sa séance du 29 juin 1977, le conseil d'administration de l'Institut a approuvé la mise en œuvre d'une politique immobilière visant au regroupement dans un délai de trois à cinq ans de tous les services, y compris les archives, de l'Institut sur les emprises de Bry-sur-Marne, lesquelles ont un potentiel constructible global d'une superficie plancher hors œuvre de 71 200 mètres carrés. Il a toutefois considéré que s'imposait la poursuite de l'utilisation des locaux mis gratuitement à la disposition de l'Institut par les sociétés de programme et le maintien d'un immeuble à Paris destiné à constituer un centre d'activités et de manifestations à finalités audiovisuelles ouvert au public. Dans sa dernière séance le conseil a demandé que soient poursuivies les études pour une éventuelle installation de cette antenne dans le quartier des Halles qui pourra être le complément indispensable aux implantations de Bry pour que l'INA assume les missions que lui confie son cahier des charges.

CHAPITRE VII

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION (SFP)

La nature des difficultés rencontrées par la SFP a conduit votre rapporteur à consacrer un plus long développement à cette société.

SECTION 1. — Bilan d'activité.

A. — LE VOLUME HORAIRE RÉALISÉ PAR LA SFP EN 1977

1. — *Volume horaire réalisé en production.*

Les tableaux (n^{os} 2 à 5) ci-après indiquent le volume de production réalisé par la SFP en qualité de producteur (soit exécutif, soit délégué) tant pour les sociétés de programme que pour elle-même coproductions et productions SFP).

a) Coproductions et productions SFP

Le volume des coproductions et productions SFP est en augmentation constante d'environ 30 % chaque année.

En 1977 le nombre de films cinématographiques coproduits par la SFP est en diminution sensible par rapport aux années précédentes. Cette diminution est la conséquence de la grève des comédiens : la SFP, afin de donner priorité aux émissions des sociétés de programme, avait immobilisé ses moyens de manière à ce qu'en cas de reprise du travail par les artistes-interprètes, les tournages puissent commencer aussitôt. Lorsque le travail a repris, la quasi-totalité des moyens films ont été utilisés pour les besoins des sociétés de programme.

Le volume des « collections » s'est notablement accru en 1977. Il s'agit de productions de séries de 13 minutes ou 26 minutes consacrées à un sujet donné (ex. Paris by Night, les grandes expositions des musées nationaux). Ces productions sont destinées à

l'exportation. Elles sont réalisées à un faible coût et permettent d'utiliser les moyens techniques pendant les périodes de baisse d'activité, comme cela a été le cas pendant la grève des artistes-interprètes.

b) Commandes de production des sociétés de programme.

En 1976, le volume des commandes de production des sociétés de programme est resté stable par rapport à 1975.

En 1977, par contre, la SFP aura produit 200 heures de moins pour les sociétés de programme. Cela tient au fait que les sociétés de programme ont fortement diminué leurs commandes d'émissions documentaires et musicales. A cela s'ajoute le fait que les sociétés de programme commandent maintenant en façonnage des émissions qu'elles commandaient jusque-là en production (exemple : *Midi-Première*).

2. — *Volume horaire réalisé en façonnage.*

Il représente plus de 1 000 heures d'antenne.

Ceci correspond à une part importante de l'activité des secteurs de fabrication comme l'indique le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 1

SECTEUR D'ACTIVITE	ANNEE		
	1975	1976	1977 (1 ^{er} semestre.)
		(Pourcentage.)	
Film \ Tournage		6	5
/ Montage	11.5	20.6	20,5
Vidéo fixe	25	35.7	42.5
Vidéo mobile	50	60	65

La tendance des sociétés de programme est d'augmenter leurs commandes de façonnage, au détriment des commandes de production, laissant ainsi en sous-emploi une partie des personnels chargés de la gestion des productions.

Les sociétés de programme ont aussi, dans le domaine du façonnage de plus en plus fréquemment recours à des sociétés indépendantes de télévision à qui elles confient des émissions dont la SFP assurait jusque-là la fabrication (ex. *Alors raconte ; l'homme en question*). Ces sociétés privées devant les difficultés rencontrées sur le marché institutionnel auquel était normalement consacrée leur activité, se sont attachées à conquérir la clientèle des sociétés de programme. leur offrant, pour un coût moindre, des services de qualité parfois discutable, dont elles se contentent.

B. — LA POLITIQUE DE DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS A ÉTÉ POURSUIVIE

La plus grande part des activités de la SFP est orientée vers le marché télévisuel et le marché cinématographique. Mais la SFP doit, pour assurer son expansion, rechercher de nouveaux clients et diversifier son action en trouvant de nouveaux débouchés dans le domaine de l'audiovisuel, tant en France qu'à l'étranger.

La SFP tente, par elle-même et au travers de ses filiales, une percée vers les marchés de l'institutionnel, de la publicité, et participe à des activités voisines de la production télévisée ou cinématographique telles que l'édition de musiques d'accompagnement, d'albums. etc.

De plus, comme toute entreprise industrielle, la SFP doit, sous peine de sclérose, consacrer une partie de ses investissements à la *recherche*. Il s'agit de collaborer à l'élaboration et à l'utilisation de nouveaux médias, mais aussi de trouver une meilleure adéquation des moyens à la production. Ces deux aspects de la recherche doivent permettre de trouver des débouchés dans les nouveaux domaines ouverts par la technologie.

1. — *Les nouveaux marchés.*

a) L'institutionnel et la publicité.

Dans les domaines de l'institutionnel et de la publicité, la SFP a pris contact avec les organismes ou les principales entreprises susceptibles d'être demandeurs de produits audiovisuels (films d'entreprise, de formation, d'information), comme avec les principales agences de publicité et les sociétés de production spécialisées.

La percée de la SFP vers ces deux nouveaux marchés est difficile et lente en raison de leur étroitesse, de la forte concurrence des sociétés qui les détiennent (pratique du dumping), de la récession économique et du manque d'intérêt manifesté pour la vidéo, alors que la technique vidéo offre des possibilités très intéressantes, voire supérieures au film (truquage). Il faut noter, à cet égard, l'hostilité des annonceurs qui la méconnaissent et des sociétés de production qui ne disposent pas de cet outil.

Malgré ces difficultés, la SFP, ses filiales, Data Communications (société prise en location-gérance au début de 1976, qui permet de disposer de petits studios bien adaptés à ces types de produits audiovisuels et d'être compétitive dans ce secteur) et Vidéogrammes de France, ont réalisé des productions qui retiennent l'attention et dont certaines ont été couronnées de succès.

Dans le secteur *institutionnel*, des programmes ont été réalisés pour :

— Honeywell Bull (formation professionnelle et magazine d'assemblée générale) ;

— le Secrétariat d'Etat aux P et T (formation professionnelle et information sur l'utilisation des postes téléphoniques. Le film d'animation *Alloscopie* a reçu le grand prix du Festival national du Film d'entreprise de Biarritz 1976) ;

— le Centre national de Documentation pédagogique ;

— la Délégation à la Sécurité routière ;

— EDF ;

— les laboratoires pharmaceutiques avec *Quand le cerveau travaille, aspects physiologiques et chimiques*, prix des entretiens de Bichat 1976 ;

— le Comité à l'Energie atomique (programme sur la radioactivité et les problèmes de la protection) ;

— Citroën (magazine d'entreprise) ;

— l'Oréal (programme d'information) ;

— le Centre audiovisuel de l'Entreprise ;

— l'Aéroport de Paris (information sur les problèmes du bruit) ;

— IBM ;

— la SNECMA ;

- les caisses d'épargne (information sur les SICAV) ;
- un congrès de rhumatologie (débat en liaison duplex avec douze villes de province, participation de FR 3).

Par ailleurs, la SFP a participé au Festival national du Film industriel de Biarritz.

En ce qui concerne la *publicité*, des spots ou films ont été réalisés pour :

- les Parfums Guerlain ;
- la revue *Télé 7 Jours* ;
- les bières Mutzig ;
- le Syndicat collectif des Fabricants de Montres ;
- l'emprunt de la Caisse nationale des Télécommunications ;
- la baisse de la TVA.

La SFP a également participé au Marché de la Communication publicitaire (IAM, Information Advertising Market) qui s'est tenu pour la première fois à Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par la publicité a été, en 1975, de 300 000 F. en 1976, de 280 000 F, *au premier semestre 1977, de 400 000 F.*

b) L'édition.

A travers sa filiale Les Editions des Alouettes, la SFP participe à des activités d'édition (bandes, disques, cassettes, albums, etc.). Cette société a été créée au mois de janvier 1977. dans le but de favoriser la création d'œuvres musicales originales. On assistait en effet, ces dernières années, à un abandon progressif de la création originale. De 1970 à 1974, l'ORTF, par souci d'économie, a eu tendance à utiliser pour ses productions des musiques pré-existantes sans rachat de droits préalable. L'ORTF ne récupérant pas les droits de l'éditeur devait investir en pure perte : cela explique que, pour cette période, la création originale soit passée de 32 h 24 à 6 h 54.

Fonctionnant réellement depuis seulement le début du deuxième trimestre 1977 (inscription au registre du commerce le 12 avril 1977), cette société a déjà à son actif l'édition des musiques des productions suivantes :

- *La Mort d'un guide* (coproduction TF 1-SFP) ;
- *Le Portrait de Dorian Gray* (coproduction TF 1-SFP) ;

- *Le Chandelier* (commande de production A 2) ;
- *Brigade des Mineurs* (commande de production A 2) ;
- la série *Les Grandes Expositions* (production SFP) ;
- *La Vie devant Soi* (film tiré du roman d'Emile Ajar) ;
- *Le Crabe Tambour* (d'après le roman de Pierre Schön-dörffer) ;
- la série enfantine *1, rue Sésame* (commande de production TF 1).

2. — *Les activités de recherche.*

a) Les nouveaux médias.

Les vidéo cassettes et les vidéo disques :

Par l'intermédiaire de la société Vidéogrammes de France, la SFP participe à la réalisation de toutes les études sur les vidéo cassettes et sur les vidéo disques.

La SFP suit de très près la mise au point du vidéo disque Thomson - CSF, réalisation technologique entièrement française et susceptible de concurrencer les modèles américains (RCA, MCA) et allemands (Philips, Telefunken) sur le plan international. Elle a pris contact avec le constructeur des lecteurs (Thomson) en vue de la réalisation future d'une unité de pressage de vidéo disques.

La vidéo transmission :

La SFP a réalisé en avril 1977 conjointement avec la Direction générale des Communications, du Secrétariat d'Etat aux P et T et TéléDiffusion de France, la première expérience de télédistribution spécifique dans des lieux publics. Il s'agissait de diffuser des programmes audiovisuels à des publics déterminés en utilisant les techniques de transmission vidéo. Ces programmes ne pouvaient être reçus que par les salles spécialement équipées à cet effet, et non par l'ensemble des téléviseurs de la région (11 salles - 3 lieux administratifs : mairie, préfecture, armée).

Des moyens techniques importants ont été mis en œuvre. La Direction des Télécommunications a transmis le signal par l'intermédiaire de son réseau hertzien et coaxial; TDF a doublé la liaison hertzienne Paris—Clermont-Ferrand ; la SFP a organisé la continuité du programme défini et préparé avec les institutions, les associations, les personnalités régionales, et assuré la projection

dans les salles (téléprojecteur, système de contrôle des signaux vidéo et sonores, systèmes permettant la liaison son directe entre les lieux de prise de vues et les lieux de réception).

Cette expérience a reçu un accueil favorable et a été une réussite dans tous les domaines, ce qui permet de penser que la SFP qui a présidé à la naissance de ce nouveau média, peut voir s'ouvrir un marché audiovisuel supplémentaire et des nouvelles possibilités de production.

b) L'adéquation des moyens à la production.

Secteur en évolution constante, le domaine de l'audiovisuel connaît un décalage entre le progrès technique et la créativité. Pour apporter une meilleure adéquation des moyens à la production, la SFP vient de se doter d'un Département d'Action de Recherche, qui doit contribuer à prévoir les orientations intéressantes pour la SFP et les conséquences à moyenne et longue échéances des décisions prises. A titre d'exemple, ce département envisage la mise en œuvre d'une banque internationale de données culturelles pour ce qui touche à l'audiovisuel et étudie les nouvelles techniques telles que les nouveaux écrans et l'image tridimensionnelle.

SECTION 2. — Difficultés financières de la SFP

A. — EXÉCUTION DE L'EXERCICE 1976

L'analyse des produits d'exploitation montre que le chiffre d'affaires réalisé par la SFP en 1976 s'élève à 474 116 306,35 F, auquel il faut ajouter 32 096 479,36 F de travaux réalisés pour elle-même soit au total : 506 212 785,71 F, ce qui correspond à une progression de 12 % par rapport à l'exercice 1975 (cf. tableau n° 2).

Les sociétés de programme, principales clientes de la SFP, sont intervenues dans ce chiffre d'affaires pour un montant de 443 176 000 F, soit 87,5 % des produits d'exploitation (cf. tableaux n° 3 à 5).

La marge bénéficiaire brute de l'exercice avant frais financiers de la dette à long terme, amortissements et provisions exceptionnelles, s'élève à 25 335 504,17 F, soit 5 % des produits d'exploitation. Les intérêts de la dette à long terme réduisent ce bénéfice à 16 885 492,55 F.

Néanmoins, l'exercice 1976 se solde par un déficit net comptable de 67 047 962,44 F (1). Ce déficit est dû notamment :

— à l'importance de la dotation aux amortissements de l'exercice qui comprend : 36 666 217,25 F correspondant aux apports de l'Etat ; 21 587 679,39 F correspondant aux biens acquis ou produits par la SFP, soit au total 58 253 896,64 F ;

— aux provisions et pertes exceptionnelles dues à la grève des comédiens : 24 029 542 F ; cette somme se décompose comme suit :

	En francs.
Effet de la grève comédiens sur utilisation des moyens	3 600 000 »
Provisions sur facturation des moyens immobilisés	8 663 885 »
Provisions pour terminer les produits en 1977	11 765 657 »
— aux frais financiers qui résultent de l'emprunt obligataire de 80 millions de francs nécessaire pour pallier l'insuffisance des fonds propres	5 649 880 »
— aux frais financiers sur emprunt ORTF...	2 800 131,62
— à la dépréciation des titres Vidéogrammes.	500 167,88
— à la prise du Fonds de soutien cinéma généré qui a une valeur économique mais qui ne peut pas être comptabilisé au bilan	1 082 236,88
— autres pertes	67 611,66

Outre les pertes exceptionnelles (grève des comédiens, gestion de Vidéogrammes de France), la SFP a subi en 1976, les effets négatifs d'un dérapage des prix, salaires et taxe professionnelle, supérieur aux prévisions.

Les activités nouvelles de diversification de la Société n'ont pas encore atteint leur équilibre d'exploitation en 1976, étant donné la mise en service en cours d'année des nouveaux centres (Empire), ou les délais d'amortissement effectif des productions dans les circuits cinématographiques ou de télévision.

(1) Suite à la décision prise par le Premier Ministre d'indemnisation partielle des conséquences financières de la grève des artistes interprètes, ce déficit est réduit de 19 millions de francs.

Par ailleurs, pour absorber le montant actuel de la dotation aux amortissements résultant de l'apport de l'État et de ceux engendrés par le lancement des activités nouvelles nécessaires à la vie de la société, il faudrait dégager des produits réservés supérieurs à 10 % du chiffre d'affaires, pourcentage plus important que les ratios usuels en matière de prestations de services industriels.

Réalisation des objectifs financiers.

Au cours de l'exercice 1976, la SFP a réalisé un chiffre d'affaires avec les Sociétés de programme de 443 176 000 F, soit un chiffre d'affaires supérieur au montant de la garantie de 7 076 000 F (1,62 %), ce qui répond au souci de fidéliser les Sociétés de programme (cf. tableau n° 4).

Hors Sociétés de programme, le chiffre d'affaires est passé de 18 600 000 F en 1975 à 30 940 000 F en 1976, réalisant ainsi une augmentation de 66,3 %. Le tableau n° 2 (chiffre d'affaires SFP) montre à ce sujet que la production comme les prestations sont en augmentation, et que la part à l'exportation a plus que doublé puisqu'elle passe de 2 200 000 F en 1975 à 4 700 000 F en 1976, ce qui répond à la vocation internationale de la SFP.

Les produits SFP passent de 21 200 000 F en 1975 à 32 100 000 F en 1976, soit un pourcentage d'augmentation de 66 %, ce qui, ajouté aux recettes hors Sociétés de programmes est conforme aux objectifs de la SFP de réaliser une part non négligeable de son chiffre d'affaires en dehors des Sociétés de programme.

Ainsi au cours de l'exercice 1976, la SFP a réalisé une marge bénéficiaire brute de 25 millions de francs, ce qui permet de dire qu'elle a atteint les objectifs qu'elle s'était initialement fixés.

Le déficit constaté s'explique essentiellement par :

- le montant des amortissements ;
- les charges financières résultant des emprunts ;
- l'incidence de la grève des artistes interprètes.

TABLEAU N° 2

Evolution du chiffre d'affaires SFP.

	1975	1976	PREVISIONS 1977
	(En millions de francs.)		
1. — Sociétés de programme.....	410,5	443,2	448
2. — Hors sociétés de programme.....	(1) 18,6	2) 30,9	32,5
Dont :			
Productions	0,7	1,3	2,5
Prestations et ventes.....	17	23,8	23
Produits accessoires	0,2	0,3	0,4
Recettes d'exploitation des produits SFP.	0,7	5,5	6,6
Total	429,1	474,1	480,5
3. — Produits SFP : total 2.....	21,2	32,1	
Dont :			
Programmes	19,4	29,1	
Costumes, matériels	1,8	3	
Chiffre d'affaires porté au compte d'exploita- tion : total 1 + 2.....	450,3	506,2	

(1) Dont 2,2 millions de francs à l'exportation.

(2) Dont 4,7 millions de francs à l'exportation.

TABLEAU N° 3

Chiffre d'affaires SFP avec sociétés de programme (1975).

	TOTAL	PRODUC- TIONS	PRESTA- TIONS	CESSIONS de droits.
	(En milliers de francs.)			
TF 1	216 971	180 505	36 096	370
Antenne 2	180 067	143 416	36 067	584
FR 3	13 454	3 300	10 154	0
Totaux	410 492	327 221	83 317	954

TABLEAU N° 4

Chiffre d'affaires SFP avec sociétés de programme (1976).

	TOTAL	PRODUC- TIONS	PRESTA- TIONS	CESSIONS de droits.
	(En milliers de francs.)			
TF 1	210 106	163 364	46 012	730
Antenne 2	213 797	146 267	67 330	200
FR 3	19 273	6 151	12 622	300
Totaux	443 176	815 782	126 164	1 230

TABLEAU N° 5

Chiffre d'affaires SFP avec sociétés de programme (prévisions 1977).

	TOTAL	PRODUC- TIONS	PRESTA- TIONS	CESSIONS de droits.
	(En milliers de francs.)			
TF 1	216 000	168 000	48 000	»
Antenne 2	218 300	158 300	60 000	»
FR 3	13 700	3 700	10 000	»
Totaux	448 000	330 000	118 000	»

B. — EXÉCUTION DE L'EXERCICE 1977

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'exercice 1977 s'élève à 525,5 millions de francs.

Il comprend :

— 480,5 millions de francs pour les commandes de production des sociétés de programme (448 millions de francs) et des autres clients de la SFP (32,5 millions de francs) ;

— 45 millions de francs pour les investissements de la SFP dans ses propres produits (1).

L'exercice 1977 est entaché de la part de la grève des artistes interprètes (novembre 1976 - janvier 1977) pour laquelle aucune indemnité n'a été versée à la SFP. Il s'agit notamment du remboursement des moyens non utilisés pendant cette période (2).

(1) Ce chiffre est approximatif et peut être appelé à varier.

(2) La décision d'indemnisation déjà prise par le Premier Ministre (19 millions partagés entre : TF1 : 5, A2 : 13 et FR3 : 1) s'impute sur la provision de 24 millions de francs constituée au bilan 1976 (avant que cette décision ne soit connue) et correspond au coût de l'interruption dans la réalisation de produits 1976 et au coût de leur reprise en 1977.

Le tableau n° 6 indique une dépense de 21 174 542 F directement supportée par la SFP et pour laquelle aucune décision n'a été prise.

TABLEAU N° 6

Coût de la grève. — Décisions d'indemnisation.

1976	1977	TOTAL	INDEMNISATION
<i>I. — Emissions en direct annulées du fait de la grève et payables par les sociétés de programme.</i>			
TF 1 . 794 165	TF 1 . 1 008 284		Facturées et payables par les sociétés de programme.
A 2 .. 639 131	A 2 .. 2 027 076		
<u>1 433 296</u>	<u>3 035 360</u>	4 468 656	
<i>II. — Emissions de fiction interrompues par la grève.</i>			
<i>Coûts moyens engagés non utilisés.</i>	<i>Coût de la reprise.</i>		
TF 1 . 3 433 693	TF 1 . 2 046 249	TF 1 . 5 479 942	FF 1 .. 5 000 000
A 2 .. 5 230 192	A 2 .. 8 531 199	A 2 .. 13 761 391	A 2 ... 13 000 000
F 3.... >	FR 3 . 1 188 209	FR 3 . 1 188 209	FR 3 .. 1 000 000
			suivant décision du Premier Ministre
<u>8 663 885</u>	<u>11 765 657</u>	<u>20 429 542</u>	<u>19 000 000</u>
			A la charge de la SFP 1 429 542
<i>III. — Moyens SFP non utilisés — cause grève — restant à la charge de la SFP sous réserve d'indemnisation éventuelle.</i>			
3 600 000	16 145 000	19 745 000	Total ... 19 745 000
<u>Total . 13 697 181</u>	<u>30 946 017</u>	<u>44 643 198</u>	<u>21 174 542</u>

TABLEAU N° 7

Coproductions cinématographiques.

FILMS ACHEVÉS EN 1976 ET AU PREMIER SEMESTRE 1977

TITRE	RÉALISATION	DEVIS du film.	PARTICIPATION SFP		COPRODUCTEURS
			Investissements réalisés.	Droits (2). (En pourcentage.)	
<i>Docteur Françoise Gaillard</i> (1)	J.-L. Bertucelli.	4 850 000	1 429 833	44 et 30	Action Film-Filmedis.
<i>Touche pas à mon copain</i> (1)	B. Bouthier ...	1 649 000	664 919	39 et 29	Open Films ORTF.
<i>La mort d'un guide</i> (1)	J. Ertaud	(3) 210 436	210 436	100 et 50	TR 1.
<i>L'Héroïne du triangle d'or</i> (1)	M. Lamour ...	(3) 381 914	381 914	50	FLO.
<i>Le juge et l'assassin.</i>	B. Tarvernier .	6 000 000	195 896	4	Lira Films-FR 3.
<i>Un enfant dans la foule</i>	G. Blain	2 304 000	660 863	47,75	Cinépol-Télépresse Film-RENN Production.
<i>Le petit Marcel</i>	J. Fansten	2 609 000	893 258	35	La Gueville.
<i>Cours après moi que je l'attrape</i>	R. Pouret	4 600 000	278 404	16 et 8	Films 21-Axe Films-Films Montfort-Films La Boétie-FR 3.
<i>Noirs et blancs en couleur</i>	J.-J. Annaud ..	5 200 000	597 834	10	Reggare Films-IDTV-SIC-FR 3-Smart Film Productions.
<i>Moi Pierre Rivière</i> ..	R. Allio	2 200 000	215 773	22,5 et 15	Films Arquebuse-Polsim-INA.
<i>Jonas</i>	A. Tanner	2 500 000	442 882	64,12 et 33,3	Action Films-Citel Film.
<i>L'une chante, l'autre pas</i>	A. Varda	2 678 000	455 614	12	Ciné Tanaris - INA - Paradise Films - Population Film.
<i>Nuit d'or</i>	S. Moatti	3 700 000	1 631 424	39	UGC - Eurofrance Films-FR 3-Maran Film.
<i>Servante et maîtresse.</i>	B. Gantillon ..	3 048 326	1 075 427	45	Madeleine Films-Shangrila.
<i>Providence</i>	A. Resnais ...	11 800 000	5 165 283	63 et 44,6	Action Films-FR 3-Citel Film.

1) Films terminés en 1975.

2) Le premier chiffre marque le pourcentage des droits SFP jusqu'à amortissement. Le second chiffre le montant des droits SFP après amortissement.

3) Travaux gonflage 16 millimètres en 35 millimètres.

TITRE	RÉALISATION	DEVIS du film.	PARTICIPATION SFP		COPRODUCTEURS
			Investissements réalisés.	Droits (2). (En pourcentage.)	
<i>Le shérif</i>	Y. Boisset	7 000 000	3 011 386	57 et 47,7	Action Films-Filmedis.
<i>Comme sur des rou- lettes</i>	N. Companeez .	2 359 000	564 567	18	Ciné Mag-SNC.
<i>La communion solen- nelle</i>	R. Feret	4 300 000	222 954	8	FR 3-Arquebuse-INA.
<i>Julie pot de colle</i> ..	Ph. de Broca .	5 184 486	921 088	32,40	Les films de l'Alma-FR 3.
<i>Le diable dans la boîte</i>	P. Lary	5 018 840	4 445 191	82	Ciné Mag-Madeleine Films-FR 3.
<i>Ben et Benedict</i>	P. Delsol	1 700 000	125 447	20 et 15	Nef Diffusion-Hamster.
<i>L'apprenti salaud</i> ...	M. Deville	5 000 000	1 800 991	77,27 et 60	Elefilm.
<i>Qu'il est joli garçon l'assassin de papa (un Cid)</i>	M. Caputo	1 375 155	119 000	10	Contre Champ-ATC 3000.
<i>Aïda</i>	P. Jourdan ...	1 831 000	172 526	50 et 10	FR 3-Sunchild- Affaires culturelles.
<i>Le portrait de Dorian Gray</i>	B. Boutron ...	2 600 000	234 000	9	TF 1-Société Daunou.

TABLEAU N° 8

Coproductions cinématographiques.

Films en cours de fabrication et projets à l'étude pour 1977.

TITRE	REALISATION	DEVIS du film.	PARTICIPATIONS SFP		COPRODUCTEURS
			Coût prévision.	Droits. (En pourcentage.)	
<i>Nono Nenesse</i> (1) ..	P. Thomas-Rozier	1 729 000	847 000	49	Calli Prix-Les Films du chef-lieu.
<i>L'amant de poche</i> (1)	B. Queysane ..	3 700 000	1 390 000	45	Progefi.
<i>La vie parisienne</i> (1)	Christian-Jaque.	5 600 000	2 100 000	35	Bavaria-Belles Rives-TF 1.
<i>Ne pleure pas</i> (1) ..	J. Ertaud	2 800 000	500 000	Non définie.	Gaumont-TF 1.
<i>La barricade du point du jour</i> (1) (2) ..	R. Richon	2 170 000	100 000	Non définie.	Films du point du jour.
<i>Le périphérique</i> (Le Petit Bleu de la Côte ouest)	Ph. Labro	8 500 000	Non définie.		Gibe.
<i>Dossier 51</i>	M. Deville	6 500 000/ 7 000 000	Non définie.	Non définie.	Elefilm.
<i>La nuit venue</i>	J. Genet - G. Uhry	7 300 000	Non définie.	Non définie.	Nef Production.
<i>Le grand chef</i>	Ted Kacheff ..	Non défini.	Non définie.	Non définie.	Bavaria.
<i>Fedora</i>	B. Wilder	Non défini.	4 000 000	Non définie.	Bavaria.
<i>Despair</i> (Le méprise).	Rw. Fassbinder.	Non défini.	1 500 000	Non définie.	Bavaria.
<i>Les hommes aussi</i> (1) (3)	C. Berri	6 000 000	150 000	5	Renn Production.
<i>Nous mourirons ensemble</i>	R. Enrico	4 500 000	1 500 000	Non définie.	Belles Rives.
<i>Les routes du Sud</i> ..	J. Losey	12 000 000	Non définie.	Non définie.	Tinacra.
<i>Fernand</i>	R. Feret	Non défini.	Non définie.	Non définie.	Non définis.
<i>Les sœurs Brontë</i> ..	A. Techine ...	Non défini.	Non définie.	Non définie.	Non définis.
<i>Un plan</i>	P. Thomas ...	Non défini.	Non définie.	Non définie.	Non définis.
<i>Le gros</i>	Ph. Monnier ..	Non défini.	Non définie.	Non définie.	Non définis.

Remarques :

(1) Au 30 juin 1977 : films en cours.

(2) Dont 66 300 F de prestations : éléments de décors.

(3) Prestations SFP : un directeur photo, une habilleuse.

C. — LES PROBLÈMES IMMOBILIERS DE LA SFP

La SFP possède :

— le centre des Buttes-Chaumont avec sept studios de télévision occupant une surface de 7 000 mètres carrés :

— les installations de la Maison de la Radio (trois studios vidéo) et de l'Empire, qui sont des salles publiques à usage spécifique,

et dispose de divers plateaux loués, essentiellement destinés aux productions réalisées en films :

— trois à Joinville ;

— trois à Francœur (Paris [18]).

Cette situation est défavorable car la SFP utilise six studios film disséminés dans deux centres très éloignés l'un de l'autre, qui sont très vétustes et qui nécessiteraient d'importants travaux de remise en état.

Pour Joinville, la préfecture du Val-de-Marne a notifié à la SFP que l'occupation de ce lieu était maintenue sous forme d'une tolérance à titre précaire en raison des problèmes d'environnement et de la situation de ces locaux dans la ville.

Dans le même temps, la préfecture de police a avisé la SFP qu'en raison du classement de l'immeuble des Buttes-Chaumont dans la catégorie IGH (immeuble à grande hauteur) des dispositions particulières devaient être prises concernant la sécurité et la mise aux normes actuelles des bâtiments existants. Ainsi, certaines activités indispensables à la production des Buttes-Chaumont doivent, dans un avenir relativement proche, être transférées.

Il est donc nécessaire, pour la SFP, de restructurer son potentiel technique, notamment ses moyens de production film, pour les rendre plus attractifs, compétitifs et rentables.

L'idée consiste à concentrer à Bry-sur-Marne tous les moyens de production film de la SFP : aux laboratoires de développement et aux studios de mixage actuels viendront s'ajouter huit studios de tournage ainsi que l'environnement logistique indispensable à leur bon fonctionnement (centrale décors, costumes, meubles et accessoires).

En contrepartie, les centres de Joinville et de Francœur seraient abandonnés.

La SFP disposerait ainsi d'un centre qui, par la concentration en un même lieu d'un nombre relativement important de plateaux, permettrait une activité mieux équilibrée et plus souple du personnel technique et de production et qui, par la rationalisation des parcours et la banalisation des plateaux jointes à une nouvelle politique de décors, devrait apporter un abaissement intéressant du coût de production en studio et rendre, de ce fait, le tournage en studio plus attractif.

Le système de tarification de la SFP et le plan de charges de la société en 1977 sont reproduits en annexe. Ces deux documents permettront de compléter l'information du Sénat sur la situation de la SFP.

TITRE III

PREVISIONS FINANCIERES POUR 1978

CHAPITRE PREMIER

LA REDEVANCE

Le relèvement moyen du taux de la redevance télévision proposé par le Gouvernement est de 8,6 % en 1978.

Cette évolution reste encore cette année inférieure à la hausse générale des prix intervenue en 1976 : 9,6 % et à celle prévisible en 1977.

SECTION 1. — Taux et montant de la redevance.

A. — LE TAUX DE REDEVANCE

Ces taux de redevance pour 1978 figurent à la ligne 82 de l'Etat E des taxes parafiscales annexé au projet de loi de finances :

1° La redevance « noir et blanc » qui était de 162 F en 1977 passerait en 1978 à 176 F (+14 F), soit une augmentation de 8,6 % ;

2° La redevance « couleur » qui était de 243 F en 1977 passerait en 1978 à 264 F (+ 21 F), soit une augmentation de 8,6 % :

3° La redevance « radio » serait supprimée. En novembre 1975 et 1976, votre rapporteur avait proposé à la Commission des Finances cette mesure pour deux raisons : le coût de recouvrement en était élevé et elle frappait essentiellement des catégories sociales modestes.

Longtemps, cette proposition est restée sans réponse. Par une lettre du 9 mars 1977 adressée à votre rapporteur, M. le Premier Ministre voulait bien indiquer que le Gouvernement examinait les modalités de la suppression de cette taxe.

Enfin, dans la réponse à une question orale avec débat devant la Haute Assemblée le mardi 17 juin 1977, M. Poncelet, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, précisait que le Gouvernement acceptait le principe de cette suppression.

Votre Commission des Finances eut été certainement sensible à une information prioritaire qui aurait constitué une réponse à ses suggestions, et non l'une des 101 mesures de simplification administrative, sans aucune référence aux positions du Parlement à cet égard (Conseil des Ministres du 21 septembre 1977).

B. — LE MONTANT GLOBAL DE LA REDEVANCE

Le montant des droits constatés devrait s'établir à 3 304,43 millions de francs (toutes taxes comprises) (2 957,73 millions de francs toutes taxes comprises en 1977). L'augmentation de 346,7 millions de francs représente une progression de 11,7 %.

Cette prévision d'accroissement du produit de la redevance se fonde essentiellement sur une importante conversion à la télévision couleur, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Evolution du montant des comptes de télévision.

	1976	1977	1978 (1)
	(En millions.)		
Noir et blanc	10,8	10,5	10
Couleur	2,7	3,9	5
Total	13,5	14,4	15

(1) Prévisions au 31 décembre 1978.

Votre rapporteur attire votre attention sur le caractère un peu optimiste de cette prévision. Les premiers éléments d'information dont il dispose pour 1977 ne permettent pas d'envisager de plus-values, si même l'objectif fixé est atteint. La progression du parc de récepteurs s'est, en effet, nettement ralentie ces dernières années.

**C. — LE REMBOURSEMENT PAR L'ÉTAT
DES EXONÉRATIONS DE REDEVANCE**

Son montant passe de 180,3 millions de francs en 1977 à 204,1 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 13,2 % (+ 5,96 % en 1977 par rapport à 1976). Un tableau retrace cette évolution :

1977			1978		
TARIF	NOMBRE de postes exonérés.	MONTANT du remboursement. (En milliers de francs.)	TARIF	NOMBRE de postes exonérés.	MONTANT du remboursement. (En milliers de francs.)
Radio (30)	850 000	25 500	Télévision noir et blanc (176)	918 000	161 568
Télévision noir et blanc (162)	819 753	132 800	Télévision couleur (264) ..	161 106	42 532
Télévision couleur (243) ..	90 740	22 050			
Total		180 350	Total		204 100

D. — LES FRAIS DE RECOUVREMENT

Le prélèvement destiné à couvrir les frais de fonctionnement du service de la redevance dépasse toujours la limite de 5 % fixée par l'article 368 de l'annexe II du Code général des impôts. Ce prélèvement s'élèverait, pour 1978, à 180 millions de francs, soit 5,44 % du montant de la redevance, toutes taxes comprises.

	1974	1975	1976	1977	1978
	(En millions de francs.)				
Montant	111	148,8	165	173,2	180
Pourcentage du produit de la redevance	6,6	7,3	6,7	6,4	5,44

Votre rapporteur propose, en conséquence, au Gouvernement de limiter à 5 % le prélèvement opéré au titre des frais de recouvrement du produit de la redevance.

Déduction faite de la TVA et du prélèvement pour couvrir les frais d'assiette et de recouvrement de la redevance et après addition du remboursement des exonérations, le montant de la redevance à répartir entre les sociétés de programme et l'Etablissement public de Diffusion s'élèverait à 2 665,4 millions de francs (hors taxes) au lieu de 2 367,8 millions de francs en 1977.

SECTION 2. — Répartition du produit de la redevance au profit des organismes.

Le produit de la redevance progresse, en 1978, de 12,5 % (+ 13,92 % en 1977).

La répartition fait l'objet d'une procédure en deux temps :
— prélèvement et affectation de dotations préciputaires ;
— affectation du produit résiduel de la redevance.

I. — LES DOTATIONS PRÉCIPUTAIRES

Le montant des dotations préciputaires passe de 143.1 millions de francs en 1977 à 123,2 millions de francs en 1978.

La répartition de ces dotations est la suivante :

a) Au titre du développement de la création dans le domaine de la télévision :

- TF 1 reçoit 15 millions de francs ;
- A 2 reçoit 15 millions de francs ;
- FR 3 reçoit 10 millions de francs.

b) Au titre du développement de la télévision régionale. FR 3 bénéficie de 10 millions de francs.

c) En outre, la Société nationale TF 1 recevra 1,4 million de francs pour couvrir une partie du coût supplémentaire de l'utilisation l'après-midi du réseau en couleur de FR 3 ; l'INA recevra 3 millions de francs destinés à financer les équipements techniques de ses futurs locaux d'archives ; la Société nationale FR 3 bénéficiera de 4 millions de francs pour financer le coût de fonctionnement des stations de radio de Mayotte et de Wallis.

d) L'Établissement public de diffusion recevra 64,8 millions de francs : 48,6 millions de francs pour des dépenses de fonctionnement (diffusion des émissions en ondes courtes et frais de fonctionnement des réémetteurs mis en service en 1977), 16,2 millions de francs pour les dépenses d'équipement correspondant notamment à la coloration des émissions de TF 1 et à l'élimination des zones d'ombre.

Malgré une sensible diminution des dotations préciputaires, — 13,9 % — votre rapporteur ne peut que renouveler ses réserves sur cette procédure. En effet, si la loi du 7 août 1974 autorise le prélèvement préciputaire au profit de l'Établissement public de diffusion et de l'Institut national de l'Audiovisuel, *aucune disposition de la loi ne permet l'affectation de préciputs aux sociétés de programme.*

	1975	1976	1977	1978
Montant hors taxes, en millions de francs	13	82	143,1	123,2

2. — LA RÉPARTITION DU PRODUIT RÉSIDUEL DE LA REDEVANCE

Votre rapporteur rappellera succinctement les mécanismes de répartition.

A. — *Les mécanismes de répartition.*

a) Les institutions.

La Commission de Répartition du produit de la redevance siègeant auprès du Premier Ministre.

La Commission de la Qualité qui décerne une note de qualité à chaque société de programme.

Deux services qui assistent la Commission de répartition :

- le Service d'observation des programmes (SOP) ;
- le Centre d'études d'opinion (CEO) qui réalise les sondages de qualité et d'audience.

b) Les méthodes de classement.

Le classement des sociétés de programme résulte de trois paramètres :

- une note de qualité émise par la Commission de la Qualité ;
- les sondages de qualité réalisés par le CEO ;
- le volume d'écoute défini grâce aux sondages du CEO.

c) La formule de répartition.

La Commission de Répartition du produit de la redevance de radio-télévision s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année 1977. Elle a effectué cette répartition pour l'exercice budgétaire 1978, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1977 qui a modifié la formule de répartition telle qu'elle était fixée par l'arrêté du 15 juillet 1975.

Cette modification vise trois objectifs :

- abaissement du coefficient réducteur des indices Q et E afin d'augmenter l'ampleur des variations financières dues aux notes d'audience et de qualité ;
- harmonisation des mesures de l'évolution des indices de qualité et d'écoute par calcul en pourcentage ;
- pondération en ce qui concerne l'indice de qualité entre les variations dues à la note attribuée par la Commission de la Qualité et les variations dues aux résultats des sondages.

Compte tenu de ces modifications, la nouvelle formule s'établit ainsi :

$$A'n = A_n - 1 + N (0,3 Q + 0,1 E)$$

Avec :

A'n : attribution théorique de l'année à venir ;

A_n - 1 : attribution théorique de l'année en cours : (n - 1) ;

N : rapport pour l'année en cours entre ses recettes totales de la société et des recettes provenant de la redevance ;

Q : indice de qualité ;

E : indice d'écoute.

B. — LES RÉSULTATS DE LA RÉPARTITION POUR 1978

1. — *Qualité des émissions.*

a) Les notes retenues par la Commission de la Qualité ont été les suivantes :

SOCIÉTÉS DE PROGRAMME	NOTE sur 20.	POURCENTAGE d'augmentation par rapport à l'année précédente.
Radio-France	13,5	3,8
TF 1	12	14,3
Antenne 2	12,5	25
FR 3	13	0

A partir des sondages de qualité effectués par le Centre d'études d'opinion, la Commission de Répartition de la redevance a établi une seconde notation sur 20 donnant les résultats suivants :

SOCIÉTÉS DE PROGRAMME	NOTE SUR 20	POURCENTAGE d'augmentation par rapport à l'année précédente.
Radio-France	13,2	5,1
TF 1	13,7	1,9
Antenne 2	14,2	3
FR 3	13,6	4,5

b) Volume d'écoute.

Les sondages réalisés par le Centre d'études d'opinion ont mis en évidence les variations suivantes du volume d'écoute des sociétés de télévision par rapport à l'année précédente :

SOCIÉTÉS DE PROGRAMME	VARIATION en pourcentage.
Radio-France	- 4,3 %
TF 1	0,8 %
Antenne 2	4 %
FR 3	+ 35 %

Les variations des résultats ont été plafonnées à 10 %.

c) Application de la formule de la répartition de la redevance.

L'incidence financière des indices de qualité et d'écoute sur les attributions théoriques de redevance (ramenées à un total égal à celui des attributions de l'année précédente) est, en millions de francs, la suivante :

TF 1	—	3,9
Antenne 2	+	2,5
FR 3	+	1,4
Radio-France		0

Deux corrections avaient été apportées à la répartition de la redevance en 1977 tendant l'une à réduire l'inégalité entre les sociétés TF 1 et Antenne 2 au regard de la structure de leurs recettes (redevance et publicité), l'autre à réduire les disparités des montants de la contribution versée par les sociétés de programme à l'établissement public de diffusion.

Pour l'année 1978, seule la correction, tendant à équilibrer la structure des recettes entre les deux sociétés, a été reprise.

Le montant de redevance qu'il est proposé de transférer d'Antenne 2 à TF 1 sera de 15 millions de francs, soit le même montant que celui fixé en 1977.

Par contre, en ce qui concerne la neutralisation des variations dues à l'évolution des contributions à l'établissement public de diffusion, pour l'année 1978, les corrections nécessaires ont été opérées directement sur les contributions elles-mêmes.

A l'issue de ces différentes opérations, les attributions de redevance (non compris les dotations préciputaires) sont les suivantes en millions de francs :

	MILLIONS de francs.
TF 1	364,2
Antenne 2	444,4
FR 3	1 083,9
Radio-France	649,7
	<hr/>
Total	2 542,2

Pour l'exercice 1978, la répartition du produit de la redevance (produit résiduel + dotation précipitaire) entre les organismes bénéficiaires est la suivante :

REPARTITION	INA	TDF	TF 1	A 2	FR 3	Radio France	TOTAL
	(En millions de francs.)						
Redevance précipitaire	»	48,6	16,4	15,0	24,0	—	104
Redevance répartie	»	—	364,2	444,4	1 083,9	649,7	2 542,2
Dotation aux équipements sur la redevance	3,0	16,2	—	—	—	—	19,2
Total	3,0	64,8	380,6	459,4	1 107,9	649,7	2 665,4
Pourcentage du total de la redevance par bénéficiaire	0.1	2.4	14,3	17.2	41,6	24.3	100
Pourcentage de variation de la redevance perçue par rapport à l'exercice antérieur	»	- 22 (1)	+ 17,9	+ 10,9	+ 14,2	+ 12,5	»

(1) La baisse très sensible de la part de redevance affectée à TDF s'explique par la diminution du montant de la dotation précipitaire pour investissements qui passe de 41,7 millions de francs en 1977 à 16,5 millions de francs en 1978 (un emprunt de 60 millions de francs fournit le complément financier nécessaire pour les investissements de TDF en 1978).

CHAPITRE II

LES AUTRES RESSOURCES

En 1978, le budget hors taxes des organismes de RTF (SFP exclue) devrait s'élever à 4,197 milliards de francs.

La redevance représentant 2,665 milliards de francs, les autres recettes atteignent 1,53 milliard de francs, soit 36,4 % du budget total.

Ces autres ressources proviennent de la publicité, des recettes diverses et des emprunts.

SECTION 1. — Les recettes publicitaires.

Le montant des ressources provenant de la publicité de marques s'établit comme suit :

1975	1976	1977	1978
(En millions de francs.)			
690	820 (soit + 18,8 %) (c)	940,3 (soit + 14,6 %) (c)	1 065,2 (soit + 13,2 %) (c)

soit, par société :

SOCIETES	1977	1978	POURCENTAGE d'augmentation.
TF 1	521,1	575,4	10,4
A 2	419,2	489,8	16,8
Total	940,3	1 065,2	13,2

La part de ces ressources dans les ressources totales s'établit ainsi :

	1975	1976	1977	1978
	(En pourcentage.)			
TF 1	58	60,9	58,4	57
A 2	40,7	46,4	48,5	49,6

Le calcul du plafond des recettes publicitaires.

Conformément à l'article 22 de la loi du 7 août 1974, la proportion de recettes provenant de la publicité de marques ne peut excéder 25 % des ressources des sociétés de programme et établissements publics.

Depuis 1976, le plafond de calcul des recettes publicitaires inclut les frais de perception et les remboursements d'exonération effectués par l'Etat.

Pour 1978, cette méthode donne les résultats suivants :

	Millions de francs.
Redevance à répartir	2 665,4
Service de la redevance	180
Autres ressources.....	350
	3 195,4

Le plafond des recettes publicitaires étant égal au tiers du total des recettes autres que publicitaires, le chiffre obtenu est le suivant :

$$\frac{3\ 195,4}{3} = 1\ 065,2 \text{ millions de francs.}$$

Concernant les recettes publicitaires, votre rapporteur formule deux observations :

1° La non-affectation des recettes publicitaires qui avait été évoquée l'année dernière à l'Assemblée Nationale, à la suite des conclusions du rapport du Haut-Conseil de l'Audiovisuel, ne semble pas devoir être retenue en 1978, le Haut-Conseil ayant modifié sa position ;

2° Avec la crise, la situation du marché de la publicité apparaît moins brillante. L'écart entre l'offre et la demande tendant dangereusement à se réduire, les sociétés de télévision seront de plus en plus soumises aux pressions des annonceurs.

SECTION 2. — Les autres recettes.

Leur montant passe de 301,3 millions de francs en 1977 à 407 millions de francs en 1978, soit une progression de 35 %.

Malgré une augmentation très sensible, ces recettes demeurent assez peu importantes pour les organismes de RTF. Le poste principal est constitué de la rémunération des services rendus aux Administrations dont votre rapporteur avait souligné le faible montant, notamment pour les émissions radio vers l'étranger.

Les tableaux des versements des Administrations aux organismes de radio et télévision en 1976 et 1977 et les prévisions pour 1978 résument cette situation :

Versements des administrations aux organismes de radio et télévision en 1976.

	TF 1.	A 2.	FR 3.	Radio-France.	TDF.	INA.	Total.
	(En millions de francs.)						
Affaires étrangères	>	>	>	18,3	>	13,5	31,8
Coopération	>	>	0,6	6,9	21,8	23,1	52,4
DOM - TOM	>	>	3,3	>	>	>	3,3
Education nationale ...	7	1,9	2,6	3,9	>	>	15,4
Autres (Travail, finances, Culture)	0,3	1	4,7	4,9	>	>	10,9
	7,3	2,9	11,2	34	(1) 21,8	36,6	113,8

(1) Hors budget (recettes affectées).

Prévisions de versements des Administrations aux organismes de radio et de télévision en 1977.

	TF 1	A 2	FR 3	Radio-France	INA	TDF	TOTAL
	(En millions de francs.)						
Affaires étrangères ..	>	>	>	22,9	14,2	>	36,8
Coopération	>	>	2,7	7,5	23	3,8	36,8
DOM-TOM	>	>	5,3	>	>	>	5,3
Education (dont ex. Ofra-tème)	7	2	2	5,2	.	>	15,7
Autres (Travail, Finances, Culture, etc.)	1	3	7,5	5	>	>	17,5
Total	8	5	17,7	40,6	37,2	3,8	112,1

Prévisions de versements des Administrations aux sociétés de programme en 1978.

	TF 1	A 2	FR 3	RADIO
Affaires étrangères	>	>	>	22,9
Coopération	>	>	3,4	(1) 9
DOM-TOM	>	>	3,5	
Education et assimilés	8,75	2,2	6,45	(1) 6,6
Autres (Travail, Finances, Culture) re ¹	1,25	1,1	6,55	(1) 6,1
Total	10	3,3	19,9	44,6

(1) Montant purement indicatif.

CHAPITRE III

LES DONNEES SUR LA SITUATION FINANCIERE EN 1978 DES ORGANISMES CREEES PAR LA LOI DU 7 AOUT 1974

Votre rapporteur souhaite résumer cette situation en cinq tableaux :

— le premier présente le budget consolidé de la RTF de 1975 à 1978 ;

— le deuxième retrace la structure du financement en 1978 des organismes issus de l'ORTF ;

— le troisième, les versements obligatoires entre ces mêmes organismes :

— le quatrième, l'évolution des effectifs depuis deux ans ;

— le dernier, la ventilation des dépenses des Sociétés de programme depuis 1975.

SECTION I. — Le budget consolidé de la RTF.

Le budget total de la RTF ne peut être obtenu en additionnant les budgets des six sociétés et organismes issus de l'ORTF (1). Ce serait en effet oublier qu'ils entretiennent entre eux des relations de clients à fournisseurs.

Le budget total de la RTF est constitué de deux éléments principaux :

- la redevance acquittée par les utilisateurs ;
- les recettes publicitaires,

et de deux éléments secondaires :

- les recettes diverses ;
- le produit des emprunts.

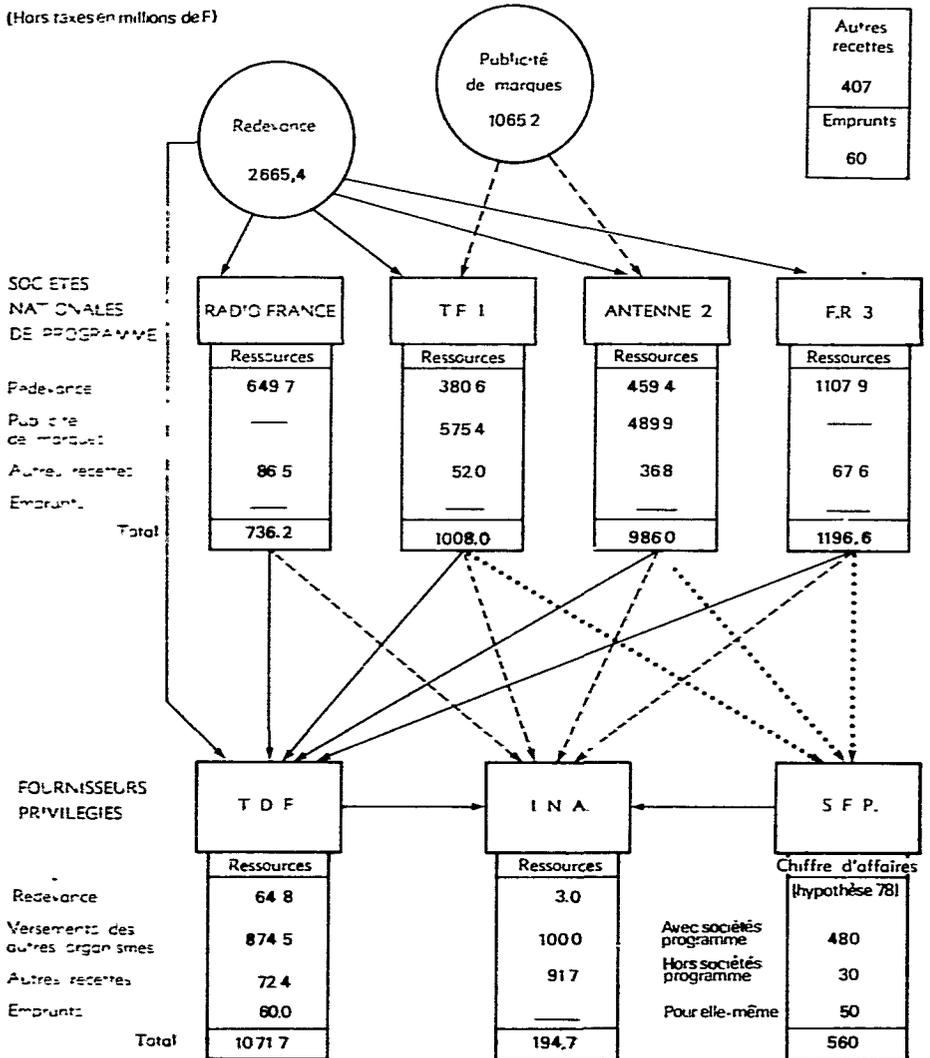
(1) La SFP est traditionnellement exclue en raison de son statut de société anonyme.

	1975	1976	1977	1978
	Hors TVA en millions de francs.			
Redevance	1 773,4	2 078,5	2 367,8	2 665,4
Publicité	690	820	940,3	1 065,2
Autres recettes	197,8	267,7	301,3	407
Emprunts	39,8	24,7	25	60
Total	2 701	3 190,9	3 634,4	(1) 4 197,6
Pourcentage de variation d'une année à l'autre (en francs courants)		- 18,1	- 13,8	- 15,5
Pourcentage de variation d'une année à l'autre (en francs constants base 1975)		- 7,8	- 4,4	- 7,2

1. En 1978, le budget de la Culture atteint 2,2 milliards de francs, celui de la Justice 3,9.

SECTION 2. — La structure du financement en 1978 des organismes issus de l'ORTF.

(Hors taxes en millions de F)



**SECTION 3. — Tableau des versements effectués à l'INA
et à la SFP.**

ORGANISMES PAYEURS	SOCIETE Radio- France.	SOCIETE de télévision TF 1.	SOCIETE de télévision A 2.	SOCIETE de télévision FR 3.	ETABLIS- SEMENT public de diffusion.	TOTAL
(En millions de francs hors taxes.)						
Organismes bénéficiaires :						
Etablissement public de Diffusion ..	194,8	239,9	239,9	195,9	—	870,5
Institut national de l'Audiovisuel ..	10,0	24,0	24,0	20,7	9,6	88,3
Total	204,8	263,9	263,9	216,6	9,6	958,8

SECTION 4. — Tableau des effectifs.

Effectifs au 30 juin 1977.

	TF 1.	A 2.	FR 3.	Radio- France.	TDF.	INA.	SFP.
Situation au 30 juin 1977.....	1 256	1 082	3 486	2 247	3 183	834	2 995
Situation au 30 juin 1976.....	1 112	948	3 466	2 172	3 079	621	3 045
Ecart	+ 144	+ 134	+ 20	+ 75	+ 104	+ 213	— 50

SECTION 5. — Ventilation des dépenses des sociétés de programme depuis 1975.

(En milliers de francs hors taxes.)

	TF 1.	Pourcentage.	A 2.	Pourcentage.	FR 3.	Pourcentage.	Radio-France.	Pourcentage.
1975								
Frais de personnel	105 346	15,8	85 886	13,04	282 616	31,02	224 569	42,99
TFSE (1)	239 065	35,9	354 797	53,9	250 252	27,4	183 006	35,04
Programmes enregistrés.	122 564	18,4	174 000	26,4	61 064	6,7	(2)	>
Frais divers de gestion.	11 932	1,79	23 004	3,49	21 228	2,33	14 420	2,76
Budget total ..	665 365		658 169		910 899		522 257	
1976								
Frais de personnel	146 592	18,51	109 210	14,5	365 800	41,58	261 437	44,49
TFSE (1)	311 819	41,06	359 782	47,8	298 400	33,92	256 676	43,68
Programmes enregistrés.	242 198	31,8	225 888	30,0	85 400	9,7	(2)	>
Frais divers de gestion.	11 529	1,51	14 950	1,98	30 300	3,44	18 156	3,08
Budget total ..	759 346		752 570		879 600		587 573	
1977								
Frais de personnel ...	168 600	18,90	134 000	15,5	409 700	40,06	294 700	45,47
TFSE (1)	350 700	39,31	443 500	51,5	317 400	31,03	273 400	42,18
Programmes enregistrés.	306 500	34,3	205 000	23,8	126 000	12,3	(2)	>
Frais divers de gestion.	14 100	1,58	19 400	2,25	48 300	4,72	19 700	3,03
Budget total ..	892 000		859 500		1 022 670		648 100	
1978								
Frais de personnel	188 100	18,6	155 100	15,7	496 500	41,5	320 500	40,3
TFSE (1)	413 000	40,9	518 900	52,6	412 000	34,4	289 400	36,3
Programmes enregistrés.	332 700	33,0	216 300	21,9	123 600	10,3	>	>
Frais divers de gestion.	16 100	1,6	15 700	1,6	31 100	2,6	20 500	2,6
Budget total ..	1 008 000		986 000		1 196 600		736,2	

1: TFSE : travaux, fournitures et services extérieurs.

2 Pour la société Radio-France, cette notion de programme enregistré n'existe pas.

CONCLUSION

Votre rapporteur souhaiterait, en conclusion, attirer l'attention du Sénat sur les conséquences pour l'avenir de notre Radio-diffusion-Télévision nationale des choix et des orientations qui seront *année médiocre pour la radio et la télévision française.*

Le projet de budget de la RTF pour 1978, qui est soumis au Parlement, marque une étape dans le développement de ce moyen de communication privilégié. Une progression de 8,6 % du taux de la redevance n'autorise pas de grands desseins. *1978 sera une année médiocre pour la radio et la télévision française.*

Mais plus inquiétantes sont les perspectives offertes pour 1979 et 1980.

L'évolution du taux de la redevance en francs constants n'a pas permis en réalité une progression suffisante des ressources. Le rythme d'accroissement du parc de récepteurs tend à se ralentir, n'autorisant qu'une faible augmentation du produit de la redevance.

Le marché de la publicité télévisée est proche de la saturation.

Dans les années qui viennent, la RTF ne serait plus en mesure d'assurer sa mission de service public si des moyens nouveaux n'étaient dégagés ou si un autre régime fiscal tenant compte de la spécificité de ses activités n'était mis en place.

COMPTE RENDU DU DEBAT EN COMMISSION

Au cours d'une première séance tenue le jeudi 20 octobre 1977, la commission a procédé, sur le rapport de M. Cluzel, rapporteur spécial, à un **premier examen** des dispositions du projet de loi de finances pour 1978 relatives à la Radiodiffusion-Télévision française.

M. Cluzel a précisé qu'il avait souhaité, cette année, recueillir l'avis de la Commission des Finances avant de rédiger son rapport définitif.

Trois raisons permettent d'expliquer cette démarche :

— l'importance du budget consolidé des organismes de RTF qui passe de 3,6 milliards de francs en 1977 à 4,2 milliards de francs en 1978, soit une progression de 15,5 % ;

— la qualité des programmes qui appelle la définition de nouvelles orientations ;

— les problèmes de droit et de déontologie qui sont posés à la RTF à la fin de 1977.

Développant ces différents points, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations :

Il s'est félicité, tout d'abord, de la suppression de la redevance radio que la Commission des Finances du Sénat demandait depuis plusieurs années.

Il a regretté que le coût de perception de la redevance dépasse, cette année encore, le plafond de 5 % fixé par la loi.

Concernant la fiscalité des organismes de RTF, le rapporteur spécial a demandé au Gouvernement l'aménagement d'un statut fiscal approprié. Il a suggéré l'institution d'une « provision pour création originale » exempte d'impôt.

Abordant les problèmes de la création à la télévision, M. Cluzel a formulé plusieurs propositions qui tendent à :

— accentuer l'importance de la note de qualité et créer un indice de satisfaction qui interviendrait dans la répartition de la redevance ;

— harmoniser les programmes des trois chaînes ;

— développer les ventes à l'étranger. Un Fonds d'aide à l'exportation des productions audio-visuelles pourrait être créé.

Il a souhaité un aménagement du régime des droits d'auteur qui privilégierait les œuvres de création par rapport aux œuvres répétitives et une évolution du monopole radio.

Enfin, M. Cluzel, après avoir rappelé les problèmes de déontologie posés à la RTF, a exprimé certaines inquiétudes sur l'avenir de la radio et de la télévision.

M. Caillavet, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles du budget de la RTF, a retenu la proposition de M. Cluzel concernant l'institution d'une « provision pour création originale ».

Il a rappelé que les sondages d'audience accentuent la pression des annonceurs de publicité sur les programmes.

Enfin, il a souligné l'intérêt de la Commission des Affaires culturelles pour un aménagement du régime des droits d'auteur.

M. Edouard Bonnefous, président, a insisté sur la nécessité de maîtriser le phénomène de la violence sur le petit écran.

M. Jargot a contesté la proposition de M. Cluzel visant à limiter les passages d'hommes politiques dans les journaux télévisés, en raison des risques de désinformation et de dépolitisation.

Sur le rapport de M. Cluzel, rapporteur spécial, la commission a procédé, le jeudi 17 novembre 1977, à l'**examen définitif** des dispositions du projet de loi de finances pour 1978 relatives à la Radio-diffusion Télévision française.

Le rapporteur spécial a indiqué que deux amendements du Gouvernement tendant à augmenter le taux de la redevance noir et blanc de 2 F et couleur de 3 F afin d'affecter à l'Etablissement public de Diffusion une dotation complémentaire de 29,8 millions de francs pour lui permettre de procéder aux investissements nécessaires, avaient été adoptés par l'Assemblée Nationale.

M. Cluzel a présenté à la commission un amendement à l'article 59 du projet de loi de finances pour 1978 (Répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) tendant à préciser que la dotation préciputaire de 29,8 millions de francs affectée à l'Etablissement public de Diffusion était destinée à la réalisation d'équipements de protection des installations de radio et de télévision.

A une question de *M. Blin*, rapporteur général, M. Cluzel a indiqué que cette dotation complémentaire ne constituait pas une indemnité versée à l'Etablissement public de Diffusion pour les dommages et les vols subis.

La commission a alors adopté l'amendement présenté par le rapporteur spécial.

AMENDEMENT

présenté, au nom de la Commission des Finances,
par M. Jean Cluzel.

Art. 59.

Compléter *in fine* cet article par l'alinéa suivant :

Sur la dotation précipitaire affectée à l'Etablissement public de Diffusion, une somme de 29,8 millions de francs est destinée à la réalisation d'équipements de protection des installations de radio et de télévision.

Commentaire. — Au cours de la discussion budgétaire du mercredi 16 novembre 1977, l'Assemblée Nationale a adopté, sur proposition du Gouvernement, un amendement n° 226 ainsi conçu :

« A la ligne 82 de l'état E : « Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision » :

« 1° Dans la colonne « Taux et assiette » : substituer au chiffre « 176 ». le chiffre « 178 », et au chiffre « 264 », le chiffre « 267 » :

« 2° Dans la colonne « Evaluation pour l'année 1978 », substituer au chiffre « 3 050 818 000 F ». le chiffre « 3 080 634 000 F », et, à l'article 59, un amendement n° 227 ainsi rédigé :

« 1° Dans le premier alinéa de cet article, substituer au chiffre : « 2 665,4 millions de francs », le chiffre : « 2 695,2 millions de francs » ;

« 2° Dans le troisième alinéa de cet article (Etablissement public de Diffusion : substituer au chiffre : « 64,8 », le chiffre : « 94,6 ».

Les attentats et les vols contre les installations de l'Etablissement public de Diffusion (TDF) ont révélé la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'un plan de protection.

Compte tenu des charges très lourdes représentées par la reconstruction des installations détruites ou volées (45 millions de francs pour l'année 1977), il apparaît impossible de demander à TDF de financer ces équipements de sécurité sur ses ressources propres.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a fait adopter par l'Assemblée Nationale une augmentation supplémentaire de la redevance de 2 F pour le noir et blanc et de 3 F pour la couleur, dont le produit, soit 29,8 millions de francs, serait attribué à TDF.

Par cet amendement, votre rapporteur souhaite que soit précisée, dans la loi de finances pour 1978, l'affectation de cette dotation. Il tient, en effet, à ce que cette contribution supplémentaire demandée aux téléspectateurs ne soit pas détournée de son objet initial, ces derniers ne devant supporter en aucune manière les charges de sécurité qui ressortissent au Ministère de l'Intérieur.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE I. — Analyse structurelle des programmes d'une semaine de télévision (20 au 26 juin 1977).

ANNEXE II. — Script de l'incident du jeudi 21 juillet à 20 heures sur TF 1.

ANNEXE III. — Ventes françaises à l'étranger des émissions de radiodiffusion télévision française par les organismes de RTF.

ANNEXE IV. — Réponse des présidents de sociétés de programme concernant les suites données aux Rapports Peyrefitte et Chavanon sur la violence.

ANNEXE V. — Application du droit de réponse à la radiodiffusion-télévision en 1976 et 1977.

ANNEXE VI. — Notes d'analyse des organisations syndicales des sociétés et organismes de radio et télévision.

ANNEXE VII. — Système de tarification de la Société française de production (SFP) et son plan de charge en 1977.

ANNEXE I

ANALYSE STRUCTURELLE DES PROGRAMMES D'UNE SEMAINE DE TELEVISION (20 AU 26 JUIN 1977)

Avertissement.

L'analyse structurelle des programmes d'une semaine de télévision qu'a réalisée le Service d'observation des programmes à la demande de votre rapporteur appelle plusieurs observations :

1. Aucune étude portant sur l'intégralité des programmes de télévision n'avait jamais été conduite. Dans l'impossibilité matérielle d'appréhender une année entière de télévision, la semaine est apparue comme l'ensemble le plus homogène susceptible d'être examiné.

2. Le choix de la période retenue, du 20 au 26 juin 1977 n'a aucune signification particulière. Il convenait seulement d'éviter de faire porter l'analyse sur une semaine de l'été en raison de certaines caractéristiques de ces programmes.

3. Il ne peut s'agir de développer des considérations générales à partir d'une étude aussi limitée dans le temps.

4. Néanmoins, les conclusions auxquelles parvient le S. O. P. permettent de considérer cette semaine comme suffisamment représentative d'une semaine type de télévision.

5. Il a été demandé aux trois sociétés de programme d'établir un état estimatif du coût des émissions diffusées pendant cette semaine. Les réponses apportées n'apparaissent pas satisfaisantes. Il semble en effet étonnant qu'on ne puisse préciser le coût réel d'une émission diffusée. Les réserves formulées par chacune des chaînes sont intégralement publiées.

SOCIÉTÉ T. F. 1

Programme du 20 au 26 juin 1977.

ANALYSE GÉNÉRALE DU PROGRAMME

DURÉES ET GENRES

- I. — *Durée totale du programme*..... 79 h 36' 30".
- II. — *Mode de diffusion* :
1. Diffusion nationale..... 76 h 43' 30", soit 96,4 % du programme.
 2. Diffusion régionale..... 2 h 53' 00", soit 3,6 % du programme.
- III. — *Nature de diffusion* :
1. Diffusion en direct..... 26 h 21' 10", soit 33,1 % du programme.
 2. Production pré-enregistrée..... 53 h 15' 20", soit 66,9 % du programme.
- IV. — *Répartition par genre* :
1. Émissions d'information..... 18 h 46' 27", soit 23,6 % du programme.
 2. Émissions et séquences documentaires 13 h 47' 05", soit 17,3 % du programme.
 3. Émissions de fiction..... 17 h 00' 00", soit 21,2 % du programme.
 4. Émissions et séquences de divertissement 13 h 20' 46", soit 16,9 % du programme.
 5. Émissions et séquences sportives (hors journaux télévisés).... 4 h 22' 22", soit 5,5 % du programme.
 6. Émissions et séquences pour la jeunesse 4 h 48' 34", soit 6,1 % du programme.
 7. Émissions religieuses..... 2 h 41' 15", soit 3,4 % du programme.
 8. Émissions de la R. F. P..... 1 h 55' 00", soit 2,4 % du programme.
 9. Communiqués officiels, campagnes d'intérêt national..... 0 h 21' 10", soit 0,4 % du programme.
 10. Annonces, interludes, etc..... 2 h 33' 51", soit 3,2 % du programme.
- V. — *Part des productions étrangères*.... 10 h 49' 27", soit 13,6 % du programme.

NOTA. — Les génériques des diverses émissions ont une durée totale de 2 h 50' 55", soit 3,6 % du programme.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR GENRE

I. — *Emissions d'information :*

10 Divers	4 h 27' 35"
11 Informations régionales.....	1 h 57' 00"
12 Journaux quotidiens nationaux.....	9 h 29' 51"
13 Magazines d'information politique, économique et sociale..	1 h 26' 20"
14 Magazines <i>Vie pratique</i>	1 h 19' 05"
15 Emissions des consommateurs.....	6' 36"
	<hr/>
	18 h 46' 27"
	<hr/>

II. — *Emissions et séquences documentaires (d'actualité et hors actualité) :*

20 Divers	1 h 17' 40"
21 Sciences humaines.....	4 h 49' 30"
22 Histoire	
23 Littérature et poésie.....	2 h 06' 20"
24 Arts plastiques et architecture.....	1 h 02' 28"
25 Musique et chorégraphie.....	44' 25"
251 Concerts, musique classique.....	18' 00"
26 Théâtre	52' 38"
27 Cinéma	25' 17"
28 Sciences et techniques.....	45' 15"
29 Nature	
290 Ecologie	13' 25"
291 Vie des animaux.....	1 h 08' 02"
292 Loisirs et tourisme.....	13' 05"
	<hr/>
	13 h 47' 05"
	<hr/>

III. — *Emissions de fiction.*

30 Divers	1 h 33' 15"
31 Cinéma	>
310 Films de long métrage.....	3 h 16' 00"
311 Films de court métrage.....	>
312 Extraits de films.....	1 h 11' 08"
32 Feuilletons et séries.....	6 h 29' 22"
33 Dramatiques	1 h 40' 35"
34 Théâtre	1 h 53' 35"
35 Spectacle lyrique	56' 05"
36 Spectacle chorégraphique	>
	<hr/>
	17 h 00'
	<hr/>

IV. — *Emissions de divertissement :*

40 Divers	2 h 56' 24"
41 Variétés	
410 Chansons, sketches et interviews d'artistes-interprètes.	6 h 32' 10"
411 Concerts, jazz.....	1 h 24' 03"
42 Jeux	2 h 28' 09"
	<hr/>
	13 h 20' 46"
	<hr/>

V. — *Emissions sportives :*

50 Divers, initiation.....	59' 45"
51 Retransmissions en direct	3 h 11' 32"
52 Retransmissions en différé	11' 05"
	<hr/>
	4 h 22' 22"
	<hr/>

VI. — *Emissions pour la jeunesse (enfance) :*

60 Divers	2 h 34' 29"
61 Dessins animés.....	2 h 14' 05"
62 Scolaires	
	<hr/>
	4 h 48' 34"
	<hr/>

VII. — *Emissions religieuses :*

71 Culte catholique.....	1 h 27' 50"
72 Cultes protestants.....	30' 40"
73 Culte orthodoxe.....	
74 Culte musulman.....	
75 Culte israélite.....	43' 45"
	<hr/>
	2 h 41' 15"
	<hr/>

VIII. — *Emissions de la R. F. P. :*

81 Messages publicitaires.....	1 h 37' 44"
82 Autres contenus.....	17' 16"
	<hr/>
	1 h 55"
	<hr/>

IX. — *Communiqués du Gouvernement, campagnes d'intérêt national hors écrans R. F. P.....*

21' 10"

0. — *Autres communiqués, annonces, interludes et divers :*

01 Indicatifs, pendule, déroulants.....	40' 03"
02 Speakerines	1 h 03' 27"
03 Films annonces émissions de Radio-France.....	6' 58"
04 Annonces émissions de la Société.....	28' 01"
05 Interludes	15' 22"
	<hr/>
	2 h 33' 51"
	<hr/>

MESSAGES PUBLICITAIRES : ÉCRANS DE LA R. F. P.

I. — *Composition des écrans :*

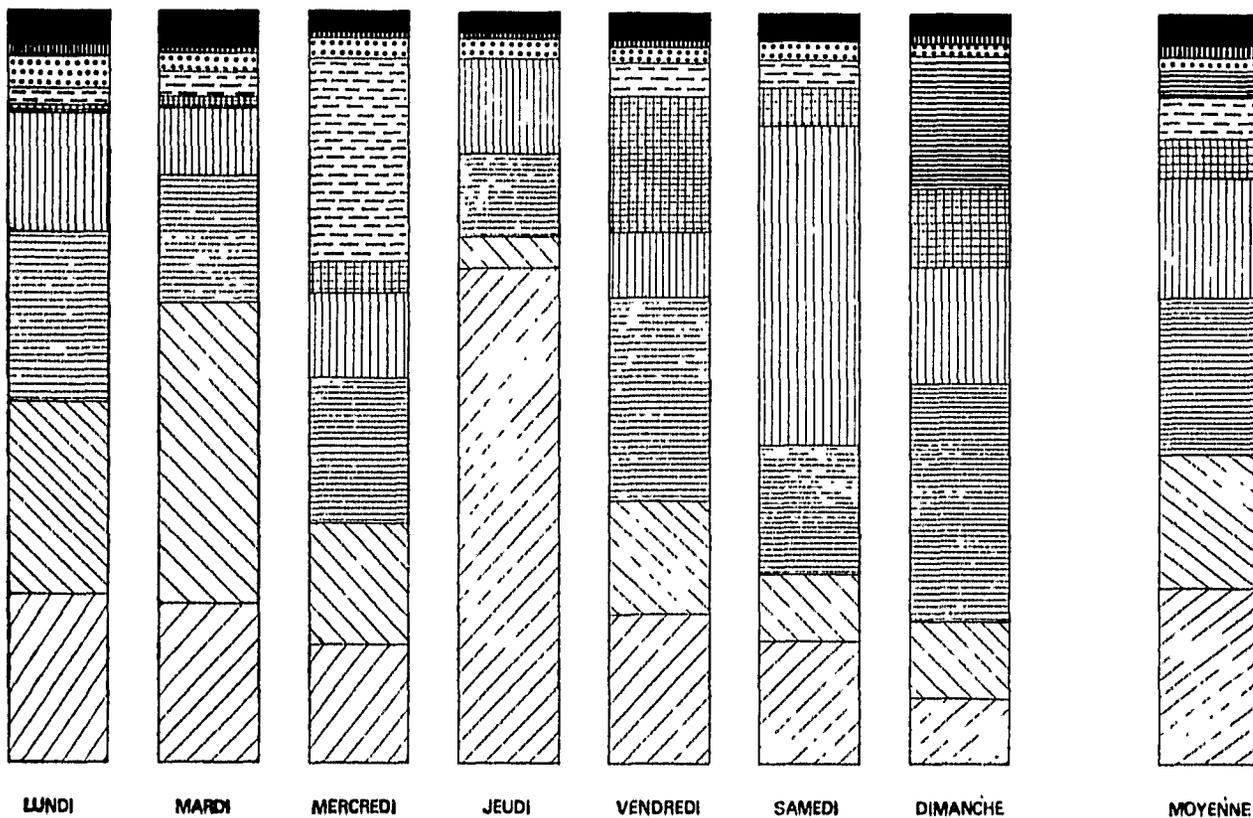
Génériques de début.....	5' 05"
Messages (temps théorique).....	1 h 37' 44"
Animation D. O. E. K. I.....	2' 13"
Génériques de fin.....	2' 44"
	<hr/>
Total	1 h 47' 46"
	<hr/> <hr/>
Durée totale des écrans (1).....	1 h 55' 00"
	<hr/> <hr/>
Différence	7' 14"
	<hr/> <hr/> <hr/>

II. — *Nombre d'écrans : 49, comprenant :*

8 messages de 8 secondes ;
27 messages de 15 secondes ;
72 messages de 20 secondes ;
117 messages de 30 secondes ;
9 messages de 45 secondes ;
0 message de 60 secondes,
soit au total 233 messages.

III. — <i>Durée de la publicité de marques</i>	1 h 30' 49"
	<hr/> <hr/>
<i>Durée de la publicité collective</i>	6' 55"
	<hr/> <hr/> <hr/>

(1) Durées depuis la première image du générique de début à la dernière image du générique de fin.



 Emissions d'information
 Emissions et séquences documentaires

 Emissions de fiction
 Emissions et séquences de divertissement

 Emissions et séquences sportives
 Emissions et séquences pour la jeunesse

 Annonces interludes etc.
 Emissions religieuses

 Emissions de la R.F.P.
 Com Officiels campagnes d'intérêt National

ANALYSE DU CONTENU DES JOURNAUX TELEVISES

Journaux télévisés : toutes éditions confondues.

RUBRIQUES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	TOTAL	POURCENTAGE
	20	21	22	23	24	25	26		
Politique intérieure.....	13' 06	18' 08	16' 44	28' 20	23' 10	13' 29	18' 05	2 h 11' 02	23
Politique étrangère.....	25' 02	21' 01	27' 20	9' 57	7' 14	21' 14	17' 51	2 h 09' 39	22,6
Vie économique et sociale..	8' 58	4' 00	6' 48	9' 49	11' 01	5' 30	»	46' 06	8,2
Vie moderne.....	»	10' 29	»	3' 38	4' 15	15' 10	10' 10	43' 42	7,6
Informations générales (faits divers, etc.)... ..	5' 41	4' 50	13' 57	18' 03	11' 11	7' 15	4' 45	1 h 05' 42	11,6
Spectacles	4' 30	17' 21	11' 28	2' 20	6' 10	2' 35	4' 15	49' 39	8,7
Sports	9' 11	1' 50	6' 56	2' 45	6' 00	11' 42	19' 55	58' 19	10,3
Bourse	2' 30	3' 40	3' 10	2' 35	2' 50	»	»	14' 45	2,5
Météo	1' 05	3' 02	0' 50	1' 10	2' 30	0' 19	1' 45	10' 41	1,9
Sommaire	1' 05	1' 37	1' 22	1' 21	1' 21	1' 28	2' 45	10' 59	1,9
Générique	1' 37	1' 21	1' 15	1' 07	1' 25	1' 21	1' 21	9' 27	1,7
Total	1 h 12' 45	1 h 27' 19	1 h 29' 50	1 h 21' 05	1 h 17' 07	1 h 20' 03	1 h 21' 52	9 h 30' 01	100

Journaux télévisés : édition de 13 heures.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POURCENTAGE
Politique intérieure.....	3' 33	10' 46	10' 17	11' 04	14' 09	3' 03	4' 00	56' 52	24,5
Politique étrangère.....	10' 45	3' 02	4' 08	4' 21	5' 09	7' 33	1' 20	36' 18	15,6
Vie économique et sociale..	1' 49	»	»	3' 25	3' 45	»	»	8' 59	3,8
Vie moderne.....	»	8' 22	»	3' 20	»	9' 22	6' 20	27' 24	12
Informations générales (faits divers, etc.).....	1' 06	2' 46	6' 24	8' 49	2' 11	5' 15	0' 45	27' 16	11,9
Spectacles	»	14' 00	4' 11	»	»	»	»	18' 11	7,8
Sports	8' 41	»	5' 13	0' 15	4' 10	9' 20	3' 50	31' 29	13,6
Bourse	2' 30	3' 40	3' 10	2' 35	2' 50	»	»	14' 45	6,4
Météo	0' 20	1' 47	»	0' 30	1' 25	»	0' 30	4' 32	2
Sommaire	0' 10	0' 10	0' 29	»	0' 20	0' 30	0' 46	2' 25	1
Générique	0' 46	0' 28	0' 28	0' 16	0' 29	0' 25	0' 26	3' 18	1,4
Total	29' 40	45' 01	34' 20	34' 35	34' 28	35' 26	17' 57	3 h 51' 29	100

Journaux télévisés : édition de 20 heures.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POURCENTAGE
Politique intérieure.....	7' 56	4' 36	3' 57	9' 35	4' 41	6' 30	9' 30	46' 45	20,6
Politique étrangère.....	10' 15	12' 26	16' 55	5' 36	1' 45	11' 01	12' 00	1 h 09' 58	30,8
Vie économique et sociale..	4' 54	3' 00	6' 48	6' 14	6' 55	2' 25	»	30' 16	13,3
Vie moderne.....	»	2' 07	»	0' 18	4' 15	4' 58	3' 35	15' 13	6,7
Informations générales (faits divers, etc.).....	2' 08	1' 44	2' 15	5' 24	8' 10	1' 30	3' 25	24' 36	10,8
Spectacles	1' 00	3' 21	4' 32	»	»	»	1' 45	10' 38	4,7
Sports	0' 30	»	1' 23	1' 30	1' 00	1' 51	9' 50	16' 04	7,1
Météo	0' 45	0' 50	0' 50	0' 40	0' 35	»	1' 00	4' 40	2,1
Sommaire	0' 40	0' 46	0' 40	0' 37	0' 53	0, 47	1' 27	5' 50	2,5
Générique	0' 27	0' 28	0' 20	0' 26	0' 28	0' 28	0' 28	3' 05	1,4
Total	28' 35	29' 18	37' 40	30' 20	28' 42	29' 30	43' 00	3 h 47' 05	100

Journaux télévisés : édition de 23 heures.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POURCENT- TAGE
Politique intérieure.....	1' 37	2' 46	2' 30	7' 41	4' 20	3' 56	4' 35	27' 25	24,6
Politique étrangère.....	4' 02	5' 33	6' 17	»	0' 20	2' 40	4' 31	23' 23	21
Vie économique et sociale..	2' 15	1' 00	»	0' 10	0' 21	3' 05	»	6' 51	6,1
Vie moderne.....	»	»	»	»	»	50"	0' 15	1' 05	1
Informations générales (faits divers, etc.).....	2' 27	0' 20	5' 18	3' 50	0' 50	30"	0' 35	13' 50	12,4
Spectacles	3' 30	»	2' 45	2' 20	6' 10	2' 35	3' 30	20' 50	18,7
Sports	»	1' 50	0' 20	1' 00	0' 50	31"	6' 15	10' 46	9,7
Météo	»	0' 25	»	»	0' 30	0' 19	0' 15	1' 29	1,3
Sommaire	0' 15	0' 41	0' 13	0' 44	0' 08	0' 11	0' 32	2' 44	2,4
Générique	0' 24	0' 25	0' 27	0' 25	0' 28	0' 28	0' 27	3' 04	2,8
Total	14' 30	13' 00	17' 50	16' 10	13' 57	15' 05	20' 55	1 h 51' 27	100

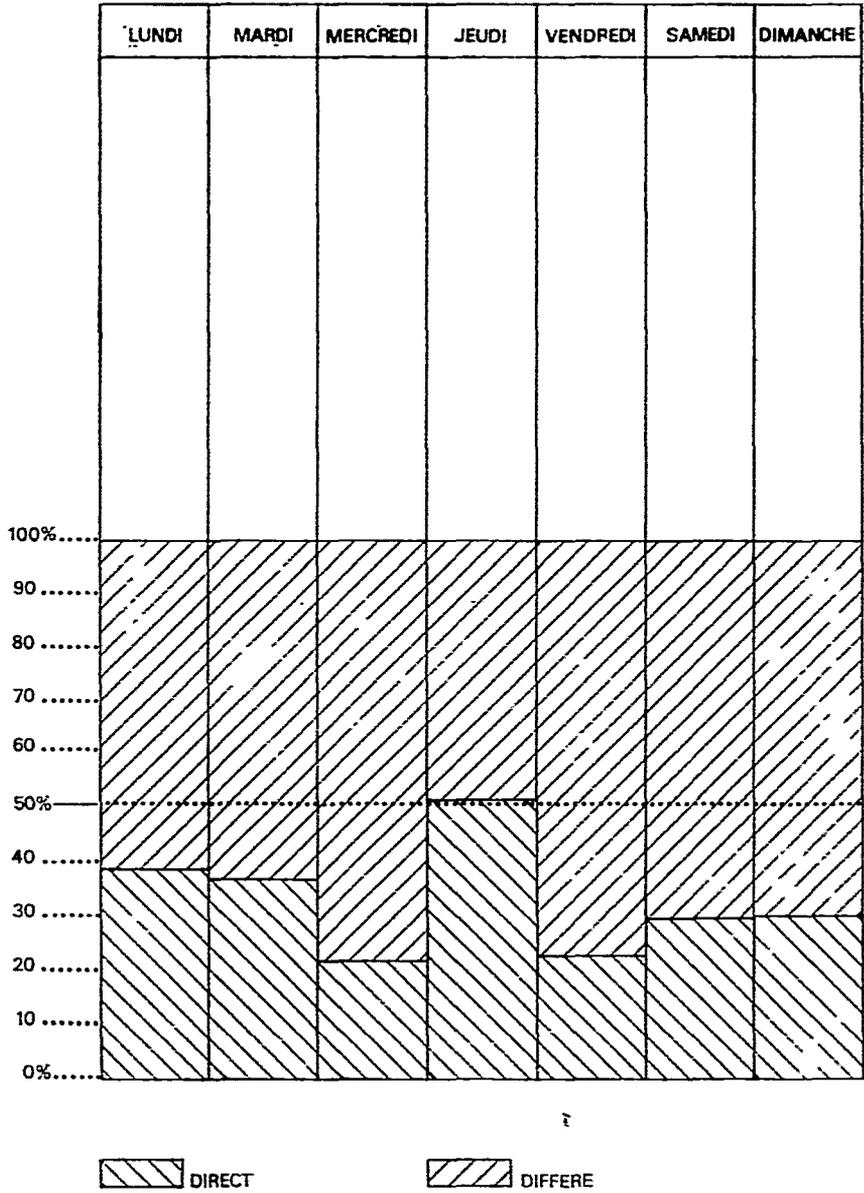
REMARQUES

REMARQUE N 1

La diffusion du programme de T. F. 1 (à l'exclusion des diffusions régionales), soit 76 h 43' 30", a été effectuée à partir des supports suivants :

JOUR	VIDEO DIRECT	ENREGIS-	FILM	FILM
		TREMENT magné- toscope.	35 m m.	16 m m.
Lundi 20.....	En studio.... 3 h 49' 50" En extérieur. 0 h 33' 05"	1 h 32' 28"	0 h 22' 41"	4 h 32' 01"
Mardi 21.....	En studio.... 4 h 05' 52" En extérieur. 0 h 11' 50"	3 h 39' 29"	0 h 19' 21"	3 h 11' 13"
Mercredi 22.....	En studio.... 2 h 16' 48" En extérieur. 0	3 h 38' 10"	0 h 28' 00"	4 h 57' 27"
Jeudi 23.....	En direct.... 1 h 31' 40" En extérieur 3 h 29' 00"	0 h 59' 10"	0 h 18' 45"	3 h 01' 45"
Vendredi 24 ...	En studio ... 1 h 47' 11" En extérieur. 1 h 27' 50"	4 h 03' 02"	0 h 18' 25"	0 h 49' 47"
Samedi 25.....	En studio.... 1 h 26' 43" En extérieur. 1 h 27' 20"	3 h 38' 21"	0 h 15' 50"	4 h 11' 26"
Dimanche 26....	En studio. . . 1 h 58' 13" En extérieur. 2 h 21' 20"	4 h 51' 48"	1 h 46' 00"	3 h 21' 39"
Total	26 h 26' 42"	22 h 22' 28"	3 h 49' 02"	24 h 05' 18"
Pourcentage du total	34,5 ‰	29,1 ‰	5 ‰	31,4 ‰

Les proportions respectives du direct (environ un tiers du programme) et de la production pré-enregistrée (les deux tiers environ) confèrent aux programmes de cette société une aspect plus « classique » qu'à ceux de sa concurrente Antenne 2, notamment en ce qui concerne la régularité de son déroulement.



REMARQUE N° 2

Le programme diffusé au cours de l'après-midi du samedi (*Restez donc avec nous*) est composé des éléments suivants :

1° Des achats de production étrangère (pour une durée totale de 1 h 35' environ), comprenant :

Des séries : *Gemini Man* (production américaine) et *Le Roi des Celtes* (production britannique) ;

Des dessins animés : *Betty Boop*, *Popeye* et *Momo et Ursul* (productions américaines).

2° La retransmission en direct du *Carnaval des Carnavals* organisée par la station périphérique Europe 1 (quatre séquences d'une durée totale de 50' environ).

3° Une production extérieure, «*En piste*», produite par la Société Some Enchanted Evening Electronic Engineering Recording, 63, avenue de Fouilleuse, à Rueil-Malmaison, comportant notamment la réalisation d'un duplex en direct entre Toulouse et les studios de la société productrice de l'émission à Rueil-Malmaison.

Cette dernière émission, qui mettait en scène un présentateur (Max Meynier) dont l'attitude était celle d'un homme en état d'ébriété, était d'une rare indigence et constituait une insulte aux téléspectateurs, qui attendent du service public des divertissements de qualité, conformément au dernier alinéa du préambule du cahier des charges, qui fait un devoir à la société T.F. 1 de se refuser à la facilité et à la vulgarité.

4° En intermède, entre les éléments précédents, un jeu *rendu clés en main* à TF 1 par une Société extérieure : *Le kaleidoscope*.

Considérée dans son ensemble, l'émission *Restez donc avec nous le samedi* du 25 juin a consisté pour la Société TF 1 à raison de 97 % de sa durée à relayer purement et simplement un ensemble d'éléments produits à l'extérieur de la Société les 3 % restants n'étant constitués que de brèves interventions de liaison entre les diverses séquences.

REMARQUE N° 3

En revanche les programmes de cette semaine dénotent la préoccupation de la Société de promouvoir les œuvres de création dans divers genres d'émissions, ainsi qu'en témoigne la diffusion d'émissions comme :

Une approche de Levi-Strauss (2 émissions) ;

Une autre vie (chronique de quelques Indiens Wayanas) ;

Découvertes : cette émission a le mérite de faire accéder sur une antenne nationale de nouveaux interprètes choisis dans tous les domaines de la variété et ceci, sans le truchement du « Play back », pratique affligeante de nombreux chanteurs parvenus à la célébrité.

REMARQUE N° 4

La part des productions d'origine étrangère dans l'ensemble des programmes s'élève à 10 h 49' 27".

Elle se répartit entre les origines suivantes :

— Etats-Unis : 7 h 51' 12" (72,6 % du total) ;

— Grande-Bretagne : 1 h 20' 50" (12,5 % du total) ;

— Suisse : 0 h 57' 40" (8,9 % du total) ;

— Australie : 0 h 25' 05" (3,8 % du total) ;

— Allemagne fédérale : 0 h 14' 40" (2,3 % du total).

La publicité indirecte.

En ce qui concerne la publicité indirecte — c'est-à-dire la publicité qui n'apparaît pas en tant que telle à l'auditeur ou au téléspectateur et que, pour cette raison, on qualifiait naguère de « clandestine » — aucun manquement grave aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur n'a été constaté au cours de la semaine observée.

Seules quelques citations condamnables, parce qu'elles auraient pu être évitées, ont été relevées dans les programmes de TF 1 et A 2.

Il est cependant caractéristique de noter que la totalité de ces citations qui concernent des produits dont la publicité est légalement interdite (alcools et tabac) proviennent des émissions sportives.

Certes, la vigilance des Sociétés et l'action des pouvoirs publics (préfets et procureurs généraux) a conduit à une régression sensible de ce type de publicité dans les émissions relatant des événements sportifs ayant eu lieu en France.

Mais — et les vérifications portant sur la semaine du 20 au 26 juin en témoignent — une proportion importante des citations illicites enregistrées proviennent des retransmissions de rencontres sportives disputées à l'étranger.

Il ressort au surplus des relevés effectués que les panneaux de l'espèce disposés sur les stades étrangers ont une nette tendance à se multiplier.

Il est donc clair que les agences et les annonceurs, qui n'ont plus la possibilité d'insérer de messages publicitaires dans les émissions sportives réalisées en France, s'adressent désormais systématiquement aux organisateurs de manifestations sportives retransmises depuis l'étranger pour atteindre le public français.

La loi nationale se trouve ainsi délibérément et gravement tournée.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'en vertu de l'article L. 21 du Code des débits de boissons et de l'article 2 de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme, les Sociétés nationales de télévision encourent elles-mêmes les sanctions édictées par ces textes en diffusant des émissions — fussent-elles d'origine étrangère — qui contiennent des mentions publicitaires en faveur des boissons alcooliques ou de produits du tabac, la réception effective en France de ces annonces permettant de considérer, selon le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, que l'infraction est réputée commise sur notre territoire.

Les Sociétés nationales de télévision devraient être invitées à renoncer à de telles retransmissions — quelles que soient l'importance de l'événement sportif qui en est l'objet et la légitime attente des téléspectateurs — chaque fois que la demande des organismes français tendant à l'élimination des publicités en faveur de l'alcool et du tabac — et spécialement des publicités correspondant à des contrats récents conclus en fonction de la présence de la télévision — n'aura pu aboutir.

Une telle attitude aurait très vite un effet dissuasif dans la mesure où, d'une part, les organismes français se retirant de l'opération, la contribution financière respective des autres organismes « relayeurs » s'en trouverait accrue d'autant — et, d'autre part, la rentabilisation des investissements publicitaires ne serait plus complètement assurée.

Fiche d'analyse quotidienne :

20 juin 1977.

Présentant la pochette du dernier disque de Michel Kricorian, le présentateur de l'émission *Restez donc avec nous le lundi* commente :

« ... J'ai la pochette... Voici le nouveau Kricorian... J'ai écouté avec un vif plaisir tout ce 30 cm ; c'est un tube sur toutes les radios » (15 h 56).

24 juin 1977.

CAMUS (cognac) : sur un panneau en bordure de parcours, visible à trois reprises (durée totale d'exposition à l'image : 1 minute 25 secondes) pendant la retransmission des épreuves du championnat d'Europe de saut d'obstacle à Vienne (*Spécial sport*, de 15 h 59 à 17 h 35).

25 juin 1977.

MARQUES DE CIGARETTES

GITANES :

Emission : journal de 13 heures.
Date de diffusion : 25 juin.
Objet du reportage : comportement des voitures Ligier.
Durée du reportage : 1 minute 20 secondes.
Support des citations : voiture de compétition.
Plan d'ensemble.
Nombre de passage à l'image : un.
Temps total d'exposition : 3 secondes.

GITANES :

Emission : magazine *Automoto 1*.
Date de diffusion : 25 juin.
Objet du reportage : victoire de Jacques Laffite dans le Grand Prix de Suède.
Durée du reportage : 14 minutes.
Support des citations : voiture de compétition.
Plan d'ensemble.
Nombre de passages à l'image : deux.
Temps total d'exposition : 3 secondes.

Le programme de la journée comporte :

Entre 14 h 59 et 17 h 35, dans le cadre de l'émission « Restez donc avec nous le samedi », avec M. Denisot et Denise Fabre (collaboratrice d'Europe 1), une retransmission du « Carnaval des carnivals » organisé sur la Seine — du pont de Grenelle au pont Sully — par Europe 1. Cette manifestation fait l'objet de quatre séquences d'une durée totale de 50 minutes environ. Le nom de la station périphérique, qui figure sur des supports divers (automobiles, ballons, podium) est présent à l'image pendant 1 minute 38 secondes au total. Le sigle TFI disposé sur une toile de tente près du podium n'est visible dans le même temps que pendant une vingtaine de secondes.

De 15 heures 06 à 15 heures 22, l'émission « En piste » réalisée en duplex avec Léon Zitronne et Max Meynier, tous deux collaborateurs de RTL.

26 juin 1977.

MARQUES DE BOISSONS ALCOOLIQUES

CAMUS (COGNAC) :

Emission : *Direct à la Une* (15 heures 41).
Date de diffusion : 26 juin.
Objet du reportage : championnats d'Europe de saut d'obstacle.
Lieu : Vienne (Autriche).
Durée du reportage : 16 minutes.
Support des citations : panneau.
Plan : divers.
Nombre de passages à l'image : un.
Temps total d'exposition : 26 secondes.

CAMUS (COGNAC) :

Emission : journal de 23 heures.
Date de diffusion : 26 juin.
Objet du reportage : championnats d'Europe de saut d'obstacle.
Lieu : Vienne (Autriche).
Durée du reportage : 2 minutes.
Support des citations : panneau.
Plan d'ensemble.
Nombre de passages à l'image : un.
Temps total d'exposition : 3 secondes.

MARQUES DE CIGARETTES

GAULOISES LONGUES :

Emission : *Direct à la Une.*
Date de diffusion : 26 juin.
Objet du reportage : championnat de France cycliste sur route.
Lieu : Château-Chinon.
Durée du reportage : 5 séquences (total : 59 minutes 50).
Support des citations : panneau.
Plan d'ensemble.
Nombre de passages à l'image : un.
Temps d'exposition à l'image : 13 secondes.

AUTRES CITATIONS DE MARQUES COMMERCIALES

Le générique de fin du film de long métrage *Ce Cher Victor* comporte les mentions commerciales suivantes :

« Avec l'aimable collaboration du Comité des arts français de la table » cristalleries de Baccarat, orfèvrerie d'Ercuis et porcelaines Raynaud (22 h 10).

Article 7. — Obligation de veiller à la moralité des programmes.

(Extraits du compte rendu de la réunion du conseil d'administration, en date du 18 mars 1976, résumant les intentions du Président de T. F. 1 sur le problème de la violence à la télévision.)

« M. Jean Cazeneuve souligne que le conseil d'administration ne peut, en une seule séance, aborder tous les aspects de cette question. Il rappelle seulement que des études faites à l'étranger n'ont jamais pu prouver l'existence d'un rapport entre la perception d'images de violence et l'exécution d'un acte criminel, et que des expériences menées sur deux groupes d'enfants ont fait apparaître que ceux qui avaient regardé une télévision édulcorée avaient un comportement plus agressif que les autres. Ces observations illustrent la théorie d'Aristote selon laquelle il existe en tout être des tendances agressives, et qu'en donnant à celles-ci libre cours sur le plan de l'imagination, on évite qu'elles ne débouchent sur celui de l'action. Ces expériences, cependant, n'ont pas encore été assez nombreuses pour que leurs résultats puissent être considérés comme absolument probants.

« M. Jean Cazeneuve pense qu'il faut distinguer plusieurs sortes de représentations, aux effets différents. Certains films de cinéma, par exemple, prônent le sadisme et la violence, en présentant cette dernière comme un moyen de progrès pour l'individu, ce qui est tout à fait répréhensible. En revanche, certaines œuvres de fiction traditionnelle, comme les romans de cape et d'épée, entraînent probablement un certain effet de défoulement.

« M. Jean Cazeneuve ne pense pas qu'il soit possible de bannir toute violence de l'écran jusqu'à 21 h 30. Mais il importe que celle-ci ne serve jamais à mettre en valeur certaines informations. La chaîne doit ainsi éviter de donner trop d'importance à certains faits divers, et trop de notoriété à certains délinquants. Il existe d'ailleurs, des pays, ceux de l'Est par exemple, qui ne mentionnent même pas ce genre d'affaire. Mais la France ne saurait faire sienne du jour au lendemain cette règle sans entraîner un bouleversement des habitudes en matière d'information. »

SOCIÉTÉ NATIONALE
TELEVISION FRANÇAISE I

—
Le Président.

—
JC DF 93 P. 515 77.

Paris, le 28 juillet 1977.

A Monsieur Jean CLUZEL, sénateur, rapporteur spécial du budget
de la Radio-Télévision française, commission des finances
du Sénat, Palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard,
75291 Paris CEDEX 06.

Monsieur le Président,

Par lettre du 17 juin vous m'avez demandé, ainsi je pense qu'à mes collègues
des autres Sociétés de programme de télévision, de vous indiquer le coût des émis-
sions diffusées du lundi 20 au dimanche 26 juin inclus.

Votre demande me conduit à vous soumettre un certain nombre de réflexions :

— tout d'abord et bien que nous maîtrisons désormais les prix de revient
globaux de nos émissions, il nous sera toujours difficile d'indiquer avec précision
le coût d'émissions répétitives telles que par exemple, les diverses éditions des
journaux télévisés ;

— en second lieu, je pense personnellement que les informations sur le coût
d'une semaine de télévision prise au hasard ne sont pas significatives et n'éclair-
eront pas nécessairement les études que vous demandez par ailleurs au Service
d'observation des programmes. Je crains même qu'en l'absence d'analyse circons-
tanciée, ces informations ne conduisent à des interprétations ou commentaires
subjectifs ou erronés.

— enfin, il m'apparaît que certains coûts, en particulier ceux des droits de
diffusion des longs métrages du cinéma, présentent un certain caractère confidentiel
et se prêtent mal aux rapprochements ou comparaisons qu'il vient naturellement
à l'esprit de faire.

Dans ces conditions, il me semble plus intéressant de vous communiquer
ci-après un certain nombre de coûts moyens d'émissions ou de tranches d'émissions
que je crois particulièrement significatifs.

Coûts moyens d'émissions de soirée.

Dramatique de 90 minutes : coût moyen en 1977 des dramatiques commandées à la Société française de production : 1 800 000 F.

Séries ou feuilletons de 55 minutes de production française : coût moyen par épisode en 1977 : 1 million de francs.

Retransmissions théâtrales :

— Retransmissions de l'article 20 du cahier des charges :

— *Le Misanthrope* 1 h 50 (Comédie-Française) : 870 000 F ;

— *Le Barbier de Séville* 2 h (théâtre de Metz) : 728 000 F.

— Série « *Au Théâtre ce Soir* » : 370 000 F en moyenne par émission d'environ 2 h.

Variétés :

— Grandes variétés de début de soirée type « Numéro I » coût moyen 1977 : 685 000 F ;

— Autres variétés type « A Bout Portant » : 250 000 F.

Documentaires : coût moyen d'une émission d'une heure diffusée en soirée, le mardi notamment, de l'ordre de 300 à 400 000 F.

Longs métrages du cinéma : coût moyen des films achetés en 1977, de l'ordre de 220 000 F.

Séries étrangères de 55 minutes : coût moyen d'achat en 1977 : 52 000 F l'épisode.

Coûts moyens d'émissions de l'après-midi.

Midi Première : 39 000 F en moyenne pour 30 minutes d'émission.

Reste donc avec nous le lundi : 239 000 F pour une tranche de 4 h 10 minutes d'antenne.

Reste donc avec nous le mardi : 162 000 F pour une tranche de 4 h 15 minutes d'antenne

Les Visiteurs du mercredi : 292 000 F pour une tranche de 4 h 20 minutes d'antenne.

Les Rendez-vous du Dimanche : 306 000 F pour 1 h 40 minutes d'antenne

Coût moyen d'émissions diffusées le matin.

Emissions religieuses du dimanche matin : 240 000 F pour 2 heures 45 minutes.

SOCIETE : ANTENNE 2

Programme du 20 au 26 juin 1977.

**ANALYSE GENERALE DU PROGRAMME
(DURÉES ET GENRES)**

I. — <i>Durée totale du programme</i>	78 h 32' 39".
II. — <i>Mode de diffusion :</i>	
1. Diffusion nationale	75 h 25' 39", soit 96 ‰ du programme.
2. Diffusion régionale	3 h 07' , soit 4 ‰ du programme.
III. — <i>Nature de diffusion :</i>	
1. Diffusion en direct	32 h 42' 27", soit 41,6 ‰ du programme.
2. Production pré-enregistrée	45 h 50' 12", soit 58,4 ‰ du programme.
IV. — <i>Répartition par genre :</i>	
1. Emissions d'information	16 h 37' 09", soit 21,2 ‰ du programme.
2. Emissions et séquences documentaires	19 h 49' 52", soit 25,2 ‰ du programme.
3. Emissions de fiction	19 h 10' 14", soit 24,4 ‰ du programme.
4. Emissions et séquences de divertissement	14 h 18' 02", soit 18,2 ‰ du programme.
5. Emissions et séquences sportives (hors journaux télévisés)	4 h 18' 11", soit 5,5 ‰ du programme.
6. Emissions et séquences pour la jeunesse	0 h 50' 33", soit 1,1 ‰ du programme.
7. Emissions religieuses	0 soit 0 ‰ du programme.
8. Emissions de la R. F. P.	1 h 20' 49", soit 1,7 ‰ du programme.
9. Communiqués officiels, campagnes d'intérêt national	0 h 03' 52", soit 0,1 ‰ du programme.
0. Annonces, interludes, etc.	2 h 03' 57", soit 2,6 ‰ du programme.
V. — <i>Part des productions étrangères</i> ..	10 h 38' 37", soit 13,6 ‰ du programme.

NOTA : Les génériques des diverses émissions ont une durée totale de : 2 h 19' 31", soit 2,9 ‰ du programme.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR GENRE

I. — *Emissions d'information* :

10 Divers	34 h 17' 34"
11 Informations régionales	1 h 57' 00"
12 Journaux quotidiens nationaux	6 h 11' 50,,
13 Magazines d'information politique, économique et sociale	3 h 53' 08"
14 Magazines <i>Vie pratique</i>	1 h 11' 22"
15 Emissions des consommateurs	6' 06"
	<hr/>
	16 h 37' 09"
	<hr/> <hr/>

II. — *Emissions et séquences documentaires (d'actualité et hors actualité)* :

20 Divers	59' 41"
21 Sciences humaines	3 h 50' 07"
22 Histoire	27' 40"
23 Littérature et poésie	2 h 39' 30"
24 Arts plastiques et architecture	44' 40"
25 Musique et chorégraphie	1 h 13' 17"
251 Concerts, musique classique	39' 45"
26 Théâtre	3 h 41' 23"
27 Cinéma	58' 31"
28 Sciences et techniques	54' 48"
29 Nature	0
290 Ecologie	11' 24"
291 Vie des animaux	54' 12"
292 Loisirs et tourisme	2 h 34' 54"
	<hr/>
	19 h 49' 52"
	<hr/> <hr/>

III. — *Emissions de fiction* :

30 Divers	1 h 05' 08"
31 Cinéma :	
310 Films de long métrage	5 h 04' 09"
311 Films de court métrage	43' 18"
312 Extraits de films	28' 11"
32 Feuilletons et séries	7 h 56' 03"
33 Dramatiques	
34 Théâtre	24' 43"
35 Spectacle lyrique	2 h 56' 57"
36 Spectacle chorégraphique	31' 45"
	<hr/>
	19 h 10' 14"
	<hr/> <hr/>

IV. — *Emissions de divertissement :*

40 Divers	2 h 02' 27"
41 Variétés :	
410 Chansons, sketches et interviews d'artistes-interprètes.	6 h 06' 03"
411 Concerts, jazz	14' 00"
42 Jeux	5 h 55' 32"
	<hr/>
	14 h 18' 02"
	<hr/>

V. — *Emissions sportives :*

50 Divers, initiation	2 h 01' 00"
51 Retransmissions en direct	»
52 Retransmissions en différé	2 h 17' 11"
	<hr/>
	4 h 18' 11"
	<hr/>

VI. — *Emissions pour la jeunesse (enfance) :*

60 Divers	34' 15"
61 Dessins animés	16' 18"
62 Scolaires	»
	<hr/>
	50' 33"
	<hr/>

VII. — *Emissions religieuses :*

71 Culte catholique	»
72 Cultes protestants	»
73 Culte orthodoxe	»
74 Culte musulman	»
75 Culte israélite	»
	<hr/>
	»
	<hr/>

VIII. — *Emissions de la R. F. P. :*

81 Messages publicitaires	1 h 09' 20"
82 Autres contenus	11' 29"
	<hr/>
	1 h 20' 49"
	<hr/>

IX. — *Communiqués du Gouvernement, campagnes d'intérêt national hors écrans R.F.P.*

3' 52"

0. — *Autres communiqués, annonces, interludes et divers :*

01 Indicatifs, pendule, déroulants	41' 11"
02 Speakerines	40' 07"
03 Films annonces émissions de Radio-France	8' 16"
04 Annonces émissions de la Société	9' 21"
05 Interludes	25' 02"
	<hr/>
	2 h 03' 57"
	<hr/>

MESSAGES PUBLICITAIRES ÉCRANS DE LA R. F. P.

I. — *Composition des écrans :*

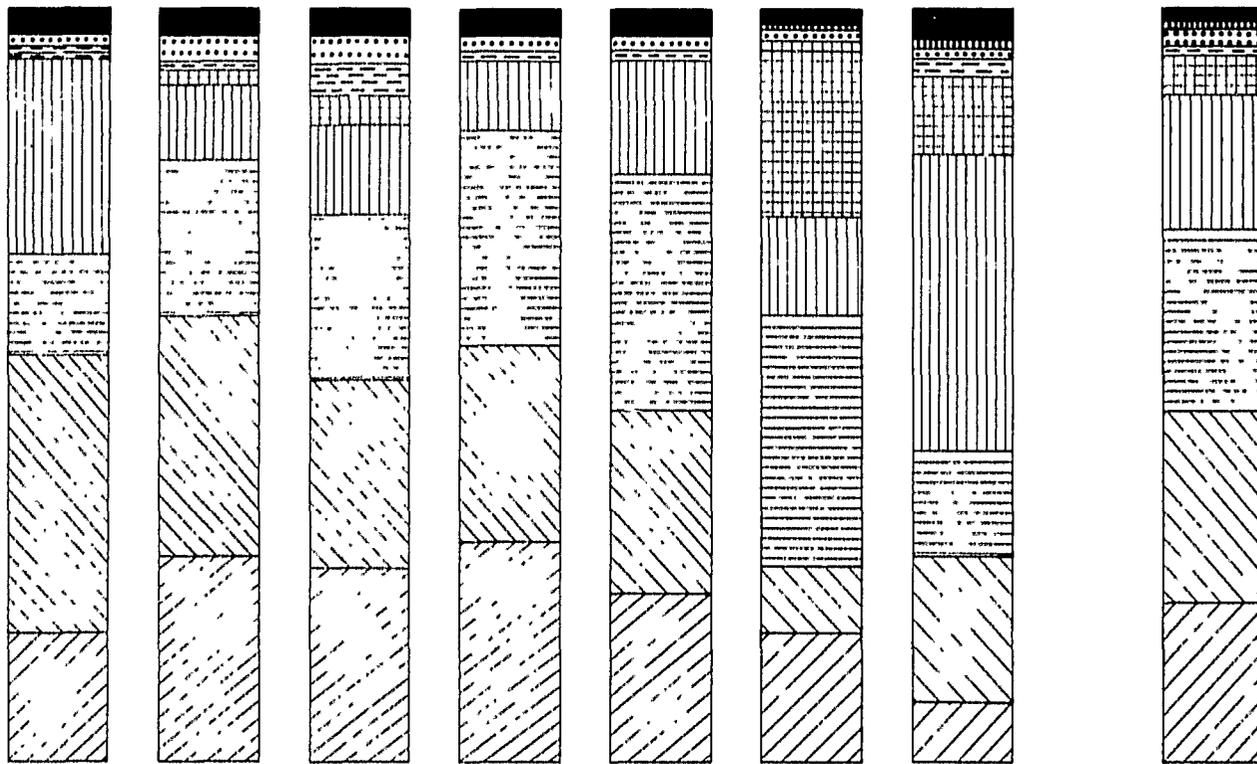
Génériques de début.....	2' 02"
Messages (temps théorique).....	1 h 09' 20"
Génériques de fin.....	2' 03"
<hr/>	
Total	1 h 13' 25"
Durée totale des écrans (1).....	1 h 20' 49"
<hr/>	
Différence	7' 24"
<hr/> <hr/>	

II. — *Nombre d'écrans : 35, comprenant :*

- 0 message de 8 secondes ;
 - 23 messages de 15 secondes ;
 - 62 messages de 20 secondes ;
 - 74 messages de 30 secondes ;
 - 7 messages de 45 secondes ;
 - 0 message de 60 secondes.
- Soit au total 165 messages.

III. — <i>Durée de la publicité de marques</i>	1 h 02' 55"
<i>Durée de la publicité collective</i>	06' 25"

(1) Durée depuis la première image du générique de début à la dernière image du générique de fin.



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

MOYENNE

 Emissions d'information

 Emissions et séquences documentaires

 Emissions de fiction

 Emissions et séquences de divertissement

 Emissions et séquences sportives

 Emissions et séquences pour la jeunesse

 Annonces, interludes, etc ..

 Emissions de la R.F.P.

 Com. Officiels campagnes d'intérêt National

ANALYSE DU CONTENU DES JOURNAUX TELEVISES

Journaux télévisés : toutes éditions confondues.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	9' 08	4' 22	5' 57	14' 52	10' 05	18' 20	18' 59	1 h 21' 43	23,1
Politique étrangère.....	15' 48	19' 32	24' 33	9' 26	10' 40	13' 01	15' 22	1 h 48' 22	30,6
Vie économique et sociale..	7' 27	3' 53	2' 17	13' 08	4' 14	»	»	0 h 30' 59	8,8
Vie moderne.....	2' 20	7' 15	2' 59	54''	12' 01	7' 07	8' 17	0 h 40' 53	11,5
Informations générales (faits divers, etc.).....	8' 14	6' 21	11' 43	3' 10	1' 30	48''	»	0 h 31' 46	8,9
Spectacles	3' 19	1' 30	»	2' 50	»	10' 59	»	0 h 18' 38	5,3
Sports	3' 38	»	0' 15	2' 42	1' 15	1' 52	11' 49	0 h 21' 31	6,1
Météo	0' 40	0' 40	1' 03	0' 34	0' 13	0' 33	0' 56	0 h 04' 39	1,3
Sommaire	»	0' 30	0' 42	0' 55	1' 19	0' 54	1' 25	0 h 04' 45	1,6
Générique	1' 29	1' 50	1'	1' 29	1' 04	1' 27	1' 37	0 h 09' 56	2,8
Total	52' 03	45' 53	50' 29	50' 00	42' 21	55' 01	58' 25	5 h 54' 12	100

Journaux télévisés : édition de 13 heures.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	»	»	»	»	»	8' 05	4' 55	12' 59	36,4
Politique étrangère.....	»	»	»	»	»	2'	0' 10	2' 10	6
Vie économique et sociale..	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vie moderne.....	»	»	»	»	»	2' 40	5' 35	8' 15	23,1
Informations générales (faits divers, etc.).....	»	»	»	»	»	0' 20	»	0' 20	1
Spectacles	»	»	»	»	»	1' 40	»	1' 40	4,7
Sports	»	»	»	»	»	1' 21	7' 03	8' 24	23,6
Météo	»	»	»	»	»	0' 19	0' 20	0' 39	1,8
Sommaire	»	»	»	»	»	0' 17	0' 20	0' 37	1,7
Générique	»	»	»	»	»	0' 12	0' 24	0' 36	1,7
Total	»	»	»	»	»	16' 53	18' 47	35' 40	100

Journaux télévisés : édition de 18 h 45.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	0' 28	0' 15	0' 16	3' 06	1' 15	.	.	5' 20	19,8
Politique étrangère.. . . .	2' 29	2' 04	2' 34	0' 50	.	.	.	7' 57	29,5
Vie économique et sociale..	0' 22	0' 20	.	0' 26	.	.	.	1' 08	4,2
Vie moderne.....	.	0' 25	.	.	3' 07	.	.	3' 32	13,1
Informations générales (faits divers, etc.).....	2' 19	0' 17	1' 20	0' 26	0' 45	.	.	5' 07	19
Spectacles	1' 30	1' 30	5,5
Sports
Météo
Sommaire	0' 08	.	.	0' 08	0,1
Générique	0' 30	0' 30	0' 24	0' 27	0' 25	.	.	2' 16	8,4
Total	6' 08	5' 21	4' 34	5' 15	5' 40	.	.	28' 58	100

Journaux télévisés : édition de 20 heures.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	7'	1' 53	1' 50	4' 47	5' 24	8' 03	9' 06	0 h 38' 03	18,2
Politique étrangère.....	8' 14	13' 03	16' 55	6' 04	8' 38	10' 10	13' 41	1 h 16' 45	36,8
Vie économique et sociale..	6' 15	0' 30	0' 15	12' 14	3' 44	»	»	0 h 22' 58	11
Vie moderne.....	2' 20	6' 50	2' 59	0' 54	8' 54	2' 02	0' 45	0 h 24' 44	11,9
Informations générales (faits divers, etc.).....	5' 20	5' 15	7' 51	2' 44	0' 45	0' 28	»	0 h 22' 23	10,8
Spectacles	»	»	»	2' 50	»	4' 57	»	0 h 07' 47	3,7
Sports	1'	»	0' 15	0' 37	0' 07	»	3' 12	0 h 05' 11	2,5
Météo	0' 25	0' 15	0' 48	0' 17	0' 13	0' 14	0' 20	0 h 02' 32	1,2
Sommaire	»	0' 30	0, 35	0' 55	0' 08	»	1'	0 h 03' 58	1,9
Générique	0' 46	0' 50	0' 12	0' 35	0' 15	0,51	0' 49	0 h 04' 18	2
Total	31' 20	29' 06	31' 40	31' 57	28' 58	26' 45	28' 53	3 h 28' 39	100

Journaux télévisés : édition de 23 heures.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	1' 40	2' 14	3' 51	6' 59	3' 26	2' 13	4' 58	25' 21	30,6
Politique étrangère.....	5' 05	4' 25	5' 04	2' 32	2' 02	0' 51	1' 31	21' 30	26
Vie économique et sociale..	0' 50	3' 03	2' 02	0' 28	0' 30	»	»	6' 53	8,3
Vie moderne.....	»	»	»	»	»	2' 25	1' 57	4' 22	5,3
Informations générales (faits divers, etc.).....	0' 35	0' 49	2' 32	»	»	»	»	3' 56	4,8
Spéctacles	3' 19	»	»	»	»	4' 22	»	7' 41	9,2
Sports	2' 38	»	»	2' 05	1' 08	0' 31	1' 34	7' 56	9,6
Météo	0' 15	0' 25	0' 15	0' 17	»	»	0' 16	1' 28	1,7
Sommaire	»	»	0' 07	»	0' 13	0' 37	0' 05	1' 02	1,2
Générique	0' 13	0' 30	0' 24	0' 27	0' 24	0' 24	0' 24	2' 46	3,3
Total	14' 35	11' 26	14' 15	12' 48	7' 43	11' 23	10' 45	1 h 22' 45	100

REMARQUES

REMARQUE N° 1

Les programmes de la Société Antenne 2 comportent une plus forte proportion de direct (41,6 % du programme) que ceux des autres sociétés (T. F. 1 : 33,1 %, et F. R. 3 : 10,3 %).

L'option ainsi prise par les responsables de cette société confère incontestablement un caractère plus spontané et plus vivant à ses programmes sans préjuger toutefois de leur qualité intrinsèque.

REMARQUE N° 2

Au niveau des émissions d'information la décision prise par la Société Antenne 2 de diffuser un bulletin hebdomadaire spécial à l'intention des sourds et mal-entendants constitue une initiative remarquable.

Une autre initiative dans le domaine de l'information est à signaler : l'émission *Samedi et demi*, essentiellement inspirée par le souci de faire accéder à une antenne nationale les divers aspects de la vie des régions.

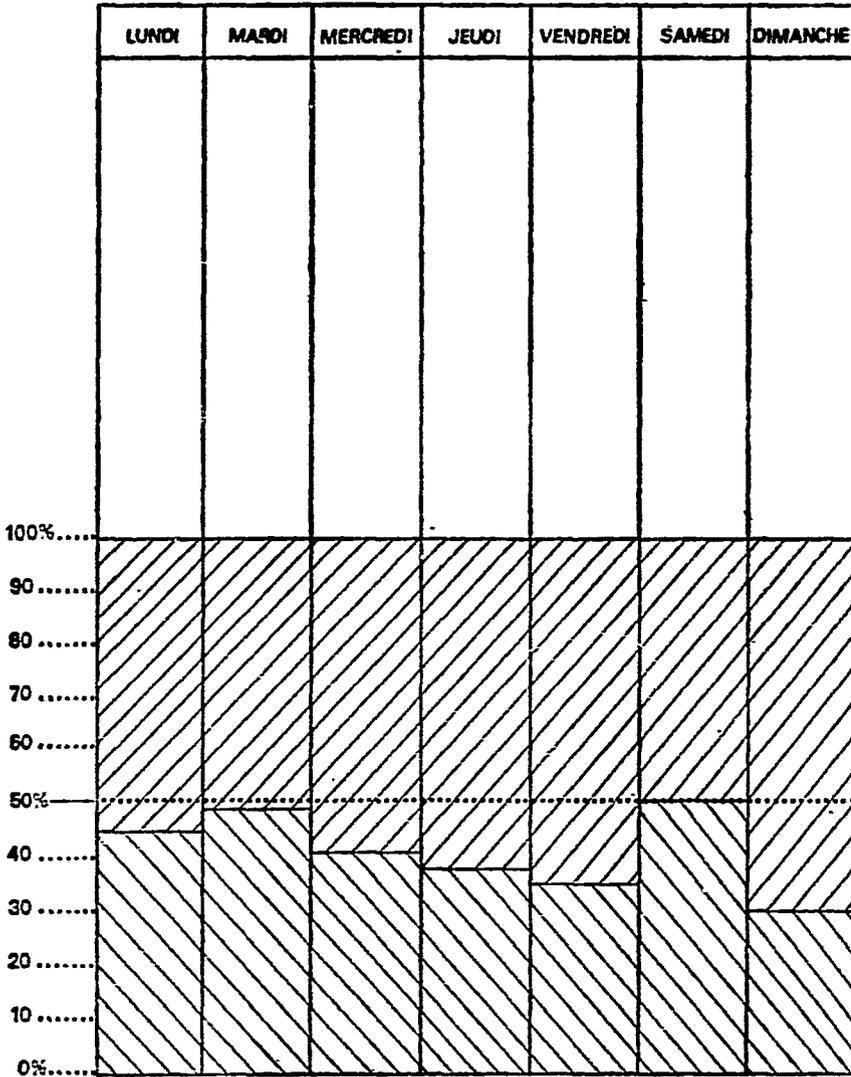
REMARQUE N° 3

Un autre élément dominant des choix de la société caractérise les programmes de la période considérée : la participation active du public à divers types d'émissions, par exemple :

— *Aujourd'hui Madame* rassemble quotidiennement, cinq jours par semaine, des téléspectatrices intervenant dans les débats ;

— Chaque jour trois à quatre jeux (à caractère lucratif) font appel à des candidats (soit en plateau, soit par téléphone) ;

— D'autres émissions font participer directement ou indirectement les téléspectateurs (*L'Huile sur le feu*, *Les Dossiers de l'écran*, *Apostrophes*, *Un sur cinq* et *La Télévision des téléspectateurs*).



 DIRECT

 DIFFERE

REMARQUE N° 4

La diffusion des programmes de la Société Antenne 2 (à l'exclusion des diffusions régionales) est effectuée à partir des supports suivants :

JOURS	VIDEO - DIRECT	ENREGIS-	FILM	FILM
		TREMENT magné- toscope.	35 mm.	16 mm.
Lundi 20	En studio... 4 h 02' 49"	} 0 h 24' 13"	1 h 14' 04"	3 h 46' 04"
	En extérieur. 0 h 19' 30"			
Mardi 21	En studio... 2 h 55' 33"	} 0 h 21' 09"	0 h 22' 11"	0 h 48' 50"
	En extérieur. 1 h 39' 30"			
Mercredi 22	En studio... 3 h 41' 12"	} 1 h 32' 50"	0 h 25' 58"	3 h 22' 55"
	En extérieur. 0			
Jeudi 23	En studio... 2 h 09' 14"	} 1 h 18' 47"	3 h 43' 51"	2 h 32' 44"
	En extérieur. 2 h 40' 19"			
Vendredi 24	En studio... 3 h 33' 40"	} 1 h 33' 11"	1 h 48' 38"	3 h 30' 31"
	En extérieur. 0			
Samedi 25	En studio... 1 h 28' 07"	} 3 h 22' 24"	0 h 04' 05"	2 h 38' 14"
	En extérieur. 4 h 38' 30"			
Dimanche 26	En studio... 3 h 28' 21"	} 3 h 24' 33"	0 h 06' 18"	4 h 57' 00"
	En extérieur. 0 h 10' 08"			
Total	En studio... 21 h 18' 56"	} 11 h 57' 07"	7 h 46' 04"	24 h 55' 35"
	En extérieur. 9 h 27' 57"			
	Général 30 h 46' 53"			
Pourcentage du total	40,8 %	15,8 %	10,3 %	33,1 %

REMARQUE N° 5

Les productions étrangères (essentiellement des séries et feuilletons) se répartissent de la manière suivante :

- production américaine : 6 h 18' 26", soit 59,2 % du total ;
- production britannique : 4 h 20' 11", soit 40,8 % du total.

REMARQUE N° 6

La Société Antenne 2 a programmé le 22 juin à 21 h 30 le premier épisode d'une nouvelle série américaine. S'il est vrai que cette production présente un certain caractère de violence, en revanche, toute l'argumentation de l'épisode tend à faire valoir les qualités humaines du héros de la série *Joe Forrester*, notamment son calme et sa compréhension dans ses tâches de maintien de l'ordre.

Cette diffusion a été précédée, la veille, par une présentation de la série sous la forme d'une bande annonce de une minute diffusée à 20 h 30. Il a été constaté que le choix des brefs extraits de quelques secondes chacun, composant cette bande annonce, regroupaient les « flashes » les plus violents de l'épisode.

REMARQUE N° 7

Autre exemple de violence relayée par la télévision : au cours de l'édition de 20 heures du journal du 21 juin, le compte rendu de l'enquête sur l'enlèvement du P. D. G. de Fiat-France (35" en plateau) est immédiatement suivi d'un reportage de 3' 55" intitulé : *L'industrie de l'enlèvement en Italie*.

Par l'effet de la juxtaposition des deux sujets, la place réellement accordée à ce fait divers passe de 35" à 4' 30", soit 17 % du journal, et ceci bien évidemment au détriment d'autres informations d'intérêt plus général.

S'agissant de cet intérêt général, on peut, en effet, se demander quelle catégorie de public est directement concernée par les informations contenues dans ce reportage :

— salaire d'un garde du corps : 82 000 francs par mois ;

— coût du blindage d'une voiture pour une gamme de véhicules allant de la Rolls-Royce (169 000 F) à des modèles plus modestes (R. 5, Fiat 127, Peugeot 104 : 56 000 F) susceptibles d'être utilisées par « les femmes de P. D. G. » (sic) ;

— ces renseignements s'accompagnent de démonstrations des divers dispositifs et notamment d'une séance d'entraînement de tir sur silhouette pendant laquelle 21 coups de feu sont tirés en 18".

Cette dernière séquence, particulièrement spectaculaire, n'était-elle pas destinée au premier chef à retenir, par l'effet de sa violence, l'attention d'un large public présent devant les écrans à cette heure de grande écoute et non spécialement concerné par les informations contenues dans ce reportage.

La publicité indirecte.

En ce qui concerne la publicité indirecte — c'est-à-dire la publicité qui n'apparaît pas en tant que telle à l'auditeur ou au téléspectateur et que, pour cette raison, on qualifiait naguère de « clandestine » — aucun manquement grave aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur n'a été constaté au cours de la semaine observée.

Seules quelques citations condamnables, parce qu'elles auraient pu être évitées, ont été relevées dans les programmes de TF 1 et A 2.

Il est cependant caractéristique de noter que la totalité de ces citations, qui concernent des produits dont la publicité est légalement interdite (alcools et tabac), proviennent des émissions sportives.

Certes, la vigilance des Sociétés et l'action des pouvoirs publics (préfets et procureurs généraux) a conduit à une régression sensible de ce type de publicité dans les émissions relatant des événements sportifs ayant eu lieu en France.

Mais — et les vérifications portant sur la semaine du 20 au 26 juin en témoignent — une proportion importante de citations illicites enregistrées proviennent des retransmissions de rencontres sportives disputées à l'étranger.

Il ressort au surplus des relevés effectués que les panneaux de l'espèce disposés sur les stades étrangers ont une nette tendance à se multiplier.

Il est donc clair que les agences et les annonceurs, qui n'ont plus la possibilité d'insérer de messages publicitaires dans les émissions sportives réalisées en France, s'adressent désormais systématiquement aux organisateurs de manifestations sportives retransmises depuis l'étranger pour atteindre le public français.

La loi nationale se trouve ainsi délibérément et gravement tournée.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'en vertu de l'article L. 21 du Code des débits de boissons et de l'article 2 de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme, les sociétés nationales de télévision encourent elles-mêmes les sanctions édictées par ces textes en diffusant des émissions — fussent-elles d'origine étrangère — qui contiennent des mentions publicitaires en faveur des boissons alcooliques ou de produits du tabac. la réception effective en France de ces annonces permettant de considérer, selon le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, que l'infraction est réputée commise sur notre territoire.

Les Sociétés nationales de télévision devraient être invitées à renoncer à de telles retransmissions — quelles que soient l'importance de l'événement sportif qui en est l'objet et la légitime attente des téléspectateurs — chaque fois que la demande de organismes français tendant à l'élimination des publicités correspondant à des contrats récents conclus en fonction de la présence de la télévision n'aura pu aboutir.

Une telle attitude aurait très vite un effet dissuasif dans la mesure où d'une part, les organismes français se retirant de l'opération, la contribution financière respective des autres organismes « relayeurs » s'en trouverait accrue d'autant — et, d'autre part, la rentabilisation des investissements publicitaires ne serait plus complètement assurée.

Fiche d'analyse quotidienne.

20 juin 1977.

M. Paul Ricard, fondateur de la société qui porte son nom et M. le docteur Orsel, président de la Ligue des Alcooliques anonymes s'affrontent sur « l'alcoolisme », thème de l'émission « L'Huile sur le Feu » (22 h 50 à 23 h 34).

Thèmes abordés au cours du débat : les méfaits de l'alcoolisme ; les accidents ; les enfants anormaux ; le coût de l'alcoolisme en France ; les dépenses publicitaires ; l'alcool et le sport : les accidents de la route, etc.

Il est à noter que, pendant l'émission, le terme Ricard n'est pas utilisé par les participants qui parlent de boisson anisée ou de pastis (à l'exception des citations de la Société Ricard et aussi Pernod).

Extraits de l'émission :

Vers 23 h 09 :

Paul RICARD : ...Vous m'obligez à faire de la publicité interdite.

Vers 23 h 24 :

Paul RICARD parle du circuit automobile qui porte son nom : ...Vous n'allez pas me reprocher comme la télévision française d'avoir fait un circuit, parce que la télévision française se l'a débaptisé, moi circuit, elle l'appelle le Circuit du Castellet comme si demain on interdisait votre nom sous prétexte que vous faites de la publicité pour votre psychiatre (sic) (?) (applaudissements du public).

Alors dit-on, interdira, on interdira... pourquoi ne pas interdire à M. François de Closet de faire un ouvrage : s'il est connu, ce n'est pas en raison de ses compétences, c'est parce qu'il est passé à la télévision... (rire).

Vous savez avoir des ennuis monsieur Bourard de vos patrons parce que ce soir vous avez fait de la publicité interdite, vous avez fait parler de pastis, vous avez fait parler de Paul Ricard. Paul Ricard est interdit à la télévision française.

Philippe BOURARD : Je ne suis pas sûr...

Paul Ricard : Vous avez eu des collègues qui ont eu des remontrances pour ça.

Philippe BOURARD : Vous savez, monsieur Ricard, dix ans d'expérience télévisée me permettent de vous dire que le plus grand service qu'on pouvait rendre à quelqu'un, que ce soit vous ou un autre, ce n'est pas de lui laisser le micro trop longtemps.

Paul RICARD : Ce n'est pas un service que vous n'avez rendu (bis), mais vous, vous avez certainement des ennuis comme certains de vos collègues en ont déjà eu...

Philippe BOURARD : Non, non, nous pourrions tout dire.

Paul RICARD : Vous avez des ennuis.

Philippe BOURARD : ...Je ne suis pas certain qu'en disant beaucoup, on défend bien une cause.

23 h 32

Paul RICARD : Est-ce que le docteur boit du vin... du pastis ?

M. le docteur ORSEL : Oui, modérément.

Paul RICARD : Je demanderai qu'on vous en envoie quelques bouteilles.

Philippe BOURARD : Vous l'avez déjà... vous l'avez déjà... puisque vous en parlez, je n'hésite pas à dire que vous avez déjà essayé de suborner le réalisateur de cette émission, Alexandre Tarta qui a reçu un colis de vos produits... voilà...

Paul RICARD : Eh bien, j'y suis pour rien... et je vous remercie...

Philippe BOURARD : Non, non, ça prouve que votre service de promotion est bien fait, et que vous ne reculez pas devant le prosélytisme actif et gratuit. Il est l'heure de conclure.

25 juin 1977.

MARQUES DE BOISSONS ALCOOLIQUES RELEVÉES AU COURS DE L'ÉMISSION
Les Jeux du Stade (14 h 10 à 17 h 15).

STELLA ARTOIS :

Objet du reportage : tour cycliste de l'Aude (résumé filmé).
Lieu : Carcassonne.
Durée de l'extrait : quatorze minutes.
Support : panneaux à l'arrivée.
Plan : ensemble.
Nombre de passages : cinq.
Temps total d'exposition : vingt-neuf secondes.

DUVAL (ANISSETTE) :

Objet du reportage : tour cycliste de l'Aude (résumé filmé).
Lieu : Carcassonne.
Durée de l'extrait : quatorze minutes.
Support : banderole à l'arrivée.
Plan : demi-ensemble.
Nombre de passages : un.
Temps total d'exposition : quatorze secondes.

J & B WHISKY :

Objet du reportage : jeu à XIII. France-Nouvelle-Zélande (résumé filmé).
Lieu : stade d'Auchtand (Nouvelle-Zélande).
Durée de l'extrait : dix minutes.
Support : panneaux.
Plan : demi-ensemble.
Nombre de passages : six.
Temps total d'exposition : vingt secondes.

CAMUS (COGNAC) :

Objet du reportage : championnat d'Europe d'équitation.
Lieu : Vienne (Autriche).
Durée de l'extrait : une heure.
Support : panneau.
Plan : demi-ensemble.
Nombre de passages : quarante-cinq.
Temps total d'exposition : une minute vingt-cinq secondes.

26 juin 1977.

Publicités illicites relevées au cours de l'émission *Stade 2* (18 h 59-19 h 57).

MARQUES DE BOISSONS ALCOOLIQUES

CAMUS (COGNAC) :

Objet du reportage : championnat d'Europe d'équitation.

Lieu : Vienne (Autriche).

Durée de l'extrait : quatre minutes dix-huit secondes.

Support : panneau.

Plan : demi-ensemble.

Nombre de passages : six.

Temps total d'exposition : dix secondes.

STELLA ARTOIS :

Objet du reportage : tour cycliste de l'Aude.

Lieu : arrivée de l'étape.

Durée de l'extrait : vingt secondes.

Support : panneau.

Plan : ensemble.

Nombre de passages : un.

Temps total d'exposition : quinze secondes.

MARQUES DE CIGARETTES

GAULOISES LONGUES :

Objet du reportage : championnat de France cycliste sur route.

Lieu : Château-Chinon.

Durée de l'extrait : huit minutes vingt-cinq secondes.

Support : panneau ligne d'arrivée.

Plan : ensemble.

Nombre de passages : un.

Temps total d'exposition : dix secondes.

MARLBORO :

Objet du reportage : images d'une course automobile de formule 1.

Lieu : circuit non précisé.

Durée de l'extrait : dix secondes environ.

Support : panneau.

Plan : rapproché.

Nombre de passages : un.

Temps total d'exposition : une seconde.

EXTRAIT DE « LA LORGETTE »

13 h 20 à 14 h 14.

26 juin 1977.

Jacques MARTIN : «... (...) Eh bien, maintenant, abandonnons nos petits soucis hebdomadaires, cette information parfois tourmentante, pour nous tourner vers l'ermite des vicinales, Pierre Bonte, Pierre Bonte, vous que nous surnommons déjà tendrement « O ma petite Didine », vous qui venez de sortir un livre remarquable aux éditions... »

Stéphane COLLARO : « Il ne tient pas à ce qu'on en parle... »

Jacques MARTIN : « Oui, il faut pas qu'on en parle, mais enfin il m'a dit : « Si vous pouvez en dire un mot ça m'aidera... alors vous faites comme si vous l'avez jamais vu... vous venez de sortir un livre Pierre Bonte ? »

Pierre BONTE : « Oui, aux Editions Stock. »

Jacques MARTIN : « Stock, oh ! il n'hésite pas et vous allez voir gonflé comme il est... bon, je voudrais savoir le prix... comment ça s'appelle ?... »

Pierre BONTE : « Ça s'appelle « Vive la Vie » (Pierre Bonte présente la couverture du livre quelques instants à la caméra).

Jacques MARTIN : « Vive la Vie ». C'est bien, quoi, et finalement ce sont vos personnages.

Pierre BONTE : Voilà, c'est tous les personnages que j'ai eu l'occasion de rencontrer...

Jacques MARTIN : « Et l'un dans l'autre par exemple, un livre comme ça, ça vous permet de quoi?... d'acheter une nouvelle maison de campagne ?... »

Pierre BONTE : Même pas, oh ! ça ne paie pas vraiment l'indispensable, vraiment, vraiment... »

Jacques MARTIN : « Mais en dehors des livres vous ne faites pas d'accessoires, de tee shirt, non vous n'avez pas de... »

Pierre BONTE : « Non, non, pas de tee shirt, pas un crayon... »

Jacques MARTIN : « Non, vous n'avez pas une voiture publicitaire sur le Tour de France... Vous n'avez pas de produits, non... »

Pierre BONTE : « Non, mais je serai sur le Tour de France la semaine prochaine, pour La Lorgette entre autres... (...) »

ANTENNE 2

SOCIÉTÉ NATIONALE
DE TÉLÉVISION EN COULEUR

Le Président.

N° 517 77.

Paris, le 19 septembre 1977.

A Monsieur Jean CLUZEL, rapporteur spécial du budget de la
Radio-Télévision française, Sénat, 15, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

Monsieur le sénateur,

Vous nous avez demandé de vous communiquer un état estimatif du coût des émissions diffusées par Antenne 2, pendant la semaine du 20 au 26 juin dernier.

Il est très difficile d'apporter une réponse précise à une telle question.

D'une part, en effet, le coût d'une semaine de programmes peut considérablement varier selon le caractère plus ou moins exceptionnel de certaines émissions.

D'autre part, le coût des diverses émissions d'une semaine n'inclut pas les frais généraux que supporte annuellement la société.

Dans ces conditions, il est préférable d'estimer que le coût moyen d'une semaine de programmes s'établit à 1/52 du budget global d'Antenne 2, soit 16.5 millions de francs pour 1977.

Étant cependant conscient du caractère trop global de ce chiffre, il me paraît nécessaire d'y ajouter le coût moyen des principales émissions d'Antenne 2 (voir annexe ci-jointe).

Je vous prie de croire...

MARCEL JULLIAN.

COÛT UNITAIRE MOYEN EN 1977

Emissions de l'après-midi.

En semaine :

Aujourd'hui Madame : 33 300 F.

Film : 70 000 F à 120 000 F.

ou

Série étrangère : 20 000 F l'heure.

Aujourd'hui Magazine : 80 000 F.

Fenêtre sur... : 25 000 F.

Des chiffres et des lettres : 1 950 F.

Samedi :

Les jeux du stade : 19 000 F.

Des animaux et des hommes : 80 000 F.

Course autour du monde : 100 000 F.

Dimanche :

Bon dimanche (12 heures à 21 h 30) : 965 000 F.

Emissions du soir.

La tête et les jambes : 410 000 F.

Documentaire : 100 300 F à 250 000 F l'heure.

ou

Alain Decaux raconte : 29 500 F.

Magazine médical : 150 000 F.

Juke Box : 18 000 F.

Jazz : 37 000 F.

Le grand échiquier : 705 000 F.

Apostrophes : 17 000 F.

Dramatiques : 1 600 000 F à 2 millions de francs.

Films : 70 000 F à 700 000 F.

Séries françaises : 1 million de francs environ.

SOCIETE FR 3

Programme du 20 au 26 juin 1977.

ANALYSE GENERALE DU PROGRAMME

(DURÉES ET GENRES)

I. — *Durée totale du programme*..... 34 h 10' 30".

II. — *Mode de diffusion* :

- 1. Diffusion régionale 3 h 36' 02", soit 10,5 % du programme.
- 2. Diffusion nationale 30 h 34' 28", soit 89,5 % du programme.

III. — *Nature de diffusion* :

- 1. Diffusion en direct 3 h 30' 29", soit 10,3 % du programme.
- 2. Production pré-enregistrée 30 h 39' 30", soit 89,7 % du programme.

IV. — *Répartition par genre* :

- 1. Emissions d'information 8 h 22' 50", soit 24,5 % du programme.
- 2. Emissions et séquences documentaires 5 h 34' 58", soit 16,3 % du programme.
- 3. Emissions de fiction 12 h 12' 10", soit 35,8 % du programme.
- 4. Emissions et séquences de divertissement 4 h 01' 50", soit 11,8 % du programme.
- 5. Emissions et séquences sportives (hors journaux télévisés) 35' 31", soit 1,8 % du programme.
- 6. Emissions et séquences pour la jeunesse 2 h 01' 22", soit 5,9 % du programme.
- 7. Emissions religieuses 0 , soit 0 % du programme.
- 8. Emissions de la R. F. P. 0 , soit 0 % du programme.
- 9. Communiqués officiels, campagnes d'intérêt national 0 , soit 0 % du programme.
- 0. Annonces, interludes, etc. 1 h 21' 49", soit 3,9 % du programme.

NOTA. — Les génériques des diverses émissions ont une durée totale de. 1 h 06' 32", soit 2,9 % du programme.

V. — *Part des productions étrangères* .. 3 h 37' 10", soit 10,6 % du programme.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR GENRE

I. — *Emissions d'information :*

10 Divers	1 h 20' 15"
11 Informations régionales	2 h 09' 10"
12 Journaux quotidiens nationaux	3 h 16' 48"
13 Magazines d'information politique, économique et sociale.	1 h 20' 50"
14 Magazines « Vie pratique »	14' 17"
15 Emissions des consommateurs	1' 30"
	<hr/>
	3 h 22' 50"
	<hr/>

II. — *Emissions et séquences documentaires (d'actualité et hors actualité) :*

20 Divers	44' 24"
21 Sciences humaines	>
22 Histoire	>
23 Littérature et poésie	1 h 09' 05"
24 Arts plastiques et architecture	>
25 Musique et chorégraphie	53' 45"
251 Concerts, musique classique	>
26 Théâtre	14' 15"
27 Cinéma	>
28 Sciences et techniques	1 h 49' 00"
29 Nature	>
290 Ecologie	>
291 Vie des animaux	>
292 Loisirs et tourisme	44' 29"
	<hr/>
	5 h 34' 58"
	<hr/>

III. — *Emissions de fiction :*

30 Divers (un téléfilm)	1 h 26' 45"
31 Cinéma	>
310 Films de long métrage	9 h 15' 35"
311 Films de court métrage	36' 40"
312 Extraits de films	>
32 Feuilletons et séries	>
33 Dramatiques	53' 10"
34 Théâtre	>
35 Spectacle lyrique	>
36 Spectacle chorégraphique	>
	<hr/>
	12 h 12' 10"
	<hr/>

IV. — *Emissions de divertissement :*

40 Divers (émission extérieure pour les travailleurs immigrants)	1 h 21' 10"
41 Variétés	>
410 Chansons, sketches et ITW d'artistes-interprètes..	>
411 Concerts jazz	14' 00"
42 Jeux	2 h 26' 40"
	<hr/>
	4 h 01' 50"
	<hr/>

V. — *Emissions sportives :*

50 Divers, initiation	0 h 14' 00"
51 Retransmissions en direct	»
52 Retransmissions en différé	0 h 21' 31"

0 h 35' 31"

VI. — *Emissions pour la jeunesse (enfance) :*

60 Divers	2 h 01' 22"
61 Dessins animés	»
62 Scolaires	»

2 h 01' 22"

VII. — *Emissions religieuses :*

71 Culte catholique	»
72 Cultes protestants	»
73 Culte orthodoxe	»
74 Culte musulman	»
75 Culte israélite	»

»

VIII. — *Emissions de la Régie française de publicité :*

81 Messages publicitaires	»
82 Autres contenus	»

»

IX. — *Communiqués du Gouvernement. campagnes d'intérêt national hors écrans R.F.P.*

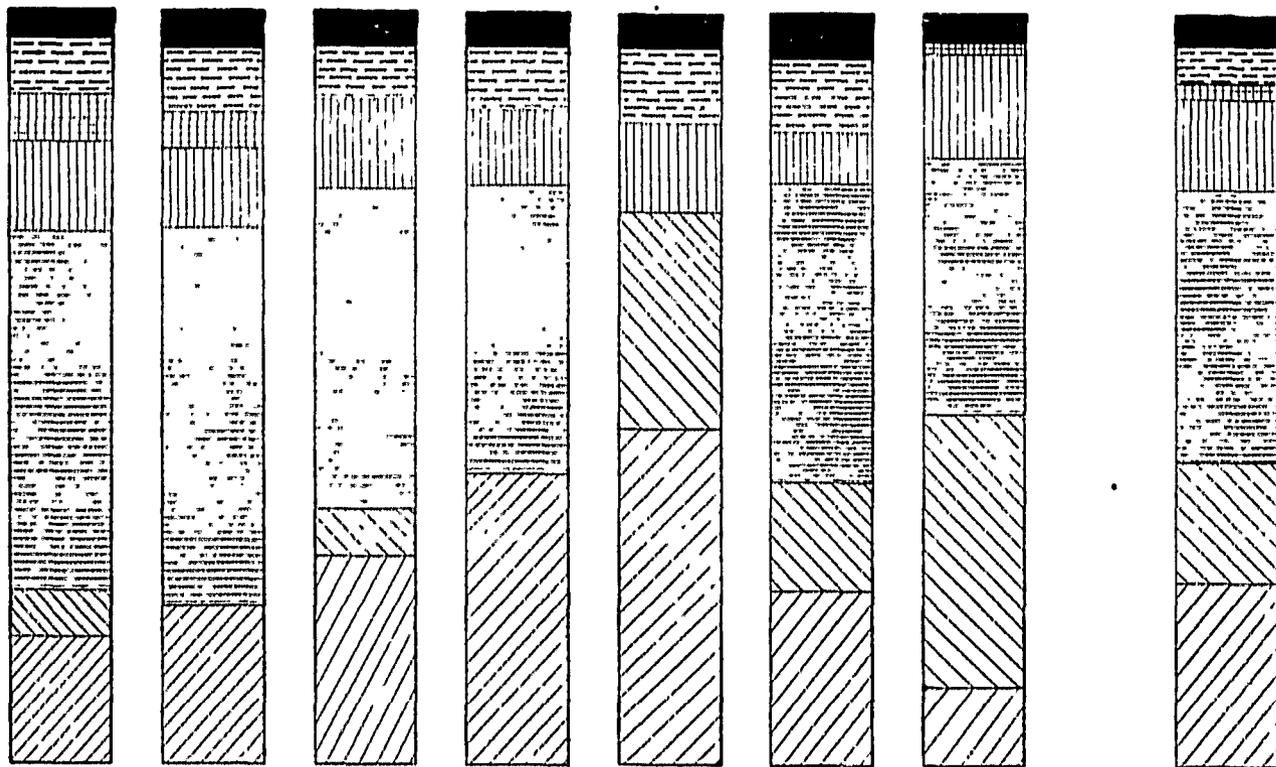
»

»

X. — *Autres communiqués. annonces. interludes et divers :*

01 Indicatifs, pendule, déroulants	0 h 24' 37"
02 Présentation des programmes	0 h 33' 40"
03 Films, annonces. émissions de Radio-France	0 h 07' 27"
04 Annonces, émissions de la Société	0 h 15' 35"
05 Interludes	0 h 00' 30"

1 h 21' 49"



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

MOYENNE

 Emissions d'information

 Emissions et séquences documentaires

 Emissions de fiction

 Emissions et séquences de divertissement

 Emissions et séquences sportives

 Emissions et séquences pour la jeunesse

 Annonces, interkuts, etc...

ANALYSE DU CONTENU DES JOURNAUX TELEVISES

Journaux télévisés : toutes éditions confondues.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	3' 00	4' 22	1' 01	9' 10	8' 01	2' 43	3' 45	32' 02	15,4
Politique étrangère.....	7' 06	5' 32	12' 36	1' 43	1' 09	0' 20	1' 43	30' 18	14,5
Vie économique et sociale,	5' 15	2' 20	9' 08	42' 02	2' 16	2' 14	,	1 h 03' 24	30,4
Vie moderne.	"	4' 15	"	"	3' 47	5' 41	3' 03	16' 46	8
Informations générales (faits divers, etc.).....	2' 40	1' 16	0' 52	1' 17	5' 00	1' 09	0' 14	12' 28	6
Spectacles	"	0' 37	"	"	"	"	"	0' 37	0,3
Sports	1' 08	"	2' 38	0' 20	1' 05	3' 42	14' 26	23' 28	11,3
Météo ..	1' 22	1' 20	1' 40	5' 40	1' 14	1' 12	0' 30	12' 58	6,3
Sommaire ...	1' 15	1' 17	1' 22	2' 00	1' 10	1' 26	1' 06	9' 36	4,6
Généralique	0' 54	0' 55	0' 53	0' 54	0' 53	0' 54	1' 13	6' 36	3,2
Total	22' 40	22' 03	30' 10	1 h 03' 15	24' 35	19' 30	26' 00	3 h 28' 13	100

Journaux télévisés : édition de 16 h 50.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	»	»	»	»	»	»	0' 40	»	»
Politique étrangère.....	»	»	»	»	»	»	0' 31	»	»
Vie économique et sociale.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vie moderne.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Informations générales (faits divers, etc.).....	»	»	»	»	»	»	0' 14	»	»
Spectacles	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sports	»	»	»	»	»	»	0' 33	»	»
Météo	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sommaire	»	»	»	»	»	»	0' 03	»	»
Générique	»	»	»	»	»	»	0' 20	»	»
Total	»	»	»	»	»	»	2' 30	»	»

Journaux télévisés : édition de 19 h 55.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	0' 20	0' 57	0' 45	2' 38	2' 28	1' 27	»	8' 35	17,9
Politique étrangère.....	1' 16	1' 44	2' 03	0' 47	0' 25	0' 14	»	6' 29	13,5
Vie économique et sociale.	2' 05	1' 00	1' 40	1' 06	0' 55	1' 03	»	7' 49	16,3
Vie moderne.....	»	»	»	»	0' 30	0' 54	»	1' 24	2,9
Informations générales (faits divers, etc.).....	0' 10	»	»	0' 35	»	»	»	0' 45	1,5
Spectacles	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sports	»	»	0' 57	»	»	1' 02	(1) 11' 22	13' 21	27,8
Météo	0' 40	0' 45	0' 50	0' 45	0' 44	0' 42	»	4' 26	9,9
Sommaire	0' 20	0' 22	0' 22	0' 35	0' 20	0' 24	»	2' 23	5,1
Générique	0' 24	0' 25	0' 23	0' 24	0' 23	0' 24	0' 23	2' 46	5,7
Total	5' 15	5' 13	7' 00	6' 50	5' 45	6' 10	11' 45	47' 58	100

(1) Edition dominicale : *Spécial Sports*.

Journaux télévisés : édition de 22 h 15.

RUBRIQUES	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	TOTAL	POUR- CENTAGE
Politique intérieure.....	2' 40	3' 25	0' 16	6' 32	5' 33	1' 16	2' 59	22' 41	14,4
Politique étrangère.....	5' 50	3' 48	10' 33	0' 56	0' 44	0' 15	1' 12	23' 18	14,8
Vie économique et sociale.	3' 10	1' 29	7' 28	40' 56	1' 21	1' 11	»	55' 35	35,2
Vie moderne.....	»	4' 15	»	»	3' 17	4' 47	3' 03	15' 22	9,7
Informations générales (faits divers, etc.).....	2' 30	1' 16	0' 52	0' 42	5' 00	1' 09	»	11' 29	7,3
Spectacles	»	0' 37	»	»	»	»	»	0' 37	0,4
Sports	1' 08	»	1' 41	0' 29	1' 05	2' 40	2' 31	9' 34	6
Météo	0' 42	0' 35	0' 50	4' 55	0' 30	0' 30	0' 30	8' 32	5,4
Sommaire	0' 55	0' 55	1' 00	1' 25	0' 50	1' 02	1' 00	7' 07	4,6
Générique	0' 30	0' 30	0' 30	0' 30	0' 30	0' 30	0' 30	3' 30	2,2
Total	17' 25	16' 50	23' 10	56' 25	18' 50	13' 20	11' 45	2 h 37' 45	100

REMARQUES

I. — Durée totale du programme.

REMARQUE N° 1

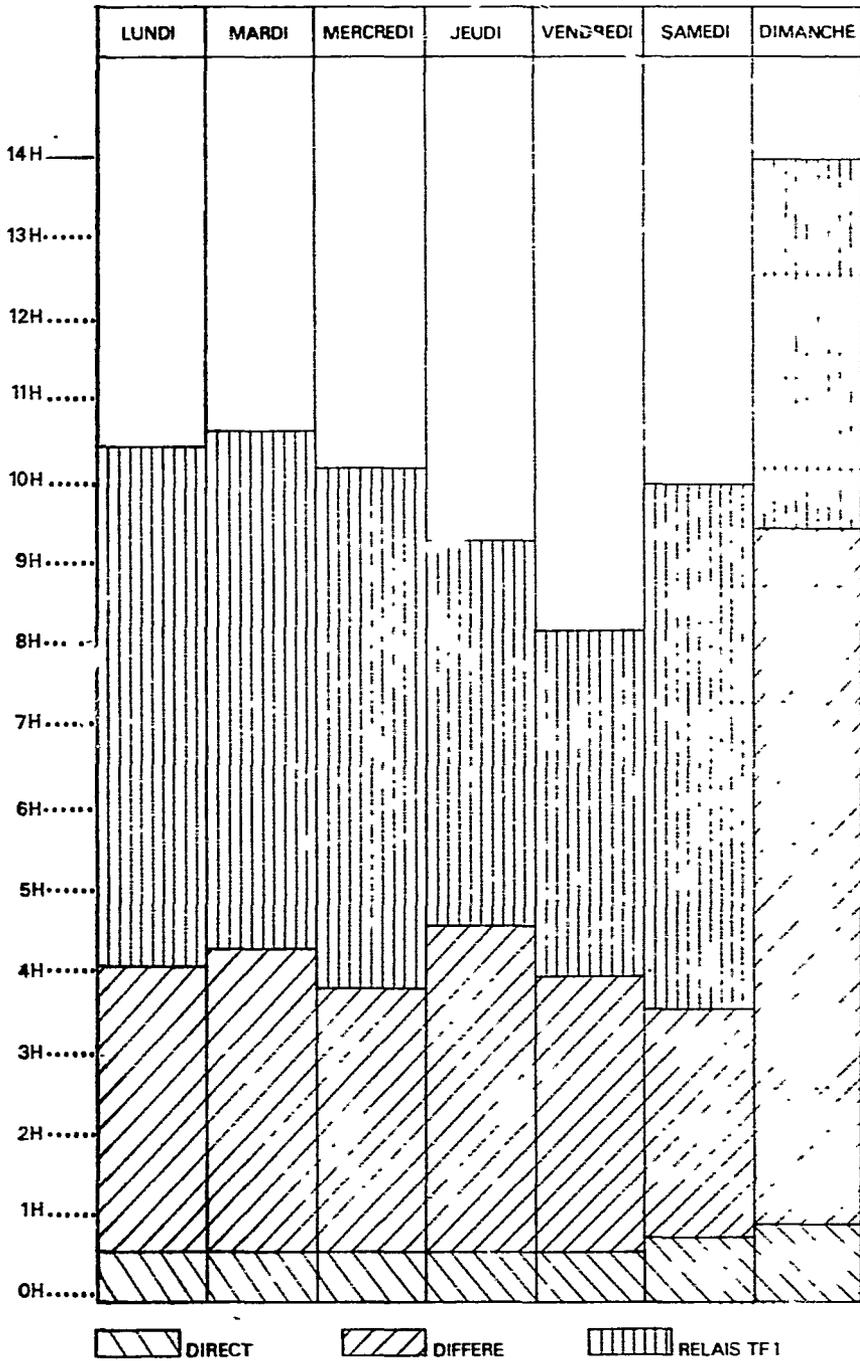
La Société F.R. 3 a, en vertu d'une convention passée avec la Société T.F. 1, relayé les programmes d'après-midi de cette dernière pendant 39 h 05' 35" (plus de 5 h 30' par jour en moyenne). Ainsi un téléspectateur qui disposerait d'un récepteur limité au seul canal de F.R. 3 aurait néanmoins pu observer l'ensemble du programme suivant :

	PROGRAMME de T.F. 1 relayé par F.R. 3.	PROGRAMME F.R. 3.	TOTAL
Lundi 20 juin.....	6 h 24' 00"	4 h 08' 35"	10 h 32' 35"
Mardi 21 juin.....	6 h 20' 45"	4 h 20' 55"	10 h 41' 40"
Mercredi 22 juin.....	6 h 19' 40"	3 h 53' 50"	10 h 13' 30"
Jeudi 23 juin	4 h 43' 30"	4 h 38' 10"	9 h 21' 40"
Vendredi 24 juin.....	4 h 16' 45"	4 h 01' 00"	8 h 17' 45"
Samedi 25 juin.....	6 h 28' 05"	3 h 36' 10"	10 h 04' 45"
Dimanche 26 juin.....	4 h 30' 50"	1 h 59' 10"	14 h 02' 50"
		7 h 32' 40"	
Total	39 h 05' 35"	34 h 10' 30"	73 h 16' 05"

REMARQUE N° 2

Les programmes de T F 1 relayés par F R 3 comportaient dix-sept écrans publicitaires, à savoir :

JOUR	HEURE	DUREE	AUDIENCE sur F R 3.	RAPPEL de l'audience sur T F 1.
			En pourcentages.	
Lundi 20 juin.....	12 h 23' 41"	2' 47"	+ 0,6	7,9
	12 h 59' 50"	3' 40"	+ 1,0	15,6
Mardi 21 juin.....	12 h 30' 53"	0' 30"	+ 0,9	15,3
	12 h 55' 56"	4' 08"	+ 0,9	15,3
Mercredi 22 juin.....	12 h 30' 25"	1' 30"	+ 1,0	15,2
	12 h 55' 40"	4' 05"	+ 1,1	15,4
	13 h 34' 05"	3' 05"	+ 0,3	5,2
Jeudi 23 juin.....	12 h 30' 20"	1' 20"	+ 1,1	15,9
	12 h 57' 30"	3' 40"	+ 1,1	16,2
Vendredi 24 juin.....	12 h 31' 45"	0' 45"	+ 0,9	14,6
	12 h 56' 55"	3' 12"	+ 0,9	14,7
Samedi 25 juin.....	12 h 27' 00"	1' 14"	+ 0,1	3,9
	12 h 58' 10"	2' 02"	+ 0,1	11,7
	13 h 35' 40"	1' 45"	+ 0,1	6,1
	17 h 59' 50"	0' 50"	+ 0,9	4,9
Dimanche 26 juin.....	12 h 58' 28"	0' 45"	+ 0,3	9,0
	14 h 06' 48"	0' 30"	+ 0,2	13,7
Soit au total.....		34' 48"		



II. — Mode de diffusion.

Pour une région donnée, le volume de diffusion régionale s'élève bien, pendant la période considérée, à 10,5 % du programme diffusé par l'antenne de FR 3 ainsi que l'indique le document n° 1.

Mais, pour mesurer le volume de la diffusion régionale dans l'ensemble des régions métropolitaines, il convient d'en examiner l'organisation.

JOUR	HEURE	NATURE	DUREE	NOMBRE d'éditions.	DUREE cumulée.	RESEAUX
Lundi 20 juin.....	13 h 05	Magazine en langues bretonne, corse et basque.	30'	3	1 h 30	A 2.
	19 h 05	Magazine.	14'	22	5 h 08	FR 3 (rediffusé par A 2 mardi).
	19 h 20	Journal régional.	19'30	22	7 h 09	FR 3 - TF 1 - A 2 simultanément.
Mardi 21 juin.....	19 h 05	Magazine.	14'	7	1 h 38	FR 3 (rediffusé par A 2 mercredi).
	19 h 20	Journal régional.	19'30	22	7 h 39	FR 3 - TF 1 - A 2 simultanément.
Mercredi 22 juin.....	19 h 05	Magazine.	14'	7	1 h 38	FR 3 (rediffusé par TF 1 et A 2 jeudi).
	19 h 20	Journal régional.	19'30	22	7 h 09	FR 3 - TF 1 - A 2 simultanément.
Jeudi 23 juin.....	19 h 05	Magazine.	14'	22	5 h 08	FR 3 (rediffusé par TF 1 et A 2 vendredi).
	19 h 20	Journal régional.	19'30	22	7 h 09	FR 3 - TF 1 - A 2 simultanément.
Vendredi 24 juin.....	18 h 10	Magazine en langue alsacienne.	30'	1	0 h 30	FR 3 Alsace (rediffusé par TF 1 samedi).
	19 h 05	Magazine.	14'	7	1 h 38	FR 3 (rediffusé par TF 1 samedi).
	19 h 20	Journal régional.	19'30	22	7 h 09	FR 3 - TF 1 - A 2 simultanément.
	22 h 30	Magazine en langue alsacienne.	30'	1	0 h 30	FR 3 Alsace.
Samedi 25 juin.....	12 h	Magazine en langues corse et basque.	30'	2	1 h	TF 1.
	19 h 05	Magazine.	14'	7	1 h 38	FR 3 (rediffusé par TF 1 et A 2 lundi).
	19 h 20	Journal régional.	19'30	22	7 h 09	FR 3 - TF 1 - A 2 simultanément.
	19 h 40	Magazine.	14'30	11	2 h 39'30	FR 3.
Dimanche 26 juin.....	19 h	Hexagonal.	54'	2	1 h 48	FR 3 national + FR 3 région Alsace.
Total					66 h 51'30	

La détermination du volume d'ensemble des diffusions régionales — 66 h 51' 30" — permet de rétablir la physionomie réelle du mode de diffusion des programmes de FR 3, soit :

- 31 % environ en diffusion nationale ;
- 69 % environ en diffusion régionale.

Nota. — Le magazine *Spécial D. O. M. - T. O. M.*, diffusé sur l'ensemble du réseau FR 3, a été pris en compte dans le programme national.

III. — Nature de diffusion.

La diffusion du programme national de FR 3 a été effectuée à partir des types de supports suivants :

JOUR	VIDEO DIRECT	ENREGISTREMENT magnéscope.	FILM 35 mm	FILM 16 mm
Lundi 20 juin.....	15' 47"	31' 40"	O. P. T. 1 h 58' 05" D. B. 1' 40"	D. B. 32' 24" O. P. T. 15' 29"
Mardi 21 juin.....	20' 45"	1 h 02' 10"	O. P. T. 2 h 12' 20" D. B. 1' 40"	D. B. 10' 30" O. P. T. 0
Mercredi 22 juin.....	18' 03"	1 h 04' 10"	O. P. T. 1 h 37' 28" D. B. 0	D. B. 20' 08" O. P. T. 0
Jeudi 23 juin.....	52' 30"	1 h 06' 55"	O. P. T. 1 h 45' 43" D. B. 0	D. B. 19' 32" O. P. T. 0
Vendredi 24 juin.....	19' 34"	1 h 53'	O. P. T. 1' 25" D. B. 0	D. B. 1 h 13' 16" O. P. T. 0
Samedi 25 juin.....	16' 24'	50' 52"	O. P. T. 1' 25" D. B. 1 h 26' 45"	D. B. 12' 57" O. P. T. 0
Dimanche 26 juin.....	23' 19"	4 h 56' 05"	O. P. T. 2 h 25' 55" D. B. 0	D. B. 1 h 46' 57" O. P. T. 0
Total (1).....	2 h 46' 52"	11 h 24' 52"	11 h 32' 26"	4 h 50' 48"
Pourcentage du total...	9 %	37,4 %	37,7 %	15,9 %

(1) Total pour la semaine : 30 h 34' 28".

La diffusion du programme régional Paris-Ile-de-France a été effectuée pendant la même période.

Total de la semaine :

Vidéo direct	44'38" (20,6 %)
Enregistrement magnéscope	1 h 38'32" (45,6 %)
Films	1 h 12'52" (33,8 %)
Total général	3 h 36'02" (100 %)

IV. — Répartition par genre.

1. EMISSIONS D'INFORMATION

L'article 16 du Cahier des charges de F.R. 3 lui confie une mission particulière pour la libre expression, sur ses antennes, des diverses familles de croyance et de pensée.

Pendant la semaine considérée, les émissions suivantes figurent au programme de l'émission *Tribune libre*, diffusée du lundi au vendredi (19 h 40 à 19 h 55 environ) :

Lundi 20 juin. — Présentation par André Glucksmann de son dernier livre : *Les maîtres penseurs*. Cette émission a été remplacée par un documentaire sur la Lozère en raison de la visite à Paris du président Brejnev.

Mardi 21 juin. — Le mouvement eucharistique des jeunes (catholique romain).

Mercredi 22 juin. — Le parti républicain.

Jeudi 23 juin. — La C.F.D.T.

Vendredi 24 juin. — Le réarmement moral.

La faible audience de cette émission (entre 200 000 et 400 000 téléspectateurs) peut sans doute s'expliquer par l'heure de sa programmation (19 h 40) qui la place en position de concurrence avec l'émission de divertissement « *Eh Bien Raconte* » sur T.F. 1, et le jeu « *La Tirelire* » sur Antenne 2. Mais peut-être sa forme même contribue-t-elle à une certaine désaffection du public.

La société F R 3 a programmé le 24 juin à 20 h 30, dans le cadre de la série *Vendredi*, une émission d'information intitulée *Djibouti malgré soi* (émission de Maurice Cazeneuve; enquête et animation de Christine Ockrent; réalisation de Christine Ockrent et J.-C. Luyat).

Cette émission se composait à la fois de reportages originaux et de documents d'archives.

Parmi ces derniers, il a été constaté que les responsables de l'émission avaient emprunté une séquence d'une production de l'Agence française d'Images (« *L'océan Indien, Méditerranée de demain* ») par ailleurs déjà diffusée le 29 janvier, le 1^{er} et le 5 février 1976 par la Société T F 1.

Cette séquence comportait une déclaration du président éthiopien Tefere Benti (1) qui, dans l'émission F R 3, a été prêtée au président somalien Syad Barre — ce qui a eu pour conséquence de dénaturer totalement la position de la République de Somalie sur la question de Djibouti.

1. Le Président Tefere Benti avait en effet déclaré :

« Il n'est pas correct d'affirmer que l'Ethiopie et la Somalie sont d'accord sur la question de Djibouti... La République de Somalie a fait valoir à maintes reprises et y compris dans un article toujours en vigueur de son ancienne constitution que Djibouti est une partie intégrante de son territoire. »

C'est au Président Syad Barre qu'on fait dire dans l'émission FR 3 :

« La République de Somalie a fait valoir à maintes reprises et y compris dans un article toujours en vigueur de son ancienne constitution que Djibouti est une partie intégrante de son territoire. »

2. EMISSIONS DOCUMENTAIRES

A. — *Le programme national* comporte cinq émissions à caractère documentaire correspondant aux obligations de l'article 39 de son cahier des charges :

- a) Le vendredi 24 juin. — *Les Mystères de la terre*, émission consacrée à la météorologie (21 h 30).
- b) Le samedi 25 juin. — *Thalassa*, magazine de la mer, consacré au prince Rainier de Monaco et aux réalisations océanographiques de la Principauté (20 heures).
- c) Le dimanche 26 juin :

Rediffusion des *Mystères de la terre* de l'avant-veille (16 h 55).

Espace musical, une émission d'initiation à la musique réalisée avec la collaboration de la Société Radio France, consacrée ce jour à l'étude du *Messie* de Haendel (17 h 50).

Il est regrettable qu'à la qualité de cette émission ne réponde qu'une audience infime (50 000 à 60 000 téléspectateurs), peut-être en raison de l'heure de sa programmation.

Cheval mon ami, consacré au Derby d'Epsom (20 heures).

B. — *Le programme national* comporte un certain nombre d'émissions à caractère documentaire régional, variable selon les régions, diffusées dans le cadre du magazine de 19 h 05. Une remarque toutefois peut être formulée sur le magazine *Clap*, diffusé le vendredi 24 juin dans la région Paris - Normandie - Centre.

Ce magazine, consacré au théâtre, n'a fait état que des activités des salles parisiennes, laissant de côté celles de villes comme Caen, Le Havre, Rouen, Orléans, Blois, Tours, Bourges, Châteauroux (sans compter la périphérie parisienne), tous centres situés dans la zone de diffusion du magazine *Clap*.

Ce phénomène méritait d'autant plus d'être signalé qu'il ne présente pas un caractère inhabituel.

3. EMISSIONS DE FICTION

A. — *Les films de long métrage.*

Tenue par les obligations de son cahier des charges à diffuser quatre films de long métrage par semaine, la société en a, pendant la période considérée, diffusé cinq :

Le lundi 20 juin. — *Mélodie en sous-sol*, film franco-italien de 1962, déjà diffusé en 1973 sur la première chaîne et en 1975 sur FR3. Ce film a remplacé le film prévu, *Don Camillo en Russie*, annulé en raison de la visite à Paris de Leonid Brejnev.

Le mardi 21 juin. — *L'Odyssée du docteur Wassell*, film américain de 1944 déjà diffusé en 1974 sur la troisième chaîne.

Le mercredi 22 juin. — *Sept fois femme*, film italo-américain de 1967.

Le jeudi 23 juin. — *Libera mon amour*, film italien de 1973, inédit en France.

Le dimanche 26 juin. — *Kœnigsmark*, film français de 1935.

Remarque n° 1. — Ce cinquième film est diffusé après 22 h 30 au titre « ciné-club », en conséquence d'un accord négocié par F. R. 3 avec un organisme professionnel, le Bureau de liaison de l'industrie cinématographique (B. L. I. C.). Cet accord a pour effet de porter le nombre annuel de films de long métrage diffusés par la Société de 210 (quatre par semaine) à 250 environ (cinq par semaine moins un film supprimé une fois par mois le mercredi).

Remarque n° 2. — La diffusion de *Libera mon amour* présente pour les téléspectateurs, le film n'ayant pas été distribué en France, l'intérêt incontestable de son caractère d'inédit. Toutefois elle constitue la diffusion par le moyen d'une antenne nationale d'un film du commerce démuné du visa d'exploitation cinématographique imposé à toutes les productions de ce type, la commission idoine étant par ailleurs amenée à se prononcer sur une éventuelle restriction de la diffusion aux mineurs. Un tel procédé, qui aboutit à tourner les dispositions légales en matière de contrôle des produits cinématographiques, peut paraître présenter certains risques pour la société.

Remarque n° 3. — Un seul des films diffusés, *L'Odyssée du docteur Wassell*, est classé dans la catégorie des films étrangers. Les autres ont la nationalité française, bien que seul *Königsmark* ait une origine de production française ; l'attribution de la nationalité française à *Mérodie en sous-sol* (origine de production franco-italienne), à *Sept fois femme* (origine de production italo-américaine) et à *Libera mon amour* (origine de production italienne à 100 %) s'explique par le jeu de divers accords passés soit dans le cadre du Marché commun, soit de pays à pays.

B. — Autres émissions de fiction.

FR 3 a diffusé le samedi 25 juin, à 20 h 30, un « télé-film » américain, *Le Producteur*, de 1967, que tout apparente à un film du commerce (sa durée : quarante-six minutes ; sa distribution artistique : Rod Steiger, etc.).

On peut s'interroger sur la faculté du téléspectateur moyen à faire une différence entre ce « télé-film » et un film du commerce, et, à partir de cette constatation, se demander si la programmation ce jour-là et à 20 h 30 du *Producteur* n'a pas constitué une entorse au moins à l'esprit des dispositions du cahier des charges de FR 3 interdisant à la Société de diffuser un film de long métrage le samedi toute la journée.

V. — Productions étrangères.

La part des productions étrangères dans le programme national de FR 3 s'élève à 3 h 37' 10", soit 10,6 % de ce programme.

Ont été pris en compte à ce titre :

Le film américain de long métrage : *L'Odyssée du Docteur Wassell* ;

Le « télé-film » américain : *Le Producteur*.

Il y a lieu de remarquer toutefois que deux autres films de long métrage (d'une durée totale de 3 h 19' 45") *Sept fois femme* (italo-américain) et *Libera mon amour* (italien) ont une origine de production étrangère, mais qu'ils ont acquis la nationalité française par le jeu de divers accords passés, soit dans le cadre du Marché commun, soit de pays à pays.

« Les Jeux de 20 heures » et la presse régionale.

Les Jeux de 20 heures, d'une durée de trente minutes, se composent de deux « plateaux » :

— Le premier réunit — toujours à Paris — des invités choisis parmi des comédiens ou des chansonniers soumis à des épreuves d'ordre linguistique ;

— Le deuxième rassemble autour d'un animateur le public d'une ville de province soumis à des épreuves d'anagramme et à une épreuve-clé : fournir un maximum de mots composés avec les lettres d'un mot donné.

Certains journaux de la région concernée réservent à l'émission du jour une place plus importante qu'à l'habitude dans leurs colonnes, s'associant ainsi à l'effort de sensibilisation des téléspectateurs. Ces titres se trouvent par voie de conséquence cités au cours de l'émission (au son ou à l'image), l'animateur renvoyant le public à ces journaux pour tous les renseignements concernant l'émission du lendemain.

Il a paru utile, après une année d'existence de l'émission, de compléter le bilan partiel de cette participation de la presse régionale aux *Jeux de 20 heures* qui avait établi à la trentième semaine (1) et incidemment, de rendre compte des régions « visitées ».

1. Le document n° 1 est un état descriptif des émissions diffusées au cours de l'année observée (22 mars 1976—25 mars 1977) comportant les titres des journaux régionaux cités, le nombre d'émissions dans lesquelles ils l'ont été, les lieux où ces émissions se sont déroulées.

2. Le document n° 2 permet d'apprécier, en fonction de leur tirage, la place accordée aux journaux régionaux qui se sont associés à l'émission.

3. Le document n° 3 indique le classement par ordre de tirage des quarante journaux régionaux les plus importants et leur participation ou non-participation aux *Jeux de 20 heures*.

4. Les documents n° 4 et n° 5 indiquent les régions et les stations régionales qui ont collaboré aux émissions.

De l'examen des documents n° 2 et n° 3 il ressort que, s'il existe une relation certaine, pour un titre donné, entre l'importance de son tirage et sa participation à l'émission, on ne peut par contre établir une corrélation entre son tirage et le nombre d'émissions auquel il a participé.

La place accordée à chacun des titres cités ne semble pas uniquement liée à l'importance de son implantation dans la région considérée.

Il convient, d'autre part, de noter qu'outre les titres des hebdomadaires figure à la fin de chaque émission en incrustation le titre du quotidien parisien *L'Aurore* auquel est venu s'ajouter depuis la fin de février 1977 le titre *Les Cols Bleus*.

Alors que les citations des journaux régionaux et des hebdomadaires de télévision semblent constituer la contrepartie de la publication dans leurs colonnes du mot du jour de l'émission, il n'en est pas de même pour *L'Aurore* qui n'en fait qu'exceptionnellement mention.

L'examen du parcours effectué par les *Jeux de 20 heures* (doc. 4 et 5) reflète une certaine disproportion dans la répartition des émissions par régions (et par stations régionales), qui est rigoureusement parallèle à la disparité constatée au niveau de la participation des journaux régionaux à l'émission — et qui en est peut-être la cause principale. Cette constatation avait déjà été faite au terme du premier bilan partiel.

(1) Cf. rapport n° 39.

Emission « Les Jeux de 20 heures ».

Etat récapitulatif des participations de journaux régionaux.

JOURNAUX	DATE D'EMISSION	NOMBRE d'émissions.	LIEU D'EMISSION	REGION FR 3	STATION REGION concernée.
<i>Sud-Ouest</i>	22-26 mars 1976.	5	Paris—Bordeaux.	Aquitaine.	Bordeaux.
<i>Nord-Matin, Nord-Eclair et Liberté,</i>	29 mars-2 avril.	5	Paris—Lille.	Nord - Picardie.	Lille.
<i>Ouest-France</i>	5-9 avril.	5	Paris—Rennes.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Le Méridional, La Marseillaise, Le Provençal et Le Soir,</i>	12-16 avril.	5	Paris—Marseille.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.
<i>Est républicain et Républicain lor- rain.</i>	9-13 avril.	5	Paris—Nancy.	Lorraine - Champagne Ardennes.	Nancy.
<i>Le Progrès</i>	26-30 avril.	5	Paris—Lyon.	Rhône - Alpes - Auvergne	Lyon.
<i>La Dépêche du Midi,</i>	3-7 mai.	5	Paris—Toulouse.	Midi - Pyrénées Languedoc - Roussillon.	Toulouse.
<i>Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Nouvel Alsacien, L'Alsace et Est- Télé-Flash.</i>	10-14 mai.	5	Paris—Strasbourg.	Alsace.	Strasbourg.
<i>Ouest-France, Presse-Océan et Eclair,</i>	17-21 mai.	5	Paris—Nantes.	Bretagne - Pays de Loire.	Nantes.
<i>Nord-Matin, Nord-Eclair et Liberté.</i>	24-28 mai.	5	Paris—Lille.	Nord - Picardie.	Lille.
<i>Centre-Presse, Midi libre et Dépêche du Midi.</i>	31 mai-4 juin.	5	Paris—Rodez.	Midi - Pyrénées Languedoc - Roussillon.	Montpellier.
<i>Courrier Picard et Franc Picard...</i>	7-11 juin.	5	Paris—Amiens.	Nord - Picardie.	Amiens.
<i>Nord-Eclair, Nord-Matin et Liberté.</i>	14-18 juin.	5	Paris—Douai.	Nord - Picardie.	Lille.

JOURNAUX	DATE D'EMISSION	NOMBRE d'émissions	LIEU D'EMISSION	REGION FR 3	STATION REGION concernée.
<i>Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Nouvel Alsacien, L'Alsace, Est- Télé-Flash et Télé-Hebdo.</i>	5-9 juillet.	5	Paris—Strasbourg.	Alsace.	Strasbourg.
<i>Nord-Matin, Nord-Eclair et Liberté.</i>	12-16 juillet.	5	Paris—Lille.	Nord - Picardie.	Lille.
<i>Le Provençal, Le Soir, Le Méridional, La Marseillaise et La République.</i>	19-23 juillet.	5	Paris—Marseille.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.
<i>Le Provençal, Le Soir, Le Meridional et La Marseillaise.</i>	26-30 juillet.	5	Paris—Cavaillon.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.
<i>Le Provençal, Le Soir, Le Méridional et La Marseillaise.</i>	2-6 août.	5	Paris—Arles	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.
<i>Nice-Matin</i>	9-13 août.	5	Paris—Nice.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Nice.
<i>Ouest-France</i>	16-20 août.	5	Paris—Saint-Malo.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Ouest-France et Liberté du Morbihan.</i>	23-27 août.	5	Paris—Vannes.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Al- sace, Est-Télé-Flash et Télé-Hebdo.</i>	30 août - 3 septembre.	5	Paris—Colmar.	Alsace.	Strasbourg.
<i>Nord-Matin et Liberté.</i>	6-10 septembre.	5	Paris—Cambrai.	Nord - Picardie.	Lille.
<i>Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Est-Télé-Flash et Télé- Hebdo.</i>	13-17 septembre.	5	Paris—Mulhouse.	Alsace.	Strasbourg.
<i>Nord-Matin, Liberté et Indépendant du Pas-de-Calais.</i>	20-24 septembre.	5	Paris—Saint-Omer.	Nord - Picardie	Lille.
<i>Le Méridional et La Marseillaise...</i>	27 sept. - 1 ^{er} octobre.	5	Paris—Marseille.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.

JOURNAUX	DATE D'EMISSION	NOMBRE d'émissions.	LIEU D'EMISSION	REGION FR 3	STATION REGION concernée.
<i>Sud-Ouest, Dépêche du Midi et Gazette du Gers.</i>	4-8 octobre.	2 1 2	Paris—Eauze, Paris—Auch, Paris—Condom.	Midi - Pyrénées Languedoc - Roussillon.	Toulouse. Toulouse. Toulouse.
<i>Le Progrès et Le Dauphiné libéré..</i>	11-15 octobre.	5	Paris—Valence.	Rhône - Alpes - Auvergne	Lyon.
<i>Nord-Matin, Nord-Eclair et Liberté.</i>	18-22 octobre.	5	Paris—Lille.	Nord - Picardie.	Lille.
<i>La Marseillaise et Le Méridional...</i>	25-29 octobre.	5	Paris Châteauneuf-du-Pape.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.
<i>Ouest France.....</i>	1 ^{er} - 5 novembre.	5	Paris—Rennes.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Midi Libre et Marseillaise.....</i>	8-12 novembre.	5	Paris—Nîmes.	Midi - Pyrénées Languedoc - Roussillon.	Mon.pellier.
<i>Le Progrès.....</i>	15-19 novembre	5	Paris—Lyon.	Rhône - Alpes - Auvergne	Lyon.
<i>Le Progrès, Le Dauphiné, La Voix de l'Ain et Le Courrier de l'Ain.</i>	22-26 novembre.	5	Paris Bourg-en-Bresse.	Rhône - Alpes - Auvergne	Lyon.
<i>Le Provençal, Le Soir, La Marseillaise et Le Méridional.</i>	29 nov. - 3 décembre.	5	Paris—Marseille.	Corse Provence - Côte d'Azur.	Marseille.
<i>La Nouvelle République du Centre-Ouest et La République du Centre.</i>	6 décembre.	1	Paris—Orléans.	Paris - Ile-de-France Normandie - Centre.	Orléans.
Voir note 1 à la fin du tableau....	7-10 décembre.	4	Paris.		
	13-17 décembre.	5			
	20-23 décembre.	4			
	27-30 décembre.	4			
	3-7 janvier 1977.	5			
	10-14 janvier.	5			
	17-21 janvier.	5			
	24-28 janvier.	5			

JOURNAUX	DATE D'EMISSION	NOMBRE d'émissions.	LIEU D'EMISSION	REGION FR 3	STATION régionale concernée.
<i>Ouest-France</i>	31 janvier - 4 février.	5	Paris—Rennes.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Sud-Ouest</i>	7 - 11 février.	5	Paris—Bordeaux.	Aquitaine.	Bordeaux.
<i>Nice-Matin</i>	14 - 18 février.	5	Paris—Monte-Carlo.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Nice.
Voir note 2 à la fin du tableau. . .	21 - 25 février.	5	Paris—Brest.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Les Dernières Nouvelles d'Alsace,</i> <i>L'Alsace, Le Nouvel Alsacien, Télé-</i> <i>Hebdo et Est-Télé-Flash.</i>	28 février - 4 mars.	5	Paris—Strasbourg.	Alsace.	Strasbourg.
Voir note 2 à la fin du tableau.	7 - 11 mars.	5	Paris—Rennes.	Bretagne - Pays de Loire.	Rennes.
<i>Le Provençal, Le Méridional, Le Soir</i> <i>et La Marseillaise.</i>	14 - 18 mars.	5	Paris Aix-en-Provence.	Provence - Côte d'Azur Corse.	Marseille.
<i>Le Populaire du Centre, L'Echo du</i> <i>Centre, Centre Presse, Limoges</i> <i>Matin et La Montagne.</i>	21 - 25 mars.	5	Paris—Limoges.	Limousin Poitou - Charente.	Limoges.

(1) Du 7 décembre 1976 au 28 janvier 1977, les émissions se déroulent en studio à Paris sans duplex avec la province. On ne relève donc aucune citation de journal régional au cours de ces 37 émissions. Seules subsistent les incrustations des titres de *L'Aurore* et des hebdomadaires nationaux de télévision.

(2) Aucun titre de journal régional n'est cité dans la série d'émissions du 21 au 25 février (duplex Paris-Brest) ni dans la série du 7 au 11 mars (duplex Paris-Rennes). En revanche, depuis le 24 février, le titre *Les Cols Bleus* (journal de la marine nationale) apparaît d'une manière régulière en incrustation.

Classement des journaux régionaux participants.

TITRES DE PRESSE CLASSES d'après le nombre d'émissions auxquelles ils ont participé.	NOMBRE d'émis- sions.	LES MEMES CLASSES EN FONCTION de leur tirage (O. J. D. 1976).		CLASSEMENTS COMPARES en fonction des deux précédents critères (présentés par ordre alphabétique).	
				A	B
<i>La Marseillaise</i>	45	<i>Ouest-France</i>	646 124	<i>L'Alsace</i>	8 17
<i>Méridional</i>	40	<i>Progrès</i>	397 717	<i>Centre-Presse</i>	17 15
<i>Liberté du Nord</i>	35	<i>Sud-Ouest</i>	366 677	<i>Courrier de l'Ain</i>	21 36
<i>Nord-Matin</i>	35	<i>Le Dauphiné libéré</i>	332 794	<i>Courrier picard</i>	21 21
<i>Ouest-France</i>	30	<i>Est-Télé-Flash</i>	280 000	<i>Le Dauphiné libéré</i>	10 4
<i>Provençal</i>	30	<i>Nouvelle République du Centre- Ouest</i>	270 782	<i>Dépêche du Midi</i>	15 7
<i>Le Soir</i>	30	<i>Dépêche du Midi</i>	259 182	<i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i>	8 12
<i>L'Alsace</i>	25	<i>La Montagne</i>	255 645	<i>Echo du Centre</i>	21 25
<i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i>	25	<i>Est républicain</i>	252 050	<i>Ouest-Eclair</i>	21 29
<i>Est-Télé-Flash</i>	25	<i>Nice-Matin</i>	231 213	<i>Est républicain</i>	21 9
<i>Nord-Eclair</i>	25	<i>Républicain lorrain</i>	209 731	<i>Est-Télé-Flash</i>	8 5
<i>Progrès de Lyon</i>	20	<i>Dernières Nouvelles d'Alsace</i>	205 501	<i>Franc Picard</i>	21 30
<i>Télé-Hebdo (Alsace)</i>	20	<i>Midi libre</i>	187 853	<i>Gazette du Gers</i>	21 35
<i>Dépêche du Midi</i>	15	<i>Provençal</i>	181 977	<i>Indépendant du Pas-de-Calais</i>	21 34
<i>Nouvel Alsacien</i>	15	<i>Centre-Presse</i>	181 288	<i>Liberté du Nord</i>	3 19
<i>Sud-Ouest</i>	15	<i>La Marseillaise</i>	141 740	<i>Liberté du Morbihan</i>	21 33
<i>Centre-Presse</i>	10	<i>L'Alsace</i>	126 259	<i>Limoges-Matin</i>	21 37
<i>Le Dauphiné libéré</i>	10	<i>Nord-Matin</i>	105 471	<i>La Marseillaise</i>	1 16
<i>Le Midi libre</i>	10	<i>Liberté</i>	98 000	<i>Médonal</i>	1 26
<i>Nice-Matin</i>	10			<i>Midi libre</i>	17 13

TITRES DE PRESSE CLASSES d'après le nombre d'émissions auxquelles ils ont participé.	NOMBRE d'émis- sions.	LES MEMES CLASSES EN FONCTION de leur tirage (O. J. D. 1976).		CLASSEMENTS COMPARES en fonction des deux précédents critères (présentés par ordre alphabétique).		
					A	B
<i>Courrier de l'Ain</i>	5	<i>Nord-Eclair</i>	95 067	<i>La Montagne</i>	21	8
<i>Courrier picard</i>	5	<i>Courrier picard</i>	91 932	<i>Nice-Matin</i>	17	10
<i>Echo du Centre</i>	5	<i>Presse-Océan</i>	78 959	<i>Nord-Eclair</i>	8	20
<i>Ouest-Eclair</i>	5	<i>République</i>	78 019	<i>Nord-Matin</i>	3	18
<i>Est républicain</i>	5	<i>République du Centre</i>	74 419	<i>Nouvel Alsacien</i>	14	31
<i>Franc Picard</i>	5	<i>Echo du Centre</i>	71 050	<i>Nouvelle République du Centre- Ouest</i>	37	6
<i>Gazette du Gers</i>	5	<i>Méridional</i>	63 254	<i>Ouest-France</i>	5	1
<i>Indépendant du Pas-de-Calais</i> ...	5	<i>Le Populaire du Centre</i>	53 931	<i>Populaire du Centre</i>	21	27
<i>Liberté du Morbihan</i>	5	<i>Le Soir</i>	35 648	<i>Presse-Océan</i>	21	22
<i>Limoges-Matin</i>	5	<i>Ouest-Eclair</i>	26 004	<i>Progrès</i>	12	2
<i>La Montagne</i>	5	<i>Franc Picard</i>	25 000	<i>Provençal</i>	5	14
<i>Le Populaire du Centre</i>	5	<i>Nouvel Alsacien</i>	24 594	<i>République</i>	21	23
<i>Presse-Océan</i>	5	<i>Voix de l'Ain</i>	21 790	<i>République du Centre</i>	37	24
<i>Républicain lorrain</i>	5	<i>Liberté du Morbihan</i>	16 713	<i>Républicain lorrain</i>	21	11
<i>République</i>	5	<i>Indépendant du Pas-de-Calais</i> ...	11 550	<i>Le Soir</i>	5	28
<i>Voix de l'Ain</i>	5	<i>Gazette du Gers</i>	6 700	<i>Sud-Ouest</i>	14	3
<i>Nouvelle République du Centre- Ouest</i>	1	<i>Courrier de l'Ain</i>	6 000	<i>Télé-Hebdo</i>	12	37
<i>République du Centre</i>	1	<i>Limoges-Matin</i>	Non connu.	<i>Voix de l'Ain</i>	21	32
		<i>Télé-Hebdo (Alsace)</i>	Non connu.			

(A) D'après la fréquence des participations aux Jeux de 20 heures.

(B) D'après l'importance du tirage.

Le traitement accordé par l'émission aux principaux titres de la presse régionale classés d'après leur tirage.

TITRES	TIRAGE	N'ONT pas participé aux « Jeux de 20 heures ».	ONT PARTICIPE AUX « JEUX DE 20 HEURES »				
			1 à 5 fois.	6 à 15 fois.	16 à 25 fois.	26 à 35 fois.	36 fois et plus.
<i>Ouest-France</i>	646 124					X	
<i>Le Progrès</i>	397 717				X		
<i>La Voix du Nord</i>	378 055	X					
<i>Sud-Ouest</i>	366 627			X			
<i>Le Dauphiné libéré</i>	332 794			X			
<i>Est-Télé-Flash</i>	280 000				X		
<i>La Nouvelle République du Centre-Ouest</i>	270 782		X				
<i>La Dépêche du Midi</i>	259 182			X			
<i>La Montagne</i>	255 645		X				
<i>L'Est Républicain</i>	252 050		X				
<i>Nice-Matin</i>	231 213			X			
<i>Le Républicain lorrain</i>	209 731		X				
<i>Les Dernières Nouvelles d'Alsace...</i>	205 501				X		
<i>Midi libre</i>	187 853			X			
<i>Le Provençal</i>	181 977					X	
<i>Centre-Presse</i>	181 288			X			
<i>Paris-Normandie</i>	155 870	X					
<i>L'Union</i>	148 285	X					

TITRES	TIRAGE	N'ONT pas participé aux « Jeux de 20 heures ».	ONT PARTICIPE AUX « JEUX DE 20 HEURES »				
			1 à 5 fois.	6 à 15 fois.	16 à 25 fois.	26 à 35 fois.	36 fois et plus.
<i>Le Télégramme de Brest</i>	149 067	X					
<i>La Marseillaise</i>	141 740						X
<i>L'Alsace</i>	126 259				X		
<i>Nord-Matin</i>	105 471					X	
<i>Le Courrier de l'Ouest</i>	103 852	X					
<i>La Liberté</i>	98 000					X	
<i>Nord-Eclair</i>	95 067				X		
<i>Le Courrier Picard</i>	91 932		X				
<i>Presse-Océan</i>	78 959		X				
<i>Le République</i>	78 019		X				
<i>La République du Centre</i>	74 419		X				
<i>L'Echo du Centre</i>	71 150		X				
<i>L'Indépendant de Perpignan</i>	68 637	X					
<i>Le Méridional</i>	63 234						X
<i>Le Maine libre</i>	55 537	X					
<i>Le Populaire du Centre</i>	53 931		X				
<i>Le Bien public</i>	45 387	X					
<i>L'Yonne républicaine</i>	44 602	X					
<i>Le Berry républicain</i>	43 766	X					
<i>La Dépêche de Besançon</i>	41 714	X					
<i>La Dépêche de Dijon</i>	41 239	X					
<i>Le Journal du Centre</i>	40 722	X					

Nombre d'émissions par régions.
(Pour la partie province.)

Alsace	25
Aquitaine	10
Bourgogne - Franche-Comté	0
Bretagne - Pays de Loire	40
Limousin - Poitou-Charentes	5
Lorraine - Champagne - Ardennes	5
Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon	20
Nord Picardie	40
Paris-Ile-de-France - Normandie-Centre	1
Provence - Côte d'Azur - Corse	50
Rhône - Alpes - Auvergne	20
Sans indication d'origine	37

Nota. — Du 7 décembre 1976 au 28 janvier 1977 : voir remarque document n° 1 (page 61).

Nombre d'émissions par stations régionales.
(Pour la partie province.)

Amiens	5
Besançon	0
Bordeaux	10
Caen	0
Clermont-Ferrand	0
Dijon	0
Lille	35
Limoges	5
Lyon	20
Marseille	40
Montpellier	10
Nancy	5
Nantes	5
Nice	10
Orléans	1
Paris	0
Poitiers	0
Reims	0
Rennes	35
Rouen	0
Strasbourg	25
Toulouse	10
Sans indication d'origine	37

Nota. — Du 7 décembre 1976 au 28 janvier 1977 : voir remarque document n° 1 (page 61).

Les invités de l'émission. « Les Jeux de 20 heures ».

*Classement en fonction de la fréquence de participation
au cours de la période du 22 mars 1976 au 25 mars 1977.*

J. Valton	104	M. Carre	4
R. Rocca	88	C. Allers	4
M. Dax	72	C. Duval	3
J. Raymond	47	G. Garcin	3
A.-M. Carrière	39	R. Lassus	3
J. Mills	39	M. Baquet	2
J.-M. Prosliey	35	A. Cordy	2
B. Lavalette	30	J. Duby	2
J. Bodoïn	28	J.-M. Epinou	2
S. Gabriello	27	C. Delaroche	2
M. T. Aurin	27	P. Nicaud	2
C. Fabrega	24	Sim	2
A. Gaillard (André)	18	J. Parédès	2
P. Topaloff	15	S. Noelle	2
R. Beauvais	13	M. Mercadier	2
D. Rocca	14	L. Chardonnet	2
M. Biraud	11	G. Marceau	1
P. Doris	8	G. Pierrot	1
J. Amadou	7	J. Jacques	1
P. Repp	7	C. Dufresne	1
J.-L. Blèze	6	P. Dudan	1
M. Deneriat	6	N. Courcel	1
R. Lanzaç	6	J. Charles	1
P. Préboist	5	J. Lacroix	1
Moustache	5	P.-J. Vaillard	1
Dadzu	5	G. Ulmer	1
R. Conte	4	A. Rochelle	1
Frères Ennemis	4	N. Noblecourt	1
P. Heremann	4	E. Meunier	1

FRANCE REGIONS

FR 3

—
Le Président.

—
3056

Paris, le 8 août 1977.

*A Monsieur Jean Cluzel, sénateur de l'Allier, rapporteur spécial
du budget de la Radio-Télévision française, Palais du
Luxembourg, Sénat, 75291 Paris CEDEX 06.*

Monsieur le Sénateur.

Vous avez bien voulu me demander de vous communiquer des éléments chiffrés correspondant au coût d'une semaine-type de télévision, soit du 20 au 26 juin inclus.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, les renseignements demandés, assortis des commentaires utiles.

Je vous prie de croire...

3

Claude CONTAMINE.

Grille FR 3.

Semaine du 20 au 26 juin 1977. (En milliers de francs.)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						16 h 50.
						16 h 55.
						Connaissance. Les mystères de la terre : 450 (1).
						17 h 50.
						Espace musi- cal : 114.
						18 h 45.
Jeunesse: 270.						D.O.M.T.O.M.: 35.
						19 h 00.
Emissions régionales..... Actualités régionales..... Samedi entre Nous.....						} 4100. Hexagonal : 520 (moyenne annuelle).
Tribune libre (valorisée avec FR 3 Actualités).						
FR 3 Actualités :						19 h 54.
Jeux de 20 heures : 290.					Thalassa : 87.	20 h 05.
FR 3 Actualités :						Fiction jeu- nesse : 120.
						20 h 30.
Film. Cinéma public.	Film. Policiers, westerns, aventures :	Film. Un film, un auteur. « Sept fois femme » :	Film. Grands noms de l'histoire du cinéma : « Libéra mon amour » :	195	Téléfilm. coût moyen : 115 ou création. (coût moyen 1 200 à 1 500) ou retrans- missions (coût moyen : 200 à 600).	L'homme en question : 120 (moyen- ne). Aspects du court métra- ge : 35 ou émission sur cinéma : 100.
« Mélodie en soul-sol » :	« L'odyssée du docteur Wassel » :	170 ou création cinéma : 16 (coût moyen : 1 500).	170.	Connaissance. Les mystères de la terre.		21 h 30.
170 (prix moyen).	170 (prix moyen).					22 h 15.
FR 3 Actualités (2) : 250.						22 h 30.
						Cinéma de minuit : « Koenigs- mark » : 100 (en moyen- ne : 100).
Dérochage Strasbourg.						24 h 00.

(1) Il s'agit de rediffusions.

(2) Ce montant regroupe l'ensemble des émissions d'actualités FR 3 national et les « Tribunes libres ».

Coût des émissions diffusées pendant la semaine du 20 au 26 juin 1977.

Cette semaine n'est pas représentative de la programmation normale de FR3, car elle ne comportait pas de diffusion d'émission de fiction (mercredi ou samedi) ni de retransmission théâtrale ou lyrique (samedi).

Les coûts indiqués correspondent le plus souvent à des moyennes pour la catégorie des programmes considérés. Pour le cinéma il s'agit du coût moyen des films diffusés dans la semaine, qui est inférieur au coût général.

Les chiffres indiqués pour les productions internes (jeunesse, tribunes libres, jeux de 20 heures, informations, hexagonal) incluent une estimation des frais indirects, qui constituent un ordre de grandeur permettant de faire certaines comparaisons, mais non un prix de revient comptable. Le coût indiqué pour les émissions régionales incorpore en outre une évaluation des charges d'infrastructure des régions.

Pour les émissions répétitives, les chiffres indiqués se rapportent à l'ensemble des émissions de la semaine.

ANNEXE II

SCRIPT DE L'INCIDENT DU JEUDI 21 JUILLET A 20 HEURES SUR TF 1

Programme diffusé par la Société TF 1 le jeudi 21 juillet 1977
de 19 h 56' 30" à 20 h 33' 16".

Emission : TF 1 Actualités.

HEURE	DUREE	AUDIO	LIGNE	VIDEO
19 h 56' 30"		Musique.		Pendule, défilantes (annonce du programme).
20 h 00' 00"		Musique du générique TF 1 Actualités.		Générique TF 1 Actualités
20 h 00' 13"		Sommaire en off : « TF 1 20 heures, avec Roger Gicquel ».		Roger Gicquel en plateau (plan américain 3/4 face droite).
20 h 00' 15"				Roger Gicquel en plateau (plan plus éloigné, de face).
20 h 00' 17"		« Fin de la mutinerie de la prison espagnole de Carabanchel. »		Neuf personnes entrent successivement dans le champ de la caméra (sans changement de plan).
20 h 00' 21"		« 40 chars détruits, des avions abattus, c'est le bilan des affrontements armés entre l'Egypte et la Libye. »		L'un des personnages impose du geste silence aux autres.
20 h 00' 28"		« Mandat présidentiel réduit à cinq ans. Communistes et socialistes d'accord, mais seulement après 1981. »		Image fixe de la cour d'honneur de l'Elysée.
20 h 00' 34"		Silence.		Image fixe de la cour d'honneur de l'Elysée.
20 h 00' 40"		Musique.		Pendule, défilantes.
20 h 08' 20"		Autre musique.		Interlude : « Images d'Ardèche ».
20 h 20' 00"		Autre musique.		Interlude : paysages.

HEURE	DUREE	AUDIO	LIGNE	VIDEO
20 h 29' 30"		Autre musique.		Pendule, défilantes.
20 h 31' 15"		Musique du générique <i>TF1 Actualités</i> .		Générique <i>TF1 Actualités</i> .
20 h 31' 28"		Sommaire en off du journal.		Roger Gicquel en plateau (en plan américain).
20 h 32' 00"		<p>« Bonsoir. Ce journal de 20 heures commence donc avec plus de 30 minutes de retard. Si vous étiez à l'écoute à 20 heures, vous avez pu remarquer, vous avez vu qu'il a été interrompu dès son début. Et je dois vous expliquer dans quelles circonstances. Une cinquantaine de personnes ont envahi ce studio aux cris de « Concorde à New York ». Il s'agissait de militants et de responsables du parti communiste de certaines entreprises de l'Aérospatiale qui exigeaient la lecture d'un communiqué intitulé « Non au refus américain ».</p> <p>Naturellement aussitôt et comme il va de soi dans un cas aussi exceptionnel, l'antenne a été coupée, et l'occupation de ce studio n'a cessé qu'il y a quelques minutes. Naturellement, j'ai refusé personnellement de donner lecture de ce communiqué sous une pression aussi intolérable. Nous avons consacré d'innombrables reportages — et vous en êtes témoins — à ce problème du « Concorde » à New York. Nous avons fait connaître de très nombreuses prises de position — y compris bien sûr et assez souvent — celles des communistes. Toute l'équipe du Journal de TF1 s'élève vraiment contre cette grave atteinte à la liberté de l'information et à l'exercice de notre métier de journalistes dans des conditions normales, et celles-ci étaient parfaitement anormales. »</p>		Roger Gicquel en plateau (plan américain fixe pendant son intervention).
20 h 33' 16"		La suite — le début, plutôt — de ce journal comme vous auriez dû le voir à 20 heures.		

Programme diffusé par la Société TF1
le jeudi 21 juillet 1977, de 23 h 32' 40" à 23 h 37' 10".

Emission : *TF1 Actualités.*

HEURE	DUREE	AUDIO	IMAGE	VIDEO
23 h 32' 40"		Musique générique de TF1 Actualités.		Générique <i>TF1 Actualités.</i>
23 h 32' 54"		« Bonsoir... Notre rédaction a connu ce soir elle aussi une sorte de petit événement. En effet, notre édition de 20 heures a été diffusée ce soir après un long, un très long interlude d'une trentaine de minutes. Alors que Roger Gicquel allait commencer à vous parler de la fin de la mutinerie dans la prison espagnole de Carabanchel, une cinquantaine de personnes ont envahi le studio I. »		Plateau : Bruno Masure (plan américain).
23 h 33' 12"		« Les manifs tant qu'ils portaient de grandes banderoles et des affiches signées « Parti communiste » et qui étaient pour la plupart des travailleurs de la S.N.I.A.S. de la région parisienne entouraient Roger Gicquel en exigeant qu'il dise à l'antenne un communiqué en faveur de l'atterrissage du « Concorde » à New York. Roger Gicquel a refusé d'obéir à cette pression non déguisée sur l'information. Bien entendu, l'antenne a été coupée, et une discussion s'engageait entre les manifestants, les journalistes, et la Direction de l'information, alors que des petits « Concorde » en papier volaient par dizaines à l'intérieur du studio. Après une demi-heure environ de palabres, les manifestants ont évacué l'immeuble de la rue Cognacq-Jay : le journal pouvait commencer. Roger Gicquel a expliqué qu'il avait refusé personnellement de donner lecture de ce communiqué sous une pression aussi intolérable.		Enregistrement vidéo à partir des caméras de plateau des événements de 20 heures, comportant : — un plan général du studio envahi par un nombre indéterminé de manifestants avec une banderole « Concorde à New York » ; — un plan moyen de Roger Gicquel assis entouré de plusieurs manifestants ; — un gros plan de banderoles « Concorde à New York » élargi en plan général du studio ; — un gros plan d'une pancarte « P. C. F. - Pas de chaise électrique pour Concorde » ; — un plan d'ensemble avec une banderoles « New York interdit Concorde ».

HEURE	DUREE	AUDIO	LIGNE	VIDEO
23 h 34' 04"		<p>Et dans la soirée, la présidence de TF 1 publiait un communiqué que je vais vous lire maintenant :</p> <p>« Le journal télévisé de 20 heures de jeudi a été interrompu pendant une demi-heure par des manifestants brandissant des banderoles du parti communiste français et exigeant l'antenne, aux cris de « Concorde à New York ». Roger Gicquel a refusé de donner lecture sous une pression aussi intolérable du communiqué qu'on voulait lui imposer. Le journal télévisé a été intégralement diffusé après l'évacuation du studio par les manifestants. La Société TF 1 s'élève contre cette violation de la liberté d'information. TF 1 rappelle qu'elle a diffusé à de nombreuses et récentes reprises; des reportages et des enquêtes sur « Concorde » et les problèmes concernant son atterrissage à New York. Reproduisant largement les opinions exprimées à ce sujet, TF 1 publie — enfin termine ce communiqué de la Présidence, TF 1 déposera plainte contre les auteurs de ces agissements qui ne peuvent être que réprouvés par tous les Français épris de liberté ».</p> <p>Nous avons voulu savoir si le parti communiste se solidarisait avec cette action, et nous avons appelé Claude Poperen au bureau politique : écoutez sa réaction.</p>		B. Masure (plan américain).
23 h 35' 14"	Durée de l'intervention téléphonique de C. Poperen: 46".	<p>« Depuis des mois, les autorités de l'aéroport américain refusent l'atterrissage du supersonique franco-britannique. Depuis des mois, le Gouvernement français se tait, face aux exigences américaines. Les travailleurs de l'Aérospatiale et des compagnies aériennes ont voulu expliquer ce qu'il fallait faire. TF 1 leur a refusé la liberté de s'exprimer. La liberté d'expression, ce n'est pas la monopolisation de la télévision et de la radio par les hommes du pouvoir. La liberté d'expression c'est aussi pour les travailleurs le droit d'exprimer leur opinion.</p>		Sigle (faucille et marteau) du parti communiste.

HEURE	DUREE	AUDIO	LIGNE	VIDEO
23 h 35' 58"		<p>Dans la soirée également, à l'Hôtel Matignon, Raymond Barre a fait part lui aussi de son opinion en publiant un communiqué.</p> <p>Il s'agit, dit l'Hôtel Matignon, d'une atteinte intolérable à l'information, et d'une action visant à utiliser le service public à des fins partisans.</p>		<p>Plateau : Bruno Masure (plan américain) avec image fixe de l'Hôtel Matignon.</p>
23 h 36' 17"		<p>Le Gouvernement entend protester — protéger pardon — la liberté des journalistes contre toute atteinte de pressions extérieures, et condamne de telles méthodes qui permettent d'apprécier la sincérité du parti communiste lorsqu'il se prétend le défenseur des libertés démocratiques. Enfin, le communiqué de l'Hôtel Matignon conclut : le Premier Ministre a demandé l'ouverture immédiate d'une enquête.</p>		<p>Bruno Masure avec image fixe de M. Raymond Barre.</p>
23 h 36' 38"		<p>Bien sûr, cet incident « fait la une » de quelques journaux, et plus particulièrement de <i>L'Humanité</i> : « Concorde interdit de télévision ». Le texte du parti communiste écrit que les travailleurs se sont rendus au studio pour demander que l'on parle de « Concorde », mais <i>L'Humanité</i> ne précise pas exactement dans quelles conditions s'est fait (sic) cette demande.</p>		<p>Image fixe de la morasse du journal <i>L'Humanité</i>.</p>
23 h 36' 55"		<p><i>L'Aurore</i> parle également dans un petit encadré : « Journal TF1 interrompu par des manifestants. <i>L'Aurore</i> qui fait son titre sur les prophéties de l'O. C. D. E. sur le chômage en France, prophéties qui sont mauvaises, et également sur le Tour de France. l'étape de demain sur laquelle nous reviendrons. »</p>		<p>Image fixe de la morasse du journal <i>L'Aurore</i>.</p>

ANNEXE III

LES VENTES FRANÇAISES A L'ETRANGER DES EMISSIONS DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE PAR LES ORGANISMES DE R. T. F.

Ventes d'émissions à destination de l'étranger.

Recettes brutes des cessions de droits.

SFP

GENRE	1975	1976	1977 Situation prévisionnelle au 15 novembre 1977.	TOTAL prévisionnel.
Téléfilms	»	»	560 000	560 000
Documentaires, musique et jeunesse	25 023	333 049	1 227 540	1 585 612
Variétés	261 461	778 046	582 348	1 621 855
Collections	10 000	»	486 000	496 000
Contrats de commercialisa- tion	336 932	128 919	» 000	480 851
Programme audiovisuel....	»	»	16 000	16 000
Téléfilms circuit cinéma...	»	7 365	334 635	342 000
	633 416	1 247 379	3 221 523	5 102 318

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu, par lettre du 26 octobre, me faire part de votre souhait de connaître les statistiques relatives aux ventes d'émissions à l'étranger.

Je dois vous indiquer que les cessions d'émissions radiophoniques à des organismes étrangers relèvent d'une procédure fondée sur la réciprocité et la gratuité.

Ces échanges s'effectuent soit dans le cadre d'organisations internationales — essentiellement l'Union européenne de radiodiffusion, qui groupe les pays de l'Europe occidentale et ceux du bassin méditerranéen, l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI) qui groupe les membres des pays de l'Europe de l'Ouest, de l'Est, du Proche-Orient, d'Afrique, d'Amérique et la Communauté radiophonique des programmes de langue française : Canada, Belgique (RTB), Suisse romande et France — soit en fonction d'accords bilatéraux notamment avec l'Allemagne, l'U. R. S. S., la Pologne et d'autres pays de l'Europe de l'Est.

Quelques chiffres permettent de situer l'importance de ces échanges :

Au cours de l'année 1976, Radio France a exporté 1 500 heures de programmes et en a importé 800 heures. Trente-huit pays ont participé à ces échanges, compte tenu des pays d'Afrique et de l'Océan Indien qui sont liés à la France par des accords de coopération.

Je vous prie d'agrèer....

JACQUELINE BAUDRIER.

TF 1

Ventes d'émissions à l'étranger pour 1975, 1976 et 1977 (au 30 octobre 1977).

1975. — Le montant des ventes à l'étranger s'élève à 968 699 F pour quinze pays.

1976. — Le montant des ventes à l'étranger s'élève à 2 809 543 F pour vingt-cinq pays.

1977. — Au 30 octobre 1977, le montant des ventes à l'étranger s'élève à 4 275 577 F pour vingt-quatre pays.

En extrapolant sur l'année les dix premiers mois de 1977, nous pouvons espérer une recette de 860 000 F sur novembre et décembre, soit un total de 5 130 000 F environ pour 1977.

Statistiques établies par pays.

PAYS	MONTANT des ventes 1975.	MONTANT des ventes 1976.	MONTANT des ventes 1977.	TOTAL des ventes par pays.
Allemagne	324 373	628 550	1 985 037	2 937 960
Canada	31 506	122 982	868 370	1 022 858
Suisse	158 745	179 440	418 115	756 300
Italie	20 544	263 225	253 940	537 709
Belgique	117 893	180 251	205 935	504 079
Etats-Unis	4 911	260 000	17 060	281 971
Japon	52 736	127 000	88 627	268 363
Afrique du Sud	>	198 500	50 245	248 745
Yougoslavie	13 500	216 550	14 800	244 850
Pays-Bas	14 124	151 965	73 312	239 401
Grande-Bretagne	74 981	92 265	48 110	215 356
Suède	118 523	>	76 820	195 343
Brésil	>	85 000	>	85 000
Mexique	12 700	54 760	>	67 460
Hong-Kong	>	49 550	>	49 550
Finlande	>	43 560	>	43 560
Allemagne de l'Est	>	21 960	18 000	18 000
Pologne	>	13 200	25 200	38 400
Iran	>	29 600	8 230	37 830
Danemark	8 913	>	28 500	37 413
Irak	>	35 635	>	35 635
Norvège	>	>	33 280	33 280
Autriche	>	2 800	30 396	33 196
Roumanie	>	9 000	17 700	26 700
Espagne	400	18 720	720	19 840
Tchécoslovaquie	>	14 400	4 950	19 350
Mexique	12 700	>	>	12 700
Hongrie	>	8 230	>	8 230
Venezuela	>	>	3 920	3 920
Portugal	>	>	3 680	3 680
Israël	1 850	>	630	2 480
Tunisie	>	2 400	>	2 400

ANTENNE 2

Note sur les ventes de programmes à l'étranger.

Au moment de la réforme de l'ORTF, le manque de dynamisme commercial de cet organisme avait fait l'objet de critiques. Les sociétés issues de l'ORTF se sont donc vu reconnaître la possibilité d'avoir des recettes commerciales. Leur cahier des charges les prévoit, et il est tenu compte de ces recettes pour l'attribution de la redevance.

Avoir une activité commerciale, pour une société de télévision, c'est à la fois vendre des émissions et utiliser commercialement les produits dérivés de l'antenne, ce qu'on appelle les « droits dérivés ».

L'activité commerciale d'Antenne 2 représente un chiffre d'affaires d'environ 7 millions de francs en 1977 : le produit net pour la société étant de 35 % de cette somme. Si ce chiffre est peu important par rapport au budget total d'Antenne 2, les activités commerciales font partie des relations entretenues avec les sociétés de télévision du monde entier, et concourent à l'image de marque d'Antenne 2.

La vente des programmes d'Antenne 2 à d'autres sociétés de télévision a pour but de procurer des ressources à la société, comme aux acteurs, auteurs, ou réalisateurs ayant participé à l'œuvre vendue. Mais elle sert aussi à favoriser l'expansion de la culture française.

Au plan purement financier, il ne faut pas attendre des ventes de programmes à l'étranger des ressources considérables. En effet, beaucoup de pays appliquent pour eux-mêmes les règles qui sont appliquées en France, et limitent leurs achats à l'étranger, afin de permettre aux artistes interprètes nationaux de travailler. En outre, les produits des télévisions françaises sont d'un prix élevé par rapport à ceux du marché international, car ils correspondent à des ambitions de qualité qui n'existent pas toujours ailleurs : une série américaine coûte moins cher que *Le Pain noir* ou une dramatique tirée d'une œuvre de Balzac ou de Maupassant.

Les pays qui achètent des émissions à Antenne 2 sont essentiellement les pays de l'Europe de l'Ouest et, ensuite, les pays de l'Europe de l'Est. Dans ces derniers, nos produits reçoivent un accueil très favorable, mais se heurtent à des barrières protectionnistes. La RAI a été un client important ces derniers mois mais cela tient aux difficultés rencontrées actuellement par la production italienne.

Les espoirs de développement de la vente des émissions d'Antenne 2 se situent surtout dans les pays qui implantent leur télévision : Brésil, Mexique, Venezuela, Afrique : mais ce sont des pays pauvres qui, dans l'immédiat, ne peuvent pas payer le prix des produits qui leur sont proposés. Pour les pays francophones, en outre, l'INA fournit gratuitement des émissions de télévision, et ces pays n'ont donc aucune raison d'acheter à Antenne 2 ce qu'ils peuvent avoir gratuitement par ailleurs.

En Asie, seul le Japon pourrait être client d'Antenne 2. Les autres pays n'ont pas de télévision, ou ne sont pas préparés à comprendre les émissions françaises, leur culture étant très différente de la culture européenne.

Le bilan des ventes d'émissions est ainsi relativement modeste, bien qu'Antenne 2 ait considérablement développé cette activité depuis 1975.

ANTENNE 2

Ventes de programmes à l'étranger 1975, 1976 et 1977.

PAYS	1975		1976		1977 (prévisions).	
	En milliers de francs.	En heures de programme.	En milliers de francs.	En heures de programme.	En milliers de francs.	En heures de programme.
République fédérale d'Allemagne.	56	2 h	287	4 h 30	824	13 h
Canada	38	2 h	258	12 h	280	24 h 30
Italie	>	>	257	9 h	700	27 h
Suisse	56	3 h	247	18 h	250	19 h
Yougoslavie	>	>	183	30 h	144	25 h
République démocratique alle- mande	77	4 h	169	14 h	24	2 h
Irak	>	>	111	20 h	>	>
Pologne	>	>	71	14 h	21	18 h
Suède	24	2 h	70	6 h	117	8 h
Belgique	862	31 h	63	5 h	149	9 h
Hollande	>	>	45	3 h	178	10 h
Finlande	>	>	39	9 h	80	18 h
Portugal	>	>	33	13 h	28	5 h
Japon	>	>	30	3 h	144	4 h
Roumanie	>	>	25	5 h	54	12 h
Norvège	>	>	21	3 h	16	2 h
Auriche	>	>	20	2 h	60	4 h
Afrique du Sud	>	>	17	2 h	250	35 h
Hongrie	>	>	16	3 h	145	18 h
Angleterre	24	2 h	12	1 h	54	>
Danemark	>	>	10	1 h	>	>
Tchécoslovaquie	35	4 h	10	3 h	20	6 h
U. R. S. S.	>	>	10	1 h	>	>
Espagne	>	>	>	>	16	2 h
Tunisie	>	>	10	>	20	22 h
Iran	27	2 h	>	>	31	4 h
U. S. A.	>	>	10	>	30	>
Total	1 199	52 h	2 024	181 h 30	3 635	286 h 30

FR 3

Opérations commerciales réalisées depuis le 1^{er} janvier 1975 par FR 3 dans les domaines des ventes d'émissions et de droits dérivés.

Les ventes d'émissions.

La présentation — ci-jointe en annexe — des opérations commerciales réalisées par FR 3 dans le domaine des ventes d'émissions, du 1^{er} janvier 1975 au 30 septembre 1977, fait apparaître un accroissement constant du chiffre d'affaires depuis 1975.

Ce bilan très encourageant pour l'avenir ne doit pas faire oublier les limites dans lesquelles cette action commerciale s'exerce :

En effet, FR 3 n'émet que 3 h 40 par jour et doit diffuser quatre longs métrages cinéma par semaine ainsi que cinq « Tribunes libres ». D'autre part, l'expansion naturelle de la société est dirigée vers l'aménagement de ses programmes régionaux qui visent délibérément à atteindre un public déterminé et dont les caractéristiques spécifiques ne peuvent, par définition, correspondre aux normes artistiques « Grand Public » qui caractérisent les produits offerts sur les marchés internationaux. De plus, FR 3 en raison des obligations résultant de son cahier des charges ne peut produire les variétés, feuilletons ou séries qui sont les programmes les plus souvent recherchés par les acheteurs étrangers.

Faute de disposer d'une grande quantité de produits, FR 3 a donc fait porter son effort sur la qualité des émissions proposées à la vente, notamment en recherchant une esthétique nouvelle dans sa politique de création de fiction dramatique et une certaine originalité dans la conception et la réalisation de ses émissions pour la jeunesse.

C'est pourquoi le service commercial a pu, avec succès, en dépit des données peu favorables évoquées plus haut, non seulement développer les rapports privilégiés qui existaient déjà avec la clientèle traditionnelle de l'ex-ORTF (pays francophones et pays de l'Europe de l'Ouest : Canada, Belgique, Suisse, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suède) mais aussi à prospecter de nouveaux marchés tels que ceux de l'Europe méditerranéenne (Grèce, Portugal), de l'Europe de l'Est (Pologne, Yougoslavie), des pays scandinaves (Suède, Norvège, Finlande), de l'Afrique du Sud.

Cet effort va bien entendu être accentué et le service commercial s'est vu assigner pour 1978 notamment les objectifs suivants :

- améliorations des positions acquises sur les marchés actuels ;
- développement des perspectives ouvertes sur les marchés scandinaves ;
- poursuite des prospections entreprises vers le Mexique et l'Amérique du Sud par l'intermédiaire d'un représentant itinérant ;
- essais de coproductions avec les pays arabes ;
- entreprise de pénétration du marché japonais.

Les droits dérivés.

L'action commerciale de FR 3 en matière de droits dérivés se fonde sur des données encore moins favorables qu'en matière de ventes d'émissions.

En effet, seules les émissions avec une programmation à caractère répétitif (une diffusion par jour ou au moins une diffusion par semaine) peuvent donner lieu à une exploitation de droits dérivés (livres, revues, jeux, jouets, disques, etc.

à partir des émissions »). Le type d'émission idéale pour ce genre d'opération est par exemple une émission de jeux quotidienne (*Des chiffres et des lettres*) ou une émission pour les enfants quotidienne (*L'île aux enfants*).

Ces limites expliquent que jusqu'à présent les recettes en droits dérivés ont été très faibles à FR 3.

Les résultats devraient cependant s'améliorer de façon sensible mais il est probable que cette amélioration ne sera effective qu'à la fin de l'année 1978, voire même au milieu de l'année 1979.

En effet, la plupart des opérations importantes de droits dérivés déjà signées ou négociées actuellement par le service commercial ne donneront lieu à des recettes en faveur de FR 3, qu'au bout d'une période minimale de dix-huit mois. C'est le cas notamment de :

- la série *Histoire de France* (albums) ;
- la série *Jeunesse Feu rouge - Feu vert* (boîtes de jeux) ;
- la série *Jeunesse Boff* (jeux, jouets, livres, etc.) ;
- les *Jeux de 20 heures* (périodique, boîte de jeux, etc.).

Récapitulation par genres du chiffre d'affaires réalisé depuis le 1^{er} janvier 1975.

GENRES	1975	1976	TROIS premiers trimestres 1977.	TOTAL
Dramatiques	114 430	527 860	567 761	1 210 051
Divertissements	»	97 879	50 029	147 908
Documentaires	76 228	77 751	55 538	209 517
Feuilletons	223 095	»	»	223 095
Jeunesse	8 940	33 695	192 330	234 965
Magazine Vendredi	»	73 661	77 259	150 920
Magazine Thalassa	»	»	15 975	15 975
Tribunes libres.....	20 295	19 549	5 066	44 910
Actualités	54 764	148 450	213 544	416 758
Droits dérivés.....	»	62 647	32 398	95 045
Total	497 752	1 041 492	1 209 900	2 749 144

**Répartition par pays acheteurs du chiffre d'affaires réalisé depuis le 1^{er} janvier 1975
dans le domaine des ventes d'émissions et de droits dérivés.**

PAYS	1975	1976	TROIS premiers trimestres 1977.	TOTAL
Afrique du Sud.....	»	6 000	86 953	92 953
Algérie	»	12 038	»	12 038
Allemagne de l'Est.....	»	2 238	986	3 224
Allemagne de l'Ouest.....	50 627	244 836	98 924	394 387
Autriche	»	»	425	425
Belgique	229 906	120 482	117 696	468 084
Brésil	»	544	»	544
Canada	32 194	124 679	172 439	329 312
Danemark	»	9 720	»	9 720
Etats Unis	21 245	1 465	7 017	29 727
Etranger divers.....	»	37 333	34 452	71 785
Finlande	»	48 070	14 540	62 610
France divers.....	55 040	37 555	165 770	308 365
Grande-Bretagne	9 968	1 581	32 534	44 143
Grèce	»	»	14 600	14 600
Hollande	»	23 921	724	24 645
Iran	1 393	400	1 247	3 040
Israël	»	»	460	460
Italie	7 657	51 411	97 636	156 704
Japon	1 317	1 150	884	3 351
Koweït	»	6 000	»	6 000
Luxembourg	1 450	»	»	1 450
Norvège	»	»	9 360	9 360
Pologne	3 000	14 000	»	17 000
Portugal	»	»	18 653	18 653
Suède	14 522	21 036	34 500	70 058
Suisse	53 893	146 548	177 942	378 383
Tunisie	15 530	12 038	»	27 568
Yougoslavie	»	5 800	89 700	95 500
Droits dérivés.....	»	62 647	32 398	95 045
	497 752	1 041 492	1 209 900	2 749 144

INA

Statistiques relatives aux ventes d'émissions dans les pays étrangers à titre commercial.

PAYS	VENTES DES EMISSIONS 'fraîs techniques compris'.			PREVISIONS des ventes 1977.	Pour- cen- tage.	TOTAL des ventes par pays.	Pour- cen- tage.	POURCENTAGE des ventes par pays.			
	1975	Pour- cen- tage.	1976					Pour- cen- tage.	Année 1975.	Année 1976.	Année 1977.
Afrique du Sud			3 628,50	0,1	230 080	14,22	233 703,50	3,75		1,27	93,73
Alaska			16 740	0,6			16 740	0,2		100	
Allemagne	434 183,70	15,6	121 790,50	4,4	502 417	25,5	1 059 398,20	14	40,98	11,50	47,50
Andorre	19 560	0,7					19 560	0,25	100		
Autriche	7 055	0,2	75 440	2,7	23 400	1,2	105 895	1,4	6,66	71,24	22,69
Belgique	733 637	25,76	126 701,50	4,5	34 749	1,8	895 117,50	11,8	81,96	14,15	3,88
Bolivie					3 920	0,2	3 920	0,5			100
Canada	126 900,90	4,56	545 968	20,2	168 052,52	5,5	860 921,42	10,6	15,84	70,66	13,49
Espagne	259 993,25	9,34			17 640	0,9	277 633,25	5,7	93,6		6,4
Finlande	10 925	0,4	25 940	0,9			36 865	0,5	29,65	70,35	
Grande-Bretagne	2 534,25	0,09	3 648,50	0,2	34 156	2,3	62 335,75	0,8	4,06	9,06	26,87
Hollande	14 000	0,5	178 387	6,4	1 600	0,08	193 987	2,5	7,22	91,96	0,82
Hongrie	32 155	1,9	32 794	1,9	22 100	1,6	137 049	1,8	33,05	38,52	23,42
Iran			733	0,03	13 800	0,7	14 533	0,2		5,08	94,92
Israël			649,50	0,02			649,50		100		
Italie	20 413	0,7	380 092,80	13,5	64 700	3,3	465 115,60	6,1	4,39	81,70	13,91
Japon	136 017	6,75	21 409	0,8	61 740	3,1	271 357	3,6	69,29	7,96	22,75
Luxembourg					126 000	6,4	126 000	1,6			100
Mexique	139 469	4,69	15 059	0,5	10 584	0,5	156 103	2,1	23,58	9,64	6,73
Monaco					105 000	5,3	105 000	1,4			100
Norvège			9 000	0,3			9 000	0,1		100	
Pologne			12 800	0,5			12 800	0,2		100	
Portugal			145 177,50	5,2	25 220	1,3	170 397,50	2,1		85,20	14,50
Roumanie			20 000	0,7			20 000	0,2		100	
Suède	34 806	1,25	166 099,50	6,6	25 977,50	1,4	247 883	3,3	14,04	75,07	10,88
Suisse	592 184	21,23	709 661,61	27,85	353 431	17,9	1 736 276,61	22,8	34,30	45,22	20,48
Tchécoslovaquie	11 135	0,4	25 936	0,9	2 565	0,1	38 758	0,5	28,73	64,60	6,67
URSS	5 309	1,27			25 260	1,3	60 509	0,8	58,35		41,65
Uruguay	57 903,70	2,06					57 903,70	0,7	160		
USA	51 720	1,86	19 972,72	0,7	92 700	4,7	164 392,72	2,2	31,46	12,15	56,39
Yougoslavie			15 060	0,5	4 240	0,2	19 240	0,3		77,96	22,04
Total	2 722 936,80	100	2 804 227,63	100	1 971 292,02	100	7 559 056,45	100			
Versement à l'INA des pourcentage- des ventes sur coproduction					23 294,78						
Total					2 604 586,80						

ANNEXE IV

REPONSES DES PRÉSIDENTS DE SOCIÉTÉS DE PROGRAMME CONCERNANT LES SUITES DONNÉES AUX RAPPORTS PEYREFITTE ET CHAVANON SUR LA VIOLENCE

RADIO FRANCE

Le Président Directeur général.

Le 8 novembre 1977.

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu, par lettre du 18 octobre, me faire part de votre souhait de connaître les suites réservées par Radio France aux rapports Chavanon et Peyrefitte.

Dès la publication de ces rapports, à l'élaboration desquels des représentants de Radio France avaient eu l'occasion de participer, j'ai demandé aux directeurs de programmes d'engager une réflexion avec leurs collaborateurs, afin que, à la lumière de ces documents, chacun ait conscience de ses responsabilités à l'égard des problèmes de violence.

Il a été notamment recommandé d'apporter le plus grand soin à l'exposé des faits en liaison avec le phénomène en cause, afin de ne pas leur donner un caractère incitateur, voire attrayant.

En ce qui concerne la Commission Chavanon, il a été fait état de ses orientations dès qu'elles ont été rendues publiques (rapport remis au Premier Ministre le 18 novembre et approuvé par le Conseil des Ministres le 29 décembre).

Quant au rapport Peyrefitte, rendu public le 27 juillet 1977, il a donné lieu à plusieurs interventions de M. Peyrefitte lui-même (28 juillet, à huit reprises sur France Inter et France Culture). Il y est fait fréquemment référence. Ainsi le 8 octobre dernier, l'émission « Scénario du Futur » a été entièrement consacrée aux problèmes de la violence avec le concours de M. Leaute, directeur de l'Institut de criminologie, et de M. Fernet, directeur honoraire de la Police judiciaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur...

JACQUELINE BAUDRIER.

SOCIÉTÉ NATIONALE
TELEVISION FRANÇAISE 1

Le Président.

Paris, le 2 novembre 1977.

Monsieur le Sénateur,

Vous me demandez, dans votre lettre du 28 octobre, quelles observations je puis faire au sujet des recommandations contenues dans le rapport de la commission présidée par M. Alain Peyrefitte et concernant le problème de la violence par rapport aux médias.

Les recommandations 41 à 44 de ce rapport rejoignent très exactement les conclusions que j'avais tirées, dans deux de mes livres, d'une étude fondée sur les diverses enquêtes et recherches dont on peut disposer sur ce sujet.

J. m'applique donc, tout naturellement, à les faire appliquer, dans la mesure du possible, attirant notamment et avec insistance l'attention de mes collaborateurs les plus concernés sur le fait que les images de violence sont plus pernicieuses quand elles sont situées dans un contexte réaliste que lorsqu'elles font partie d'une œuvre de fiction. Tout récemment, par exemple, j'ai fait retirer de la programmation un reportage (affaire Mac Shane) que la télévision anglaise avait montré aux téléspectateurs et j'ai demandé à ce propos l'avis de mon Conseil d'Administration. Celui-ci a reporté la diffusion de cette séquence en l'entourant de grandes précautions (heure très tardive, mise en garde des téléspectateurs, commentaires adéquats).

Je vous prie, Monsieur le Sénateur...

JEAN CAZENEUVE.

ANTENNE 2

Le Président.

Paris, le 9 novembre 1977.

Monsieur

Par votre lettre en date du 18 octobre 1977, vous me demandez de vous faire connaître les suites que notre Société a données aux rapports des Commissions Peyrefitte et Chavanon.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des réflexions contenues dans le rapport issu des travaux de la Commission présidée par M. Alain Peyrefitte.

Quant au rapport établi par la Commission Chavanon, notre conseil d'administration a décidé de mettre en application l'ensemble des mesures préconisées dans ce document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur...

MARCEL JULLIAN.

FRANCE REGIONS

FR 3

Le Président.

Paris, le 24 octobre 1977.

Monsieur le Sénateur.

Par lettre du 18 octobre 1977, vous m'avez demandé de vous faire connaître les suites données par le conseil d'administration de la Société FR 3 aux recommandations des rapports sur la criminalité et la violence remis par les commissions présidées respectivement par MM. Peyrefitte et Chavanon.

En ce qui concerne le rapport du groupe de réflexion sur les problèmes posés à l'information par la violence (rapport Chavanon), le conseil d'administration a examiné, dans sa séance du 12 juillet 1977, les conclusions des commissaires et demandé que les principes et les règles qui y sont posés soient appliqués par la Société. Je vous communique, ci-joint, l'extrait du procès-verbal correspondant.

Le rapport du comité d'études sur la violence, la délinquance et la criminalité, présidé par M. Alain Peyrefitte, n'a pas été officiellement adressé aux sociétés de programme. Comme vous le savez, un comité d'application du rapport vient d'être institué, qui sera chargé d'étudier et de proposer des mesures concrètes traduisant les recommandations du rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur...

CLAUDE CONTAMINE

Rapport de M. Chavanon sur la violence.

Le Président fait connaître les conclusions du rapport du groupe de réflexion sur les problèmes posés à l'information par la violence et il suggère que les principes et les règles qui y sont posés soient appliqués par les responsables et les journalistes de la société.

M. Capuccio demande que le Syndicat national des journalistes soit préalablement consulté. S'agissant des recommandations qui ont été élaborées dans un groupe de travail où figuraient des journalistes et qui ont fait l'objet d'une large consultation entre les différentes Sociétés de Radio et de Télévision, la majorité des administrateurs demande que les conclusions du rapport soient adressées aux directeurs régionaux et chefs de service.

ANNEXE V

APPLICATION DU DROIT DE REPONSE A LA RADIODIFFUSION-TELEVISION EN 1976 ET 1977

1 Procédures de droit de réponse au stade des Sociétés de programme.

SOCIETES DE PROGRAMME	NOMBRE de requêtes.	DECISIONS DU PRESIDENT	
		Positives.	Négatives.
ANNÉE 1976			
TF 1	7	2	5
A 2	14	7	7
FR 3	3	2	3
Radio France	8	2	6
Totaux	32	11	21
ANNÉE 1977			
TF 1	5	1	4
A 2	10	3	7
FR 3	3	1	2
Radio France	6	1	5
Totaux	24	6	18

2° Requêtes dont la Commission nationale de droit de réponse a été saisie.

ANNEES	NOMBRE DE REQUETES positives.	REJETS
1976	7	5
1977	1	0

ANNEXE VI

NOTES D'ANALYSE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES SOCIÉTÉS ET ORGANISMES DE RADIO ET TÉLÉVISION

SYNDICAT NATIONAL
DES JOURNALISTES FORCE OUVRIÈRE
DE L'AUDIOVISUEL

*Confédération internationale des syndicats libres.
Fédération internationale des journalistes.*

Rapport sur la radio et la télévision.

La question que l'on peut se poser actuellement est la suivante : *le monopole a-t-il vécu ?* On s'aperçoit qu'il est bafoué et que l'on se dirige vers son abandon.

L'autonomie des gestions reste un leurre et une hypocrisie. La tutelle gouvernementale continue de peser lourdement sur la vie quotidienne des Sociétés. La qualité des programmes de télévision s'est dégradée.

On ne peut admettre que des sondages puissent diriger la programmation. La programmation de la télévision se fait dans la plus grande anarchie. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il est indispensable de créer un organisme qui permettrait aux Sociétés de mettre au point une « grille » revisable tous les six mois.

L'autonomie toute relative des Sociétés conduit à des conflits financiers (TV contre SFP) et des conflits de compétences, notamment en ce qui concerne Radio France et FR 3, à propos aujourd'hui des radios régionales, et demain dans le cadre de la création des radios locales.

FR 3

La situation des personnels au sein de FR 3 demeure paradoxale : il s'agit d'une société ayant la charge de « la gestion et du développement des centres régionaux de radio et de télévision », mais qui est sans cesse en butte à des difficultés techniques, financières et sociales.

La promotion des « régions » demeure un mythe puisque les responsables régionaux (directeurs régionaux, chefs de service, chefs de BRI) sont toujours désignés par Paris.

Les vingt-trois centres d'actualité télévisés, les vingt-neuf centres de radiodiffusion vivent chichement tant sur le plan des moyens techniques que sur celui du nombre et de la formation des personnels.

Nous exigeons une concertation plus étroite avec la Direction générale en matière de gestion des régions et une lutte au plus haut niveau pour que soit confiée aux journalistes de FR 3 l'exclusivité audiovisuelle de l'information régionale sur tout le territoire nationale, métropole et outre-mer, ce qui ne serait que justice, les autres Sociétés ayant seules le droit d'emploi de journalistes à l'étranger.

FRANCE INTER

De réels efforts ont été entrepris qui permettent aujourd'hui de mieux lutter contre les postes périphériques. Toutefois, on peut regretter le « parisianisme » abusif de certains magazines, l'outrance et l'agressivité d'une émission de grande écoute, l'étiollement d'une émission qui semble avoir fait son temps malgré les efforts de son producteur.

FRANCE CULTURE

Dès le début de la réforme, FO avait exprimé des réserves. Comme dans l'architecture, il semble que beaucoup de producteurs et d'animateurs aient d'abord voulu se faire plaisir.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Le succès de la chaîne Sud est incontestable. Le lancement de la chaîne Est a été réalisé grâce à un vote de crédits du Sénat en 1976. Manque de personnel qualifié, crédits insuffisants. Il serait regrettable cette année de créer une autre chaîne. *Les nouveaux crédits qui pourraient être attribués devraient être attribués à la chaîne Est.*

Nous pensons que certains problèmes évoqués pourraient trouver une solution grâce à une modification de la loi d'août 1974.

Le Syndicat FO de l'Audiorisuel.

SNJ

Fédération de l'Audiorisuel.

En défendant le projet de réforme de l'ORTF devant votre assemblée en juillet 1974, le porte-parole du Gouvernement résumait à plusieurs reprises les trois objectifs essentiels à ses yeux de la réforme de la Radio-Télévision.

Autonomie, concurrence, qualité. Sur ces trois points, l'échec est aujourd'hui patent : « factice autonomie de sociétés indépendantes les unes des autres, liées par une égale perméabilité » aux pressions du pouvoir.

Concurrence sauvage, coûteuse et insatisfaisante pour les téléspectateurs qui fait souhaiter aujourd'hui aux voix les plus diverses la création d'un organisme de coordination.

Qualité battue en brèche pour les innombrables feuilletons « passe-partout », la préférence de films de série B et le recul de la création originale.

Ce constat n'est pas une surprise ; sa logique apparaissait clairement à travers les trente-quatre articles de la loi du 7 août.

L'ensemble des remarques adressées l'an passé par le SNJ au rapporteur demeure parfaitement d'actualité et l'essentiel des problèmes alors soulevés n'ont toujours pas reçu de solution. Plutôt que de développer à nouveau les mêmes observations, il nous paraît plus utile de revenir tour à tour pour les journalistes, l'information et le public l'axe essentiel qui motive nos inquiétudes ou nos propositions.

A. — *Les journalistes.*

Contrairement à son prédécesseur, Valéry Giscard d'Estaing avait affirmé dès le début de son septennat que les journalistes de la Radio-Télévision étaient des journalistes comme les autres ». Ce principe n'est pas encore passé dans les faits. Après plus de cinq ans de discussions, les patrons de presse ont accepté, en novembre 1976, de signer une nouvelle convention collective des journalistes. Depuis un an, les Directions de Radio-Télévision se refusent toujours à appliquer ce texte dans les sociétés issues de l'ORTF.

B. — *L'information.*

Pressions et répressions se multiplient pour mettre au pas les rédacteurs et orienter le contenu de l'information.

A FR 3, des inspecteurs généraux enquêtent sur les comportements des journalistes. Des dossiers sont « montés » de toutes pièces pour sanctionner des confrères, comme ce fut le cas dans l'affaire Balit qui a provoqué une grève des journalistes de FR 3.

A Antenne 2, la direction a entrepris l'établissement de fiches sur la rentabilité individuelle des journalistes. Ce qui est à la fois un non-sens professionnel et un moyen de pression inadmissible.

Ce fut l'un des motifs de la grève du 24 octobre des journalistes d'Antenne 2.

A Radio France, le SNJ a mis en évidence les liens privilégiés qui existaient entre la société et des officines de propagande gouvernementale, comme l'Association pour la démocratie, allant jusqu'à l'utilisation des studios de Radio France par des animateurs de l'Association. Ces liens n'ont pas cessé et, à chaque tournée ministérielle en province, cette officine continue de se faire le tremetteur pressant entre les membres du Gouvernement et Radio France.

A TF 1, une affaire récente a montré que la direction de l'information n'hésitait pas à se faire l'auxiliaire zélé de la police, remettant en cause une cloison étanche qui doit exister entre information et répression, si le journaliste veut conserver en toute circonstance la confiance du public.

C. — *Le public.*

De multiples signes ont montré ces derniers mois que s'intensifiaient les besoins nouveaux d'expression locale ou communautaire. Il n'est pas inutile de rappeler sur ce point la position du SNJ.

Dans le domaine de l'audiovisuel, pour satisfaire au droit à l'information des publics et au droit à l'expression, y compris des minorités, et pour donner la pleine mesure des possibilités techniques existant en matière de télédistribution, de vidéo-animation et de radios locales, il est urgent de se préoccuper de l'essor des nouvelles techniques : le SNJ souhaite que les solutions envisagées passent par la défense d'un service public régénéré, décentralisé et profondément transformé.

Un statut juridique de droit public pourrait être mis en chantier pour interdire aux intérêts privés de s'emparer des moyens modernes de communication et d'expression et au pouvoir politique de l'utiliser à des fins partisans.

Un financement public et parapublic devrait présider à la mise en place des télévisions et radios locales.

Le SNJ estime que la complémentarité des moyens audiovisuels et de la presse écrite doit contribuer à vivifier le tissu informatif, communicatif et expressif de tous les courants de pensée de la vie politique, culturelle et sociale du pays, à tous les niveaux : national, régional, local et communautaire.

Une alliance privilégiée avec les grands quotidiens régionaux pour la création de radios locales irait totalement à l'encontre de ces objectifs et ne ferait que conforter les flux monopolistiques de l'expression régionale.

Les émissions vers l'étranger.

On se trouve à nouveau confronté aux vieux démons de l'ORTF : l'absence d'adéquation entre les missions définies et les moyens débloqués en hommes et en crédits pour les assumer. Cette distorsion est particulièrement flagrante en ce qui concerne la création de la chaîne Est à RFI (Radio France Internationale).

Nous avons toujours exprimé l'importance que nous attachions au développement des missions de RFI, si gravement amputées en 1974. Il serait regrettable que cette extension se fasse dans de mauvaises conditions qui, une fois de plus, donnerait demain des arguments à ceux qui voudraient la remettre en cause.

SYNDICAT DES CADRES
DES ORGANISMES DE RADIO
ET DE TELEVISION

*Mémoire pour Monsieur le Sénateur Cluzel,
rapporteur spécial de la Commission des Finances du Sénat*

Les difficultés que nous signalions l'an dernier dans le fonctionnement des Organismes de Radio-Télévision issus de l'ORTF demeurent inchangées.

Rappelons qu'il s'agissait :

— de la qualité des programmes et de la recherche d'une politique de création, menacées par un financement insuffisant en regard des charges pesant sur le service public :

— du danger que présentait pour TF 1 et A 2 un financement provenant à plus de 50 % des ressources publicitaires :

— des charges imputées sur les recettes de la redevance Radio-Télévision et qui devraient être supportées par le budget de l'Etat. Les récents attentats de Bastia et de Pré-en-Pail vont encore majorer ces charges d'une façon inquiétante si la politique suivie jusqu'à présent n'est pas modifiée :

— de la fiscalité très lourde :

— de l'absence d'une politique commune de gestion des cadres.

Depuis, certaines difficultés tenant à l'inadaptation des nouvelles structures aux objectifs fixés par la loi du 7 août 1974 et aux situations conflictuelles qui en résultent, se sont affirmées.

Il n'est pas question pour nous de préconiser un retour à la centralisation antérieure, mais le besoin de renforcer la coordination nous paraît nécessaire.

Il s'agit essentiellement :

1 De l'harmonisation des programmes.

Pour la Télévision.

L'expérience montre que les réunions périodiques des présidents des Sociétés nationales de Télévision pour assurer cette harmonisation sont très insuffisantes. Il conviendrait dans l'immédiat de créer une commission composée des responsables de la programmation dans ces sociétés avec pour objectif de répondre aux besoins d'un public très divers.

Pour la Radio.

Une coordination apparaît indispensable entre Radio-France, responsable des chaînes nationales, et FR 3 chargé des programmes régionaux. Trop souvent, les programmes ne sont pas prévus pour permettre les « décrochages » régionaux des émissions qui sont ainsi purement et simplement coupées en plein déroulement !

Une commission devrait également être constituée et réunie aussi souvent qu'il sera nécessaire.

Cependant il est possible que de telles réunions ne règlent pas ce problème de façon satisfaisante jusqu'à ce qu'une réforme de structure intervienne.

2 De la répartition des ressources.

La situation actuelle d'affectation à TF 1 et A 2 des recettes des annonces diffusées par chacune de ces deux sociétés revêt à nos yeux deux inconvénients majeurs :

— la politique des programmes se trouve conditionnée par la publicité :

— une incertitude grave pèse sur les ressources de ces deux sociétés qui sont financées pour plus de 50 % par la publicité.

D'une façon générale, il y a distorsion entre le caractère à long terme de certains des objectifs à atteindre par les différents organismes, en particulier en matière d'investissement (y compris les stocks d'émissions) et le caractère annuel des ressources, qu'il s'agisse de la redevance, prévisible, ou de la publicité, plus incertaine.

Une répartition des ressources publicitaires dans les mêmes conditions que la redevance, équilibrerait les risques de baisse de ces ressources entre les différents organismes de la RTF et diminuerait l'influence de la publicité sur les programmes des deux premières chaînes.

3 L'incohérence fréquente entre les contraintes imposées et les moyens disponibles.

Les obligations de créations originales, qui rencontrent l'adhésion générale, ne peuvent être tenues que dans un cadre financier adapté. Il apparaît trop souvent que des engagements sont pris par les autorités de tutelle et imposés aux sociétés sans que les conséquences financières en aient été mesurées. Retablir la cohérence dans ces domaines nous semble indispensable.

4 Des rapports entre les Sociétés de programmes et la Société française de production.

Le sous-emploi des moyens de cette Société prend des proportions inquiétantes, ce qui ne manque pas de provoquer un malaise dans le personnel.

Il ne faudrait pas que, dans cette situation, une augmentation des commandes aux Sociétés de production privées ne les incite à développer leurs équipements, alors que ceux de la SFP ne seraient que partiellement utilisés.

Il nous apparaît que les Sociétés de programmes devraient être financièrement impliquées dans la gestion de la SFP, dans des conditions à déterminer, qui pourraient, par exemple, prendre la forme d'une groupement d'intérêt économique ou d'une filiale.

5 Réglementation du personnel.

Cette réglementation est différente :

- statuts pour TDF et INA,
- conventions collectives pour les Sociétés de programmes et la SFP.

Or, la mobilité qui s'avère indispensable pour les personnels des différents organismes de la RTF, le fait qu'ils sont souvent amenés à travailler en commun, rendent très souhaitable une réglementation commune :

- classification ;
- niveau de recrutement ;
- formation professionnelle ;
- rémunérations ;
- indemnités ;
- conditions de travail, etc..

étant bien entendu que la gestion reste l'affaire de chaque organisme.

Pour le problème techniques, une commission a été créée pour effectuer la coordination nécessaire. Nous préconisons une solution identique pour la réglementation du personnel. Par ailleurs, les recrutements de personnels ayant des caractéristiques très proches pourraient être organisés en commun, ce qui éviterait d'avoir à examiner plus de 1 000 dossiers de candidatures (le cas s'est présenté récemment) pour pourvoir deux emplois de cadres administratifs !

Les points suivants sont également à signaler :

Non-représentation des cadres aux conseils d'administration.

Les conseils d'administration comprennent des représentants du personnel, en nombre d'ailleurs insuffisant, mais pas de représentants des cadres *ès qualité*.

Nous pensons que c'est là une lacune grave, contraire à la politique de participation des cadres annoncée par le Gouvernement.

Cette non-participation a été, en 1977, étendue à l'ensemble du personnel en ce qui concerne les accords de salaires pour lesquels aucune négociation n'a été ouverte dans les organismes issus de l'ORTF.

Radios locales.

Si celles-ci devaient être autorisées, nous pensons que leur fonctionnement devrait être subordonné à deux conditions essentielles :

a) Les installations d'émission sont la propriété de TDF, qui est également chargé de leur exploitation. TDF est, en effet, le gérant des bandes de fréquence de radio et, si l'on veut éviter de se trouver dans une situation « à l'italienne », intolérable, il doit non seulement attribuer les fréquences et les puissances d'émission (puissance installée, puissance apparente rayonnée, éventuellement diagramme de rayonnement), mais veiller à leur respect à l'installation et pendant l'exploitation.

b) Dans les structures actuelles, les programmes diffusés par les radios locales doivent l'être sous la responsabilité de Radio France ou de FR 3.

Dans le cas d'une réforme des structures, il serait souhaitable d'avoir un seul organisme responsable.

SYNDICAT NATIONAL
DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
(FÉDÉRATION NATIONALE DU SPECTACLE)

Vous nous avez invités comme l'année précédent à venir vous exposer nos réflexions sur les budgets des Sociétés de Radio et de Télévision françaises.

La situation ne s'est pas améliorée par rapport à l'année passée. La dégradation se poursuit et il est vraisemblable que l'année prochaine, si des mesures ne sont pas prises en conséquence, nous constaterons une fois de plus une nouvelle dégradation.

L'amélioration du budget global des ORTF est constante, toutes les sociétés ou établissements publics ont réalisé des bénéfices l'année passée à l'exception de la SFP et de l'INA, placés comme vous le savez dans des conditions particulières.

Les arguments avancés en 1974, pour justifier l'éclatement de l'Office de Radio et de Télévision françaises étaient entre autres la plus grande indépendance des sociétés de programmes. La concurrence entre les chaînes instituée devait permettre une amélioration de la qualité des programmes ; par ailleurs les mesures préconisées devaient mettre fin à la gabegie du monstre ORTF, soit-disant ingouvernable selon les initiateurs de la loi du 7 août 1974.

Le bilan est hélas négatif. Le volume et la qualité des programmes français sont en constante régression, la mission de l'ORTF, Informer - Cultiver - Distraire, devient toute relative, aucun organisme de coordination officiel n'existe.

Les programmes, pour l'essentiel, sont composés par un volume de plus en plus important de productions étrangères notamment américaines et de débats insipides lassant le public.

Nous sommes la Radio et la Télévision de l'insignifiance.

Si c'était le but recherché, il est atteint. Mais en tant que citoyen ou syndicaliste on ne peut pas rester passif devant l'abandon. On ne peut parler d'indépendance nationale quand un pays qui a les capacités de répandre sa propre culture, véhicule à longueur d'antenne la culture d'une nation puissante et cela dans des proportions alarmantes.

La jeunesse française est marquée et le sera de plus en plus par les feuilletons et les films américains. Est-ce la mission de la Radio et de la Télévision françaises ?

L'indépendance des Sociétés de Radio et de Télévision françaises est une hypocrisie. Les décisions concernant les sociétés ou établissements publics de l'ex-ORTF sont prises à Matignon tant en matière de fonctionnement qu'en matière de convention collective.

Il faut mettre fin à cette hypocrisie et avoir le courage de coordonner les objectifs nationaux. Il faut également instituer une convention collective commune afin de légaliser la situation. Il vaut mieux une mobilité contrôlée que d'assister au racket d'agents d'une société à une autre, ce qui pénalise les sociétés les plus vulnérables.

Les chaînes puisent à la SFP et à Radio-France des techniciens ou des professionnels qualifiés pour lesquels les frais de formation ont été assumés par d'autres sociétés.

Le malaise dans les sociétés est généralisé. Les conventions collectives négociées dans des conditions ahurissantes avec une date butoir fixée arbitrairement au 31 décembre 1975 ont fait l'objet de dénonciations ou de révisions par les syndicats représentatifs.

A la SFP le manque d'obligations rigoureuses en ce qui concerne le volume et la planification des émissions commandées par les chaînes de télévision est une des causes de ses difficultés.

Si des décisions sur le volume et la nature de la production ne sont pas prises rapidement, l'emploi des personnels sera remis en cause. La SFP a un potentiel de production important et la qualification des professionnels permet de fournir des émissions élaborées que pourraient nous envier bien des télévisions sur le plan international. On ne peut pas parler de production télévisuelle nationale si l'outil qui peut la réaliser est bradé.

L'INA, conçu à l'origine pour être une référence de service public de la Radio-Télévision, n'a pas été doté des moyens de sa mise en place (effectif, immeubles, garanties quant à l'exercice de ses missions).

Les qualifications des personnels de la Radio-Télévision sont remises en cause à terme par une activité parcellisée de la formation professionnelle qui interdit toute politique d'ensemble.

Les diverses activités internationales sont réduites à des opérations d'assistance commerciale étant donné l'appauvrissement de la politique nationale d'expression audiovisuelle.

Les archives sont touchées du même mal : elles enregistrent la baisse de production nationale et le vieillissement du patrimoine.

L'élargissement des activités de l'INA à l'audio-visuel est réduit à un soupoudrage d'initiatives où le label ne remplace pas le manque évident de moyens : financement que devraient développer normalement les affaires culturelles.

La situation actuelle amène le détournement du potentiel hérité de l'ORTF et du financement redevance à l'usage d'objectifs nationaux qui justifierait un financement d'Etat.

La référence de Service public national de Radio-Télévision reste à mettre en place, elle nécessite des moyens et la situation financière des sociétés de programme montre qu'ils existent.

Des possibilités de développement important existent dans le domaine de l'audio-visuel et l'INA ne peut répondre à la demande à cause du blocage autoritaire de la tutelle pour toute demande de moyens nouveaux.

Nous attirons votre attention sur la situation de la société Radio France dotée depuis le 1^{er} janvier 1975 de son budget propre ; elle a réalisé en 1975 et 1976,

15 millions de francs de bénéfice avoué. Mais cette situation financière n'est que le résultat d'une politique de stagnation voir de récession quant aux conditions dans lesquelles est élaborée la production radiophonique.

En effet, une politique immobilière aberrante fait qu'aujourd'hui les locaux que s'est réservés Radio France sont si insuffisants que la société envisage de construire un nouveau bâtiment.

Dans un même temps une politique de personnel malthusienne notamment, en ce qui concerne la production, a provoqué une désorganisation de celle-ci.

Les tarifs anarchiques des cachets payés aux producteurs, ont créé, notamment sur la chaîne France-Musique, une catégorie de producteurs payés misérablement : c'est d'ailleurs cette conjonction de manque de locaux, d'insuffisance de personnels qualifiés et de sous-paiement généralisé des producteurs de France-Musique qui a été un des détonateurs de la grève des producteurs du mois de juillet dernier et qui est une des causes de la crise que traverse actuellement France-Musique.

D'autre part, en ce qui concerne les orchestres, les parités de rémunérations existant autrefois entre l'Orchestre national et les autres orchestres comparables, comme l'Orchestre de Paris, n'existent plus. Le retard pris par Radio France risque, à terme, de porter préjudice à ses orchestres par le départ des meilleurs éléments vers des orchestres mieux rémunérés.

Par ailleurs, indépendamment des difficultés rencontrées sur le plan professionnel, la répartition du patrimoine social pose le problème de la gestion des œuvres sociales, or, il est évident que là aussi l'éclatement de l'ORTF représente une perte d'énergie et de moyen qui pèsent lourdement sur les budgets des comités d'entreprise et d'établissements.

Près de trois ans après l'éclatement de l'ORTF les prévisions de notre organisation se révèlent malheureusement exactes, il faut bien le constater.

Il apparaît indispensable de définir une politique globale de la Radio et de la Télévision française, de développer le volume de production nationale à cet effet, il faut créer un organisme de coordination et négocier dans les meilleurs délais une convention collective commune dans l'intérêt de la mission de service public que les différentes sociétés ou établissements doivent assurer.

SYNDICAT UNIFIÉ DE RADIO
ET DE TÉLÉVISION ·CFDT·

Quelques remarques au sujet de la Radio-Télévision nationale.

Globalement nous maintenons notre analyse antérieure que l'on peut résumer en disant que l'organisation et les principes de fonctionnement actuels de notre Radio-Télévision sont purement et simplement antinomiques avec la mission de service public qui est la sienne.

C'est pourquoi nous nous limitons, à l'occasion de ce débat budgétaire, à souligner les évolutions constatées depuis l'an passé et à proposer quelques remèdes.

1 Les finances.

Si, à l'exception de la SFP, tous les organismes issus de la loi du 7 août ont exécuté leurs exercices 1975 et 1976 au bénéfice, l'exercice 1977 risque fort d'être beaucoup moins positif, et l'année 1978 sera l'année des difficultés.

Les Sociétés de programmes de télévision ont dû renoncer à un certain nombre d'objectifs nouveaux, en différer d'autres. TDF équilibre des investissements parfaitement improductifs mais nécessaires (réémetteurs) par un recours à l'emprunt cumulé avec une ponction sur les réserves à hauteur de 60 millions de francs.

TDF étant essentiellement financé par les Sociétés de programmes, il est évident que cet endettement, qui en appelle d'autres, pèsera sur ces dernières.

Quand à la SFP nous estimons que l'échec de cette expérience est consommé.

— 67 millions de francs de pertes en deux exercices (bilan au 31 décembre 1976) ;

— 80 millions de francs de dettes à long terme auxquels vont venir s'ajouter celles de la construction des studios de Bry-sur-Marne :

— un écart négatif entre les dettes à court terme et les créances au 31 décembre 1976 qui témoigne des difficultés de trésorerie permanentes de cette Société :

— un exercice 1977 qui s'annonce également en déficit.

Il est donc démontré que cette entreprise ne peut trouver, ou retrouver son équilibre qu'avec les commandes des Sociétés de programmes de télévision.

Or, ces dernières ont recours de plus en plus au secteur privé ou mixte, aux coproductions voire au financement de productions cinématographiques en « dessous de table ».

2 Les programmes.

A notre sens et sous la réserve traditionnelle des exceptions, la politique des programmes nous paraît, sur l'ensemble des trois réseaux :

a) Faire une part beaucoup trop importante à la diffusion de longs métrages commerciaux, mal adaptés à la télévision, et ce, au détriment de la création télévisuelle.

b) Normaliser la gestion du personnel par la négociation d'une convention collective servant de cadre et de référence communs à l'ensemble des organismes issus de la loi du 7 août.

Il est à noter en effet, que la juridiction sociale ignore totalement le secteur d'activité constitué par la Radio-Télévision. De ce fait, il s'avère impossible à l'Education nationale ou à l'Institut national de l'Audiovisuel de mettre en place des formations spécifiques à nos professions, lesquelles sont même ignorées des ASSEDIC.

Cela permettrait en outre de limiter une dispersion professionnelle sans commune mesure avec celle de l'ORTF pourtant critiquée en son temps.

c) Particulièrement conservatrice, ceci explique cela, du fait de l'absence d'une volonté créatrice et de recherche de talents nouveaux.

3 Quelques propositions pour l'immédiate.

a) Créer un organisme de coordination pour normaliser et rationaliser l'ensemble du système. Notamment assurer la viabilité de la SFP :

b) Normaliser la gestion du personnel par la négociation d'une convention collective « Cadre » pour l'ensemble des organismes soumis à ce régime juridique dans un premier temps :

c) Installer des collectifs de programmes pluralistes.

Paris, le 3 novembre 1977

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE
DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION

Dès août 1974, FO avait déclaré que la loi, bâclée en une semaine d'été, votée à la sauvette malgré l'hostilité de tous les salariés de l'ORTF, ne pouvait qu'être préjudiciable au Service public de la Radio et de la Télévision et à ses personnels.

Le renouvellement des présidents des Sociétés et Etablissements amène notre organisation à un certain nombre de réflexions.

Tout d'abord, nous déplorons la disparition du Ministre de tutelle car sans mettre en cause la compétence et la bonne volonté des fonctionnaires chargés du

problème de l'audiovisuel, la disparition de ce ministère a privé d'interlocuteur véritablement responsable les parlementaires, les syndicalistes et la presse spécialisée. La place de l'audiovisuel dans notre société mérite le rétablissement de ce poste.

Nous réclamons une réforme du financement des chaînes — que les ressources de la publicité et la redevance ne soient plus diversifiées — et que la répartition se fasse non plus en fonction de l'équation actuelle dont les paramètres sont plus que contestables. La recherche du plus haut taux d'écoute ne peut qu'amener la dégradation des programmes, la démagogie et la facilité.

En outre, il faudrait refondre les cahiers des charges et donner les mêmes chances aux chaînes de télévision tout en assurant une véritable harmonisation des programmes.

De par leur activité, chaque société à ses problèmes.

TDF

Il semble qu'actuellement la sécurité des émetteurs et réémetteurs soit le grand problème — et qui plus est très difficile à résoudre — la protection ne doit nuire ni à l'environnement ni à la population. Et un corps de surveillants pour 2300 points d'émissions serait une charge écrasante pour TDF.

A notre avis, cette question est du ressort de la sécurité publique et donc du domaine de compétence des préfets ou de la gendarmerie.

Il y a tout lieu de se réjouir de la politique d'expansion de TDF ; cela prouve que le label Qualité France a une meilleure réputation à l'étranger que dans l'Hexagone. et pourtant la concurrence est acharnée dans ce domaine de pointe.

INA

Créé à la sauvette, l'INA a de nombreux problèmes, tout d'abord de personnel. Les effectifs sont dramatiquement insuffisants au vu des missions confiées à cet établissement public. Ensuite de ressources. L'avenir nous paraît sombre. Que va devenir la formation professionnelle et quelle est la place de la recherche dans les structures actuelles de la Télévision ?

TF 1 ET A 2

L'absence de création originale, l'invasion des séries américaines et des variétés médiocres posent le problème de la création originale qui a quasiment disparu de nos écrans.

La disparition des images au profit du bavardage (tribune, table ronde, etc.) qui petit à petit transforme nos récepteurs en appareils de radio à images, devient inquiétante.

Les féodalités de certains producteurs et réalisateurs — et les va-et-vient poste périphérique - chaîne de télévision de certaines personnes — sont inadmissibles.

Enfin, les relations devraient être redéfinies avec la SFP de façon à assurer une politique de création originale en France, assurant l'emploi des créateurs et interprètes de l'audio-visuel et par là même l'expansion de leur profession. Cette politique permettrait aussi la garantie du plein emploi des personnels de la Société française de Production n'en déplaisent aux intérêts de ceux qui rêvent à haute voix de chaînes privées avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la qualité des programmes et l'avenir de la presse écrite privée ainsi d'une partie de ses ressources publicitaires.

FR 3

Plus le temps passe et plus on se rend compte des problèmes de cette chaîne, véritable ORTF en miniature.

Tout d'abord, le cahier des charges de cette société doit être revu. Il y a trop de films. Nos camarades du cinéma crient au secours, cette débauche d'images est en train de tuer ce qui restait du cinéma français, avec ses conséquences tant sur le plan culturel que sur celui de l'emploi des professionnels.

Les productions de FR 3 sont souvent remarquables. Pourquoi y en a-t-il si peu ? Pourquoi FR 3 ne peut-il ni diffuser des sports, ni posséder de bureaux à l'étranger ? Pourquoi priver cette chaîne de tous ces atouts qui en feraient une chaîne de programme à part entière.

Le financement de FR 3 est également à revoir, ses investissements sont particulièrement lourds : vingt-trois centres d'actualités télévisées, les directions régionales et les Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer à rééquiper ou à construire (l'ORTF les avait tant négligés).

Les personnels sont soumis aux suggestions les plus variées, cette polyvalence devrait être rémunérée à son juste prix. Mais la tutelle ne fait aucune différence avec les chaînes parisiennes, et enfin que dire des charges dues aux structures sociales de cette société, aucune commune mesure avec les autres.

RADIO FRANCE

Le démantèlement de l'ORTF a permis à la Radio de ne plus être la parente pauvre de la Télévision. Les programmes se sont améliorés, surtout ceux de France-Inter qui rivalisent avec ceux des postes périphériques.

France Culture conserve sa fidèle clientèle mais on peut lui reprocher son élitisme.

France Musique. Dès le début de la réforme, FO avait exprimé ses plus vives réserves, nous étions à l'époque le reflet d'une majorité d'auditeurs désorientés et mécontents. Le modernisme et l'exotisme provocateurs ne répondaient pas à l'attente des auditeurs. La Direction de cette chaîne devait par la suite tenir compte de ces remarques et on peut dire qu'actuellement jamais elle n'a eu autant d'audience.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Quelle honte de voir la place de la France en matière de radio ! Nous faisons figure de sous-développés à côté de la Deutsche Welle ou de la BBC. Quand la France se donnera-t-elle les moyens d'avoir une radio internationale digne de ce nom ?

La réforme n'a rien donné de positif.

- la politique immobilière est toujours aussi aberrante ;
- malgré l'accroissement des ressources, les programmes se sont dégradés, l'image de marque : Télévision française a quasiment disparu ;
- les personnels ont perdu en perspective de carrière et en garantie d'emploi (la SFP est tout particulièrement menacée) ;
- la tutelle est toujours aussi lourde (le Premier Ministre est devenu juge et partie).

Enfin, nous déplorons l'absence totale de la part du Gouvernement d'une véritable politique de l'audio-visuel. De temps à autre on nous dit que le Chef de l'Etat s'inquiète lui-même du programme. Certes, il existe bien un Haut Conseil de l'Audio-visuel, mais ses délibérations sont à ce point discrètes qu'elles ne sont guère connues.

Quand abordera-t-on le problème de fond ?

ANNEXE VII

LE SYSTEME DE TARIFICATION DE LA SOCIETE FRANÇAISE DE PRODUCTION (SFP) ET SON PLAN DE CHARGE EN 1977

Le système de tarification de la SFP.

La SFP publiée à l'intention de ses partenaires un barème applicable tant aux sociétés de programme qu'aux clients extérieurs, et valable aussi bien pour les prestations de service que pour les commandes de production.

I. — CALCUL DES TARIFS DE LA SFP

Les tarifs du barème SFP sont fixés par rapport à ceux pratiqués par la concurrence. Les prix des différentes prestations sont en effet ajustés aux tarifs du secteur privé et du marché international, certains même sont inférieurs aux tarifs internationaux (cf. étude comparative jointe en annexe).

Une étude récente a confirmé que la SFP doit atteindre dans ses différents secteurs un taux d'activité optimale d'au moins 80 %, pour réaliser son équilibre financier sur la base des tarifs concurrentiels ainsi fixés. Cette recherche d'équilibre des différentes cellules contraint la Société à recourir à une planification très serrée : un taux d'activité de 80 % est une limite difficile à dépasser compte tenu des contraintes inévitables pour enchaîner la fabrication des différentes productions.

Les tarifs de la SFP sont toujours calculés aux conditions économiques en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année et n'anticipent jamais les éventuelles hausses de salaires et de prix qui peuvent intervenir en cours d'année. Ce fut le cas pour 1975 et 1976, année pour laquelle l'éventualité d'une révision des barèmes 1976 en cours d'année avait été annoncée aux sociétés de programme dès le mois de janvier étant donné la conjoncture et les risques de dérapage que l'on pouvait craindre pour cette période.

En fait, cette révision fut différée en raison, notamment, des négociations en cours avec TF 1 et A 2 pour la conclusion des conventions qui nous lient désormais à ces deux organismes.

Pour 1977, les tarifs ont été établis aux conditions économiques du 1^{er} janvier 1977 et n'anticipent aucune hausse de prix ou de salaires pouvant intervenir ultérieurement.

La hausse des tarifs est inférieure à ce que la SFP avait initialement prévu : les nouveaux barèmes ont cependant conduit à un taux de glissement pondéré de 6,85 % par rapport aux barèmes 1976, et intègrent dans les cas les plus défavorables pour la clientèle, la simple évolution des prix et des salaires constatée au cours de l'année 1976.

Ainsi :

— en ce qui concerne le coût du personnel, le taux de glissement est de 12 %. Il provient de l'alourdissement de la masse salariale dû à la hausse des salaires, au rehaussement du plafond de la sécurité sociale et à l'augmentation du taux des cotisations patronales. Ce glissement est cependant inférieur au taux d'accroissement des charges salariales au cours de l'année 1976 (accroissement de la masse salariale compris selon les différentes catégories entre 11,59 % et 12,96 %).

De plus, les tarifs de personnel proposés par la SFP à ses clients importants restent inférieurs aux barèmes de base des entreprises prestataires pour la télévision homologués par la direction de la concurrence et des prix.

— en ce qui concerne les moyens, il faut noter que la SFP reconduit et intensifie sa politique d'incitation à l'utilisation du support vidéo fixe. Malgré l'alourdissement des charges locatives, les tarifs de base des studios et de la technique restent inchangés, de plus une dégressivité pouvant atteindre 15 % est prévue pour des utilisations de longue durée.

Pour l'ensemble des moyens de la vidéo fixe, le taux de glissement pondéré est de — 1,73 %.

Pour la vidéo mobile, la hausse est de 6,5 % uniforme sur tous les moyens.

Dans le domaine du film, un effort a été fait en adoptant de façon systématique les barèmes proposés par les chambres syndicales des laboratoires et des studios cinématographiques, soit :

4 % pour le matériel de tournage :

6 à 8 % lorsque la prestation comporte en même temps la mise à disposition de moyens et de personnel ;

0 % pour les laboratoires.

Les nouveaux tarifs ont été maintenus jusqu'au 1^{er} juillet 1977, date à laquelle ils ont été révisés en fonction de l'évolution économique constatée.

Cette révision a conduit à une hausse de 4 % au 1^{er} juillet et de 2 % au 1^{er} septembre. En ce qui concerne les charges de personnel, la masse salariale indexée sur l'indice des prix à la consommation a, en effet, varié à la suite du rehaussement du plafond de la sécurité sociale (5,3 % à 7,22 %).

En ce qui concerne les autres charges d'exploitation, les hausses constatées sont du même ordre de grandeur : à l'augmentation des tarifs publics décidée en avril dernier (6,5 %), s'est ajoutée celle des prix des principaux fournisseurs de la SFP et ce, dans le cadre des engagements de modération qu'ils ont souscrits auprès de la Direction de la concurrence et des prix (4 % à 6,5 %).

II. — L'APPLICATION DES BARÈMES DE LA SFP

Le barème, accepté par les Sociétés de programme et par les entreprises privées, sert à calculer les devis de la SFP, qui sont établis dans les mêmes conditions que ceux des Sociétés privées de télévision ou des Sociétés de production cinématographique.

Avec les Sociétés de programme (TF 1 et A 2), la SFP a signé une convention qui définit la procédure de passation des commandes et conclusion des accords financiers : pour chaque production, la SFP établit un devis qu'elle communique aux Sociétés de programmes : celles-ci étudient le devis, le discutent éventuellement. Au cours d'une réunion « de fermeture d'enveloppe » la SFP et la Société de programme conviennent d'un prix forfaitaire, global, et définitif. Ainsi en tant que producteur exécutif, la SFP s'engage à mener la production à bonne fin (garantie de bonne fin) pour le prix convenu.

Toute dépense supplémentaire est supportée par la SFP sauf cas de force majeure ou de dépassement dû à des modifications demandées par la Société de programme.

Ce système est avantageux pour les Sociétés de programme, notamment en ce qui concerne les productions en cours de réalisation lorsque intervient une modification des tarifs car les devis ne sont pas réévalués.

De plus, il incite à réaliser une meilleure planification puisque des accords particuliers prévoient des tarifs dégressifs en cas de location de personnel ou de matériel de longue durée ou en cas de commandes répétitives ou groupées, des abattements lorsque les commandes sont passées avec une antériorité suffisante ou des majorations si le délai entre la commande et la mise en fabrication est trop court. Il est à noter cependant que cette dernière disposition n'est pas appliquée dans un souci de fidélisation des Sociétés de programme.

Dans le même esprit, la SFP a proposé aux Sociétés de programme des abattements pour la réalisation des façonnages et des productions autres que les dramatiques qui interviendraient pendant la période d'été et qui seraient commandés avec une antériorité suffisante. Ces abattements étaient de 20 % et portaient sur les matériels et les studios vidéo fixe, à l'exclusion des personnels.

Les Sociétés de programme n'ont cependant pas passé les commandes qui leur auraient permis de bénéficier de ces tarifs avantageux.

**Comparaison entre les tarifs SFP du 1^{er} janvier 1977 majorés de 4 %
et les tarifs de la Chambre syndicale des entreprises de services pour la télévision au 1^{er} septembre 1977.
(Autorisation de la Direction générale des prix, n° 1857, du 20 mai 1977.)**

Personnel.

	BAREMES SFP au 1 ^{er} janvier 1977.	PLUS 4 % au 1 ^{er} juillet 1977.	FRAIS généraux (10 %).	PRESTA- TAIRES privés TV au 1 ^{er} septembre 1977.	ECARTS	
					Différence SFP/privés.	Pourcentage.
Cameraman	656	682,24	750,5	872,01	— 122	— 14
Assistant cameraman.....	512	532,48	585,7	671,19	— 76	— 11,3
Opérateur son.....	672	698,88	768,8	845,58	— 77	— 9
Assistant son.....	520	540,8	594,8	581,45	+ 13	+ 2
Perchman	>	>	>	739,90	— 145	— 19
Chef électricien machine.....	464	482,56	530,8	623,61	— 93	— 15
Chauffeur assistant.....	432	449,28	493,1	528,5	— 35	— 6,6
Machiniste électricien.....	416	432,64	475,9	528,5	— 52	— 9,8
Technicien son.....	488	507,52	558,3	507,35	+ 51	+ 10
Technicien opérateur.....	440	457,6	503,36	>	— 4	>
Chef monteur.....	640	665,6	732,1	835,02	— 103	— 12,3
Assistant monteur.....	456	474,24	521,6	512,63	+ 9	+ 1,7
Projet. anniste	416	432,64	475,9	436,48	+ 39,5	+ 9
Assi-tant mixeur.....	640	665,6	732,1	766,38	— 34	— 4,4
	480	499,2	549,1	>	— 217	— 28

Matériel.

	BAREMES SFP au 1 ^{er} janvier 1977.	PLUS 4 % au 1 ^{er} juillet 1977.	FRAIS généraux (10 %).	PRESTA- TAIRES privés TV au 1 ^{er} septembre 1977.	ECARTS	
					Différence SFP privés.	Pourcentage.
Caméra 30 m type Bell-Howel 70 DR.	229	238,16	261,97	317,97	— 56	— 17,6
Caméra 30 m type Arriflex. 4 objec- tifs	236	246,44	270	445,22	— 175,22	— 39,35
Caméra muette 120 m type Arriflex, 4 objectifs.....	361	375,44	412,98	636,74	— 222,76	— 35
Caméra muette 16-35 type Cameflex 5 objectifs.....	359	373,36	410,69	635,74	— 225,05	— 35,39
Caméra sonore Eclair Coutant avec zoom — matériel divers.....	1 092	1 135,68	1 249,24	1 302,55	— 53,31	— 4,09
Caméra Eclair ACL 120 m.....	1 065	1 107,60	1 218,36	1 302,55	— 84,19	— 6,46
Caméra Eclair grande vitesse.....	1 373	1 427,92	1 570,71	1 500	+ 70,71	+ 4,71
Magasin supplémentaire.....	182	189,28	280,20	254,33	+ 25,87	+ 10,17
Tête Sachtler fluide.....	240	249,60	274,56	349,75	— 75,19	— 21,49
Pied Sachtler complet.....	240	249,60	274,56	381,52	— 106,96	— 28
Moteur piloté par quartz.....	364	378,56	416,41	572,30	— 155,89	— 27,23
Moteur vitesse variable.....	136	141,44	155,58	317,97	— 162,39	— 51,07
Objectif 12 x 120.....	198	205,92	226,51	508,76	— 282,25	— 55,47
Objectif 12 x 240.....	656	682,24	750,46	1 017,57	— 267,11	— 25,24

	BAREMES SFP au 1 ^{er} janvier 1977.	PLUS 4 % au 1 ^{er} juillet 1977.	FRAIS généraux (10 %).	PRESTA- TAIRES privés TV au 1 ^{er} septembre 1977.	E CARTS	
					Différence SFP/privés.	Pourcentage.
Objectif 25 × 250.....	656	682,24	750,46	1 144,82	— 394,36	— 34,44
Objectif 9,5 × 57.....	219	227,76	250,53	699,55	— 449,02	— 64,18
Objectif 9,5 × 95.....	208	216,32	237,95	699,55	— 461,60	— 65,98
Objectif 5,7.....	188	195,52	215,07	349,75	— 134,68	— 38,50
Objectif 9,8.....	167	173,68	192,04	222,55	— 31,51	— 14,15
Objectif 150 mm.....	94	97,76	107,53	222,55	— 115,02	— 51,68
Objectif 300 mm.....	229	238,16	261,97	317,97	— 56	— 17,66
Objectif 500 mm.....	312	324,48	356,92	413,34	— 56,42	— 13,64
Magnétophone 2 entrées type EPGA 2 ou Nagra III.....	708	736,32	809,95	890,44	— 80,49	— 9
Magnétophone 3 entrées.....	1 040	1 081,60	2 189,76	1 077,61	+ 112,15	+ 10,40
Pupitre 4 voies.....	354	368,16	404,97	540,58	— 135,61	— 25
Pupitre 6 voies.....	541	562,64	618,90	629,64	— 10,74	— 1,70
Préampli Nagra BS.....	68	70,72	77,79	114,46	— 36,67	— 32,03
Microphone dynamique.....	68	70,72	77,79	127,08	— 49,29	— 38,78
Microphone statique.....	94	97,76	107,53	254,33	— 146,80	— 57,72
Microphone cravate.....	63	65,52	72,07	82,58	— 10,51	— 12,73
Microphone canon.....	130	135,20	148,72	413,34	— 264,62	— 64,02
Microphone HF autonome CSF.....	604	628,10	690,98	731,85	— 40,87	— 0,06
Play-Back autonome.....	200	208	228,80	357,54	— 128,74	— 36
Play-Back grande puissance.....	390	405,06	446,16	709,41	— 263,25	— 37,11
Talkies-Walkies, la paire.....	42	43,68	48,05	175,93	— 127,88	— 72,69
Mégaphone.....	42	43,68	48,05	175,93	— 127,88	— 72,69
Eclairage portatif autonome.....	208	216,32	237,95	445,22	— 207,27	— 46,55
Projecteur Multi-Beam 800 watts.....	64	66,56	73,22	215,66	— 142,44	— 66,05
Projecteur Multi-Beam 2 000 watts..	131	136,24	149,86	220	— 70,14	— 31,88
Projecteur Minibrut 8 lampes 3 200°	437	454,48	499,93	699,55	— 199,62	— 28,54
Transfo. Colortran 50 A 6 sorties....	130	135,20	148,72	604,18	— 455,46	— 75,38
Projecteur Cineking 500 watts.....	53	55,12	60,63	127,08	— 66,45	— 52,29
Projecteur Cremer 250 watts.....	33	34,32	37,75	76,28	— 38,53	— 50,51
Projecteur Cremer 500 watts.....	55	57,20	62,92	95,31	— 32,39	— 33,98
Projecteur Cremer 1 000 watts.....	72	74,88	82,37	114,46	— 32,09	— 28,04
Projecteur Cremer 2 000 watts.....	99	102,96	113,26	165,06	— 51,80	— 31,38
Projecteur Cremer 5 000 watts.....	165	171,60	188,76	286,10	— 97,34	— 34,02
Projecteur Cremer 10 000 watts.....	274	284,96	313,46	508,76	— 195,30	— 38,39
Pince américaine 500 watts.....	39	40,56	44,62	69,91	— 25,29	— 36,18
Break 204 - 304 :						
La journée.....	59	61,36	67,50	90,76	— 23,26	— 25,63
Le kilomètre.....	0,72	0,75	0,82	0,91	— 0,09	— 9,89
Break 504 :						
La journée.....	82	85,28	93,81	129,66	— 35,85	— 27,65
Le kilomètre.....	0,95	0,98	1,09	1,04	+ 0,05	+ 4,59
Camionnette 1 000, 1 500 kg (1) :						
La journée.....	93	96,72	106,39	129,66	— 23,27	— 17,95
Le kilomètre.....	1,23	1,28	1,41	1,07	+ 0,34	+ 24,12

(1) Tarif SFP allant de 1 000 à 3 500 kg.

**Comparaison entre les tarifs SFP du 1^{er} janvier 1977 majorés de 4 %
et les tarifs de la Chambre syndicale des studios cinématographiques au 1^{er} septembre 1977.**

(Décision PS 77-10 du 31 mars 1977, BOSP du 1^{er} avril 1977.)

Studios.

	BAREMES SFP au 1 ^{er} janvier 1977.	PLUS 4 % au 1 ^{er} octobre 1977.	FRAIS généraux (10 %).	PRESTA- TAIRES privés TV au 1 ^{er} septembre 1977.	E C A R T S	
					Différence SFP privés.	Pourcentage.
Lumière pour construction.....	(1) 1,08	1,12	1,23	1,14	+ 0,09	+ 7,31
Lumière tournage 0 à 500 kW....	(1) 2,90	3,01	3,31	3,05	- 0,26	- 7,85
Lumière tournage au-dessus de 500 kW.....	(1) 2,7	2,80	3,08	2,25	+ 0,83	+ 26,95
Enlèvement des gravats (la benne)..	260 >	270,4	297,44	359 >	- 61,56	- 17,15
Bureaux	77 >	80,08	88,09	174 >	- 85,91	- 49,37
Studios (le mètre carré) :						
31 Joinville.....	2,53	2,63	2,89	3,41	- 0,52	- 15,25
32 Joinville.....	3,47	3,61	3,97	3,37	+ 0,60	+ 15,1
33 Joinville.....	2,67	2,78	3,05	3,49	- 0,44	- 12,61
53 Francœur.....	(2) 5,18	5,38	5,92	3,46	+ 2,46	+ 41,55
54 Francœur.....	3,61	3,76	4,13	4,25	- 0,12	- 2,82

(1) Le tarif SFP comprend la mise à disposition du matériel électrique qui n'est pas compris dans le tarif des Studios.

(2) Seul studio de cinéma de cette importance situé dans Paris.

Nota. — Les prix au mètre carré de 2,55, fixé au 1^{er} septembre pour les studios dans le cadre de la chambre syndicale, est un prix studio « nu » ; il y a été ajouté la part des différentes charges facturées séparément (suivant annexe jointe) qui sont comprises dans ce tarif SFP au mètre carré. De plus, le tarif SFP comprend les frais de téléphone, facturés à part par les studios privés.

ANNEXE STUDIOS

Pris au mètre carré des studios SFP au 1^{er} janvier 1977 (téléphone compris).

NUMERO du studio.	SURFACE (Mètres carrés.)	TARIF au 1 ^{er} janvier 1977.	PRIX au mètre carré.
(En francs.)			
31	863	2 184	2,53
32	1 170	4 056	3,47
33	584	1 560	2,67
53	663	3 432	5,18
54	144	520	3,61

Evaluation du prix toutes charges comprises (sauf téléphone)
au 1^{er} septembre 1977 des studios de la chambre syndicale.

	Francs.
Mise à disposition des plateaux (le mètre carré).....	2,55
Matériel décors (le mètre carré).....	0,15
Mise à disposition du matériel électrique (le mètre carré).....	0,54
Total	3,24
 Charges hebdomadaires :	
Chauffage	165,50
Eau et gaz.....	87 >
Service nettoyage. divers.....	433 >
Assurance	44 >
Total	729,50

soit 146 F par jour, qui, ramenés au mètre carré, suivant la surface des studios SFP, donne les taux suivants (en francs) :

- Studio 31. — 0,17 - 3,24 = 3,41 le mètre carré.
- Studio 32. — 0,13 - 0,13 = 3,37 le mètre carré.
- Studio 33. — 0,25 - 3,24 = 3,49 le mètre carré.
- Studio 53. — 0,22 - 3,24 = 3,46 le mètre carré.
- Studio 54. — 1,01 - 3,24 = 4,25 le mètre carré.

Comparaison entre les tarifs SFP et les barèmes de concurrents français.

Vidéo.

	BAREMES SFP au 1 ^{er} janvier 1977.	PLUS 4 % au 1 juillet 1977.	FRAIS généraux (10 %).	TARIFS VCI au 1 janvier 1977.	ECARTS		
					Différence SFP VCL	Pourcentage.	
Transfert film sur Master Video 2" sans vérification : 60 minutes....	890	925,60	1 018,16	1 800	— 781,84	— 43,44	
Copie vidéo 2" sur vidéo 2" : 60 minutes	846	879,84	967,82	1 500	— 532,18	— 35,48	
Montage électronique avec TCE :							
A l'heure.....	1 190	1 237,60	1 361,36	2 100	— 738,64	— 35,17	
Au jour : l'heure.....	950	988 >	1 086,80	2 100	1 013,20	— 48,25	
Transcodage seul PAL SECAM et SECAM PAL 60'.....	775	806 >	886,60	1 500	— 613,40	— 40,89	
Conversion 2" sur 2" PAL NTSC-525, SECAM	1 700	1 768 >	1 944,80	5 000	— 3 055,20	— 61,10	
Visionnage vidéo :							
Télécinéma TC : l'heure.....	467	485,68	534,25	1 500	— 965,75	— 64,38	
Quadruplex Q :							
L'heure	528	549,12	604,03	1 000	— 395,70	— 39,57	
Au jour : l'heure.....	423	439,92	483,91	1 000	— 516,09	— 51,60	
NC1-U, MATIC 3 4 e VCR1 2 ..	177	184,08	202,49	220	— 17,51	— 7,96	
Multicopie à partir de Master 2" :							
Première copie.....	530	551,20	606,32	900	— 293,68	— 32,63	
Trois copies.....	295	306,80	337,48	375	— 37,42	— 9,98	
Quatre copies.. ..	255	265,20	291,72	300	— 8,28	— 2,76	
Bandes vidéo 2" (1) :							
5 minutes.....	228	237,12	260,83	250	— 10,83	— 4,15	
20 minutes.....	637	662,48	728,73	775	— 46,27	— 5,97	
30 minutes.....	955	993,20	1 092,52	925	+ 167,62	+ 15,34	
60 minutes.....	1 591	1 654,64	1 820,10	1 700	— 120,10	— 6,60	
90 minutes.	2 000	2 080 >	2 288 >	2 600	— 312 >	— 12	
Cassettes 1 2 pouce VCR 30 minutes.	146	151,84	167,02	165	— 2,02	+ 1,21	
Cassettes 3'4 pouce U MATIC' 30 minutes	116	120,64	132,70	130	— 2,70	+ 2,03	
Bande IVC haute énergie 30 minutes.	278	289,12	318,03	375	— 56,97	— 15,19	

(1) Les prix des bandes vidéo et des cassettes suivent les cours internationaux et sont donnés à titre indicatif.